1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 13514 1463
Sala Grande
Scansia 23 Palchetto 1
N.° d'ord. 7 11

Palet-XXIII-14

# VOYAGE
# A SURINAM
## ET DANS L'INTÉRIEUR
# DE LA GUIANE.

T. III.

SBN
B/1457

# VOYAGE

# A SURINAM

## ET DANS L'INTÉRIEUR

# DE LA GUIANE,

CONTENANT

La Relation de cinq Années de Courses et d'Observations faites dans cette Contrée intéressante et peu connue;

Avec des Détails sur les Indiens de la Guiane et les Nègres;

PAR LE CAPITAINE J. G. STEDMAN;

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR P. F. HENRY:

Suivi du Tableau de la Colonie Française de Cayenne.

Avec une Collection de 44 Planches in-4°., gravées en taille-douce, contenant des Vues, Marines, Cartes Géographiques, Plans, Portraits, Costumes, Animaux, Plantes, etc. dessinés sur les lieux par J. G. STEDMAN.

## TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

AN VII DE LA RÉPUBLIQUE.

# VOYAGE
# A SURINAM,
## ET DANS L'INTÉRIEUR
## DE LA GUIANE.

### CHAPITRE XXV.

*PLAISANTE manière de découvrir un voleur. — L'Oiseau-Murmure. — Plantes de différentes espèces. — Manière de pêcher à Surinam. — Poissons de plusieurs espèces. — Courage d'une jeune négresse. — Le Grimpereau. — L'Aloës d'Amérique. — Le Vanillier. — Singes hurleurs. — Surprenante sagacité des Abeilles sauvages. — Le corps du colonel Fourgeoud reçoit une seconde fois l'ordre de retourner en Europe. — Le Hibou de la Guiane.*

LE 27 mars 1776, je fis encore une fois mes adieux à la ville de Paramaribo, à Joanna, et à mon fils.

Le matin même de ce jour, et avant que je ne partisse, un colon nommé M. d'*Halberg*, fut cruellement piqué par un grand iguane, au moment qu'il nous invitoit, mes camarades et moi, à nous arrêter quelques jours de plus, afin d'assister à une fête qu'il donnoit pour célébrer la vingt-cinquième année de son mariage. Après lui avoir témoigné notre chagrin de l'accident qu'il venoit d'éprouver, nous entrâmes dans une barge couverte ; et le même soir, nous arrivâmes à la plantation de Sporksgift, sur la Matapica-Crique. Le capitaine Mac-Neyl nous y reçut, pendant deux jours, d'une manière très-hospitalière. J'y fus cependant presque suffoqué par une forte odeur de café vert qui couvroit le plancher de la loge dans laquelle j'avois placé mon hamac.

Le 29 au soir, et très-tard, nous arrivâmes à la plantation de *Gold-Mine*, où nous trouvâmes un jeune nègre et une jeune négresse suspendus, près l'un de l'autre, à une poutre élevée, par une corde attachée aux pouces de chacun d'eux. Cette corde étoit liée derrière leur dos, elle leur disloquoit presque les épaules, et leur causoit les plus épouvantables tortures. Je la coupai à l'ins-

tant, sans permission ni cérémonie : je jurai, de plus, d'anéantir le scélérat de commandeur qui avoit infligé un châtiment si nouveau et si affreux, à moins qu'il ne me promît de pardonner à ces deux infortunés ; ce que, par miracle, il fit immédiatement, et en ma présence.

Le 30, un peu avant de débarquer à l'Espérance, je m'apperçus que mon sucre et la plus grande partie de mon rhum avoient disparu ; mais je découvris le voleur par un stratagême plaisant, dont cependant je ne prétends pas être l'inventeur. Je dis aux six nègres qui conduisoient la barge, qu'une plume de perroquet croîtroit dans six minutes sur le nez de celui qui étoit le plus coupable : en même temps, je prononçai quelques mots vides de sens, et fis deux ou trois cercles en l'air avec mon sabre ; après quoi, je me renfermai dans la cabane. J'y regardai à travers le trou de la serrure, et j'examinai les rameurs avec attention, et sans qu'ils s'en apperçussent. Bientôt je vis l'un d'eux qui, à chaque coup de rame, levoit la main, et la portoit à son nez. Je reparus à l'instant, et allant droit à cet homme, je lui criai : — « Je vois la plume,

scélérat ! tu es le voleur » ! Le malheureux me répondit aussitôt : — « Oui, Massera » ! Puis, se jetant à genoux, il pria le sorcier de lui faire grace. Les autres se joignirent à lui, et j'accordai le pardon à ce superstitieux coquin et à ses complices qui, m'ayant avoué franchement le fait, reçurent de moi un morceau de bœuf salé pour leur dîner, avec une gourde pleine de rhum et d'eau.

Je pris le commandement de la rivière immédiatement à mon arrivée au poste de l'Espérance, et je me vis de nouveau le souverain de la Comewine. Pour me loger convenablement, je fis construire un *palais* élevé, semblable à celui du *général* Bonny, à Bousy-Cray. Cette habitation presque aërienne me fut très-utile. La plus grande partie du terrein de ce poste étoit sous l'eau par suite des inondations. Elle n'offroit plus qu'un marais, tant on l'avoit négligée, et il n'y restoit aucun vestige de mon ancienne chaumière. Je trouvai les soldats des plus malheureux dans ce lieu. Ils y étoient presque nus, et avoient vendu jusqu'à leurs souliers pour se procurer des provisions fraîches pendant un mois. J'adoucis, il est

vrai, leur misère, par mes instances près du colonel Fourgeoud, de qui j'étois de plus en plus le favori; et le poste de l'Espérance fut bientôt un paradis, en comparaison de ce qu'il étoit quand j'y arrivai.

La chasse faisoit alors, comme auparavant, mon passe-temps journalier. Le 4, je rapportai des *pluviers*, des *rouges-gorges*, et près d'une douzaine de *passereaux* de Savanne.

Les pluviers de la Guiane sont de la grosseur d'un pigeon. Ils ont le plumage d'un brun sombre mélangé de blanc, avec des barres transversales. On en trouve un grand nombre dans les Savannes noyées, et ils font un manger délicat. Les rouges-gorges sont une espèce de gros rouges-queues, dont la partie supérieure du corps est d'un châtain foncé, et tout le reste de couleur de sang. Ils sont aussi délicieux qu'un ortolan, et très-communs dans toutes les plantations. Les passereaux de Savanne, que quelques-uns, je crois, nomment *anacas*, sont de jolis petits animaux de la forme d'un perroquet. Leur plumage est parfaitement vert, et ils ont le bec blanc et les yeux rouges. Ils font beaucoup de dégât dans les champs.

de riz et de bled d'Inde, et volent en troupes prodigieuses au-dessus des plantations.

Les *oiseaux-murmure* se plaçoient en tel nombre sur les tamariniers à l'Espérance, qu'on les eût pris pour des essaims de guèpes. Le lieutenant Sweldens journellement en faisoit tomber plusieurs en leur jetant de petits pois ou des grains de maïs avec une sarbacane.

L'oiseau-murmure (*trochulus*, ou l'oiseau mouche pourpré) est particulièrement digne d'attention, tant à cause de sa beauté qu'en raison de sa petitesse ; car il n'a pas la longueur du tiers d'un doigt d'homme ; et lorsqu'il est dépouillé de ses plumes, il n'est pas plus gros qu'une forte mouche (Il y a cependant plusieurs espèces, dont quelques-unes ont le double de grosseur). Le plumage de cet oiseau est de couleur extrêmement changeante : à l'ombre, c'est un vert éclatant et foncé ; au soleil, il est d'un pourpre brun et brillant mélangé d'azur. Sa tête est parée d'une petite touffe de plumes vertes, noires et or ; sa queue et ses ailes sont d'un noir lustré ; son bec, long, noir et crochu à l'extrémité, n'est guère plus gros qu'une épingle. Sa langue, fourchue,

ressemble à un fil de soie rouge. Elle lui sert à pomper ou tirer le nectar ou le suc des fleurs, opération pendant laquelle il est stationnaire comme une abeille; et ce jus semble être la seule nourriture de ce petit oiseau. Souvent il construit son nid sur une feuille d'ananas sauvage ou d'aloës nain. Ce nid, qui n'est pas plus grand qu'une coquille de noix, est presqu'entièrement fait de coton. La femelle pond deux œufs qui sont comme des pois. Mademoiselle de Mérian les porte au nombre de quatre; mais j'assure que je n'ai jamais vu ce nombre dans aucun nid, et que je n'ai pas entendu dire qu'il s'y trouve quelquefois.

Dans la planche suivante (*V. pl.* XXXVI.) j'ai essayé de représenter deux oiseaux de cette espèce, au naturel, et avec leur petite habitation. Il ne m'a pas été possible de rendre le dessin plus parfait; car le mouvement de leurs ailes est si vif, que l'on peut à peine distinguer de quelle couleur elles sont. Ce mouvement cause cette espèce de murmure, de qui ces petits oiseaux tirent leur nom.

Il y avoit aussi dans les environs d'immenses troupes de singes. J'en vis près de

deux cents dans un champ de cannes de sucre, où ils commirent de grandes dévastations. Ces animaux rusés placent des sentinelles autour du lieu du pillage, pour leur donner l'alarme ; et j'ai été témoin de l'exactitude et de l'intelligence avec lesquelles ceux d'entr'eux chargés de ce soin s'en acquittent. Lorsque ces maraudeurs sont avertis du danger, toute la bande court, en sautant, dans la forêt, chacun tenant dans sa patte le butin qu'il a fait.

Je m'amusois aussi à nager. Cet exercice me fortifioit et contribuoit à me maintenir en bonne santé. Les avantages qu'on en retire sont admirablement décrits par l'auteur *des Saisons :*

« C'est l'exercice le plus salubre, et le » doux rafraîchissement des chaleurs de l'été. » C'est de la sorte que les membres acquièrent » de la vigueur ; et le bras de ces Romains » qui commandoient à la terre conquise, ap- » prenoit d'abord, dans sa jeunesse, à sub- » juguer la vague ».

Je tuai un cayman, le 14 ; mais revenant de cette expédition, en bateau, un paquet de lettres du colonel Fourgeoud, qu'on m'envoyoit, tomba malheureusement dans l'eau

et alla à fond. Quelques officiers qui vinrent le lendemain à l'Espérance, m'instruisirent cependant de ce que ces lettres contenoient de plus important : ils m'apprirent que le commandant étant déterminé à parcourir encore une fois les forêts, me donnoit l'ordre de faire remonter la rivière à tous les hommes et à toutes les munitions dont je n'aurois pas strictement besoin ; que les troupes de la société postées à Oranjebo, étoient sur le point de partir aussi ; et que les uns devoient se rendre au mont Magdenberg, et les autres sur la Pereca. Je ne gardai donc que douze soldats estropiés, à l'Espérance, et autant à Clarembeck, sans chirurgien ni médicamens. Néanmoins, avec un aussi foible nombre d'hommes, je fis journellement des patrouilles sur terre et sur la rivière. — Les mêmes officiers m'annoncèrent aussi que l'enseigne *Vanhalm* venoit de mourir, et qu'un bâtiment rempli de malades étoit sur le point de mettre incessamment à la voile pour la Hollande.

Quoique le colonel Fourgeoud demeurât toujours à Paramaribo, il n'en surveilloit pas moins, avec beaucoup de soin, toutes les opérations. En conséquence, il ordonna, le

23, à un détachement de cent hommes, de reconnoître le pays entre le mont Magdenberg, la Wana-Crique et le Maroni; mais ce détachement revint sans avoir rien découvert.

Comme il y avoit apparence que je demeurerois encore quelque temps au poste de l'Espérance, j'envoyai chercher mes moutons et ma volaille dans la plantation où je les avois laissés, et je fis présent à M. Gourly d'un bélier et d'une brebis, supérieurs à tous ceux de la colonie. A l'arrivée de mon troupeau, je vis avec joie qu'il s'étoit considérablement augmenté.

Le 26, un de mes soldats m'apporta un serpent qu'il venoit de tuer. Ce reptile n'avoit que quatre pieds de long, et n'étoit pas plus gros qu'un canon de fusil. M'étant apperçu qu'il avoit au milieu du corps une bosse de l'épaisseur de mon poing, j'eus la curiosité de l'ouvrir, et je trouvai une grenouille toute en vie et parfaitement entière, mais à laquelle on voyoit une tache sur la tête et le cou, ce qui sembloit annoncer que la putréfaction commençoit. Je fis l'expérience de lui attacher un cordon à l'une des pattes, et de la laisser sur l'herbe, au bord de l'eau, pendant trois jours, au

bout desquels la pauvre bête parut en bon état, et je lui donnai la liberté.

Le 28, je fis visite à *Thomas Palmer*, écuyer et dernier conseiller du roi, dans la baie de Massachusett, qui étoit dans sa plantation de *Fairfield*. Ses esclaves y vivoient parfaitement heureux et contens, ce qui étoit la suite de la sage administration du maître. Peu d'établissemens de ce genre, dans les Indes occidentales, étoient dans une situation aussi prospère, tant pour la population que pour le produit. L'aimable politesse avec laquelle le propriétaire de cette habitation y recevoit les étrangers, achevoit de donner une haute idée de son caractère, qui étoit avantageusement connu dans toute la colonie.

A mon retour à l'Espérance, je reçus une lettre du commandant en chef, qui m'apprenoit que les chasseurs, ayant M. Vinsack à leur tête, avoient tué plusieurs rebelles et fait onze prisonniers ; mais qu'un autre parti de ces mêmes chasseurs avoit été surpris par l'ennemi, qui lui avoit tué plusieurs hommes pendant qu'ils dormoient dans leurs hamacs.

Dans une de ces escarmouches, un nègre rebelle montra une présence d'esprit rare.

Un chasseur l'ayant couché en joue, cet homme s'écria : « Eh quoi ! voulez-vous » tuer un de vos camarades » ? Le chasseur le croyant tel, lui répondit : « Dieu » m'en garde » ! Et baissant son arme, il reçut à travers du corps une balle que lui envoya son adversaire qui aussitôt disparut comme l'éclair. Le trop crédule chasseur en mourut. Un des prisonniers raconta que la veille, au soir, un nègre, ancien déserteur de la plantation de Fauconberg, avoit été sabré par ordre de Bonny.

Le port de l'Espérance essuya, le 6 mai, un violent ouragan, accompagné d'éclairs et de coups de tonnerre. Plusieurs arbres furent déracinés, des maisons furent abattues, et d'autres eurent leur toît enlevé. Mon palais aérien, cependant, sans en souffrir, essuya ce coup de vent. Joanna étant arrivée le 8 avec mon fils, je me promis la même félicité que celle dont j'avois déjà joui en 1774. Ma famille, mon troupeau, ma volaille, étoient doublés en ce moment. Je cultivois en outre un beau jardin; et si je ne pouvois absolument m'appeler un planteur, j'avois quelque droit du moins de me dire un petit fermier.

Nous dînâmes tous, le 29, chez M. de Graav,

dans sa belle plantation de Knoppemonbo, sur la Cosavinica-Crique. J'y vis des plantes et des racines que je n'avois pas encore remarquées. — Les *tayers* qui sont tirés du milieu d'un arbuste vert d'une substance farineuse, qui n'a pas plus de deux ou trois pieds de haut, qui porte des feuilles extrêmement larges et de la forme d'un cœur, et dont le tronc resssemble à celui du bananier. Cette plante étant coupée et dépouillée de ses tégumens extérieurs, a la consistance de l'igname ou de la patate, mais elle est plus agréable à manger, et d'un grain beaucoup plus fin. Il y a différentes espèces de *tayers*, et on préfère la plus petite dont on fait usage de la même manière. Il y avoit aussi, et en grande quantité, dans le même lieu, une espèce de patate véritable, mais inférieure à la patate commune d'Angleterre, et qui ne sert qu'aux nègres.

La plante qui fournit le tabac croissoit dans ce jardin. Elle a de larges feuilles pendantes et pleines de fibres, et vit dix à douze ans; mais elle est si inférieure à celle de la Virginie qu'il n'y a que les nègres qui s'en servent. Cette plante tire son nom de l'île de *Tabago*, où elle fut découverte en 1560.

On voyoit encore ici une espèce de *thé* sauvage, qu'on regarde comme très-sain, mais qui, à mon avis, ne vaut pas mieux que notre lierre rampant. J'y trouvai, de plus, une grande quantité de *tomatès*; mais comme on les cultive dans plusieurs jardins d'Angleterre, je n'essaierai pas de les décrire: j'observerai seulement que les juifs de ce pays les aiment passionnément et les font cuire avec de la viande en place d'oignons.

L'arbuste qui porte la noix médicinale étoit également au nombre des plantes de ce jardin. Il est délié et de dix à douze pieds de hauteur. Son fruit renferme un noyau semblable à une amande. Ce noyau est assez bon à manger, pourvu qu'on le dépouille d'une peau légère et blanche qui l'enveloppe, sans quoi il produit immédiatement un vomissement et une purgation, des plus violens. On me fit observer aussi plusieurs espèces de pois, de fèves et d'autres légumes qui croissent dans des gousses, et entr'autres la casse dont les semences petites, dures, jaunes et brillantes, sont renfermées dans une coque de bois de près de seize pouces de long, mais très-étroite, et qui contient une pulpe noire aussi douce que du miel. On considère la casse

comme un excellent laxatif. Elle est très-commune dans la Guiane, et elle y est nommée *soete bounties* et *cotiaan* (sans doute par les nègres). On appelle aussi dans ce pays une autre espèce d'arbuste, *seve-yaars bountie*, parce qu'il fleurit sept ans avant de rien produire. L'arbrisseau nommé *snaky wiry-wiry*, étoit aussi dans le même lieu. On m'assura qu'il faisoit un remède souverain contre la fièvre, et je le crois le même que la *serpentaria virginiana*, ou la serpentaire de Virginie. Enfin, je vis un végétal, ou une plante nommée les *sept fleurs*, dont les jeunes négresses se servent fréquemment pour se faire avorter. Les pommes de pin vertes produisent aussi, dit-on, le même effet.

Ayant ainsi passé à Knoppemonbo une journée qui servit non-seulement à mon agrément, mais encore à mon instruction, nous prîmes, le soir, congé de nos amis, et nous retournâmes à l'Espérance, heureux et satisfaits, dans une barge remplie de présens de toutes espèces, parmi lesquels étoient de belles noix de cocos qu'un des esclaves cueillit en notre présence, après avoir grimpé sur l'arbre avec une vîtesse extraordi-

naire, et après y avoir soutenu un combat contre un serpent noir, qu'il vainquit à l'aide de son couteau, et qu'il jeta mort à nos pieds.

Les esclaves de l'Espérance et de Faucomberg témoignèrent leur considération pour Joanna et son fils, en lui présentant de la volaille, du gibier, du poisson, des œufs et des fruits. M. Palmer nous donna une grande quantité de bled d'Inde pour les habitans de notre basse-cour. Tout sembloit ainsi contribuer à ma félicité, qui fut cependant considérablement altérée, le 18, par la nouvelle de la perte de mon ami, M. *Walter Kennedy*, qui mourut peu de temps après son retour en Hollande.

Pour me distraire du chagrin que me causa cet événement, je fis une courte visite à M. de Cachelieu, sur sa plantation d'Egmont. J'y trouvai, parmi d'autres personnes, un planteur, italien de naissance, qui n'avoit qu'un bras. Cet homme étoit assis à table auprès de moi; et sans qu'il pût s'excuser sur la plus légère provocation de ma part, il prit un couteau et me porta un coup par derrière, à la grande surprise de tous les convives. L'ayant heureusement paré en lui relevant

relevant le coude, ce qui fit que la pointe du couteau me passa par-dessus l'épaule; je me levai promptement, et je l'eusse tué sur la place si on ne m'eût retenu. Je lui offris alors de me battre contre lui, à l'arme qu'il choisiroit, et avec un seul bras; mais le lâche ayant refusé, il fut chassé de la compagnie, et renvoyé à sa plantation nommée *Hazard*.

Ce misérable étoit si violent, que peu de temps auparavant il avoit fait fustiger une négresse grosse de huit mois, jusqu'à ce que ses intestins lui sortissent du corps, parce qu'elle avoit cassé un verre. Un de ses esclaves mâles, qui cherchoit à éviter sa colère, fut tué par lui sur-le-champ. Il n'en avoit point qui n'eût le corps déchiré de la tête aux pieds par suite des châtimens multipliés qu'il infligeoit.

Le colonel Fourgeoud m'ayant renvoyé un renfort de soldats, avec un chirurgien et des médicamens, le poste de l'Espérance offrit un tout autre aspect: le contentement et la santé y brillèrent bientôt sur tous les visages. J'engageois sur-tout les soldats à prendre du poisson, qui étoit ici très-abondant; et les nègres leur apprirent la manière

de le faire, soit à l'hameçon, soit au panier. La première consiste à enfoncer en terre, sous l'eau, une perche élastique et forte, au bout de laquelle on a fixé une double ligne, dont la partie la plus courte est attachée à un petit bâton de dix pouces de long; l'autre l'est aussi à un bâton de même longueur, mais elle tombe plus bas. On accroche un petit poisson par les nageoires, à l'extrémité de la seconde ligne, en lui laissant la facilité de nager, et en prenant soin qu'il serve d'appât pour celui d'une plus forte espèce; ensuite on enfonce encore deux autres bâtons en terre, mais de façon qu'ils paroissent au-dessus de l'eau; on les joint par un autre bâton bien moins long, qui donne au tout l'air d'une potence, au-dessus de laquelle est attirée la perche élastique au moyen de sa double ligne et de ses bâtons, mais si légèrement, toutefois, qu'au plus foible mouvement, tout l'appareil se détache; et cette perche, alors, se relevant d'elle-même, le poisson qui s'est pris à l'appât, se trouve suspendu en l'air par un hameçon.

La seconde manière, nommée *mansoa*, ressemble beaucoup à la précédente. On jette sur l'eau un petit panier de jonc fait en

pain de sucre, à la pointe duquel on attache la perche élastique, tandis que l'autre extrémité reste ouverte comme une trappe, et le tout est soutenu dans une position directe, par un bâton fourchu ; on loge aussi un petit poisson dans ce panier : il n'y est pas plutôt englouti par un gros, que la trappe ou la porte se referme sur celui-ci. Cette sorte de pêche diffère encore de l'autre en ce qu'il ne faut point d'hameçon. Ces moyens ingénieux peuvent donner une idée de l'adresse des nègres. Ils sont d'autant plus utiles, qu'ils ne font point perdre de temps, et que le lendemain on trouve le poisson pris. C'est généralement le *newmara* ou le *barracota* dont j'ai déjà parlé.

Parmi les différens poissons que je fis pêcher ici, se trouvèrent le *siliba*, qui est petit, de forme ovale, et marqueté comme un ananas; le *sokay*, qui est délicieux et très-gros ; le *torro-torro*, et un autre nommé le *tarpoen* : le premier a trois pieds de long ; et le second, qui est blanc, environ deux pieds six pouces.

Le 26, je vis une jeune négresse nommée *Clardina*, dont le courage, la force et l'agilité m'étonnèrent. Un cerf s'étant séparé

de sa troupe, passa sur la route; cette femme l'y saisit, au milieu de sa course, par une jambe de derrière; mais néanmoins ne pouvant l'arrêter, elle se laissa traîner pendant un espace de chemin fort long, et ne lâcha prise qu'après avoir été cruellement blessée.

Le poste de l'Espérance faisoit alors un charmant séjour. Le sol en étoit parfaitement solide, et entrecoupé par des canaux dans lesquels l'eau entroit à la haute marée. Les haies qui entouroient les jardins et les champs, étoient bien entretenues, et produisoient des fruits et des végétaux de toutes espèces, pour notre consommation. Les maisons et les ponts avoient été réparés. J'encourageois et je recommandois la plus grande propreté aux soldats. En conséquence, je n'avois pas un seul malade sur cinquante hommes dont étoit composé mon détachement, dans un lieu où précédemment le scorbut de terre ou de mer, et tous les maux causés par la paresse, la saleté, la misère, avoient fait les plus grands ravages. Des deux espèces de scorbut dont je viens de parler, la première couvroit tout le corps

de pustules, et la seconde affectoit principalement les gencives et les dents.

Je jouissois alors au dernier point du contentement et de la santé, tandis que la plupart de mes camarades de traversée étoient ou morts, ou partis pour l'Europe : il ne se trouvoit pas alors un seul officier en grade au-dessus de moi, à l'exception de ceux qui étoient habitués depuis long-temps au climat de la Guiane.

Mais, revenons à mon jardin. — Il me fournissoit, en ce moment, de carottes, de choux, d'oignons, de concombres, de laitues, de raves, de poireaux, de cresson, etc., tout aussi bons qu'en Europe. Il y avoit de l'oseille de deux espèces, la commune et la rouge ; cette dernière croît sur un arbuste. Les fleurs ne me manquoient pas davantage : j'avois du jasmin de différentes espèces. Le plus admiré est un petit arbrisseau dont les fleurs sont d'un rouge-pâle, mais beau, et d'une agréable odeur ; il a des feuilles épaisses, luisantes, et remplies d'un suc laiteux. Une sorte de sensitive appelée *shame-shame*, ornoit aussi ce jardin ; elle ressembloit à la dormeuse, ainsi nommée parce que ses feuilles placées en paires se

serrent l'une près de l'autre au coucher du soleil, et que les deux alors semblent n'en faire qu'une; mais aussitôt que cet astre se lève, elles se séparent et paroissent sous leur double forme. Ces arbustes étoient dispersés dans mes haies, et je cultivois en outre des grenadiers et des rosiers des Indes (1), qui fleurissent tous les jours. Quelques lilas rouges, dont les feuilles sont lisses et d'un vert très-brillant, bordoient mes canaux: ils croissent naturellement dans les savannes.

Dans cette heureuse position, nous reçûmes la visite de plusieurs personnes, et principalement celle de madame de Z — e, accompagnée de son frère, et d'un autre homme nommé M. Schadts, qui tous trois arrivoient de Hollande: cette dame passoit pour une des plus belles femmes d'Europe, et en même

(1) Il est peut-être ici question de cette espèce de rosier qui porte ces fleurs qu'on nomme *roses caraïbes*, et dont parle mademoiselle de Mérian. « Ces roses, » dit-elle, ont été apportées du pays des Caraïbes à » Surinam, où elles se plaisent beaucoup. Le matin, » quand elles s'ouvrent, elles sont blanches; l'après-» midi, elles sont rouges; et le soir, elles tombent. » (*pag. et pl.* 31). C'est la *rosa sinuensis* de *Ferrarius*.

temps des plus accomplies. Elle parloit plusieurs langues ; elle excelloit dans la musique et la peinture ; elle dansoit avec grace et montoit parfaitement à cheval ; elle faisoit des armes et alloit à la chasse, etc. Voulant la voir instruite dans tous les genres d'exercice, je lui offris mes leçons pour apprendre à nager, ce qu'elle jugea à propos de refuser en souriant.

Les soldats et les nègres qui étoient sous mes ordres, et entre lesquels régnoit la plus grande harmonie, sembloient parfaitement heureux en ce moment. J'engageois les jeunes gens à se réjouir le soir, et je versois quelques verres de rhum aux plus âgés.

Au milieu de cette joyeuse vie, cependant, j'ordonnai secrétement à la sentinelle de faire feu et de donner l'alarme, comme si l'ennemi étoit dans la plantation. J'eus alors la satisfaction de voir tous les soldats saisir leurs armes et se rassembler avec beaucoup d'ordre et d'intrépidité. Ce qui m'engagea sur-tout à recourir à cette ruse, ce fut l'avis qu'on me donna du projet des rebelles de venir bientôt visiter la Comewine.

Malgré tout ce que je viens de dire de notre bonheur, nous éprouvâmes bientôt

qu'il n'y en a point de parfait ni de durable sur la terre. La saison de la sécheresse ayant cessé tout-à-coup, les maladies m'enlevèrent plusieurs hommes; et il en mouroit journellement dix à douze au camp de Magdenberg et de la Java-Crique.

Je perdis, le 3, mon enseigne, M. de Cabanus. Sa mort me fit une grande peine. Il avoit obtenu sa commission à ma prière, et il étoit d'un caractère excellent.

Le 4 juin, la marée rompit nos écluses, pendant que nous portions la santé du roi, et elle mit tout le poste sous l'eau, ce qui causa une grande confusion. Dans cette détresse, le commandeur de l'Espérance, M. *Blenderman*, refusa de me prêter le moindre secours, et il s'ensuivit une si violente querelle entre nous, qu'il fut fort heureux de gagner aux jambes et de quitter la plantation. Jamais je n'aurois fini, si je voulois rapporter tous les traits d'insolence de ces misérables, qui, la plupart, étoient le rebut de leur pays, ou des allemands accoutumés à la canne d'un caporal.

Le 7, M. *Morin*, administrateur de la plantation de l'Espérance, étant dans une pièce de terre nouvellement cultivée et si-

tuée de l'autre côté de la rivière, j'allai le trouver pour lui demander justice de l'insolent commandeur qui l'accompagnoit. Mais la lâcheté de celui-ci étant égale à son impudence et sa cruauté, il céda tout ce que j'exigeai, et promit même de faire réparer les écluses.

Me promenant un jour dans ces nouveaux champs où l'on avoit déjà construit une fort jolie maison, je remarquai quelques beaux oiseaux, parmi lesquels étoit le *grimpereau.* Il y a déjà long-temps que j'eusse dû le décrire, ainsi qu'un autre dont le nom m'est inconnu, puisque j'en ai eu l'occasion en rendant compte de mon séjour au mont Magdenberg; mais je ne fis que les dessiner alors. Le grimpereau, pour la forme du corps, ressemble, à peu de chose près, à une grive. Son plumage est d'une belle couleur cannelle, mélangée de brun et de jaune; mais près du croupion, il est entièrement de la dernière. Une couronne de petites plumes, de la même couleur que le corps, lui couvre la tête. Sa queue est longue et noire, son bec droit, effilé, pointu, et d'un vert de mer. Ses jambes et l'iris de ses yeux sont aussi du même vert; et au-dessous de

ceux-ci, on voit de chaque côté deux taches d'un beau cramoisi.

Cet autre oiseau dont j'ignore le nom, mais que cependant les nègres nomment *woudo-louso-fowlo*, parce qu'il se nourrit de poux de bois, est plus gros que le premier, et paré d'un plumage extrêmement brillant. Sa tête et la partie supérieure de son corps sont d'un beau vert de pré, sa poitrine et son ventre de couleur cramoisie, et séparés par une barre cendrée. Il a la queue longue et d'un bleu sombre. Les pennes de chacune de ses ailes, dont le repli paroît détaché du vert du corps par une autre barre cendrée et fort large, sont de la même couleur que la queue. Son bec est jaune et crochu, et couvert, ainsi que le tour des yeux dont l'iris est de couleur de sang, d'une quantité de petites plumes noires. Je vis aussi quelques *gallinas* ou poules de Guinée, appelées ici *tokay*, et qui, étant bien connues, n'exigent point de description.

Parmi les plantes que je trouvai dans le même lieu, je remarquai l'aloës d'Amérique, dont la tige étoit d'un demi-pied d'épaisseur et de vingt pieds de haut. Cette tige, toujours verte, est remplie de moëlle et garnie

de feuilles très-pointues qui diminuent de grandeur vers la cîme. Celles du pied sont très-nombreuses, longues et larges, pointues, dentelées et garnies de piquans très-forts. Au haut de la tige, croît un groupe de fleurs, dont le pédicule contient la semence ou le germe de l'aloës futur qui ne manque jamais d'arriver à son état de perfection dans l'espace de deux mois.

A la lisière des forêts dont nous étions entourés, je vis aussi le vanillier, plante qui, au moyen de ses vrilles, s'attache, comme le lierre ou les lianes, au tronc des arbres. Ses feuilles sont extrêmement épaisses et d'un vert sombre. Son fruit consiste en une gousse triangulaire de six ou huit pouces de long, et remplie de petites semences polies. Ces gousses, qu'on fait sécher dans une après-midi au soleil, deviennent brunes, ont une excellente odeur d'aromate et une agréable saveur, ce qui fait qu'on s'en sert pour parfumer le chocolat. Il y a plusieurs espèces de vanilliers, mais la plus estimée a les gousses plus longues et plus déliées. Les nègres me montrèrent aussi une petite semence douceâtre, qu'ils nomment *bongora*.

A mon retour à l'Espérance, je rencontrai

Cojo, l'oncle de Joanna, qui, ayant tué un *singe hurleur*, me l'apportoit. Les singes de cette espèce sont de la grosseur d'un petit boule-dogue. Ils ont une barbe, les poils longs et rouges, et au total ils sont extrêmement laids. Mais ce qui les distingue principalement des autres singes, c'est le hurlement affreux que des groupes nombreux de ces animaux font entendre en chœur, et sur un ton si élevé qu'il perce à la distance d'un mille. Les nègres m'assurèrent qu'ils répètent généralement ces concerts discordans, nuit et jour, à la haute marée, qu'ils connoissent par instinct. — En parlant de cette sorte d'intelligence des animaux, je ne puis m'empêcher de rapporter le fait suivant qui est des plus singuliers; je reviendrai ensuite à la partie historique de mon récit.

Je reçus, le 16, la visite d'un de mes voisins à qui je fis monter mon échelle; mais il n'eut pas plutôt mis le pied dans mon habitation aérienne, qu'il fit un saut du haut en bas, en poussant les cris de douleur les plus aigus; et il courut se plonger aussitôt dans la rivière, la tête la première. Ayant regardé au-dessus de moi, je découvris bientôt que cet événement étoit causé par

un énorme nid d'abeilles sauvages, ou de *wassy-wassy*, placé dans le chaume, directement au-dessus de ma tête quand j'entrois dans ma chambre. Je me sauvai donc aussi à mon tour, et je donnai ordre aux esclaves de détruire ce nid sans délai. Ils alloient commencer, quand un vieux nègre les arrêta, et se soumit à souffrir toute punition que je voudrois lui infliger, si une seule de ces abeilles *me piquoit jamais.* « Massera, me » dit-il, il y a long-temps que ces animaux » vous auroient maltraité si vous aviez été » un étranger pour eux, mais ils sont vos » tenanciers; vous leur avez tacitement per- » mis de se loger ici; ils vous connoissent » certainement, et jamais ils ne blesseront » ni vous ni les vôtres. » Je consentis aussitôt à la proposition de cet homme; et l'ayant fait lier à un arbre, j'ordonnai à Quaco de monter l'escalier, presque nu, ce qu'il fit sans être piqué. Alors je me hasardai à le suivre; et je déclare sur mon honneur, que même après avoir secoué le nid, dont les habitans sortirent en bourdonnant, et m'entourèrent la figure, aucun d'eux ne chercha à me piquer. Je rendis donc la liberté au vieux nègre, et lui donnai un gallon

de rhum et cinq schellings, pour sa récompense. Je conservai depuis cette petite ruche d'abeilles, sans danger pour moi, et je l'établis mon corps-de-garde. A mon grand amusement, elles firent plusieurs fois sauter lestement quelques commandeurs à qui, sous un prétexte ou l'autre, je faisois monter mon échelle quand je voulois punir leur injustice et leur cruauté.

Le même nègre m'assura qu'il y avoit autrefois dans la plantation de son maître un arbre, sur lequel, du plus loin qu'il pouvoit se souvenir, s'étoient logés une compagnie d'oiseaux et un essaim d'abeilles, qui vivoient dans une parfaite harmonie ensemble : mais si quelques oiseaux étrangers venoient troubler les abeilles, leurs alliés emplumés les repoussoient aussitôt ; de même aussi, dès que des abeilles étrangères osoient pénétrer dans les nids des oiseaux, l'essaim domicilié se jetoit sur les assaillans et les mettoit à mort. Le maître de la plantation et toute sa famille avoient un tel respect pour cette association, qu'ils regardoient l'arbre comme sacré, et qu'ils ne souffrirent jamais qu'on y portât la hache. En conséquence, il ne tomba que de vieillesse.

Le 22, une patrouille arriva de *Rietwyk* sur la Pereca, et m'apprit qu'une partie de nos troupes venoit de retourner à la Java-Crique, après avoir été jusqu'à Vrydenbourg, sur le Maroni; que conjointement avec les chasseurs, elle avoit détruit pendant cette campagne plusieurs champs ensemencés, appartenans aux rebelles; et qu'en raison de leurs rares services, ces mêmes chasseurs avoient reçu de la compagnie de nouvelles armes, et un uniforme consistant en une casaque verte, qui étoit le premier qu'ils eussent porté. Je sus aussi, en même temps, que les ambassadeurs envoyés aux nègres *Oucas* et de la *Sarameca*, étoient revenus après un voyage inutile; car ces deux peuplades ne voulurent nous prêter aucun secours. En conséquence de ce refus, le colonel Fourgeoud, qui, à la fin, se sentoit fatigué, et qui avoit épuisé ses troupes en détruisant la plus grande partie des établissemens des rebelles, se détermina à discontinuer cette expédition; mais, préalablement, il communiqua sa résolution à son altesse sérénissime le prince d'Orange.

Le 23, je reçus l'ordre positif de me tenir prêt à partir le 15 juillet avec toutes les

troupes que je commandois, de quitter ensuite la Comewine, et de descendre à Paramaribo où des vaisseaux nous attendoient pour nous transporter en Hollande. Je lus à l'instant cet ordre à tous mes soldats qui l'accueillirent avec des transports de joie et trois acclamations. — Mais moi, j'en soupirois. Ma chère Joanna et mon fils étoient tous deux alors très-malades, la première avoit la fièvre, l'autre étoit attaqué de convulsions, et l'on désespéroit de leur vie. Pour achever ma misère, si l'on peut compter les maux du corps près de ceux de l'ame, je marchai dans le même temps sur un clou qui m'entra vivement dans le pied.

Dans cette situation douloureuse, le hibou de la Guiane nous rendoit régulièrement sa visite nocturne. Il entroit même dans mon appartement et y faisoit entendre ses tristes accens. Cet oiseau est ici nommé *ourou-coucou*, parce que son cri a quelqu'affinité avec ces mots. Il est à-peu-près de la grosseur d'un pigeon. Son bec est jaune et crochu comme celui d'un faucon; et il a la langue fendue; ses yeux sont jaunes aussi, et ses oreilles très-visibles. Il a les jambes courtes, fortes, et armées de griffes très-pointues. La couleur

leur générale du plumage de ce hibou est un brun clair, excepté à la gorge et au ventre qui sont blancs et entremêlés de quelques taches grises. Les nègres qui ont beaucoup de superstition, croient généralement que la présence du hibou est un signe de mort. Ce préjugé est cependant excusable, parce que cet oiseau se plaît dans l'appartement des malades; peut-être y est-il attiré par la lumière des lampes qu'on brûle toute la nuit, ou plutôt par l'air putride qui lui fait espérer d'y trouver quelque proie.

Une vieille indienne de la connoissance de Joanna étant venue dans ce temps la voir à l'Espérance, je fus bientôt guéri par son habileté et ses soins. Mais ma petite famille continuoit à être dans un état si fâcheux que je me décidai à la faire partir pour Paramaribo avant qu'il fût trop tard. J'envoyai aussi le 10 juillet mon troupeau et ma volaille à Fauconberg : je réservai cependant deux brebis grasses que je fis tuer, et dont je régalai pendant deux jours, en y ajoutant du gibier et du poisson, vingt-quatre habitans des plus respectables des bords de la rivière. Mon estimable ami, M. Jacques *Gourley*,

me fit présent, à cette occasion, de pain blanc, de vin d'Espagne et de fruits.

Le 13, j'ordonnai de descendre aux troupes postées à Clarenbeck, où, pour la seconde fois, on avoit construit un hôpital; et le même soir elles abordèrent à l'Espérance.

Le 14, un officier des troupes de la compagnie vint me relever dans le commandement de la rivière; et de ce moment, ses soldats commencèrent à faire le service.

Ce même jour, au soir, j'allai faire mes adieux aux parens de Joanna qui demeuroient dans la plantation de Fauconberg. Ces bonnes gens m'entourèrent et me témoignèrent vivement leur chagrin de mon départ; puis, les larmes aux yeux, ils prièrent le ciel de me protéger et de m'accorder un heureux voyage.

Le 15, enfin, nous quittâmes le poste de l'Espérance. Mes soldats montèrent à bord des barges à dix heures du matin; à midi, je tirai un coup de pistolet pour faire lever l'ancre; nous descendîmes ensuite la Comewine pour entrer dans la rade de Paramaribo, et de là nous embarquer pour l'Europe.

## CHAPITRE XXVI.

*Embarquement des troupes. — Le Zurzaca* et le *Sabatille. — La Papaye et le Gingembre. — Ordre donné aux troupes de débarquer. — Mutinerie. — Insolence d'un capitaine de Nègres* Oucas. *— Grand nombre de malades envoyés en Europe. — Nouveaux détails sur les Nègres.*

Le soir même du jour de notre départ nous jetâmes l'ancre près de la plantation de *Berkshoven*, appartenante à ce même M. Gourley dont j'ai parlé à la fin du chapitre précédent, et chez qui je passai la nuit. Le lendemain matin, nous continuâmes notre route, et je fis mes adieux à M. Palmer. Je passai la soirée et la nuit du 17 avec le capitaine Mac-Neyl ; et le 18, notre petite flotte, composée de mes barges, et de celles qui venoient de Magdenberg et de la Cottica, jeta l'ancre dans la rade de Paramaribo, où les troupes qui étoient sous mon commandement s'embarquèrent immédiatement sur les vaisseaux de transport qui nous y attendoient déjà.

Lorsqu'elles furent à bord, je descendis au rivage pour faire mon rapport au colonel Fourgeoud. Ensuite j'allai voir Joanna et mon fils, qu'à ma grande satisfaction je trouvai parfaitement rétablis.

Le lendemain, je retournai au vaisseau pour préparer tout pour notre voyage.

Je dînai, le 20, chez le colonel Fourgeond, à la table duquel je fus surpris de voir paroître deux poissons dont je n'ai rien dit encore. L'un est appelé ici le *haddok* (l'aigrefin). Il est assez semblable au nôtre, quoiqu'un peu plus gros et d'une couleur plus blanche. L'autre est nommé *separy* et ressemble à la raie cendrée. Au dessert, je vis un fruit appelé *zurzaka* à Surinam. C'est, je crois, celui que nous nommons *sour-sap* en Angleterre. Il croît sur un arbre de grosseur moyenne, dont l'écorce est grise ; et ses feuilles sont semblables à celles de l'oranger, mais disposées en paires. Le fruit est de forme pyramidale et plus pesant que la plus grosse poire : des pointes qui ne piquent point le couvrent tout entier. Sa pulpe, qu'entoure une peau très-dure, est une substance moëlleuse, aussi blanche que du lait, d'un goût très-doux, mêlé d'un

agréable acide, et renfermant des pepins comme ceux d'une grosse pomme. On trouve aussi une autre espèce de zurzaka (1) qui ressemble au houblon, mais qui n'est d'aucun usage. Nous avions encore au même dessert un fruit appelé *sabatille*, qui croît sur un arbre très-gros, dont les feuilles sont semblables à celles du laurier. Ce fruit a la forme d'une pêche très-ronde; il est de couleur brune et tout couvert d'un duvet très-doux. On prendroit sa pulpe pour une marmelade toute remplie de semences; elle est si douce, ou si fade, que beaucoup de personnes ne peuvent en manger.

Le 21, nous reçûmes notre solde, mais en papier-monnoie, sur lequel nous fîmes une perte très-considérable. J'allai immédiatement trouver madame Godefroy; je lui remis tout l'argent que j'avois dans ma poche, et qui ne se montoit pas à plus de quarante livres sterlings. Cette excellente femme me pressa de nouveau, mais inutilement, d'emmener mon fils et sa mère en Europe. Joanna étoit inébranlable. Elle persistoit à ne

(1) Le grand et le petit zursak, ou le zursaka, sont connus sous le même titre d'*anona* dans les jardins des plantes en Hollande.

point vouloir partir que sa rançon n'eût été complètement acquittée. Nous affectâmes donc de supporter avec une résignation parfaite notre sort; mais ce que nous ressentîmes en particulier est plus facile à concevoir qu'à décrire.

Les drapeaux du corps furent portés à bord, le 23, en grande cérémonie. Le fort Zélandia cependant ne leur rendit aucun honneur : on ne tira pas un seul coup de canon, et même on n'éleva pas la flamme sur le rempart; ce qui mortifia infiniment le colonel Fourgeoud. Il ne devoit s'en prendre toutefois qu'à sa négligence personnelle; car il n'avoit pas donné officiellement avis de son départ au gouverneur. Tous les bagages furent aussi embarqués; et un colon nommé M. *Vanheyst*, fit distribuer, à ses frais, trois cents bouteilles de vin, des fruits et différens comestibles, aux soldats.

J'ai parlé souvent de l'hospitalité et de la générosité des habitans de cette colonie. J'en éprouvai les effets en ce moment, où je reçus de mes nombreux amis des présens de fruits et de conserves pour ma traversée. Parmi ces dernières, je trouvai des papayes, qui sont les fruits du papayer femelle, car

le mâle n'en porte pas. Le papayer femelle s'élève à la hauteur de près de vingt pieds. Sa tige est droite, remplie de moëlle et entourée d'une écorce grise ; ses feuilles forment, au sommet, une espèce de couronne ; elles sont extrêmement larges, dentelées, et seulement au nombre de quatorze ou seize. Le fruit croît près de la tige, et la fleur exhale une délicieuse odeur. La papaye, parvenue à son point de perfection, est de grosseur et de la forme d'un melon d'eau ; mais sa pulpe est plus solide et plus ferme, et elle devient jaune, de verte qu'elle étoit d'abord. La partie la plus intérieure de cette pulpe est fongeuse, douce, et remplie d'innombrables pepins. On coupe ce fruit en plusieurs morceaux quand il est en pleine maturité ; alors on le fait bouillir, et il a le même goût que le navet d'Angleterre ; mais on s'en sert principalement pour des confitures quand il est jeune et avec ses fleurs qui sont à-la-fois très-délicates et très-saines. On m'avoit envoyé aussi du gingembre confit ; c'est la racine d'une espèce de roseau qui ne s'élève jamais à plus de deux pieds de haut, et dont les feuilles sont longues, étroites et pointues. Ces racines sont tuber-

culeuses, applaties, petites et ramassées en formes différentes, assez semblables à des pommes-de-terre et à-peu-près de la même couleur en-dedans, mais fibreuses, contenant beaucoup d'acide, et d'un goût aromatique et très-chaud : l'odeur en est agréable et très-forte. On sait que cette racine procure, non-seulement une bonne confiture, mais qu'elle fait aussi dans plusieurs cas un excellent spécifique.

Le 24 juillet, les voiles étant attachées aux vergues, nous allâmes en corps saluer enfin son excellence le gouverneur de la colonie, qui, tout en nous recevant avec la plus grande politesse, donna à entendre à notre chef que s'il avoit attendu ce moment pour envoyer ses drapeaux à bord, il leur auroit certainement fait rendre les honneurs qui leur étoient dus incontestablement. Quand nous fûmes de retour au quartier-général, il y envoya aussi en corps et en cérémonie les officiers de la compagnie, pour nous souhaiter une heureuse traversée. Dans tout ce qui concernoit l'étiquette, le gouverneur avoit, sans contredit, l'avantage sur notre colonel; et je faillis me faire une querelle sérieuse avec celui-ci, pour l'avoir

dit à l'oreille à quelques-uns de ses favoris. Les officiers joignirent alors les soldats qui, depuis le 18, étoient embarqués; et les déplorables restes de ce beau corps de marine se virent enfin sur un bâtiment prêt à appareiller le lendemain pour l'Europe. Le contentement paroissoit sur tous les visages (un seul excepté); et rien ne pourroit égaler l'exaltation de la joie générale, lorsque le matin suivant on donna l'ordre de lever l'ancre et de mettre en mer.

Mais le sort avoit ordonné que l'espérance la plus vive et la mieux fondée, seroit encore une fois déçue. Au moment même du départ, un vaisseau parut dans la rivière. Il étoit porteur de dépêches contenant l'ordre à notre régiment de *rentrer dans les forêts* et de rester dans la colonie jusqu'à ce qu'il fût relevé par de nouvelles troupes qu'on enverroit d'Hollande à cet effet. On lut ensuite aux soldats rassemblés sur le pont de chaque vaisseau, les sincères remerciemens de son altesse sérénissime le prince d'Orange, pour le courage et la constance avec lesquels ils avoient soutenu des fatigues et des dangers inouis. Mais comme ils étoient suivis de l'ordre de *débarquer* et de

continuer ce terrible service, je ne remarquai jamais tant de découragement, tant de mécontentement ni de désespoir; tandis que moi qui, jusqu'à ce moment, avois été complétement un misérable, je me vis le seul à mon tour qui ne fût pas accablé de douleur.

Au milieu de cette triste scène, on ordonna trois acclamations, ce que les soldats de marine, à bord de l'un des vaisseaux, refusèrent absolument. Le colonel Seybourg et moi (malheureusement) nous fûmes chargés de les y contraindre. Cet officier, pour sa part, le fit la canne haute et le pistolet à la main. Connoissant son caractère irascible et fougueux, que n'éprouvai-je pas en ce moment! Je sautai immédiatement dans la chaloupe qui étoit à l'un des côtés du vaisseau; là, je haranguai ceux qui se baissoient sur le plat-bord, et je promis vingt gallons d'eau-de-vie pour tout l'équipage, s'ils vouloient commencer ce triste chœur. Ayant ensuite monté sur le pont, j'appris au colonel Seybourg que tous les soldats étoient disposés en ce moment à obéir à ses ordres. Nous rentrâmes donc dans la chaloupe, et, en nous retirant, nous eûmes la satisfaction de recevoir les trois acclamations faites, de bon cœur, par les

matelots, auxquels se joignirent quelques soldats de marine, mais d'un air si affligé qu'il m'est impossible de le décrire.

La bonté de cœur du prince d'Orange parut cependant d'une manière éclatante en cette occasion, car il ordonna que les sommes dues aux médecins et aux chirurgiens, par des particuliers, seroient acquittées sur la caisse. Quelque peu important que paroisse cet objet, il ne faisoit pas une bagatelle pour plusieurs officiers, et montroit dans son altesse sérénissime une attention qu'on ne trouve pas toujours chez les princes. Tous savoient, d'ailleurs, combien elle souffroit des maux de ses soldats; mais elle ne pouvoit les en dispenser, sans compromettre le bien général.

Si ce contre-ordre affligea notre corps, il fit grand plaisir à la plupart des colons. Les principaux d'entr'eux avoient, quelques jours auparavant, signé et présenté une requête au colonel Fourgeoud, par laquelle ils le prioient « De rester quelque temps » encore avec ses troupes et d'achever ce » qu'il avoit si glorieusement commencé, » en continuant à fatiguer et à disperser les » rebelles, ce qui leur porteroit enfin le

» dernier coup ». Il étoit certain que notre régiment, conjointement avec les troupes de la société et les chasseurs, avoit détruit la plus grande partie des établissemens que les révoltés possédoient dans la colonie, et les avoit forcés à se réfugier si loin, que leurs dépradations et la désertion des esclaves étoient incomparablement plus rares qu'à notre arrivée. Il valoit mieux, sans doute, avoir recours à ce moyen, que de conclure une paix honteuse comme on l'avoit fait avec les nègres *Oucas* et ceux de la *Sarameca*, ce qui probablement auroit eu lieu si on ne nous eût envoyés à la Guiane.

Je ne puis m'empêcher de rapporter comme une preuve du caractère insolent de ces derniers, une conversation que j'eus avec l'un d'eux, pendant le séjour que nos troupes, avant de rentrer en campagne, firent à Paramaribo. Etant à dîner chez le capitaine *Mac-Neyl*, de retour alors de sa plantation à la ville, un capitaine des nègres *Oucas*, nos alliés supposés, vint demander de l'argent à la maîtresse de la maison. Il fut tellement importun, que je conseillai en anglais « De » lui donner un verre de vin et de le ren» voyer ». M'ayant entendu, il me proposa

de sortir, et levant sa canne à pomme d'argent, il me demanda « Si j'étois le maître » de la maison; et, dans le cas contraire, de » quoi je me mêlois?« Je suis, dit-il, d'une » voix de tonnerre, le capitaine *Fortune* » *Dago-So*; et si je vous tenois dans mon » pays, chez les *Oucas*, j'abreuverois la » terre de votre sang ». Je lui répondis, en tirant mon épée, « Que mon nom étoit Sted- » man, et que s'il osoit tenir encore un » discours aussi impudent, je le percerois à » l'instant ». Là-dessus il fit craquer ses doigts et nous quitta. J'étois très-mécontent de cette scène, et je blâmois le colonel Fourgeoud de montrer tant d'égards à de tels bandits. Le soir, en sortant de dîner, je rencontrai le même nègre qui s'arrêta tout court, et me dit : « *Massera*, vous » êtes un homme, un brave homme; voulez- » vous donner quelqu'argent au *capitaine* » *Fortune* » ? L'ayant refusé brusquement, il me baisa la main, et me montra ses dents, en signe de réconciliation, me dit-il; et il me promit de m'envoyer un présent de noix de pistaches, qui cependant ne vint pas.

Quoique notre séjour fût prolongé de quelque temps à Surinam, nos services n'y pou-

voient plus être fort avantageux à la colonie. Notre nombre se trouvoit réduit à rien, et tout foible qu'il étoit, quand nous débarquâmes de nouveau, on fit encore partir, le premier août, pour la Hollande, neuf officiers et plus de cent soixante soldats incurables ou malades. J'avois la fièvre alors, et le colonel, en conséquence, m'offrit la permission de m'embarquer aussi; mais je la refusai, étant bien déterminé à voir, si je le pouvois, la fin de cette expédition. Je profitai cependant de l'occasion pour adresser en Europe quelques présens à mes amis, et qui consistèrent en deux superbes perroquets, en deux singes d'une espèce très-curieuse, en une charmante collection de beaux papillons, en trois caisses de confitures et quelques marinades, que je fis porter à bord du vaisseau le *Paramaribo*, et que je confiai aux soins du sergent Fowler qui étoit malheureusement un des invalides qu'on envoyoit à Amsterdam.

Le major Medlar, qui étoit épuisé de fatigue au dernier point, partit alors aussi pour la Hollande. Je remplis ses fonctions pendant son absence, et je ne désespérai pas de ramener un jour le régiment moi-même,

si le nombre de nos officiers diminuoit ainsi journellement. Parmi ceux qui restoient, il s'en trouva deux cependant qui eurent le courage de risquer le mariage et qui épousèrent deux veuves créoles.

Etant alors paisible et tranquille, je recouvrai assez de forces pour me rendre, le 10, chez madame Godefroy, à qui je communiquai mon désir d'affranchir au moins *Johnny Stedman*, et je la suppliai de déclarer, en se cautionnant devant le conseil, pour la somme ordinaire de trois cents livres sterlings, qu'il ne seroit jamais à charge à la colonie de Surinam. Mais elle me le refusa positivement, quoiqu'elle n'eût aucun risque à courir, et que ce ne fût là qu'une simple formalité. Je ne pus m'empêcher d'en témoigner ma surprise qui cessa cependant lorsque j'eus appris que cette dame venoit de refuser la même faveur à son propre fils.

Je ne puis parler d'esclavage sans me rappeler une dette que je crois avoir contractée envers le lecteur. J'ai déjà donné quelques détails sur la manière dont les esclaves sont vendus et traités dans ce pays; mais je sens que je ne me suis pas suffisamment étendu sur ce sujet, et je présume qu'il est conve-

nable que je fasse part de toutes les informations que j'ai prises sur les nègres. Je me flatte que je dirai des choses auxquelles on n'a pas fait assez d'attention, ou qui n'ont été qu'imparfaitement rapportées jusqu'ici.

Je commence par la couleur des nègres, et je suis persuadé, comme je l'ai précédemment observé, qu'elle doit être entièrement attribuée au climat brûlant dans lequel ils vivent, et à son atmosphère échauffée par ces vents réguliers qui traversent d'immenses déserts de sable, avant d'arriver à aucune terre habitée. Les Indiens de l'Amérique qui sont sous le même degré de latitude, ont ces vents rafraîchis, au contraire, par l'Océan atlantique, et sont de couleur de cuivre; les habitans de l'Abyssinie qui les reçoivent aussi tempérés par la mer des Indes, sont entièrement de couleur d'olive. Ainsi au nord de la grande rivière de Sénégal, la couleur de la peau change du noir au brun parmi les Maures, comme elle fait vers le sud, parmi les Cafres et les Hottentots: je suis même d'avis que cette qualité laineuse des cheveux des nègres, est un effet produit par la même cause. J'ai vu anatomiser l'épiderme ou la surpeau des nègres

plus

plus d'un fois; elle est transparente et claire; mais entr'elle et la peau réelle, il se trouve une lame ou feuille parfaitement noire, qui étant enlevée par des flagellations cruelles ou par le scalpel, laisse voir une couleur qui n'est pas inférieure à celle de la peau d'un européen.

Deux nègres blancs naquirent à Surinam, dans la plantation de Vossenberg, de parens parfaitement noirs. Le premier de ces individus étoit une fille qui fut envoyée à Paris, en 1734; le second étoit un garçon et naquit en 1738. On a vu, en 1794, en Angleterre, une femme semblable, nommée *Emilia Lewsam*, dont les enfans, quoiqu'elle eût épousé un européen, étoient tous mulâtres. La peau de semblables individus n'est pas du blanc de la nôtre; elle ressemble à de la craie : il en est de même de leurs cheveux. Leurs yeux sont souvent rouges (1), et ils voient à peine à la clarté du soleil. Ils ne sont propres à aucune espèce de travail; et leurs facultés intellec-

(1) On sait que plusieurs animaux, tels que des lapins, des souris, qui sont parfaitement blancs, ont les yeux couleur de sang. ( *Note de l'Auteur.* )

tuelles, m'a-t-on dit, répondent ordinairement à la foiblesse de leur corps.

Quant aux formes extérieures des *nègres d'Afrique*, elles sont certainement, de la tête aux pieds, différentes de celles des Européens, quoiqu'à mon avis, et tout préjugé à part, elles ne leur soient pas inférieures. Leurs traits prononcés, leur nez plat, leurs lèvres épaisses, leurs joues élevées, peuvent nous sembler difformes, et cependant, parmi eux, paroître le contraire. Nous sommes forcés d'admirer leurs yeux noirs et brillans, leurs dents blanches et bien rangées. Un des avantages du tempérament ou de la complexion des nègres, est qu'on ne voit jamais parmi eux aucun individu languissant et pâle, comme on en rencontre si souvent en Europe. Les rides, ni les autres outrages du temps, ne sont pas non plus aussi marqués chez eux, quoique je convienne cependant que lorsqu'un nègre est sérieusement malade, sa peau noire devient couleur d'olive pâle, des plus désagréables.

Les nègres sont certainement plus propres que nous à tous les exercices qui exigent la vigueur du corps et de l'agilité. Généralement musculeux et forts près du tronc, ils ont les

extrémités des membres plus déliées. Leur poitrine est très-belle, mais ils ont les hanches étroites. Leurs cuisses sont pleines et fortes, leurs bras le sont aussi au-dessus du coude; mais leurs poignets et la partie inférieure de leurs jambes sont très-alongés. Quant à la forme arquée de celles-ci, on peut l'attribuer à la manière dont la mère porte son enfant sur le dos. Elle les lui écarte, de sorte qu'elles se pressent de chaque côté contre sa taille, ce qui cause cette sorte de difformité avec laquelle il n'est pas né : de plus, elle ne lui apprend pas à marcher, elle le laisse ramper sur le sable et l'herbe, et il ne se relève que quand il en a la force et la volonté, ce qui arrive bientôt. La position des pieds, cependant, se trouve fort négligée par cette coutume; mais au moyen de l'exercice et des bains journaliers, l'enfant acquiert cette force et cette agilité que tous les nègres possèdent au plus haut degré.

Ils ont encore une autre coutume qui, dans leur opinion, contribue efficacement à leur procurer et la vigueur et la santé. Pendant les deux premières années que la mère allaite son enfant, elle lui fait avaler

souvent une grande quantité d'eau, après quoi elle le secoue avec violence deux fois par jour : elle le prend aussi par une jambe, ou par un bras, et lui lave la peau dans la rivière. Les filles sont élevées de la même manière que les garçons. Parvenues à un certain âge, elles ne sont inférieures aux hommes que par la grosseur ; quelques-unes leur sont même supérieures, soit à la course, au pugilat et à la danse, soit à nager et à grimper au haut des arbres. Ainsi donc, on peut, au moyen d'une éducation convenable, former une race d'*amazones*.

Ces filles robustes de la zone torride sont remarquables par leur fécondité. J'ai connu une esclave nommée l'*Esperanza*, attachée à la plantation de M. de Graav, qui avoit eu neuf enfans en trois ans et en trois couches : la première fut de quatre ; la seconde de deux, et la troisième de trois. Les négresses enfantent sans peine, et, comme les Indiennes, elles reprennent leurs occupations ordinaires le jour même de l'accouchement. Pendant la première semaine, leurs enfans sont absolument comme ceux des Européens, excepté, cependant, que dans les mâles on voit une teinte noirâtre dans *certaine partie*

du corps qui bientôt devient tout entier de cette couleur. Les filles arrivent de bonne heure à l'âge de puberté, mais aussi, comme tous les fruits de ce climat, elles passent bien vîte. Plusieurs nègres parviennent cependant à une grande vieillesse : j'en ai vu un ou deux qui avoient plus de cent ans ; et la Chronique de Londres (du 5 octobre 1780) fait mention d'une négresse nommée *Louisa Truxo*, qui vivoit alors à Cordoue du Tucuma, dans l'Amérique méridionale, et qui étoit âgée de cent soixante-quinze ans (1).

Dans les tables de longevité, trouve-t-on un seul européen parvenu à un tel degré de vieillesse? Et cette femme avoit probablement, comme les autres esclaves, passé sa jeunesse dans de pénibles travaux.

J'ai toujours remarqué cette particularité dans la constitution des nègres, que s'ils sont propres à soutenir la fatigue du travail dans les jours les plus chauds de l'été, ils ne le sont pas moins à supporter le froid et l'humidité, mieux qu'un européen, ou du moins que moi-même dans nos expéditions.

(1) Voyez aussi la *Gazette de France*, du 18 janvier 1780.

Ils dorment toute la nuit, couchés nus sur l'herbe humide, sans faire aucun tort à leur santé, tandis que j'étois bien heureux d'avoir du feu le matin près de mon hamac, et que nos soldats frissonnoient parce qu'ils en étoient privés. Ils endurent aussi la faim ou la soif, la douleur ou la maladie, avec autant de patience que de courage.

J'ai précédemment nommé plus de douze tribus de nègres, que je connois toutes par différentes marques que se font sur le corps les individus dont chacune d'elles est composée. — Par exemple, les nègres du *Coromantyn*, qui sont les plus estimés, ont trois ou quatre balafres sur chaque joue, comme on peut le voir sur la figure du nègre armé, représenté dans la *Pl.* VI.

Les nègres de *Loango*, qui sont les moins considérés, se distinguent en se traçant sur les bras, les flancs et les cuisses, des figures élevées et carrées, assez semblables à un dez. (*Voy. Pl.* XXXVII.) Ils taillent aussi leurs dents de devant en pointe, ce qui les rend effroyables. Tous leurs enfans mâles sont circoncis, à peu près à la manière des juifs.

On doit placer parmi les jeux de la na-

ture, la conformation d'une espèce particulière de nègres, nommé *Accorys*, ou deux doigts, qui vivent parmi les nègres de la Saraméca, sur la partie supérieure de la rivière de ce nom. Les individus de cette peuplade sont remarquables, par leurs pieds et leurs mains qui sont des plus difformes: les uns les ont terminés par quatre doigts ou orteils très-longs, et les autres seulement par deux, mais qui ressemblent aux griffes d'une écrevisse, ou plutôt qui sont comme s'ils avoient été cicatrisés par suite d'une brûlure ou de tout autre accident. Cette difformité ne causeroit que peu d'étonnement dans une seule personne; mais c'est incontestablement un phénomène étrange, que toute une peuplade soit affligée de cette singularité. J'ai vu deux de ces nègres, mais de trop loin, pour les dessiner. Je ne prétends donc pas, en cette occasion, me donner pour témoin; je rapporte seulement ce que j'ai appris. Le dessin d'un homme qui avoit les pieds et les mains ainsi conformés, a été envoyé à la société des sciences et des arts à Harlem. J'ai lu, de plus, dans un ancien livre d'anatomie et de chirurgie, que m'a procuré le savant *Owen Cambridge* de *Twickenham*,

un rapport dont on me permettra de donner l'extrait suivant :

« L'an 1629, après la session de la St.-» Michel, on apporta de la place des exé-» cutions criminelles, au collége de méde-» cine, un corps destiné à des démonstrations » d'anatomie ; et par hasard, l'officier du » collége prit celui d'un malheureux qui » avoit assassiné le fils de maître Scot, chi-» rurgien de bonne réputation, de cette » ville. La figure de ce misérable conservoit » encore un air farouche. Ses cheveux étoient » noirs, frisés, peu longs, mais épais et » touffus : son front n'étoit guère élevé que » d'un pouce. Il avoit les sourcils grands et » en avant, les yeux profondément enfoncés » dans leur orbite, le nez crochu, avec un « nœud ou une grosseur au bout, et qui » remontoit un peu. Une moustache très-» fournie lui couvroit la lèvre supérieure, » mais il n'avoit au menton que quelques » poils rudes et noirs ; sa lèvre inférieure » étoit aussi épaisse que trois fois celle d'une » proportion ordinaire : voilà sa figure. Ce-» pendant, sa plus grande difformité, qui » vraiment étoit extraordinaire, paroissoit aux » pieds qu'il avoit tous deux fendus, mais

» pas de la même manière. Le pied droit » étoit séparé en deux orteils de quatre à » cinq pouces de longueur, jointés comme » ceux de tout autre homme, mais aussi » gros que la moitié de cette partie du pied » pouvoit le comporter, et avec les ongles » proportionnés. Le pied gauche étoit éga- » lement fendu par le milieu, mais cette » séparation avoit tout au plus trois pouces » de longueur. La moitié intérieure formoit » un gros orteil avec un ongle aussi très-fort, » et semblable à celui de la même moitié, au » pied droit; la moitié extérieure étoit com- » posée de deux autres orteils extrêmement » serrés l'un contre l'autre. J'ai jugé con- » venable de décrire la conformation mons- » trueuse de cet homme, après une visite » exacte, faite en présence de plus de mille » personnes ».

Je connois peu les différens idiomes des *nègres d'Afrique*, cependant je transcrirai quelques phrases de celui de Coromantyn que mon nègre Quaco, qui appartenoit à cette tribu, m'a citées: j'observerai, en même temps, que les nègres prononcent leurs mots très-vîte, et d'une manière gutturale que je ne puis facilement décrire. — Voici ces

phrases avec la traduction : — « *Co fa* » *ansyo, na baramon bra*, allez à la rivière » et rapportez-moi de l'eau. » — « *My yery*, » *nacomeda my*, ma femme, j'ai faim ».— En voilà assez pour la langue des nègres du Coromantyn, telle qu'on la parle sur la côte de Guinée.

Quant à celle des nègres de la colonie de Surinam, je la connois parfaitement, car c'est un composé de hollandais, de français, d'espagnol, de portugais, et sur-tout d'anglais qui en est la base, et qu'ils aiment beaucoup. J'ai déjà dit que les premiers Européens qui possédèrent cette colonie, furent des particuliers de notre nation; de là vient probablement la prédilection des nègres pour leur langue. Dans ce dialecte mélangé, dont j'ai vu une grammaire imprimée, les mots finissent ordinairement par une voyelle, comme dans la langue italienne et dans celle des Indiens. Il est si agréable, si sonore et si doux, que les habitans de Surinam, du meilleur ton, s'en servent le plus souvent. On jugera du degré d'expression dont il est, par les citations suivantes: — « Bon manger » est rendu par *swyty-mousso*; — Poudre » à canon, par *man sanny*;—Je vous aimerai

» de tout mon cœur et tant que je vivrai,
» par *my saloby you, lango alla my hatty*,
» *so langa me lyby* ; — Un conte agréable,
» par *ananassy tory* ; — Je suis très-chagrin,
» par *me hatty brun* ; — Vivez long-temps,
» si long-temps que vos cheveux deviennent
» blancs comme du coton, par *leby langa*,
» *tay-tay, ta-y you wyry wyry tan wity*
» *liky catou* ; — Petit, par *pykin* ; — Très-
» petit, par *pykinini* ; — Adieu ! je meurs,
» je vais trouver Dieu, *adiosso, cerroboay*,
» *my de go dede, me de go na my gado.* On peut remarquer, dans cet idiome, plusieurs mots d'anglais corrompu, dont on commence à ne plus se servir dans la capitale, mais qui sont toujours employés dans les plantations éloignées : par exemple, j'ai entendu une vieille négresse de la plantation de *Goet-Accord* sur la Cottica, dire « *We lobee fo* » *lebee togeddere* » ; ce qui signifioit, nous aimons à vivre ensemble ; et pour exprimer la même idée à Paramaribo, on diroit *way louko for tanna marandera.*

La musique vocale des nègres est, comme celle des oiseaux, mélodieuse, mais sans mesure. Souvent ils exécutent une sorte de chant de la manière suivante : l'un d'eux prononce

d'abord une sentence, puis il la chante, et tous les autres la répètent en chœur; celle-ci achevée, on en prononce une autre qu'on chante et qu'on répète de même.

C'est de la sorte que chantent les rameurs qui conduisent les barges, et ils aiment surtout à le faire au clair de la lune. Ce chant qu'ils accompagnent de leurs rames, les anime, et on l'entend à une distance considérable.

Il est bien prouvé que les nègres, lorsqu'ils ont reçu une bonne éducation, sont susceptibles d'une grande délicatesse d'oreille et peuvent s'adonner à la poésie. Parmi ceux qui se distinguèrent dans ce genre de littérature, on doit compter sur-tout *Phillis Wheatley*, esclave à *Boston*, dans la Nouvelle-Angleterre, qui apprit la langue latine et composa sur différens sujets trente-huit pièces de poësie, très-élégantes, qui furent publiées en 1773.

Les Lettres sentimentales d'*Ignace Sancho*, nègre au service du duc de Montagu, sont bien connues et ne feroient pas déshonneur à la plume d'un européen. Quant au don de la mémoire et du calcul, pour prouver que les nègres le possèdent au degré le plus

éminent, je citerai une lettre du docteur *Rush*, de Philadelphie, adressée à Manchester, à un de ses amis.

« Voyageant avec quelques habitans de » cette ville, et parcourant le Maryland, » dit le docteur, nous entendîmes parler » de la facilité prodigieuse pour les calculs » d'arithmétique, dont étoit doué un nègre » nommé *Thomas Fuller*; et nous le fîmes » venir. Une personne de la compagnie lui » demanda combien un homme âgé de soi- » xante-dix ans, tant de mois, de semaines » et de jours, avoit vécu? Il répondit dans » une minute et demie. Celui qui lui avoit » adressé la question, prit sa plume, fit le » calcul, et lui dit qu'il s'étoit surement » trompé et que le nombre qu'il avoit an- » noncé étoit trop fort. Non, Massera, » répliqua le nègre, c'est que vous avez » oublié les années bissextiles; alors l'amé- » ricain calculant les secondes renfermées » dans celles-ci, son nombre total fut celui » de *Fuller*. Ce même nègre, dans une » autre occasion, multiplia, de mémoire, » neuf chiffres par neuf autres ». J'en ai connu un qui savoit l'alcoran par cœur. Quelle faculté dans des hommes qui n'ont

appris ni à lire ni à écrire ! Tous ces traits, cependant, sont des plus authentiques.

Je puis ajouter à ce que j'ai déjà avancé sur les opinions religieuses des nègres, qu'ils croient fermement à l'existence d'un Dieu, dans la bonté de qui ils mettent leur confiance, dont ils adorent la puissance, et à qui ils offrent une partie de tous leurs alimens. Ils ne craignent point la mort. Sur les rivières de Gambie et de Sénégal, ils sont presque tous Mahométans. Mais le culte et les cérémonies religieuses des Africains varient généralement, comme les pratiques superstitieuses et sans nombre de tous les Sauvages et même de beaucoup trop d'Européens. Ayant observé qu'ils avoient coutume de faire des offrandes au cotonnier sauvage (1), je demandai à un vieux nègre

(1) Cet arbre croît à une hauteur considérable. Son tronc épais et droit est revêtu d'une écorce grise, couverte de piquans. Ses branches sont très-étendues, et ses feuilles petites et digitées. Tous les trois ans, il produit du coton, mais qui n'est ni abondant, ni blanc, et qu'en conséquence on recherche peu Cet arbre, qui ressemble assez au chêne d'Angleterre, le surpasse cependant pour la grandeur et l'élégance avec laquelle il se dessine. (*Note de l'Auteur.*)

pourquoi on lui rendoit ce culte. « Massera, » me dit-il, voici quelle en est la cause : » comme nous n'avons pas de temple pour » l'exercice de notre religion, et comme » cet arbre est le plus grand et le plus » beau qui croisse sur la côte de Guinée, » nos compatriotes se rassemblent sous ses » branches qui les garantissent des ardeurs » du soleil et de la pluie, pour y entendre » les lectures de notre *gadoman*, ou de notre » prêtre. Nous avons une telle vénération » pour cet arbre, que jamais on ne le coupe » pour quelque cause que ce soit. »

Il n'y a pas de peuple qui ait plus de superstition que les nègres. Leurs *locomen*, ou leurs prétendus prophètes, trouvent leur intérêt à l'entretenir. Ils leur vendent, comme je l'ai déjà dit, leurs *obias*, ou leurs amulettes, et ils en retirent un grand profit. Les nègres ont aussi des espèces de *sybilles* qui rendent des oracles. Ces graves matrones dansent en rond au milieu d'une nombreuse assemblée, et avec une grande vivacité, jusqu'à ce que leur bouche se remplisse d'écume, et qu'elles tombent en convulsions. Tout ce qu'elles ordonnent dans ce paroxisme, doit être religieusement exécuté par

la multitude qui les environne. Ce pouvoir les rend très-dangereuses ; car souvent elles commandent aux esclaves de tuer leurs maîtres, ou de déserter les plantations et de s'enfuir dans les forêts. Ces scènes de fanatisme sont, en conséquence, défendues par les lois, et sous peine d'un châtiment sévère, dans la colonie de Surinam. Cependant, elles ont lieu fréquemment dans des endroits écartés. Elles sont très-communes parmi les nègres *Oucas* et de la Saraméca ; et les capitaines Frédéric et Van-Guerick m'ont assuré les y avoir vu exécuter. On les nomme ici *wynty-play*, ou danses de la syrène, et elles ont existé de temps immémorial. On sait que les auteurs classiques font souvent mention de semblables folies.

Mais ce qui est plus étrange, ces sybilles, par le son de leur voix, savent charmer le serpent *ammodite* (1) ou *papaw*, et le faire tomber de l'arbre. Les nègres ne le tuent ni même ne le blessent jamais ; ils le re-

(1) Ce serpent est de trois à cinq pieds de longueur, et n'est aucunement dangereux. Il ne craint pas de se laisser toucher, même par l'homme. L'éclat sans pareil de ses couleurs peut engager aussi les nègres à l'adorer. ( *Note de l'Auteur.* )

gardent

gardent, au contraire, comme leur protecteur et leur ami, et ils s'estiment très-heureux de le voir entrer dans leurs cabanes. Lorsqu'une sybille négresse a conjuré le serpent ammodyte, on lui a persuadé de descendre de l'arbre, il est assez ordinaire de voir ce reptile s'entortiller autour du bras, de la poitrine et du cou de cette femme, comme s'il se plaisoit à entendre sa voix, et en même-temps, elle le flatte et le caresse de la main. Les écrivains sacrés parlent, dans plusieurs endroits, de la faculté de charmer les serpens et les vipères, ce que je ne rappelle cependant, que pour prouver l'ancienneté de cette pratique; et il est notoire que les peuples de l'Inde orientale savent chasser des maisons les serpens les plus vénimeux, par le son d'une flûte qui les fait sortir de leurs repaires. Il y a peu d'années qu'une italienne montra à Londres trois serpens familiers qui s'entortilloient aussi autour de ses bras et de son cou : ils étoient de quatre ou cinq pieds de long, mais ils n'avoient pas de venin.

Je dois citer encore une autre preuve de la superstition des nègres : il existe, dans chaque famille, une défense, passée de père en fils, de ne pas manger de la chair de tel

ou tel animal, soit oiseau, quadrupède, ou poisson; celui qui est ainsi prohibé, ils le nomment *treff*, et n'en goûtent jamais.

Tout ridicules que peuvent paroître quelques-uns de ces rites, ils n'en sont pas moins nécessaires pour tenir les nègres dans la sujétion. Ces mortels illettrés, diffèrent en ceci des Européens, qu'ils sont fermes dans leur croyance quelle qu'elle soit, et que les doutes du scepticisme ne les en écartent jamais. Je ne prétends pas cependant décider là-dessus qu'ils soient pires ou meilleurs.

Les nègres sont portés d'une telle bienveillance les uns envers les autres, qu'il est inutile de leur dire : — « Aimez votre prochain comme vous-même ». Le plus pauvre d'entr'eux, s'il n'a qu'un œuf, le partagera avec tous ceux qui seront présens. Il en fera de même du plus petit verre de rhum; mais préalablement il en versera quelques gouttes à terre, en forme de libation.

Si les nations sauvages ont ordinairement beaucoup de générosité et de bonne-foi, elles ont aussi leurs défauts, parmi lesquels se trouve une grande disposition à la veu-

geance. La force de cette passion dans les nègres ne peut être égalée que par celle de leurs sentimens de reconnoissance ; et je n'en ai pas connu un seul qui ait pardonné à l'homme qui l'avoit offensé. On peut dire d'eux que leur amitié est aussi vive que leur haine est implacable. Comme toutes les nations barbares, ils se livrent à d'horribles cruautés. Pendant la dernière révolte arrivée dans la colonie de Berbiche, ils poussèrent la férocité jusqu'à massacrer les femmes de leurs maîtres, quoiqu'enceintes, et en présence de leurs époux (1). Les indiens Accawaws même ne sont pas plus habiles qu'eux dans l'art des empoisonnemens. Ils cachent le poison sous leurs ongles, et en plongeant seulement un doigt dans un verre d'eau,

(1) C'est un fait connu dans ce pays, qu'un nègre qui avoit été maltraité chez son maître, en tira vengeance de la manière suivante : — Celui-ci et sa femme étant sortis, le nègre ferma toutes les portes ; et à leur retour, il se présenta avec leurs trois enfans sur une plate-forme au haut de la maison. Ses maîtres lui demandèrent pourquoi il n'ouvroit pas, et pour toute réponse, il jeta à leurs pieds le plus jeune de leurs enfans ; ils le menacèrent, il jeta le second ; ils supplièrent il jeta le dernier ; et tous tombèrent aux pieds de leurs malheureux parens. Ce furieux

ils donnent une mort lente, mais sûre (1). Des familles entières et même tous les habitans d'une plantation, ont éprouvé les effets de leur vengeance. Ils l'ont enfin ponssée au point de faire périr quatre-vingts esclaves, leurs parens et leurs amis, pour priver leurs maîtres de cette partie importante de leur propriété. Ces monstres sont désignés par le nom de *wissy-men*, qui peut-être vient du mot *wise* (savant); et par cet infernal moyen, ils immolent un grand nombre de victimes long-temps avant d'être découverts.

Les nations barbares, et privées des avantages de l'éducation ont cependant des notions confuses de propriété : ainsi, on ne

leur dit alors qu'il étoit satisfait; et ensuite, il se précipita lui-même dans la rue. — Un autre, pour se venger de la femme, poignarda le mari qui ne l'avoit point offensé, et déclara ensuite que la tuer elle-même n'eût été pour lui qu'une vengeance momentanée; mais que la priver de ce qu'elle avoit de plus cher, c'étoit la condamner à un supplice éternel, dont l'idée seule le flattoit. ( *Note de l'Auteur.* )

(1) Je puis assurer, d'après des recherches scrupuleuses et des preuves convaincantes, que tout ceci est vrai. ( *Note de l'Auteur.* )

doit pas s'étonner que des esclaves qui souffrent dans leur personne la violation la plus manifeste de tout droit, soient disposés à s'en indemniser. Ceux des plantations sont donc trop communément adonnés au vol, et ils pillent tout ce qui se trouve à leur portée, quand ils espèrent le faire impunément. On ne peut aussi mettre de bornes à leur intempérance, sur-tout à celle de la boisson. J'ai vu une jeune négresse vider d'un seul trait une jatte dans laquelle j'avois versé deux bouteilles de vin.

Les nègres de la tribu de *Gango* sont supposés antropophages, ou cannibales, comme les Caraïbes, par esprit de vengeance. Après la prise de Boucou, on trouva dans les maisons des rebelles de cette tribu, des pots remplis de chair humaine, qui étoient encore sur le feu : un officier porta la curiosité jusqu'à goûter de cet horrible mets, et déclara qu'une telle viande n'étoit pas inférieure à celle du bœuf ou du porc.

M. *Wangills*, américain, qui a pénétré fort au loin dans l'intérieur de l'Afrique, m'a assuré depuis, qu'il étoit entré dans une ville ou bourgade de ce pays, où des bras, des cuisses et des jambes de créatures humaines

étoient exposés en vente aussi publiquement que la viande l'est chez nos bouchers. *John Keene*, capitaine au service de la compagnie de *Sierra-Leona*, m'a dit positivement qu'étant avec son bâtiment sur la côte d'Afrique, pour y prendre du bois, du fer et de la poudre d'or, le capitaine de la goëlette le *Nassau*, nommé *Dunningen*, fut massacré avec tous les hommes de son équipage. Leurs cadavres furent ensuite découpés, salés et mangés par les nègres du grand *Drevin*, à trente milles environ au nord de la rivière de Saint-André. Ces mêmes antropophages enlevèrent tout le cuivre du navire, qu'ils brûlèrent ensuite.

Après avoir indiqué les défauts du caractère des nègres, j'ai droit de retracer leurs bonnes qualités et leurs vertus.

J'ai déjà parlé de leur génie et de leur reconnoissance; ils poussent celle-ci au point qu'ils s'exposeroient à la mort pour ceux qui leur ont témoigné une bienveillance particulière. Rien ne peut surpasser l'attachement qu'ils ont pour un maître qui les traite avec bonté; ce qui prouve que leur affection est aussi vive que leur haine. Les nègres sont généralement sensibles, mais

sur-tout ceux de *Coromantyn* et de *Nago*. Ils sont susceptibles d'amour ; et la jalousie dans leur sein produit les plus terribles effets. Leur retenue mérite d'être citée ; car durant plusieurs années de résidence au milieu d'eux, je ne me rappelle pas d'en avoir vu un seul donner en public un baiser à une femme. Les négresses ont une tendresse extrême pour leurs enfans. Pendant les deux années qu'elles les allaitent, elles ne cohabitent point avec leurs maris. Elles se le reprocheroient comme une chose dénaturée et nuisible à leurs nourrissons. Le cas de l'Esperanza qui eut neuf enfans en trois ans, ne fait pas exception, car ils moururent peu de temps après leur naissance. La propreté des nègres est très-remarquable. Ils se baignent au moins trois fois par jour. Ceux de la tribu de *Congo*, en particulier, aiment tellement l'eau qu'on pourroit, avec quelque justice, les appeler des animaux amphibies.

Les nègres sont courageux et patiens dans l'adversité. Ils affrontent les tourmens et la mort avec une intrépidité sans égale. Leur conduite dans les situations les plus critiques approche de l'héroïsme. Ils ne font entendre

aucune plainte, ils ne poussent aucun soupir, aucun gémissement, même en expirant au milieu des flammes. Je n'en ai jamais vu un seul, pour quelque cause que ce fût, répandre des larmes ; et cependant, ils demandent grace avec les plus vives instances, lorsqu'on les condamne à être fustigés pour des fautes qu'ils reconnoissent ; mais s'ils croient qu'ils n'ont pas mérité leur châtiment, ils se font périr presque à l'instant. Ce sont sur-tout ceux de la tribu de Coromantyn qui se portent à cet acte de désespoir. Il arrive fréquemment que pendant l'exécution, ils jettent leur tête en arrière pour *avaler leur langue*, ce qui les étouffe tout-à-coup ; et ils tombent morts aux pieds de leurs maîtres. Mais quand leur conscience leur dit que leur punition est juste, ils sont humbles et se résignent à leur sort. On a trouvé depuis peu à Surinam le moyen très-humain d'empêcher qu'ils ne s'étouffent eux-mêmes comme je viens de le dire, en leur tenant à la bouche un brandon allumé qui remplit le double but de leur brûler la figure et de détourner leur attention d'un semblable projet. Quelques-uns ont recours à un autre expédient : ils mangent de la

*terre*; ce qui ne permet plus à leur estomac de faire ses fonctions ordinaires, et ils finissent ainsi leurs jours sans douleur, mais en languissant quelquefois plus d'un an dans un état de foiblesse extrême. Les loix ont assez inutilement décerné les châtimens les plus sévères contre ces *mangeurs de terre*, car on les découvre rarement quand ils commettent contre eux-mêmes cette sorte de délit.

Après ces remarques générales sur les facultés physiques et morales des nègres, je vais les examiner dans l'état d'esclavage, et soumis à la verge de fer d'une affreuse tyrannie; puis quittant cette horrible scène, je montrerai ce qu'ils sont sous des maîtres justes, humains et sensibles.

On se rappelle sans doute ce que j'en ai dit lorsqu'ils arrivent de la côte de Guinée, et dans quel état de foiblesse et de misère ils se trouvent alors. J'ai fait remarquer aussi que bientôt ils reprennent leur embonpoint et qu'on les confie aux soins d'un vieil esclave qui leur apprend la langue de la colonie. Parvenus à ce point, on les envoie travailler à la campagne, ce à quoi ils se soumettent joyeusement, quoique j'aie

vu quelques exemples de nègres nouvellement importés qui s'y refusèrent malgré les promesses, les prières, les menaces et même les coups auxquels on eut recours pour les y forcer; mais c'étoient des princes ou des personnages d'un rang considérable dans leur patrie, qui, par les hasards de la guerre, étoient tombés dans l'esclavage, et dont les sentimens élevés leur faisoient préférer la mort à l'avilissement et aux misères de la servitude. Dans plusieurs occasions semblables, j'ai vu d'autres esclaves tomber à genoux et supplier leurs maîtres d'ajouter à la leur, la tâche du prince captif ou du personnage distingué, ce qu'on leur accordoit quelquefois, et ils continuoient à lui témoigner le même respect que s'il étoit dans son pays. Je me rappelle d'avoir eu, momentanément pour me servir, un nègre de très-bonne mine et nouvellement débarqué, dont les poignets et les chevilles des pieds étoient écorchés par l'effet des chaînes. Je lui en demandai la cause. — « Mon » père, me répondit-il, étoit roi, et fut » tué en trahison par les fils d'un prince » voisin. Pour chercher à venger sa mort, » j'allois journellement à la chasse avec

» quelques-uns des miens, dans l'espoir de
» rencontrer ses assassins ; mais j'eus le
» malheur d'être surpris et enchaîné ; de
» là viennent ces honteuses cicatrices que
» vous voyez. On me vendit ensuite à vos
» compatriotes sur la côte de Guinée, sup-
» plice estimé plus affreux que la mort
» même. »

L'histoire de mon nègre Quaco étoit encore plus extraordinaire. — « Mes parens, me » dit-il, vivoient de leur chasse et de leur » pêche. On m'enleva très-jeune, tandis » que je jouois sur le sable, avec deux de » mes frères. Aussitôt on m'enferma dans » un sac et l'on m'emporta à plusieurs milles. » Je devins ensuite un des esclaves d'un » roi de la côte de Guinée, qui en avoit » un nombre considérable. Quand il mourut » on en décapita la plus grande partie qu'on » enterra avec lui. Les enfans de mon âge » furent distribués en présens aux capitaines » de son armée ; et le patron d'un navire » hollandais m'acheta pour un fusil et un » peu de poudre à canon ». Tout homme aime son pays quelque dures que soient ses lois.

Dès que ces malheureux étrangers com-

mencent à travailler avec moins d'ardeur, les fouets, les nerfs de bœuf, les bambous, les cordes, les fers et les chaînes sont mis en œuvre pour les ranimer. Il y a des maîtres qui les occupent nuit et jour, sans en excepter même les dimanches. Je me souviens qu'un nègre, jeune et très-fort, qui se nommoit *Marquis*, et qui avoit une femme et deux beaux enfans qu'il aimoit, mettoit une telle activité à son travail, qu'il avoit fini de creuser une tranchée de cinq cents pieds de long à quatre heures de l'après-midi, afin d'avoir le temps de cultiver son petit jardin ou d'aller à la pêche ou à la chasse aux oiseaux, pour l'entretien de cette famille chérie. Son maître ayant appris la chose, lui prouva, pour l'encourager, que s'il avoit fini de creuser cinq cents pieds pour quatre heures, il en auroit certainement achevé six cents avant le coucher du soleil. L'infortuné jeune homme fut condamné depuis à remplir tous les jours cette tâche.

Les esclaves vont presque nus, à Surinam, et leur nourriture journalière consiste en quelques ignames et quelques plantains. Peut-être deux fois l'année, ils reçoivent une modique ration de poisson salé, et

quelques feuilles de tabac, ce qu'ils nomment *sweety mouffo*, voilà tout. Mais le plus cruel pour eux, c'est que malgré l'attachement qu'un nègre et sa femme peuvent avoir l'un pour l'autre, celle-ci, si elle est belle, doit essuyer les embrassemens dégoûtans d'un adultère et licencieux commandeur, ou voir son mari mis en pièces s'il veut l'empêcher. Cette indignité les a souvent portés au plus violent désespoir et a été cause d'un grand nombre de meurtres.

C'est en raison de tant de maux réunis que le suicide est commun parmi les nègres, et qu'ils courent rejoindre dans les forêts, leurs compatriotes révoltés, ou que s'ils ne prennent pas la fuite, ils deviennent mélancoliques, et languissent de maladies qui sont la suite des mauvais traitemens qu'ils éprouvent. Ces maladies sont le *lota* qui est une tache scorbutique et blanche qui leur couvre le corps: — Le *crassy-crassy* ou la gale qui, comme aux Européens, leur provient d'une mauvaise nourriture, et qui est très-commune parmi eux: — Les *yaws*, que plusieurs comparent à la maladie vénérienne, et qui couvrent tout le corps d'ulcères jaunes; la plupart des nègres y sont sujets, mais ils n'en sont

attaqués qu'une seule fois dans leur vie, particularité qui, jointe à ce que le mal se communique facilement, le fait ressembler à la petite vérole : cette qualité contagieuse est telle que si une seule mouche qui s'est reposée sur le malade (et il en est couvert) vient se placer sur la plus petite écorchure de la peau d'une personne, même en parfaite santé, elle lui communique ce terrible venin, dont les suites se font sentir pendant plusieurs mois. On guérit le plus généralement de cette maladie par la salivation et la diète, accompagnées d'un exercice continuel qui procure une abondante transpiration; et pendant la durée du traitement, le malade est d'une maigreur extrême.

La *boassy* ou la lèpre, est encore plus affreuse, et on la regarde comme incurable. La figure et les membres s'enflent dans cette maladie qui couvre tout le corps d'ulcères. L'haleine est empestée; on perd les cheveux; les orteils et les doigts se putréfient et tombent ensuite joint par joint. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'infortuné qui est attaqué de ce mal auquel il n'y a point de remède, peut languir quelquefois pendant plusieurs années. Les lépreux étant naturellement en-

clins aux plaisirs de l'amour, et leur maladie, contagieuse, il faut leur interdire toute communication, et les condamner à un exil éternel dans quelque coin de la plantation.

Les *clabba-yaws* ou *tubboes*, sont aussi une affligeante et cruelle maladie qui cause de douloureux ulcères aux pieds, principalement à la plante, entre cuir et chair. Le remède ordinaire dans ce cas, est de brûler la partie affligée avec un fer rouge, ou de la couper avec un instrument à lame déliée; alors on coule sur la blessure le jus très-chaud d'un citron, ce qui est très-sensible mais très-efficace.

Les nègres sont aussi sujets à des maladies de vers externes et internes que leur causent les eaux stagnantes dans lesquelles ils séjournent, ou que produit la crudité de leurs alimens. Une des premières est nommée la *guinée* ou le *ver-ruban* : des vers quelquefois de six pieds de long, d'un blanc d'argent brillant, et qui ne sont pas plus gros que la seconde corde d'une basse viole, se logent entre cuir et chair; ils causent de dangereuses et de douloureuses enflures par-tout où ils s'introduisent, et c'est surtout aux jambes. Le moyen de guérir de

ce mal; est de saisir la tête du ver, quand il paroît au-dessus de la peau, et de le tirer tout entier, en le dévidant, pour ainsi dire, sur une carte ou sur un bâton. Cette opération ne peut se faire avec trop de précaution, car si le ver rompt, la perte du membre, ou même de la vie, en est fréquemment la suite. Quelques individus sont infectés de sept ou huit de ces vers à la fois.

Outre ces maladies qui leur sont particulières, les nègres sont encore sujets à celles qu'éprouvent ordinairement les européens qui à leur tour, ne sont pas exempts à la Guiane, des maux dangereux et cruels que je viens de décrire.

Il n'est donc pas étonnant que les plantations offrent un si grand nombre de malades; on les y abandonne aux soins du seul *dressy négro*, du chirurgien nègre, dont toute la science consiste à administrer des sels ou à étendre quelques emplâtres. Quant à ceux qui sont déchirés de la tête aux pieds par des fustigations continuelles, ils peuvent se guérir eux-mêmes, ou travailler sans peau, si cela leur convient.

De toutes ces misères accumulées, dont quelques-unes proviennent naturellement du

du climat et de la mauvaise nourriture des nègres, mais sur-tout de la cruauté désordonnée des commandeurs, il résulte qu'un grand nombre d'esclaves sont hors d'état de travailler, les uns par l'épuisement total et subit de leurs forces, les autres par une vieillesse prématurée : mais le despote d'une plantation trouve à leurs maux un infaillible remède, qui n'est pas moins que de les mettre à mort tout d'un coup : cette perte ne l'affecte pas plus que son maître. Il n'est jaloux de montrer que ceux qui peuvent s'acquitter de leur tâche ; il assure que les autres sont morts, la plupart du mal vénérien, et aucun nègre ne peut porter témoignage contre lui :

« *Dictio testimonii non est servo homini* ».

Si cependant quelqu'européen prouvoit le meurtre, le coupable en seroit quitte, comme je l'ai déjà observé, pour une amende de cinquante livres sterlings (environ 1200 liv.) et pour une indemnité envers le propriétaire, s'il l'exigeoit. Pour ce prix du sang, il peut immoler tout esclave soumis à son pouvoir, s'il a eu le malheur d'exciter sa rage.

Un commandeur a d'ailleurs recours à

mille stratagêmes pour éviter d'être trouvé coupable. J'en ai connu un qui, voulant se débarrasser d'un nègre, l'emmena à la chasse, et lui ordonna de faire lever le gibier : son premier coup de fusil fut pour ce malheureux qui tomba mort. Cela fut appelé un accident, et on ne fit pas la moindre recherche à ce sujet. Un autre périt de la manière suivante : — On enfonça un pieu au milieu d'une grande plaine ; on y attacha l'esclave à l'ardeur d'un soleil brûlant, et on ne lui donna, pour toute subsistance, qu'une banane et un verre d'eau par jour, jusqu'à ce qu'il mourût. Le commandeur prétendit que ce ne fut pas de faim, puisqu'on lui avoit toujours porté à boire et à manger ; ainsi donc il fut honorablement absous.

On a souvent mis en pratique un autre moyen d'assassiner avec impunité quelques-uns de ces infortunés esclaves. La victime désignée est attachée, nue, à un arbre dans la forêt, les bras et les jambes étendus, sous prétexte de les lui délier ; on l'y laisse, et on lui donne régulièrement à manger, jusqu'à ce qu'elle ait été mise à mort par les moustiques ou d'autres insectes. On noye encore

des nègres en les jetant dans l'eau avec une chaîne aux pieds, et on appelle cela aussi un accident! Il est bien certain que par les ordres d'une femme, plusieurs ont péri enchaînés sur des bûchers. Quant à la punition de leur arracher les dents pour avoir seulement goûté cette canne de sucre qu'ils cultivent, de leur fendre le nez ou de leur couper les oreilles pour des querelles entr'eux, c'est trop peu de chose pour en parler.

Un traitement si atroce fait naître quelquefois un tel désespoir dans l'ame de ces infortunés, que pour terminer leur déplorable vie, et se délivrer tout-à-coup d'un esclavage si affreux, ils se jettent dans les chaudières où l'on fait bouillir le jus de la canne de sucre, trouvant ainsi moyen de priver à-la-fois leur tyran, et de leur personne et d'une partie de sa récolte.

D'après une telle conduite, est-il donc surprenant que des armées d'esclaves se rassemblent dans les forêts, et cherchent toutes les occasions d'assouvir leur vengeance ?

Je terminerai ces détails douloureux par une remarque générale qui démontrera jusqu'à quel point la population souffre de tant de cruautés.

J'ai dit qu'il y a 75,000 nègres esclaves à Surinam. Si l'on en défalque le nombre des vieillards des deux sèxes, et des enfans, il n'en restera plus que 50,000 de propres au travail. On porte de six à douze le nombre des vaisseaux qui importent chacun de 250 à 300 nègres par an. On peut donc calculer l'importation annuelle à 2,500 esclaves qui sont nécessaires pour compléter les susdits 50,000. Ainsi, le nombre des morts excède tous les ans de 2,500, celui des naissances (quoique chaque nègre ait une femme, et même deux si cela lui plaît); ce qui fait sur le tout, précisément cinq par cent, et conséquemment prouve que toute une génération de 50,000 hommes en bonne santé est entièrement éteinte tous les vingt ans.

La justice et la vérité me forcent à déclarer cependant que les cruautés qui produisent un tel effet ne sont pas générales. Le ciel compatissant a bien voulu ordonner quelques exceptions que je rappellerai avec plaisir, et qui sont l'opposé du tableau que je viens de tracer. Je n'imiterai pas quelques écrivains qui ont traité le même sujet, et qui ont soigneusement tenus cachés des actes de bienveillance et d'humanité, pour n'offrir

que les côtés défavorables de cette cause : je veux l'exposer toute entière avec candeur et impartialité. Je puis affirmer que dans quelques plantations, les esclaves sont, à mon avis, traités comme des hommes doivent l'être. Une telle conduite seroit plus générale si les lois n'accordoient pas sur eux une autorité absolue, dont il est impossible qu'on n'abuse pas. Aucun maître ne devroit avoir le droit d'attenter impunément aux jours de son esclave ; et le crime doit être le même aux yeux des hommes, qu'aux yeux de Dieu, de tuer un noir ou un blanc.

Je vais montrer maintenant au lecteur une famille de nègres dans cet état de bonheur et de tranquillité, dont ils jouissent toujours sous un bon maître. Les figures de la planche sont supposées représenter des individus de la nation ou tribu de *Loango*, par les marques tracées sur le corps de l'homme qui porte aussi sur la poitrine un chiffre formé des lettres J, G, S, au moyen duquel le propriétaire peut prouver que l'esclave est à lui. ( *Voyez pl.* XXXVII. ) Cet homme a sur sa tête un filet et un panier rempli de petits poissons ; il en tient aussi un gros

à la main, et tous sont le produit de sa pêche. Sa femme, qui est enceinte, porte des fruits de plusieurs espèces, en filant du coton au fuseau, et en fumant paisiblement sa pipe; elle a encore un enfant sur son dos, et un autre court en se jouant à côté d'elle. Ainsi donc, sous un maître humain et un honnête commandeur, le travail d'un nègre n'est qu'un exercice salutaire qui finit au coucher du soleil, et qui lui permet d'employer le surplus de son temps à chasser, à pêcher, à cultiver son petit jardin, ou à faire des paniers et des filets pour le marché. Du prix qu'il retire de ceux-ci, il achète un cochon ou deux, des canards et d'autres volailles qu'il élève sans peine et sans frais sur un sol qui produit de quoi les nourrir de lui-même; et de la sorte, ils lui sont d'un assez bon profit. Dans une telle position, il est exempt de chagrins; il ne paie point de taxes, et il ne considère son maître que comme son protecteur et celui de sa famille. Il l'adore, non par crainte, mais parce qu'il est intimement convaincu qu'il lui doit le bonheur dont il jouit. Le climat qu'il habite est semblable au sien, et l'exempte de porter des vêtemens, ce qu'il trouve plus commode

et plus sain. Il peut construire sa maison, comme il lui plaît, et la forêt lui fournit les matériaux nécessaires. Son lit est un hamac, ou une natte appelée *papaya*. Il fabrique lui-même ses pots; et les gourdes qui lui servent de plats, croissent dans son jardin. Jamais il n'habite avec une femme qu'il n'aime pas, car les deux époux se quittent dès que l'un est fatigué de l'autre; et cette séparation, cependant arrive moins souvent que le divorce en Europe. Outre les vivres qu'il reçoit toutes les semaines de son maître, sa femme sait lui faire plusieurs ragoûts très-bons, tels que le *braf*, qui est un hochepot de plantains et d'ignames, bouillis ensemble avec de la viande salée, du poisson sec, et du poivre de Cayenne: le *tom-tom*, espèce de *pudding* (ou de farce) faite de farine de bled d'Inde, cuite avec de la grosse viande, de la volaille, du poisson, du poivre de Cayenne et les gousses tendres de l'*ocra* ou de l'althéa: le *pepper pot* (poivre pot) ragoût de poisson bouilli avec du poivre de Guinée, qu'on mange avec des plantains rôtis: le *gangotay*, qui est composé de poisson sec et de plantains verts: l'*acansa* et le *doguenou*, qui sont faits de farine de maïs,

et l'on met de la mélasse dans le dernier. Sa boisson ordinaire est l'eau pure, corrigée quelquefois avec un peu de rhum. S'il tombe malade ou se blesse, on le soigne gratis; mais rarement a-t-il recours au chirurgien, car il connoît passablement les herbes médécinales ; d'ailleurs il se fait lui-même des scarifications qui lui servent de saignée. Il se tient la tête propre en mettant de l'argile humide sur ses cheveux ; il l'y laisse sécher, et ensuite il l'enlève avec de l'eau de savon. Pour conserver ses dents aussi blanches que de l'ivoire, il prend un bout de bois d'oranger, dont les fibres sont effilées à l'une des extrémités : on ne voit aucun nègre, homme ou femme, sans ce petit meuble, qui, de plus, a la vertu d'adoucir l'haleine.

Voilà pour son corps. Quant à son ame, elle n'est jamais troublée par la crainte de la mort, ni par des scrupules de conscience, car un nègre croit fermement ce qu'on lui a appris, et qui est simple et clair. Quand il a cessé de vivre, ses parens et ses amis le portent dans un bosquet d'orangers, où ils l'enterrent, non sans dépense, car généralement ils le placent dans un cercueil de beau bois, bien travaillé, et en même-temps

les chants funèbres, les gémissemens et les cris percent les cieux. La fosse étant remplie et couverte d'un gazon vert, on dépose à côté deux grosses calebasses, l'une pleine d'eau, l'autre remplie de différentes viandes bouillies et de cassave; ce qu'on fait, non pas comme quelques personnes le croient, dans l'idée que le mort pourroit en avoir besoin, mais comme un témoignage du respect qu'on a pour sa mémoire : quelquefois même on apporte le peu de meubles qu'il a laissés, et on les brise sur sa tombe. Ces cérémonies achevées, tous les assistans lui font leurs adieux ; ils lui parlent comme s'il pouvoit les entendre ; ils l'assurent du chagrin qu'ils éprouvent de leur séparation ; ils lui disent enfin qu'ils espèrent le revoir, non pas en Guinée, ce qu'on a prétendu mal-à-propos, mais dans ce séjour heureux où il jouit maintenant de la présence de ses ancêtres, de ses parens, de ses amis. D'autres cris de douleur terminent ces funérailles, et l'on s'en retourne à la maison. Le lendemain, on tue un cochon gras, des canards, de la volaille, etc. ; et les parens donnent aux autres nègres un festin qui ne finit que le jour suivant. En signe de deuil, hommes et femmes se rasent

la tête et se l'enveloppent d'un mouchoir bleu, qu'ils conservent toute l'année. Quand elle est expirée, ils retournent à la tombe ; ils y déposent de dernières offrandes: ils disent encore adieu au défunt; puis ils reviennent assister à un autre festin, et celui-ci finit par une danse gaie et des chants à la louange du parent ou de l'ami qui les a quittés.

Il n'est point de nation dont les individus soient pénétrés de plus de considération et d'amitié les uns pour les autres que les esclaves nègres. Ils paroissent enchantés quand ils sont rassemblés, et ils ne sont pas dépourvus de divertissemens pour l'être avec agrément. Celui qu'ils nomment la *soesa* consiste à sauter vis-à-vis de son danseur ou de sa danseuse, en frappant des mains sur les hanches, pour aller de mesure. Ils sont tellement passionnés pour cette sorte d'exercice que souvent sept ou huit couples de danseurs exécutent à-la-fois, et qui, par sa violence, a causé la mort de plusieurs individus, que les magistrats de Paramaribo l'ont défendue.

Les nègres sont agiles et forts, mais leur plus grand plaisir est de nager; ce qu'ils font deux ou trois fois par jour, pêle-mêle, et en groupes de jeunes garçons et de jeunes

filles, comme les Indiens; et les deux sèxes se signalent par leur courage, leur force et leur activité. J'ai vu une jeune négresse traverser la Comewine à la nage, en devançant un jeune homme vigoureux; et, arrivée à l'autre bord, lui proposer de faire une course de deux milles, et le devancer encore. — J'ai à parler maintenant des instrumens de musique des nègres, et de la manière dont ils dansent. On se rappelle sans doute ce que j'ai dit de ceux de la tribu de *Loango* sur ce sujet; ce qui va suivre est donc commun à toutes les autres tribus.

Leurs instrumens de musique, qui sont fort ingénieux, et qu'ils font eux-mêmes, sont tous renfermés dans la planche où je les ai dessinés. (*Voyez pl.* XXXVIII.)

N°. 1. Le *qua-qua*, planche d'un bois dur et sonore, qui est exhaussée d'un côté par une traverse, et sur laquelle on frappe comme sur un tambour, avec deux baguettes de fer, ou deux os.

N°. 2. Le *kiemba-toetoe*, jonc creux dans lequel les nègres soufflent avec le nez, comme font les insulaires de Taïti : cette flûte n'a que deux trous, l'un pour souffler, l'autre pour placer les doigts.

N°. 3. L'*ansokko-baina*, planche d'un bois dur, élevée des deux côtés comme un marche-pied, et sur laquelle sont fixés de petits bâtons de différentes formes. On frappe dessus avec deux baguettes comme sur le tympanon, ce qui produit différens sons qui ne sont point désagréables.

N°. 4. Le *grand tambour créole*, fait avec un tronc d'arbre creux; il est ouvert d'un côté; de l'autre, il est couvert d'une peau de mouton. Celui qui en bat s'assied dessus, et frappe avec la paume de la main, ce qui répond à l'effet d'une basse-viole ou du *qua-qua*.

N°. 5. Le *grand tambour de Loango*, qui est couvert aux deux extrémités, et qui produit le même effet que la timbale.

N°. 6. Le petit tambour, dit *papa drum*, qu'on bat de la même manière que les autres.

N°. 7. Le petit tambour de *Loango*, dont on bat en même-temps que du grand.

N°. 8. Le petit tambour *créole*, qui sert de même aussi.

N°. 9. Le *coeroema*, espèce de coupe, ingénieusement faite, couverte aussi d'une peau de mouton, sur laquelle on frappe

avec deux petites verges de fer, ou deux baguettes, comme sur le *qua-qua*.

N°. 10. Le *loango-bania*. C'est un instrument fort curieux. Il est formé d'une planche de bois très-sec, sur laquelle sont fixées deux barres transversales. Au-dessus de celles-ci sont posés simplement de petits bâtons de bois de palmier élastique, et de longueur inégale, que rassemblent en haut une troisième barre.

N°. 11. Grande *calebasse* vide, qui sert à enfler le son du *loango-bania*, dont les bâtons sont levés par les doigts, à-peu-près comme les touches d'un *piano forte*; et cette musique alors est agréable et douce.

N°. 12. Le *saka-saka*, gourde ou calebasse, creusée avec un bâton. Elle est traversée par un manche, et remplie de petits noyaux et de pois, à-peu-près comme la coquille magique des Indiens.

N°. 13. *Conque* ou coquille de mer, dans laquelle les nègres soufflent, soit par plaisir, soit pour donner l'alarme, mais qui ne sert pas d'accompagnement pour la danse.

N°. 14. Le *benta*, branche tendue comme un arc, au moyen d'une corde de jonc sec

ou de *warimbo*, qu'on tient entre les dents, sur laquelle on frappe avec un bâton court, et qu'on fait mouvoir à droite et à gauche, ce qui produit un son presque semblable à celui d'une trompe.

N°. 15. Le *créole-bania*, instrument qui ressemble à une mandoline ou une guitare. Il est fait avec une demi-gourde, couverte d'une peau de mouton, et à laquelle est fixé un long manche. Cet instrument n'a que quatre cordes, trois longues; la quatrième est courte, épaisse et sert de basse. On en joue avec les doigts; il rend un son très-agréable, qui le devient encore plus quand il accompagne du chant.

N°. 16. La *trompette de guerre*, pour commander la charge ou la retraite, etc. et que les nègres nomment *tou-tou*.

N°. 17. *Cor*, destiné à remplacer cette trompette, ou à appeler les esclaves des plantations, au travail.

N°. 18. Le *loango tou-tou*, flûte dans laquelle les nègres soufflent à la manière des Européens. Elle n'a que quatre trous pour les doigts, et cependant elle produit une grande variété de tons.

Tels sont les instrumens de musique des

nègres, au son desquels ils dansent avec plus de plaisir qu'on ne le fait en Europe à celui du meilleur orchestre.

J'ajouterai à ce que je viens de dire, que dans leur musique de danse, qui ressemble assez au bruit que fait un boulanger en soulevant sa pâte, et qui perpétuellement répète *touckety - touck, touckety - touck*, ils battent la mesure à un temps et un demi-temps, mais jamais à trois.

Tous les samedis au soir les esclaves qui sont bien traités, terminent la semaine par un divertissement de cette sorte; et généralement tous les trois mois on leur donne un grand bal auquel leurs camarades du voisinage sont invités. Le maître souvent embellit la fête par sa présence, ou du moins il envoie du rhum nouveau aux danseurs.

Les esclaves sont d'une grande propreté à ces bals; les femmes y paroissent avec leurs plus beaux jupons de toile des Indes, et les hommes avec des pantalons de toile de Hollande la plus fine. Telle est leur ardeur à la danse, que j'ai entendu battre leurs tambours, sans interruption, depuis le samedi soir à six heures, jusqu'au lundi matin, au lever du soleil, ayant ainsi passé trente-six

heures à danser, à chanter, à pousser des cris et à battre des mains. Les nègres dansent toujours deux à deux; les hommes font des figures et marquent des pas; les femmes tournent en tenant leur petit jupon étendu comme un parasol. Ils nomment cette danse *waey-cotto*. Les jeunes gens qui se reposent versent à boire; les filles encouragent les danseurs, et essuient le front à leurs infatigables musiciens.

Il est très-surprenant de voir l'ordre et la bonne intelligence qui règnent dans ces bals. Le plaisir réel de la danse en est l'unique objet; et les nègres, je le répète, en sont si passionnés, que j'en ai vu un, nouvellement importé, qui, manquant d'une danseuse, figura pendant plus de deux heures devant son ombre, qui se traçoit sur le mur.

Si à tout ce que j'ai dit du sort des nègres soumis à un bon maître, on ajoute que jamais ils ne se séparent les uns des autres; que les pères voient leurs enfans autour d'eux, quelquefois même jusqu'à la troisième génération; qu'ils ont d'ailleurs la certitude de ne manquer de rien toute leur vie; et si ensuite on compare le sort de ces hommes

à

à celui des mendians qui remplissent, en grand nombre, les rues des villes en Europe, on ne peut certainement les dire malheureux.

Maintenant, pour me résumer en peu de mots, et pour ne paroître pas en contradiction avec moi-même, après avoir rapporté si souvent des traits de cruautés révoltantes de plusieurs maîtres, et n'avoir parlé qu'accidentellement de l'humanité de quelques autres, je demande qu'on me permette de dire un mot sur l'abolition projetée. — Si nous pouvions persuader à nos voisins d'en faire autant, le cas seroit différent; mais puisqu'on ne reproche pas aux propriétaires, dans les îles anglaises, les cruautés que j'ai vu commettre si fréquemment à Surinam, pourquoi nous conduire comme si elles y avoient lieu? pourquoi chasser nos planteurs et les envoyer sur un sol plus riche et naturellement plus fertile, et sous un gouvernement qui permet la libre importation des nègres, tandis que notre but est seulement d'empêcher des châtimens arbitraires que ces mêmes planteurs ont arrêtés (1)?

(1) Par une loi passée dans le conseil de la Jamaïque, la punition d'un nègre est ordinairement

Telle est la confiance de plusieurs colons dans leurs esclaves, que souvent ils aiment mieux faire allaiter leurs enfans par une négresse, que par une européenne ; et tel est l'attachement de quelques esclaves pour leur maître, que j'en ai connu qui ont refusé leur affranchissement, et d'autres qui, jouissant de leur liberté, sont volontairement rentrés dans un état de dépendance. Nul n'est parfaitement libre dans ce monde ; et nous devons tous dépendre les uns des autres. — Je terminerai donc ce long chapitre par cette remarque générale, que tout bonheur sur la terre n'existe que dans l'imagination, et qu'on peut toujours l'obtenir, quand la santé du corps et la paix de l'ame ne sont pas troublées par un despotisme oppresseur.

de douze coups de fouet, mais ne peut jamais passer trente-neuf. J'ai vu une femme, à Surinam, en recevoir deux cents, et j'ai été cause qu'elle a subi une seconde fois, et au même instant, ce supplice. *Voy. pl. XXI, et tom. II, pag.* 19 *et suiv.* ( *Note de l'Auteur.* )

## CHAPITRE XXVII.

*Les Rebelles enlèvent plusieurs Négresses. — Exécutions choquantes. — Intrépidité des Nègres. — Vautours de différentes espèces. — L'Aigle huppé. — Description d'une Plantation d'Indigo. — Pomme de Cannelle.*

MALGRÉ les défaites réitérées des rebelles, on apprit le 15 d'août, à Paramaribo, qu'ils s'étoient jetés sur la plantation de Bergendal ou du Mont-Bleu, autrement dite encore du Mont-Parnasse, située sur la partie supérieure de la rivière de Surinam, et que, sans commettre aucun acte de cruauté, ce qui n'étoit que trop leur coutume, ils en avoient emmené toutes les négresses, quoiqu'un poste militaire fût placé à peu de distance. A cette nouvelle, on envoya un détachement de chasseurs à leur poursuite; et à-peu-près dans ce temps, on fit commencer, par sept cents nègres, le fameux cordon ou cette route de circonvallation si long-temps projetée. Ce chemin devoit être

défendu par des piquets militaires, chargés de garantir les plantations de nouvelles invasions, et d'empêcher la désertion des esclaves.

La plantation du Mont-Parnasse est située sur le côté occidental de la rivière de Surinam, qui, par les sinuosités qu'elle fait ensuite, est, à cette distance, à cent milles de Paramaribo. Comme la vue de cette plantation est très-agréable, je la présente au lecteur, ainsi que celle de Savannah-le-Juif, ville ou village éloigné en ligne directe, de plus de quarante milles de cette capitale de la colonie, et de plus de soixante milles par eau. (*Voyez pl.* XXXIX.) Les Juifs y possèdent une très-belle synagogue, et ils y célèbrent leurs solemnités. Ils y ont aussi des écoles et des maisons d'éducation, car ce lieu est habité par plusieurs familles respectables de leur nation. Ces mêmes individus jouissent à Surinam de droits et de priviléges particuliers qui leur furent accordés par Charles II, lorsque cette colonie appartenoit aux Anglais; et ces priviléges sont tels, qu'ils n'en possèdent nulle part d'aussi grands.

La rivière de Surinam, depuis la ville de Paramaribo, ou plutôt depuis la forteresse d'Amsterdam, est, comme la Cottica et la

Comewine, bordée de belles plantations de cannes de sucre, et de café; et il en sort plusieurs criques ou de petites rivières, telles que celles de *Paulus*, de *Para*, de *Cropina*, et de *Pararacs*; mais au-dessus du Mont-Parnasse, on ne trouve plus rien qu'on puisse nommer une habitation. La rivière, à cette distance, cesse aussi d'être navigable, même pour de petites barques, à cause des rochers prodigieux et des cascades, ou chutes d'eau, dont elle est obstruée à mesure qu'elle pénètre entre de très-hautes montagnes et à travers d'épaisses forêts. Ces boulevards naturels, tout en formant des sites enchanteurs, empêchent aussi les possesseurs de la colonie de faire des découvertes qui, peut être, les indemniseroient de leurs travaux par des richesses immenses.

Si les rebelles ne commettoient plus autant de cruautés sur les plantations, elles étoient portées, dans la métropole, au degré le plus choquant. J'y entendois sans cesse le claquement des fouets et les cris de douleur des nègres. Parmi les maîtres qui étoient les plus ardens à persécuter leurs esclaves, se trouvoit une madame Sp—n, dont la maison étoit voisine de celle de M. de

Graav, et à qui j'entendis un jour, avec horreur, donner de sa fenêtre, l'ordre barbare de fustiger une jeune négresse, principalement sur le sein, spectacle dont elle parut jouir avec une grande satisfaction. Voulant dissiper l'impression que cette scène avoit laissée dans mon esprit, je montai en voiture pour faire un tour de promenade; et le premier objet que j'apperçus, fut une autre négresse, jeune aussi, qui tomba presque nue, du haut d'un grenier, sur un tas de bouteilles cassées : c'étoit un accident, il est vrai, mais la malheureuse fut si cruellement déchirée, qu'elle se trouva dans un état aussi pitoyable que la première. — Maudissant mon destin, je fis tourner du côté du port, où j'eus le chagrin de voir deux matelots anglo-américains qui se battoient sur le gaillard d'avant de leur vaisseau, tomber dans la mer; et ils furent noyés. Sur un autre bâtiment américain, je découvris un petit mousse qui, armé d'une hache, se défendit long-temps au haut d'un mât contre un sergent et quatre fusiliers; ceux-ci furent forcés de le menacer de faire feu sur lui, s'il ne se rendoit, ce qu'il fit à la fin. On l'emmena donc au rivage, accom-

pagné de deux de ses camarades, et escorté de deux files de soldats ; on les conduisit tous trois au fort Zelandia, où, d'après la demande du capitaine, et pour s'être enivrés pendant leur service, ils reçurent chacun le *fire-cant* : c'est une bastonnade appliquée sur les épaules avec deux bambous, jusqu'à ce qu'elles soient enflées et toutes noires. Le capitaine essaya cependant de légitimer cette sorte de correction arbitraire, par la nécessité, et parce que les matelots et les mousses américains sont des plus turbulens quand ils sont ivres, quoique de sang-froid, on puisse les compter parmi les meilleurs marins du monde.

Le lendemain matin, réfléchissant sur les dangers et les châtimens auxquels la classe inférieure du peuple est exposée, j'entendis une grande foule passer sous ma fenêtre. La curiosité me fit lever et m'habiller en hâte pour savoir ce que c'étoit. Je découvris donc trois nègres enchaînés et entourés d'une garde nombreuse, qu'on alloit exécuter dans la Savanne. Leurs regards assurés attirèrent tellement mon attention, que, malgré mon éloignement pour de semblablables scènes, je me déterminai à voir quel alloit être le

résultat de celle-ci. — On lut la sentence rédigée en bas hollandais, que ces malheureux n'entendoient pas. Le premier fut condamné à avoir la tête coupée avec une hache, pour avoir tué un esclave qui étoit venu voler des bananes sur la plantation de sa maîtresse : la vérité étoit qu'il avoit commis ce meurtre par l'ordre exprès de cette femme; mais le crime étant découvert, elle sacrifia son esclave pour conserver sa réputation, et s'épargner les frais d'amende et d'indemnité. L'infortuné posa sa tête avec indifférence sur le billot, et reçut la mort d'un seul coup. Le second qui étoit son complice, fut fustigé sous la potence.

Le troisième, qui se nommoit *Neptune*, étoit libre, et charpentier de son métier; mais ayant, à la suite d'une dispute, tué le commandeur de la plantation d'*Altona*, sur la Para-Crique, il fut justement condamné à perdre la vie. Les particularités de son délit et de son supplice sont dignes de remarque. Ce nègre, qui étoit jeune et bien fait, ayant volé un mouton pour régaler une femme dont il étoit aimé, le commandeur qui brûloit de jalousie, résolut de le faire pendre. Neptune, pour le prévenir,

lui tira un coup de fusil dans un champ de cannes de sucre, et le coucha mort. En réparation de ce crime, il fut condamné à être rompu vif, sans recevoir le *coup de grace*. Informé du contenu de cette terrible sentence, il se plaça tranquillement sur une forte croix, puis il étendit les bras et les jambes qu'on lui attacha avec des cordes. L'exécuteur (toujours un nègre) prit la hache et lui coupa la main gauche, après quoi, empoignant une lourde barre de fer, il lui brisa les os à coups redoublés. Les cordes furent ensuite enlevées; et croyant l'homme mort, je me sentis soulagé; mais les magistrats étant sur le point de se retirer, le supplicié se leva seul de dessus la croix et tomba sur l'herbe, où il maudit ses juges comme une bande d'atroces scélérats. Lui-même alors s'étant appuyé la tête contre la croix, il demanda une pipe de tabac aux assistans qui eurent l'infamie de la lui refuser, en le poussant du pied et en crachant sur lui, ce que, toutefois, quelques matelots américains empêchèrent ensuite. Il supplia alors, mais inutilement, qu'on voulût bien lui trancher la tête. A la fin, ne voyant point de terme à ses souffrances, il déclara

— « Qu'il avoit mérité la mort, mais qu'il » ne s'attendoit pas à mourir tant de fois! » Cependant, continua-t-il, vous avez man- » qué votre but; je me ris de tous vos » tourmens, dussé-je rester ici un mois ». Cette phrase achevée, il chanta de suite, et d'une voix claire, deux chansons, par l'une desquelles il disoit adieu à ses proches et à ses amis, et par l'autre, il apprenoit à ses parens décédés qu'il alloit bientôt jouir de leur compagnie dans le séjour heureux qu'ils habitoient. Lorsqu'il eut fini, il causa tranquillement de son procès, dont il rappela toutes les particularités. — « Mais, » dit-il tout-à-coup à ceux qui l'entouroient, » je vois à la hauteur du soleil qu'il est près » de huit heures, et je serois fâché, par de » plus longs discours, de vous faire perdre » votre déjeûner ». Alors, ayant jeté les yeux sur un juif nommé de *Vries*, il lui dit : — « A propos, monsieur, voulez-vous » me payer cinq florins que vous me devez »? — « Pourquoi faire, répondit le juif » ? — « Pour acheter de quoi manger et boire; » ne voyez-vous pas qu'on me laisse vi- » vre » ? Le juif reculant à ces mots, le malheureux supplicié lui rit au nez forte-

ment et de bon cœur. Voyant ensuite le soldat en faction près de lui, qui de temps en temps mordoit dans un morceau de pain sec, il lui demanda : — « Comment il se » faisoit qu'un blanc n'eût pas un autre » déjeûner » ? — « Parce que je ne suis » pas riche, répondit le soldat ». — « Eh » bien! je veux vous faire un présent, re- » prit le nègre : prenez la main qu'on m'a » coupée ; mangez-la jusqu'aux os ; dévorez » ensuite mon corps jusqu'à ce que vous » soyez rassassié ; vous aurez fait alors le déjeûner qui vous convient ». Il accompagna ce sarcasme d'un autre éclat de rire ; et il continua de la sorte pendant trois heures que je restai là (1).

Il est étonnant qu'un homme ait la force de supporter de semblables tortures ; ce qu'il ne peut faire certainement qu'avec un mélange de rage, d'orgueil, de mépris, et l'assurance d'échapper bientôt à ses persécuteurs et ses bourreaux.

(1) En octobre 1789, on exécuta en trois jours, à Demerary, trente-deux nègres ; ils affrontèrent la mort avec un courage égal à celui du malheureux dont je viens de retracer l'histoire. ( *Note de l'Auteur.* )

Je ne me suis étendu sur les détails d'un tel supplice, qui ne fut point un acte de cruauté de quelque particulier, que pour donner un exemple de l'extrême sévérité des loix de Surinam.

Il faut que je rende compte ici d'un incident qui n'eut qu'un effet momentané sur mon imagination, mais qui eût pu en produire un plus durable sur celle de quelqu'un qui n'en auroit pas connu la cause, que je fus néanmoins fort aise de découvrir. Sur les trois heures de l'après-midi, l'esprit rempli de la scène cruelle du matin, je portai mes pas vers le lieu de l'exécution, où, le premier objet que j'apperçus fut la tête du malheureux nègre, placée au haut d'un pieu, et qui alloit de côté et d'autre, comme si l'homme eût été vivant, et eût voulu me faire des signes. Je m'arrêtai à l'instant, et ne voyant personne dans la Savanne, où il n'y avoit pas même assez de vent pour agiter une feuille, j'avoue que je me sentis fixé à la terre, et que je n'eus, de quelque temps, le courage d'avancer. Me reprochant ensuite ma foiblesse de n'oser m'approcher d'un tel objet, et chercher quelle étoit la cause d'un sem-

blable phénomène, je la reconnus bientôt par le vol d'un vautour qui revint se fixer sur cette tête, comme pour me disputer une semblable proie. Il lui avoit déjà enlevé un des yeux, quand il prit la fuite à ma première approche; et en donnant des pieds contre le crâne, au moment de s'envoler, il occasionna ce mouvement soudain dont je viens de parler. J'ajouterai à tout ceci, que le malheureux Neptune ayant vécu près de six heures après son supplice, reçut de la pitié de la sentinelle, un coup de crosse de fusil, dont je vis les marques.

Quelques auteurs comparent le vautour à l'aigle : mais celui de Surinam n'a pas les mêmes qualités ; il est oiseau de proie, à la vérité, mais au lieu de se nourrir des animaux qu'il tue, il ne vit que de charogne. En conséquence, il fréquente les cimetières, et les lieux où l'on fait des exécutions; ce que son odorat lui indique si bien, que les nègres l'appellent le *tingy fowlo*, l'oiseau puant. Le vautour de la Guiane est de la grosseur d'un coq-d'inde ordinaire. Son plumage est d'un gris sombre, à l'exception des ailes qui sont noires. Il a le bec droit, fort et crochu, la langue

fourchue, le cou nu, et les jambes très-courtes. Outre la nourriture que je viens de citer, il mange souvent des serpens, et même tout ce qu'il trouve, en telle quantité, qu'il a souvent peine à voler.

L'oiseau nommé le *roi des vautours*, n'est pas très-commun à Surinam, quoique des Indiens en apportent quelquefois un ou deux à Paramaribo, à cause de sa grande beauté. Il est plus gros que tout coq-d'inde. La peau de sa tête et de son cou qui sont nus, est mélangée d'écarlate, de violet et de brun. Il porte un collier de plumes longues et touffues, dans lequel il peut s'enfoncer de telle sorte, qu'à peine lui découvre-t-on la tête. Cet oiseau vit aussi de chair corrompue, de serpens, de rats, de crapauds, et même d'excrémens.

Parmi les oiseaux de proie des forêts de Surinam, on compte l'*aigle huppé*, animal très-féroce et très-fort. Son plumage est noir sur le dos, mais jaunâtre vers le croupion; sa gorge, son ventre, ses cuisses et même ses jambes, sont blancs et tachetés de noir; le reste du corps est entièrement brun, et les serres sont parfaitement jaunes. Cet oiseau a la tête plate, et ornée d'une

huppe de quatre plumes, deux longues et deux courtes, qu'il élève ou couche à volonté.

Le 24, jour anniversaire de la naissance du prince d'Orange, le colonel Fourgeoud donna à tout le corps des officiers un dîner de bœuf et de porc salés, de *puddings* de farine d'orge, et de pois secs. Joanna persistant toujours dans sa résolution, j'acceptai, ce même jour, en présence de sa mère et de ses autres parens, l'engagement de la bonne madame Godefroy, — « De ne la vendre à personne qu'à moi. « Cette dame, à sa mort, lui donnoit, » non-seulement la liberté, mais encore un » terrein à cultiver, sur lequel on lui feroit » construire une maison commode, et dont » elle pourroit disposer librement ». Madame Godefroy me rendit ensuite mon billet de neuf cents florins, et fit présent à Joanna d'une bourse de vingt ducats d'or et de deux belles pièces de toile des Indes. Elle me conseilla en même-temps de présenter requête au conseil pour l'affranchissement immédiat de mon Johnny. — « Formalité » nécessaire, me dit-elle, soit que je trou- » vasse ou ne trouvasse pas une caution,

» et sans laquelle même, dans le premier » cas, il n'y auroit rien de fait. »

Nous remerciâmes tous deux sincèrement cette excellente femme, et transporté de joie, j'allai souper chez le gouverneur, à qui je présentai ma requête en bonne forme. Son excellence la prit en secouant la tête et en me serrant la main ; mais elle m'avoua franchement : — « Qu'elle étoit intimement » convaincue que mon fils mourroit esclave, » à moins que je ne pusse trouver la cau- » tion exigée par la loi, ce qui n'étoit pas » facile ». Ainsi donc, après avoir perdu beaucoup de peines et de temps, après avoir payé plus de cinq cents guinées, j'avois toujours l'inexprimable douleur de voir celui dont j'étois à-la-fois le père et le maître, exposé peut-être à un esclavage éternel : quant à Joanna, elle n'avoit plus rien à craindre alors, ce qui me faisoit un grand plaisir.

Au milieu d'une si juste affliction, cependant, un heureux espoir se présenta fort à propos. Le fameux *Graman-Quacy*, nègre dont j'ai déjà parlé, venoit d'arriver de Hollande, et avoit répandu la nouvelle que, d'après son intercession, on avoit porté

porté une loi par laquelle tout esclave seroit libre six mois après son débarquement au Texel. Le maître, il est vrai, pouvoit faire prolonger ce terme de six autres mois, après lesquels on n'accorderoit plus un délai d'un seul jour. — Étant donc intérieurement convaincu que tôt ou tard j'emmenerois heureusement en Europe et le fils et la mère, mon ame fut extrêmement soulagée.

Je donnerai quelques détails sur ce Graman-Quacy avant de terminer la relation de mon voyage. Il me suffira de dire à présent, que le prince d'Orange, non content de lui payer les frais du sien, et de lui faire plusieurs présens, le renvoya vêtu d'un habit écarlate et bleu, tout bordé d'un large galon d'or; il avoit une plume blanche à son chapeau; et il ressembloit ainsi à un général hollandais. Cette bonté du prince rendit ce roi des nègres très-orgueilleux, et même quelquefois très-insolent.

Le gouverneur de la colonie donna, le 27, une fête très-somptueuse à ses amis, dans sa plantation d'indigo, située à quelques milles derrière son palais. Il me fit l'honneur de m'y inviter, et j'eus le plaisir de voir

la fabrication de l'indigo, dont je détaillerai le procédé.

La plante de l'*indigo* est un arbuste noueux, produit de semence, qui s'élève à près de deux pieds de haut, et arrive à son point de perfection dans l'espace de deux mois. Cette plante exige un sol riche, et il faut avoir soin de sarcler les mauvaises herbes. On la voit ordinairement sortir de terre quatre ou cinq jours après qu'on y a déposé la semence. Ce sont d'abord de petites tiges noueuses, garnies de petites branches qui portent plusieurs paires de feuilles, toujours terminées par une impaire. Ces feuilles sont ovales, lisses, douces au toucher d'un vert foncé au-dessus, pâle au-dessous, sans dentelure, et attachées à un pétiole presqu'imperceptible. La fleur est de l'ordre des légumineuses, et portée sur un pédicule très-court. Lorsque les pétales sont tombés, le pistil s'allonge et devient une silique longue, courbée, lisse, luisante, terminée en pointe, brune au dehors, blanche en dedans, et remplie de sept à huit graines qui sont séparées par des cloisons. Chaque graine représente un petit cylindre, grisâtre ou olivâtre, long d'une ligne.

Voici la manière dont cette plante est convertie en indigo. Lorsque l'on a coupé toutes les branches, on les lie en gerbes ou en bottes, qu'on dépose dans une grande cuve remplie d'eau, et on les couvre de pièces de bois très-pesantes, qui servent de presses. Tout étant ainsi disposé, la fermentation bientôt commence; en moins de dix-huit heures l'eau semble bouillir, et attirant la matière colorante de la plante, elle devient d'un bleu violet. Parvenue à cet état de fermentation, on la fait couler dans une seconde cuve, quelquefois de moindre grandeur; et alors on enlève soigneusement tous les fagots et on les jette. L'odeur infecte qui s'en exhale rend cette opération très-mal-saine. Cette eau ainsi chargée, une fois dans la seconde cuve, on l'agite avec des manivelles, jusqu'à ce que la partie colorante se divise, s'agglomère en petits grains qui tombent au fond. L'eau alors reprend à sa surface sa transparence naturelle; et on la verse encore jusqu'à cette espèce de vase colorée, dans une troisième cuve, afin que les molécules d'indigo qu'elle pourroit contenir encore, aillent aussi à fond; après quoi, on ôte cette eau, et le sédiment ou

l'indigo, est mis dans des vaisseaux convenables pour y sécher. Il y perd tout le reste d'humidité qu'il pouvoit contenir ; il s'y forme en petits pains carrés ou oblongs, d'un beau bleu sombre, et il est propre alors à l'importation (1). On cultive peu l'*indigo-*

(1) La description suivante développera peut-être mieux ce procédé.

« Il faut, pour fabriquer l'indigo, avoir trois cuves posées les unes à côté des autres, à des hauteurs différentes. On les place dans un endroit où l'on puisse avoir l'eau à discrétion.

» La première est d'ordinaire de quinze à dix-huit pieds de long sur douze de large, et trois à quatre de profondeur. On lui donne un pied et demi d'épais et on la cimente bien.

» La seconde est communément de la moitié moins grande que la première ; et la troisième d'un tiers plus petite que la seconde. Les trois cuves sont disposées de manière que, par des ouvertures fabriquées dans le fond, elles puissent recevoir de celles qui leur sont supérieures, les liqueurs qui y sont contenues.

» On appelle la première cuve la *trempoire* ; la seconde la *battèrie* ; la troisième se nomme le *diablotin;* c'est celle où le produit des deux autres se rasseoit et dans laquelle l'indigo s'achève. »

Il est important que ces cuves soient bien enduites et aient une certaine épaisseur pour résister à la fer-

*fère* dans cette colonie. J'en ignore la cause; car la pâte qu'il donne se vend quatre florins la livre (un peu plus de huit livres): l'indigo de première qualité doit être léger, dur et inflammable.

La culture de cette plante fut introduite

mentation qui s'y excite. Elles se font en briques ou en pierres.

Si elles se font de bois creusé, et qu'on veuille qu'elles durent long-temps, il faut les doubler en plomb très-mince.

L'indigo de Cayenne est d'un teint plus bleu que celui de Saint-Domingue. Il n'est pas si sujet aux chenilles. (*Maison Rustique de Cayenne.*)

Les anciens n'ont point connu l'origine de l'indigo. Pline croit que c'est une écume de roseaux qui s'attache à une espèce de limon qui est noir quand on le broie, et qui fait un beau brun mêlé de pourpre quand on le délaye. Dioscoride pense que c'est une pierre.

La plante de l'indigo est annuelle en Europe. Voici la manière dont on l'y cultive. On la sème sur couche au printemps, et quand elle a poussé des rejetons à la hauteur de deux ou trois pouces, on les transporte dans de petites caisses remplies de bonne terre, et on plonge ces caisses dans un lit chaud de tan. Quand ces plantes ont acquis quelque force, on leur donne beaucoup d'air, en ouvrant les vitrages des caisses; et au mois de juin, elles produisent des fleurs qui sont bientôt suivies par des siliques.

à Surinam par un nommé *Destrades*, qui se disoit officier français, et qui en apporta la semence de Saint-Domingue; ce qui n'eut lieu que tard, puisque moi-même j'ai connu ce malheureux qui se tua d'un coup de pistolet à Demerary. — Comme les circonstances de sa mort sont assez remarquables, je ne puis résister à la tentation de les raconter brièvement. Cet homme, s'étant endetté, fit de l'argent comptant de ce qui lui restoit, et s'enfuit de la colonie de Surinam. S'étant livré à la contrebande dans les possessions espagnoles, tout ce qu'il possédoit fut ensuite saisi. N'ayant plus de ressources, il s'adressa à un de ses amis de Demerary, qui eut l'humanité de lui donner asyle. Il n'en eut pas profité quelque temps, qu'un abcès lui perça à l'épaule; mais il refusa constamment tout secours, et de se laisser visiter. Le mal empira, cependant, et devint même dangereux; mais M. Destrades persista toujours à le tenir couvert. Un jour enfin, toute la maison fut alarmée par le bruit d'une arme à feu parti de son appartement. On y entra donc, et on le trouva revêtu de son plus bel habit, mais baigné dans son sang, avec un pistolet tombé près

de lui. Alors, on le déshabilla, et, à la grande surprise des assistans, on lui découvrit la lettre V (voleur) sur l'épaule même qu'il n'avoit pas voulu montrer. — Ainsi finit ses jours un homme qui, pendant quelques années, avoit vécu avec éclat à Paramaribo, où il etoit généralement respecté.

Je quittai la plantation du gouverneur après dîner, et me rendis, dans le carrosse de son excellence, jusqu'au bord de la rivière, où je trouvai une barge couverte et à huit rames, pour me conduire à la plantation de *Catwyk*, sur la Comewine. M. *Goetzee*, officier de la marine hollandaise, qui étoit propriétaire de cette belle habitation, m'y avoit invité. Aucune espèce de divertissement ne manquoit dans cette charmante demeure. On y tenoit des chevaux, des carrosses, des bateaux toujours prêts; mais, ce qui empoisonnoit tout plaisir, c'étoit l'inhumanité de madame *Goetzee*, qui, pour la faute la plus légère, faisoit fustiger ses esclaves. Par exemple, un jeune nègre, nommé *Jacky*, pour n'avoir pas rincé les verres à la fantaisie de cette dame, fut condamné, par elle, à recevoir un certain nombre de coups de fouet, le lendemain; mais

le malheureux trouva moyen de se soustraire à son ressentiment. Le soir même, il fit ses adieux à tous les nègres de la plantation; puis, il alla se coucher sur le lit de son maître, où il mit le canon d'un fusil de chasse dans sa bouche, et, lâchant la détente avec un des doigts de son pied, il termina, de la sorte, son existence. Le bruit du coup ayant jeté l'alarme, on envoya deux grands nègres savoir ce que c'étoit, et ils trouvèrent le jeune homme étendu mort et défiguré, sur le lit tout ensanglanté. Les deux esclaves rendirent compte de cet événement, et reçurent l'ordre de jeter le corps par la fenêtre; mais, ni le maître, ni la maîtresse, ni même aucune autre personne, jusqu'à ce que j'arrivasse, ne voulut entrer dans cet appartement, qui étoit agréable et commode. Ce qui effraya le plus les maîtres de la maison, dans cette circonstance, ce fut que leur enfant chéri étoit couché dans la chambre même où la catastrophe eut lieu; mais ils se rassurèrent bientôt, en apprenant qu'il ne lui étoit rien arrivé.

Je n'avois pas encore passé quinze jours dans cette plantation, quand une esclave, nommée *Yettee*, fut dépouillée nue et fus-

tigée, d'une manière cruelle, par deux nègres vigoureux. L'exécution se fit devant la porte de la maison, et l'infortunée eut la peau presque toute enlevée. Son crime étoit d'avoir dit : « Que sa » maîtresse avoit quelques dettes aussi bien » qu'elle ». Cinq jours après, j'obtins, cependant, que des fers qu'on lui avoit attachés aux pieds et au-dessus des reins, fussent enlevés : mais une madame *Van-Eys*, ayant prétendu que cette femme l'avoit regardée insolemment, fut cause que madame Goetzee fit, la même semaine, renouveler le châtiment, qui fut infligé de telle sorte, que je ne crois pas que la victime ait pu en réchapper.

Repoussé par tant de barbarie, je quittai Catwyk, bien déterminé à ne le revoir jamais. Néanmoins, j'accompagnai M. Goetzee dans plusieurs autres plantations, sur les rivières de Cottica et de Pereca. Dans celle d'*Alia*, qui étoit du nombre, on m'engagea, par honnêteté, à nommer une fille qui venoit de naître, et je lui donnai le nom de *Charlotte*; mais ici, sept nègres furent, le lendemain matin, pendant le déjeûner, cruellement fustigés. — Je me retirai à la plantation

de *Sgraven-Hague*, où je rencontrai un jeune mulâtre enchaîné, nommé *Douglas*, et je me rappelai, avec effroi, que son malheureux père n'avoit pu le tirer d'esclavage avant de mourir. Fatigué d'un tel voyage, je revins en hâte à Paramaribo, où j'appris, à mon arrivée, que *Laurent*, le valet-de-chambre du colonel Fourgeoud, n'étoit plus, et qu'il avoit été enterré avant que d'être tout-à-fait mort. — Pendant mon absence, treize de nos soldats, pour s'être enivrés dans un cabaret, avoient passé aux verges et reçu la bastonnade. Ils furent maltraités à tel point, que peu d'entr'eux retournèrent en Europe. — On avoit trouvé un matelot hollandais et une jeune fille quarteronnée, assassinés sur le rivage. — A mon retour, allant me promener sur l'esplanade, je m'entendis appeler par M. St-k-r, qui, m'ayant fait monter au troisième étage, me dit : « Croiriez-vous qu'un de mes nègres sauta » dernièrement de cette hauteur, pour éviter » un foible châtiment ; mais, comme il » n'éprouva de sa chute, qu'un léger éva- » nouissement, on le frotta vivement aux » tempes, et il en revint bientôt : alors, » pour le punir d'avoir ainsi exposé sa

» personne, c'est-à-dire, la propriété de
» son maître, et pour avoir effrayé ma
» femme, elle l'envoya au fort Zelandia,
» pour y expier son crime par un bon *spanso-*
» *bocko.* »

Le châtiment ainsi nommé, est des plus cruels; on l'inflige de la manière suivante: On lie les mains au condamné, et on lui fait passer les genoux entre les bras; on le couche ensuite de côté, et on le tient ainsi retroussé comme un poulet, au moyen d'un pieu auquel on l'attache, et qu'on enfonce en terre. Dans cette situation, il ne peut pas plus remuer que s'il étoit mort: alors, un nègre, armé d'une poignée de branches noueuses de tamarin, le frappe jusqu'à ce qu'il lui ait enlevé la peau; il le retourne ensuite de l'autre côté, le frappe de même, et le sang trempe la terre à la place de l'exécution. Lorsqu'elle est achevée, pour empêcher la mortification des chairs, on lave le malheureux avec du jus de citron, dans lequel on a fait fondre de la poudre à canon. Cette opération terminée, on le renvoie dans sa case se guérir, s'il le peut.

Est-il étonnant, je le répète, que les esclaves se révoltent contre des maîtres qui les traitent avec tant de cruauté?

N'ayant pas décrit la manière dont les insurgés attaquent les plantations, je crois ne pouvoir trouver une meilleure occasion de le faire.

Après s'être tenus cachés, toute la nuit, dans les buissons voisins, ils en sortent au point du jour, et tombent inopinément sur les Européens, qu'ils massacrent tous. Ils pillent ensuite l'habitation du maître, et la livrent aux flammes. En se retirant, ils emmenent toutes les négresses; ils les chargent de leur butin, et les traitent avec la dernière insolence, si elles osent leur faire la moindre résistance.

Je n'affligerai plus la sensibilité du lecteur par ces tristes récits, dont je ne l'ai que trop entretenu. J'espérois, par-là, forcer les hommes cruels à rougir, et avancer la cause de l'humanité.

J'ai déjà dit que, le 24 août, j'avois donné requête au gouverneur, pour l'affranchissement de mon fils. En conséquence, je vis le 8 octobre, avec autant de joie que de surprise, l'affiche suivante : « Si quelqu'un » a droit de former opposition contre la » demande en liberté d'un enfant quarte- » ronné, nommé *John Stedman*, fils du

» capitaine Stedman, il pourra se présenter » jusqu'au premier janvier 1777 ». Je n'eus pas plutôt lu cet avis, que je courus en apprendre la nouvelle à mon ami, M. Palmer, qui m'assura : « Que ce n'étoit » qu'une simple formalité, fondée sur la » supposition que je fournirois la caution » nécessaire, ce à quoi on s'attendoit in- » dubitablement, d'après l'assurance avec » laquelle j'avois donné ma requête au » gouverneur de la colonie ». Incapable de proférer un seul mot, j'allai trouver Joanna qui, le sourire à la bouche, me défendit de désespérer de la liberté de notre fils. Dans ces momens d'affliction, je ne quittois jamais cette femme charmante, qu'elle ne m'eût donné quelque consolation.

A-peu-près dans ce temps, nous apprîmes qu'on avoit inséré, dans les papiers publics d'Utrecht, un insolent libelle contre le colonel Fourgeoud, dans lequel on tournoit en ridicule l'ambassade qu'il avoit envoyée aux nègres *Oucas* et de la *Sarameca*. Quoiqu'il n'eût rien à attendre de ces prétendus alliés, et que ses troupes, en ce moment, fussent réduites au nombre le plus foible, il ne voulut pas, cependant, laisser dans

l'inaction celles qui pouvoient se tenir sur pied. Il habilla donc à neuf ses soldats (pour la première fois depuis l'année 1772), et il leur donna de nouveaux sabres, etc.; puis, il les envoya camper à l'embouchure de la Cassipory-Crique, sur la haute Cottica, accompagnés seulement des bas-officiers; mais ceux d'un grade supérieur reçurent bientôt l'ordre de les suivre. Le 7, il nous donna à dîner, et fit servir enfin un filet de bœuf rôti, qu'on lui avoit envoyé d'Amsterdam, préparé de la manière que j'ai déjà décrite. Je vis au dessert, à ce repas, un fruit nommé à Surinam, *pomme de cannelle*, et qui croît sur un arbuste, qu'on trouve fréquemment dans les jardins de Paramaribo. Il est tout couvert d'une espèce d'écailles vertes, et ressemble à un jeune artichaut. La peau de ce fruit a près d'un demi-pouce d'épaisseur. Sa pulpe a le goût d'une crême caillée, mêlée avec du sucre brûlé. Il est si doux, que quelques personnes le trouvent trop fade. Ses semences, larges, dures et noires, sont contenues dans la pulpe.

M'étant préparé à recommencer un service actif, et de plus, ayant reçu, en grande quantité, du vin, des liqueurs et

des rafraîchissemens de toutes sortes, que m'envoyèrent mes amis, je confiai Joanna et mon fils aux soins de la bonne madame Godefroy. C'étoit donc la septième campagne que j'allois commencer, et je désirois terminer, s'il étoit possible, à la satisfaction des habitans de cette colonie, l'entreprise que nous poursuivions avec une ardeur si constante. Je me portois alors aussi bien, j'étois aussi libre d'esprit et aussi dispos, que le jour même où je débarquai sur la terre ferme de l'Amérique, avec le régiment de marine du colonel Fourgeoud.

## CHAPITRE XXVIII.

*Les Rebelles passent le Maroni. — Troisième Marche vers* Gado-Saby. — *Le Scorpion terrestre. — Bois de Construction de différentes espèces. — Arbre à Boîtes de Marmelade. — Culture du Riz. — Chaleur excessive, qui dessèche tous les Marais. — L'Oppossum femelle. — Le Coati-Mondi. — Le Tamanoir. — Le Tamandua. — Poux de bois et Poux volans. — Tableau de Misère et de Mortalité. — Paix rendue à la Colonie. — La Bécassine. — La Spatule et le Jabiru. — Canards sauvages de plusieurs espèces.*

Le 10 novembre, j'entrai, en nombreuse compagnie, dans une barge, pour me rendre au camp de la Cassipory-Crique. Le lendemain, toute la colonie fut couverte de fumée, les bois ayant pris feu près du rivage de la mer, sans qu'on ait pu en connoître la cause. Dans la route, nous rencontrâmes un détachement, commandé par le

le colonel Texier, qui revenoit de Vrydenbourg, sur le Maroni. Cet officier nous assura que les rebelles, depuis le coup funeste que nous leur avions porté par la prise de *Gado-Saby*, fuyoient au-delà de cette grande rivière, et qu'ils trouvoient asyle parmi les Français établis à *Cayenne*. Il ajouta qu'il leur avoit pris une femme, et le lieutenant *Keen*, deux hommes, après en avoir tué plusieurs; que les deux nouvelles compagnies de volontaires nègres, soutenoient l'honneur de leurs drapeaux, qu'elles avoient reçus, en grande cérémonie, du gouverneur, en ramenant des prisonniers qu'elles avoient faits sur le rivage de la mer, derrière Paramaribo; qu'elles avoient été secourues, dans cette occasion, par les Indiens, qui avoient combattu volontairement, et défait l'ennemi plus d'une fois dans le même lieu. Tout nous promettoit donc de voir notre entreprise couronnée par le succès, et la tranquillité rétablie dans toute la colonie.

La plantation de *Saardam*, qui appartenoit alors, à cause de son mariage, au lieutenant-colonel des Borgnes, étant sur notre route, nous nous y arrêtâmes. J'y

trouvai un matelot américain, qui venoit charger de la mélasse. Voulant éprouver l'habileté du nouveau planteur et de son commandeur, j'engageai ce matelot à colorer deux gallons de kill-devil (1), fait dans cette plantation, et d'assurer qu'il les apportoit comme du rhum d'*Antigoa*. Il fit ce que je lui dis. On trouva son prétendu rhum excellent; on en fit du punch pour toute la compagnie, et on lui donna, en retour, six autres gallons de ce même kill-devil. L'américain me promit qu'il les coloreroit aussi; et il espéroit voir sa barque chargée à plein bord, avant son départ de Paramaribo. Telle est la force du préjugé en tout pays.

Nous quittâmes la plantation de Saardam, où nous fûmes parfaitement reçus, et nous arrivâmes le 13, sans aucun événement fâcheux, à notre campement de la Cassipory-Crique, sur la Cottica. Etant sans souliers ni bas, je faillis être piqué d'un *scorpion terrestre*, en mettant les pieds sur le rivage. Cet insecte est de la grosseur d'une petite écrevisse. Son corps, de forme ovale et de couleur de suie, est couvert par

(1) Les Hollandais le nomment *kelduivel*.

des anneaux mobiles. Il a huit pattes divisées par des phalanges. Deux bras également articulés lui sortent de la tête et semblent faire partie du corps. Ses yeux sont si petits, qu'à peine les voit-on. Sa queue est formée par sept divisions globulaires, semblables à des grains de verre, et se termine en un double anneau. La femelle la replie sur son dos pour défendre ses petits des attaques des autres insectes. La piqûre du scorpion terrestre n'est pas mortelle, mais elle occasionne une cuisson douloureuse et la fièvre. On dit qu'il change de peau, comme le crabe, de coquille. Il fréquente généralement les vieux arbres, les vieux meubles; et on le trouve souvent parmi des décombres et dans de l'herbe sèche.

Parmi les événemens malheureux que je vis ici, je ne dois pas oublier la perte d'un soldat de marine qui, se baignant dans la rivière, fut tout-à-coup entraîné à fond par un grand cayman. Dès que je m'apperçus de son malheur, je me déshabillai, je plongeai dans l'eau à l'instant, et je pris soin d'y remuer toujours une jambe. Cependant, je ne trouvai pas celui que je cherchois, et je courus moi-même un grand danger. J'avois

fait tenir perpendiculairement, par un nègre, une longue rame sur laquelle je frappai pour qu'il la retirât ; mais le nègre me comprenant mal, la mit en mouvement avec tant de violence, que j'allai à fond. Je ne reparus sur l'eau que vers le milieu du courant, et ne regagnai le rivage qu'avec beaucoup de peine.

Le 20, ayant reçu l'ordre de marcher vers *Gado-Saby*, je partis à six heures du matin, à la tête de deux lieutenans, de trois sergens, sept caporaux et cinquante soldats, sans compter un chirurgien et le nègre Goossasy (que nous perdîmes pendant trois ou quatre heures). Nous campâmes sur les bords de la même crique de Cassipory, sans avoir pu avancer à plus de six milles à l'ouest de son embouchure.

Le 21, nous fîmes sept ou huit milles au nord, et nous ne trouvâmes pas une seule goutte d'eau pour soulager la soif ardente qui nous dévoroit tous. Nous étions au milieu de la saison de la sécheresse, dont la chaleur fut plus brûlante, cette année, que jamais.

Ayant alors changé de route, et pris au nord-est, nous passâmes la fondrière, le 22

au matin ; et vers midi, nous traversâmes, *à sec*, le funeste marais ; puis, au bout d'une heure de marche, nous allâmes à l'ouest. Nous y rencontrâmes une vaste campagne, plantée d'ignames, que nous ravageâmes. Cela fait, nous avançâmes en ligne droite et nous campâmes dans l'ancien établissement de Cofaay. Le manque d'eau nous faisoit souffrir horriblement. Les esclaves trouvèrent moyen, cependant, de nous en procurer ici ; et quoiqu'elle fût des plus puantes, nous la bûmes après l'avoir fait passer à travers les manches de nos chemises.

Malgré les désagrémens de cette marche, j'examinai les arbres suivans que je n'ai pas encore décrits : le *carnavatepy* et le *berklack*, dont le bois est des plus utiles. Le premier est superbement rayé de noir et de brun : il ressemble fort à celui qu'on nomme *bois de Brésil* ; et lorsqu'il est travaillé, il répand une odeur qui n'est pas inférieure à celle d'un œillet. Le second est d'un rouge pâle ou violet ; il est également propre à tout ouvrage auquel on veut l'employer. On me présenta aussi une espèce de fruit très-singulier appelé la *boîte de marmelade*. Il est de la forme d'une grosse

pomme, mais un peu plus ovale, et tout couvert de duvet. Ce fruit d'abord est vert, mais il devient brun en mûrissant. Son écorce est dure, et par un certain mouvement, elle s'ouvre en deux comme une noix. La pulpe ou la moelle paroît alors ; elle ressemble à celle d'une nèfle : c'est une substance douce et de couleur brune qui adhère à de gros pepins ; les habitans la sucent avec avidité. Je suis fâché de ne pouvoir donner une description de l'arbre qui porte ce fruit : il en tire son nom.

Le 23, nous allâmes à l'est de Cofaay, dans l'espoir de savoir des nouvelles de l'ennemi. Nous suivîmes un sentier de communication qui traversoit des campagnes cultivées ; et nous remarquâmes des points de vue délicieux ; mais nous ne rencontrâmes qu'un grand troupeau de cochons sauvages, que leur grognement et le bruit de leur marche nous fit prendre, avant de les avoir vus, pour un parti détaché de rebelles, que nous nous préparâmes à bien recevoir.

Vers midi, nous revînmes à Gado-Saby, où à peine assis pour nous reposer de la fatigue de cette marche, nous vîmes paroître au milieu de nous un vieux nègre rebelle,

portant une longue barbe blanche, et tenant un tronçon de coutelas à la main. Je me levai aussitôt, et défendant à qui que ce fût de tirer sur lui, je lui dis d'avancer, en l'assurant qu'aucun de ceux que je commandois n'oseroit le maltraiter, et que je lui donnerois même tous les secours dont il pourroit avoir besoin. — « Non, non, massera! me répondit-il fort résolument »; et secouant la tête, il s'échappa. Contrairement à mes ordres, deux de mes soldats firent feu ; mais ils le manquèrent à ma grande satisfaction. Ce malheureux solitaire cherchoit une subsistance incertaine dans ces campagnes désertes que nous avions plus d'une fois ravagées. — Ce qui est cause qu'il est si difficile d'atteindre les nègres avec une balle, c'est qu'ils ne courent jamais en ligne directe, et qu'ils font toujours le zigzag.

Conformément à mes ordres, je dévastai de nouveau Cofaay et ses environs, mais ce ne fut pas sans chagrin, à cause du vieux rebelle. Après avoir coupé plusieurs cotonniers, des bananiers, des plantes d'althéa, des pois-pigeon, du maïs, des ananas et du riz, qui la plupart avoient poussé depuis

la première dévastation que nous en avions faite, je ne pus m'empêcher de laisser devant une petite hutte près de laquelle étoient des cendres chaudes et des écorces de bananes, un peu de biscuit de rousk, un gros morceau de bœuf salé, et une bouteille de rhum nouveau, pour l'infortuné dont elle étoit la retraite. Ensuite, nous campâmes encore une fois dans les plaines de Cofaay.

Ayant parlé si souvent de campagnes ensemencées de riz, on s'attend probablement à quelques détails sur sa culture. La plante qui produit la graine de ce nom, quoique plus forte, ressemble assez à celle qui porte le bled. Elle pousse des tiges ou des tuyaux cannelés, noués d'espace en espace, et qui s'élèvent à la hauteur de quatre pieds. Ses feuilles sont élancées comme celles du jonc. Les semences sont logées à-peu-près de la même manière que celles de l'orge, et croissent le long des épis, dispersées alternativement. L'*oriza*, ou le riz, demande de la chaleur et de l'humidité. Ses graines sont ovales; les meilleures sont blanches, transparentes et dures. L'utilité du riz est si bien reconnue, que tout ce que j'en dirai, c'est qu'il empêcha nos pauvres soldats de

mourir de faim, principalement en août 1775, où ils n'avoient pour toute ration, par jour, qu'un biscuit de rousk, et trois épis de bled d'Inde, pour cinq hommes.

Ayant complétement alors exécuté mes ordres, je repris, avec mon détachement, la route de la Cassipory-Crique, en traversant les campagnes ruinées de Gado Saby qui n'offroient plus qu'un désert sauvage. Nous marchâmes ensuite au sud-est, puis absolument au sud, après quoi, nous suspendîmes nos hamacs près de notre premier campement. Il est à remarquer que tous les marais étoient desséchés, tant la chaleur étoit extrême ; et, en même-temps, l'odeur fétide qui s'exhaloit d'une immense quantité de poissons de l'espèce du warappa, que la retraite des eaux avoit fait périr, étoit des plus nuisibles et des plus insupportables. Nos esclaves néanmoins cherchoient les moins corrompus de tous ces poissons; le soir, ils les faisoient frire, et ils les mangeoient comme de friands morceaux.

Le lendemain matin, nous marchâmes encore au sud-ouest par ouest, et nous fîmes halte à quatre milles environ de la

Cassipory-Crique. Le 26, allant au sud-sud-ouest, nous arrivâmes au camp général bien fatigués, bien amaigris, et j'avois moi-même un érysipèle à la joue. Je remis mon journal au lieutenant-colonel des Borgnes qui commandoit (1).

Un détachement de cinquante soldats fut envoyé le 27 pour reconnoître le poste de Jérusalem, etc.; et le 6 décembre, le renfort si long-temps attendu, et composé de trois cent cinquante hommes, entra dans la rivière de Surinam; son voyage, depuis son départ de Hollande, avoit été de soixante-huit jours, mais il en avoit passé quinze à Plymouth.

Nous apprîmes alors que le capitaine Joachim Meyer, qui avoit à bord une somme d'argent considérable pour nos troupes, avoit été pris par les Maures, et emmené avec tous les gens de son équipage à Maroc, où ils devinrent esclaves de l'empereur (2); que le vaisseau le *Paramaribo*, capitaine Spruyt, (un de ceux sur lesquels on embarqua les

(1) Pour cette marche et toutes les autres sur Gado-Saby, *voyez pl.* XXXIII.

(2) Les Hollandais payèrent depuis leur rançon.

malades au commencement du mois d'août) avoit fait naufrage dans le canal sur les rochers d'*Ouessant*; mais que par les secours de quelques pêcheurs français, tous ceux qui étoient à bord furent sauvés et conduits à Brest, d'où ils se rembarquèrent pour le Texel; que le prince d'Orange, qui se distinguoit toujours par ses bienfaits et son humanité, avoit fait distribuer aux officiers et aux soldats, au nombre de plus de cent, les sommes suivantes, c'est-à-dire, environ quarante florins à chaque soldat, six cents à chaque lieutenant, huit cents à chaque capitaine, et mille au major Medlar qui commandoit. Tous les présens que j'envoyois à mes amis en Europe, étoient sur le même bâtiment, et furent perdus, à mon grand déplaisir.

Depuis plus d'un mois je n'avois pour logement qu'une mauvaise hutte ouverte à la pluie, et battue de tous les vents. Ayant donc appris dans ce temps que malgré l'arrivée du renfort, nous étions destinés à faire quelque séjour dans les forêts, ce qui affligeoit bien des gens parmi nous, je commençai, le premier décembre, à me faire construire, sans marteau, ni clous,

une maison qui fut achevée en six jours, quoiqu'elle eût deux étages, un portique avec des balustrades et une petite cuisine. Tout auprès étoit un jardin à mon usage, dans lequel je gravai sur de jeunes plants les noms de Joanna et de Johnny. J'avois pour voisin, mon ami le capitaine Bolts, qui nourrissoit une chèvre dont le lait nous fut très-utile. D'autres élevoient des canards et des poules; mais celles-ci n'avoient pas de coqs; on craignoit leur chant, et on les avoit condamnés à mort. Tous nos messieurs enfin construisirent, sur le rivage, une rangée de maisons très-curieuses; à l'opposite on avoit élevé plus de cent huttes (toutes vertes alors) pour les nouvelles troupes, et tout l'ensemble formoit une belle rue dont les habitans néanmoins avoient assez mauvaise mine.

Ce qu'il y avoit de remarquable dans mon habitation, c'étoit son entrée par le toit. A ce moyen, je me voyois débarrassé de tous ces visiteurs, qui épuisoient mes provisions, et m'interrompoient fréquemment, soit que je dessinasse, que j'écrivisse ou que je lusse. Notre campement, au surplus, étoit assez agréable. Nous étions

sur une éminence, où nous n'avions rien à craindre des vapeurs méphitiques qui sortent constamment de la terre, et qui avoient fait périr ailleurs un grand nombre d'hommes.

Pendant les instans trop courts que je jouis ici de quelque tranquillité, je construisis en petit, sur une planche de dix-huit pouces de long et de douze de large, la chaumière que j'avois habitée à l'Espérance. J'y employai de même des branches de latanier, et chacun la regarda comme une chose très-curieuse. J'en fis présent à mon ami M. de Graav, qui, depuis, la plaça dans son cabinet de raretés, à Amsterdam. Puisque je suis sur ce sujet, je présenterai au lecteur une vue de deux de mes habitations, l'une à l'Espérance, où je passai de si heureux jours, l'autre seulement temporaire, et telle que nous les construisions dans les forêts, pour y être à l'abri du mauvais temps. La première peut être regardée comme l'emblême du bonheur domestique; la seconde, comme celui de toutes les fatigues et de tous les dangers. (*Voyez pl.* XL.)

La saison des pluies s'étant inopinément déclarée, les troupes de la Société de Su-

rinam, postées près de la Wana-Crique, décampèrent sagement, et passèrent, le 26, devant notre camp, en descendant la Cottica, pour se rendre dans les plantations de la Pereca-Crique. Quant à nous, nous étions condamnés à languir dans ce camp de la Cassipory-Crique, pendant que le colonel Fourgeoud se tenoit fort tranquille à Paramaribo. Les officiers de ces troupes nous apprirent qu'on avoit pris quelques autres rebelles, vers le Maroni. Nous n'avions pas le même avantage, quoique nous fissions des patrouilles de tous côtés.

Le 29, enfin, six barges, chargées d'une partie des troupes arrivées de Hollande, jetèrent l'ancre vis-à-vis de notre campement. Je ne pus m'empêcher de plaindre les malheureux qui nous rejoignoient, et ce n'étoit pas sans cause, puisque plusieurs d'entr'eux étoient déjà attaqués du scorbut, et d'autres maladies fâcheuses. Cependant, nous bâtimes un four en brique, et nous fîmes tout ce que nous pûmes pour les soulager. Ayant reçu une provision de vin, en même-temps, je régalai tous les officiers; mais cette liqueur fatale ayant monté à la tête du capitaine P-t, il m'appela en duel,

pour un mal-entendu. Nous nous retirâmes donc à quelque distance du camp; et, quand nous eûmes le sabre à la main, cet officier partit d'un grand éclat de rire, jeta son arme, et me dit : « Que je pouvois le » frapper si je voulois; mais qu'il me con- » sidéroit trop, pour qu'il lui fût possible » de m'opposer la moindre résistance »; et là-dessus, il m'embrassa vivement. Je lui fis une réprimande amicale, et le ramenai vers la compagnie, avec qui nous finîmes joyeusement l'année.

Le premier jour de l'an 1777, nous allâmes rendre nos devoirs à l'officier-commandant; et, en chemin, on me fit voir le *philandre* ou l'*oppossum du Mexique*, nommé ici l'*awary*. C'étoit une femelle qu'on avoit prise toute en vie, et avec ses petits.

J'ai déjà parlé de l'oppossum; je ne m'attacherai donc ici qu'aux particularités que je remarquai dans celui que je vis dans ce moment; elles seront même en petit nombre, car l'animal étoit au fond d'une caisse vide; et, craignant sa morsure, je n'osai pas l'en tirer. Aussi gros qu'un rat de Norwège, il l'étoit conséquemment beaucoup plus que celui que j'ai décrit au second

volume de cet ouvrage. Son poil, d'un gris jaunâtre sur le dos, étoit d'un blanc sale sous le ventre et aux jambes. Il avoit le museau garni de longues moustaches, et moins pointu que l'autre oppossum. Un cercle noir entouroit l'iris de ses yeux, qui n'étoient pas de cette couleur, mais qui avoient de la vivacité. Sa queue étoit extrêmement longue, épaisse, garnie de poils touffus, principalement à sa naissance, et lui servoit d'arme offensive. Cet oppossum avoit, sous le ventre, une poche formée par un repli de la peau, et velue au-dehors comme au-dedans. Ses petits, qui étoient au nombre de cinq ou six, en sortoient quelquefois, et quand la mère n'étoit pas inquiétée; mais, au moindre mouvement ou au moindre bruit, ils y rentroient bien vîte. Ayant pitié de cette pauvre bête, qu'on tourmentoit depuis long-temps, je levai la caisse sur le côté. Alors, la captive et ses petits s'échappèrent, et tous grimpèrent légèrement au haut d'un arbre élevé, placé en face de la chaumière du colonel Seybourg. La mère se suspendit ensuite, par la queue, à l'une des branches; mais, comme les animaux de cette espèce détruisent la volaille, le

le colonel, craignant pour ses poules, fit, à mon grand déplaisir, tirer sur elle et ses petits. J'ajouterai à ce que je viens de dire, que l'agilité de cet oppossum me surprit d'autant plus, que plusieurs auteurs lui refusent cette qualité.

Parmi les destructeurs de la volaille, se trouve un autre animal, connu, dans ce pays, sous le nom de *quacy-quacy*, que quelques personnes nomment le *lapin des Indes*, mais qui est réellement le *coati-mondi*, ou la belette du Brésil. On le compare, avec assez de raison, au renard; car, en même-temps qu'il a la force suffisante pour enlever un coq-d'inde ou une oie, il est aussi extrêmement rusé. Cet animal a quelquefois près de deux pieds de long. La forme de son corps est celle d'un chien. Son poil communément est noir, ou plutôt d'un brun sombre; mais plusieurs individus de la même espèce, l'ont d'un roux brillant. Il a la queue longue, touffue, et rayée alternativement par des anneaux noirs, et de couleur de buffle, foncée : il la tient ordinairement élevée. Le poil de la poitrine et du ventre du *coati* est d'un blanc sale. Sa tête, d'un brun clair, a de longues mâ-

choires et un groin noir qui déborde de près de deux pouces, qui se retrousse en haut, de manière à faire paroître le museau courbé et relevé, et qui est mobile comme celui du tapir. Ses yeux sont petits; ses oreilles courtes, rondes, et de chaque côté une bande creuse les joint au museau. Ses jambes sont courtes, et sur-tout celles de devant; elles sont terminées par des pieds très-longs, divisés en cinq doigts, armés d'ongles forts grands. Quoique le coati, comme l'ours, marche toujours sur le talon, et se tienne sur les pattes de derrière, aucun animal (le singe excepté) ne monte plus lestement sur les arbres. Les nids des oiseaux et tout ce qu'ils renferment y sont exposés à ses ravages. Il dévaste principalement les poulaillers; et en conséquence, on met tout en usage pour le détruire.

Je dois, avant de quitter les forêts de Surinam, décrire aussi un autre animal qui les habite, et qui vit sur-tout de fourmis; c'est donc le *grand mangeur de fourmis*, l'*ours qui mange des fourmis*, ou le *tamanoir*, nommé *osa palmera* par les Espagnols. Le corps de cet animal (deux fois plus gros que celui du *coati-mondi*) est

couvert d'un poil long et touffu, noir sur le dos et au ventre, gris ou d'un jaune blanchâtre sur le cou et les flancs. Il a la tête peu grosse, mais extrêmement alongée et terminée par un grand museau d'un roux clair. Ses yeux sont très-petits; ses oreilles courtes et rondes; et sa bouche, qui n'a point de dents, n'est pas plus grande qu'il ne le faut pour contenir sa langue. Sa queue est d'une grandeur énorme et garnie de poils très-longs qui la font ressembler à celle d'un cheval. L'animal se sert de cette queue extraordinaire pour se couvrir le corps lorsqu'il veut dormir; ce qu'il fait généralement de jour, ou lorsqu'il veut se mettre à l'abri de la pluie. D'autres fois, il la traîne et lui fait balayer la terre. Ses jambes sont déliées, mais couvertes de poils très-longs; celles de derrière sont noires, plus courtes et terminées par cinq doigts; celles de devant sont d'un blanc sale, mais terminées seulement par quatre doigts, dont les deux du milieu s'alongent plus que les autres; tous sont armés d'ongles très-forts.

Le grand mangeur de fourmis est mauvais marcheur. Il se pose toujours sur le talon de ses pieds les plus longs, comme le coati

ou l'ours ; mais il grimpe mieux ; et c'est un si vigoureux combattant, qu'aucun chien n'oseroit le courir ; car il ne lâche tout animal qu'il tient entre ses griffes de devant, et même le *jaguar*, ou le tigre de la Guiane, que lorsqu'il l'a mis à mort. Sa nourriture, comme je l'ai dit, consiste particulièrement en fourmis, qu'il prend de la manière suivante: Quand il s'approche d'une fourmilière, il tire sa langue, qui a près de vingt pouces de longueur et ressemble exactement à un ver; étant mouillée par une matière visqueuse ou de la salive, les fourmis s'y attachent en grand nombre ; le tamanoir la retire ensuite dans sa bouche ; et il renouvelle l'opération tant qu'il reste quelques-uns de ces insectes dans leur retraite ; puis il va chercher ailleurs, et prendre de la même manière la même sorte de nourriture. Il grimpe aussi sur les arbres pour y manger des poux de bois et du miel sauvage ; mais s'il ne trouve pas ce dont il a besoin pour se nourrir, il est capable de supporter un long jeûne, sans le plus léger inconvénient. On dit qu'on peut apprivoiser cet animal, et que dans l'état de domesticité, il avale des miettes de pain et de très-petits mor-

ceaux de viande ; on prétend encore que sa chair procure une bonne nourriture aux Indiens et aux nègres ; j'ai vu du moins ceux-ci la dévorer avec plaisir. Quelques fourmiliers n'ont pas moins de huit pieds de la tête à la queue.

On trouve aussi à Surinam un animal de la même espèce, nommé *tamandua* : mais il est plus petit et plus rare. Il diffère de l'autre en ce qu'il a vingt doigts, la tête plus forte à proportion, la queue moindre, et variée de bandes noires et d'un jaune pâle. Il y a encore une troisième espèce dont l'animal porte également le nom de *fourmilier* ; mais je ne l'ai jamais vu.

Le 3, six autres barges arrivèrent de Paramaribo ; elles étoient remplies de troupes qui complétèrent le nombre des trois cent cinquante hommes envoyés de Hollande. Ayant appris que parmi ces nouveaux venus il se trouvoit un capitaine nommé *Charles Small*, qui avoit servi dans la brigade écossaise, et avoit changé de corps avec l'enseigne Macdonald, je descendis à l'instant la rivière dans un canot, pour aller trouver cet officier et lui offrir mon assistance. Je n'eus pas plutôt mis le pied dans

sa barge que je le vis suspendu dans son hamac, où le retenoit une fièvre brûlante. Ne me reconnoissant pas à cause de mon habit qui ne valoit pas mieux que celui du matelot le plus déguenillé, il me demanda ce que je voulois; mais quand il reconnut en moi son ancien ami Stedman, si différent de ce qu'il l'avoit vu jadis, il me serra la main et fondit en larmes sans dire un seul mot. Ce mouvement de sensibilité qui augmenta sa maladie, me prouva son amitié pour moi plus que tout discours n'eût pu le faire. Je le pris donc dans mon canot et l'emmenai dans ma chaumière, où j'eus beaucoup de peines à le faire entrer par un trou qu'on pratiqua tout exprès, car celui du toit ne pouvoit servir de passage qu'à moi seul. Ayant étendu son hamac près du mien, je fis bouillir de l'eau dans laquelle je mis du rhum, du sucre et un peu de biscuit; le malade prit cette soupe, et depuis ce moment, il alla mieux. Il m'apprit qu'un de ses soldats s'étoit noyé dans la traversée; et que le colonel Fourgeoud ayant donné aux officiers nouvellement débarqués un bal dont les musiciens étoient un de ses cuisiniers et deux soldats, il y avoit gagné sa

maladie pour avoir trop dansé. Peu de temps après, le colonel lui-même parut dans le camp, et nous annonça que, par l'arrivée du nouveau corps d'officiers, plusieurs d'entre nous perdoient leur rang dans le régiment et dans l'armée : telle étoit la récompense de quatre années de fatigues, de dangers, de désagrémens de toutes sortes dans un climat brûlant. Pour comble de malheur, au lieu de nous rappeler en Europe, on nous ordonnoit de rester dans les forêts de Surinam, pour y montrer le service à ceux qui nous remplaçoient.

Les fonctions de major me furent alors dévolues. Elles étoient extrêmement désagréables : il falloit tous les jours châtier des soldats qui pilloient le magasin pour soulager leur faim, car ils manquèrent de pain pendant une semaine, parce que le four étoit déjà détruit. Un de ces malheureux fut fustigé presque jusqu'à en mourir, pour avoir *emprunté* un saucisson de Boulogne du colonel, qui n'oublioit jamais de charger au moins six nègres vigoureux, de salaisons de différentes sortes, de thé, de café, de sucre, de vin de Madère, d'eau-de-vie de genièvre, etc.

Le 8, enfin, arriva une barge portant, non-seulement de la viande salée et du biscuit, mais encore un bœuf et deux cochons en vie. Ces animaux étoient un présent d'un colon nommé M. *Felman*, qui, accompagné de sa femme et de quelques amis, vint faire visite au colonel. Les cochons et le bœuf furent tués à l'instant et partagés entre quatre cents hommes, ainsi l'on peut penser que les portions ne furent pas considérables. Après cette distribution, toute la compagnie visita nos différentes habitations. Parvenue à la mienne, le colonel la promena à l'entour; mais ne voyant pas de porte, il s'écria: « N'y » a-t-il personne ici? » Je passai ma tête à l'instant à travers le chaume, et j'offris aux dames d'entrer par-là chez moi; mais elles le refusèrent honnêtement. Je n'avois jamais vu le colonel rire d'aussi bon cœur. Dès qu'il put parler, il s'écria: *Il faut être Stedman!* — *Il faut être aussi original que lui.* Il reconduisit ensuite la compagnie à son logement; mais, auparavant, il m'invita à l'y suivre. En vérité, lorsque le capitaine Small et moi nous sortions, nous allions nous promener dans une belle savanne, où nous avions élevé une hutte de feuillage,

à laquelle nous donnâmes le nom de *ranelagh*, et nous y faisions de temps en temps quelques collations qui épuisèrent bientôt mes provisions. Il nous fallut donc vivre ensuite de notre ration ; mais Small eut alors le plaisir de voir ses camarades en faire autant. Ceux-ci, n'étant pas habitués à l'économie nécessaire dans nos forêts, avoient fait des *puddings* avec leur farine, et se voyoient réduits à manger du biscuit de rousk.

Le 12, cent cinquante hommes de nouvelles troupes reçurent ordre de se mettre en marche. Chacun d'eux, outre des vêtemens lourds, fut chargé d'un hamac et d'un havre-sac bien pesant. Mon ami Small fut du nombre ; il étoit fort gros, et, affublé de la sorte, à peine pouvoit-il marcher. J'en fis la remarque au colonel, qui lui permit de se débarrasser d'une partie de cet attirail.

Tout étant ainsi disposé, ce détachement fit face à droite, et le colonel Fourgeoud à sa tête, il partit pour se rendre sur le Maroni.

Si le colonel étoit en ce moment aussi honnête envers moi, que je pouvois le dési-

rer, la justice me force à déclarer que pour tout autre, il étoit aussi despote et aussi inflexible que je l'eusse jamais vu. Il sembloit croire que son rang exigeoit qu'il fût ainsi.

Pendant son absence, je passai l'eau et j'allai abattre un palmiste sur l'autre bord de la Cottica, ce que je fis, non-seulement pour le chou, mais parce que je savois que le ver seroit bon à manger en quinze jours.

Me promenant de ce côté dans la forêt, avec mon nègre Quaco, j'y remarquai le *cèdre*, le *cœur brun*, et l'*arbre à boulets*. Le premier, malgré son nom, diffère du cèdre du Liban qui est de forme pyramidale. Celui de Surinam s'élève aussi à une grande hauteur; mais on l'estime sur-tout parce que son bois n'est jamais mangé des vers ni d'autres insectes, et parce qu'il est d'une grande amertume. Il a aussi une agréable odeur, et c'est pourquoi on le préfère à tout autre pour faire des coffres, des buffets, des armoires et toutes sortes d'ouvrages de menuiserie. Il sert encore à la construction des barges couvertes et des autres barques. La couleur de son aubier est orange pâle. Il est à-la-fois dur et léger; et de son tronc découle une gomme assez semblable à celle

qu'on surnomme *arabique* : elle est transparente et très-odoriférante.

L'arbre à *cœur brun* est de la même consistance et de la même dureté que l'*arbre à cœur de pourpre* et celui à *cœur vert*, dont j'ai fait mention. Il sert à de gros ouvrages et particulièrement à la construction des moulins. Sa couleur, qui est très-belle, est celle qu'indique son nom.

L'*arbre à boulets* s'élève quelquefois à plus de soixante pieds ; mais il n'est pas gros à proportion de sa hauteur. Son écorce est grise et lisse ; son aubier brun, tout tacheté de blanc. Aucun arbre ne lui est égal en pesanteur ; la sienne l'emporte sur l'eau de la mer. Il est si compacte que le soleil et la pluie ne font point d'effet sur lui. En conséquence, on le coupe en lattes pour en couvrir les toits au lieu d'ardoises ou de tuiles, qui seroient trop lourdes et trop chaudes dans ce pays. On vend ces lattes plus de quarante florins le cent à Paramaribo, et l'on n'a besoin de les renouveler qu'au bout de vingt-quatre ans.

Je dois dire un mot aussi d'un autre arbre nommé *ducolla-bolla*, qu'on trouve également dans les forêts de la Guiane. Il est

d'un rouge très-foncé, et d'un grain très-égal et très-fin. Sa dureté et son poids le rendent susceptible de recevoir le poli le plus brillant.

A-peu près dans ce temps, tout le camp fut tourmenté par des insectes dits *poux de bois*, à Surinam, mais qu'on eût pu nommer plus convenablement *fourmis blanches*, car ils ressemblent fort à des fourmis. La plus grande différence qui se trouve entr'eux est que celles-ci habitent en terre, et que ceux-là construisent leurs nids sur des troncs d'arbres. Ces nids, noirs, ronds, irréguliers, assez conformés comme la tête laineuse d'un nègre, mais quelquefois aussi grands qu'un demi-muid, sont faits d'une terre rougeâtre aussi serrée qu'un mastic, et impénétrable à l'eau. Dans cette masse qui consiste en un nombre infini de chemins de communication ou de galeries, de la forme d'un tuyau de plume d'oie, ces animaux vivent en essaims nombreux; et quand ils en sortent, ils commettent des dégâts plus affreux que ceux des autres insectes de la Guiane. Ils percent le bois le plus dur, le cuir, le linge et tout ce qui se trouve sur leur passage. Ils s'introduisent fréquemment dans les maisons par un chemin couvert, de forme

demi-circulaire, qu'ils pratiquent dans les cloisons, et qui par ses détours, a quelquefois plusieurs centaines de pieds de long. Comme ils réduisent tout en poudre, si, dès qu'on les apperçoit, on n'a pas soin de les détruire, ce qui se fait au moyen de l'arsenic et de l'huile de thérébentine, ces insectes mineront toute la maison qui tombera bientôt en ruines. Les poux de bois, malgré leur odeur dégoûtante et fétide, procurent une bonne nourriture à la volaille, qui, dit-on, se jette dessus plus avidement que sur les grains de bled d'Inde. Je ne dois pas passer sous silence et leur extrême industrie à réparer leur habitation lorsqu'elle est endommagée, et leur vertu prolifique, qui est telle, que quelque destruction qu'on en fasse, on les voit bientôt reparoître en nombre aussi considérable qu'auparavant.

Nous étions encore fréquemment désolés par des nuages de *poux volans*, qui quelquefois couvroient nos vêtemens au point de les faire paroître tout gris. Cet inconvénient étoit dû au déploiement de leurs ailes (au nombre de quatre) qui s'attachent à l'étoffe, et se séparent du corps de l'insecte quand il a pris son essor. Quelques

naturalistes prétendent que les poux volans ne sont autres que les poux de bois dont je viens de parler, et qui, parvenus à certain âge, acquièrent des ailes, quittent leur nid, prennent leur vol comme font quelques autres fourmis, tant en Europe qu'en Amérique.

La discipline alors étoit si stricte dans le camp, que quiconque faisoit le moindre bruit étoit puni sévèrement, et de plus, menacé d'être fusillé. Les sentinelles avoient ordre de n'avertir que par un sifflement à l'approche des patrouilles ou des rondes, et on leur répondoit de même.

Un de nos soldats ayant été condamné, le 18, à être fustigé pour avoir parlé haut, je trouvai moyen, le colonel Fourgeoud étant toujours absent, de lui obtenir son pardon, à l'instant même où il étoit déshabillé pour recevoir son châtiment.

Le 23, je reçus des provisions fraîches et du vin, qu'on m'avoit envoyés de Paramaribo; le tout arrivoit fort à-propos. Le même jour, le colonel Fourgeoud revint avec son détachement, de sa course sur le Maroni. Il avoit détruit cinquante-neuf maisons, et ravagé trois campagnes cultivées. C'étoit certainement porter le dernier coup

aux rebelles, qui, n'ayant plus aucun moyen de subsister de ce côté-ci de la rivière, furent contraints de la passer, et d'aller s'établir dans la colonie française de Cayenne. Dans cette marche, pénible et nécessaire, les soldats, et sur-tout les nouveaux débarqués, avoient prodigieusement souffert. On fut forcé d'en porter un grand nombre dans leurs hamacs; on laissa plus de trente malades au poste du Maroni; et mon ami Small s'en revint un peu plus léger.

Il se trouvoit alors plus de cent hommes dangereusement malades, à l'hôpital de notre camp. On n'entendoit que des soupirs, accompagnés, toutes les nuits, des cris des chouettes de la Guiane. La crampe, mal très-commun à Surinam, tourmentoit ceux qui étoient d'ailleurs en état de faire le service. Chacun étoit plongé dans la plus grande tristesse. Ici, l'on voyoit un homme couvert, de la tête aux pieds, d'ulcères tout saignans; là, c'en étoit un autre, porté par deux de ses camarades, et qui, enseveli dans une profonde léthargie, s'endormoit dans le sein de la mort, malgré toutes les secousses qu'on lui donnoit pour le ranimer. Celui-ci, tout gonflé par une hydropisie,

mouroit suffoqué par l'eau, après avoir supplié vainement le chirurgien (qui répondoit ordinairement qu'il étoit trop tard) de la faire écouler. Quelques-uns, dans l'intérieur de l'hôpital, prioient Dieu, à mains jointes, de venir à leur secours. Plusieurs, attaqués d'une fièvre chaude, s'arrachoient les cheveux, blasphémoient contre la providence, et maudissoient le jour où ils étoient nés. Notre situation, enfin, étoit telle, qu'il faudroit la plume de Milton pour la décrire ; et tandis que la mort faisoit tous les jours de nouveaux ravages, une partie du camp, par l'effet de quelque accident, fut toute en feu ; mais les nègres éteignirent bientôt l'incendie, sans qu'il en fût résulté aucune suite fâcheuse.

Le 26, cependant, ma misère commença à tirer à sa fin. Le colonel, à ma grande surprise, m'offrit de l'accompagner à Paramaribo, ce que j'acceptai sans hésiter, et avec joie. Je fis donc présent, à mon ami le capitaine Small, de ma maison, du ranelagh et de mes provisions. Je lui donnai à dîner avec quelques autres officiers, et je leur fis manger un ragoût de choux et de vers palmistes, qui étoient venus en perfection.

perfection. Nous l'arrosâmes de quelques verres de vin, donnés de bon cœur, et je leur fis mes adieux. A minuit, j'entrai, avec le colonel et deux autres officiers, dans une barge élégante et à six rames. Je quittai donc encore une fois ces forêts sombres, où l'on voit tant de merveilles, mais où l'on éprouve des maux qui, dans l'opinion de ceux qui les essuyèrent, surpassent les *dix plaies de l'Egypte*.

Quand la barge eut démarré, le commandant nous déclara, qu'ayant battu les forêts de la colonie en toutes directions, et forcé les rebelles à passer le Maroni, il étoit déterminé à mettre fin, dans quelques semaines, à cette longue et dangereuse expédition.

Notre barge, ayant marché toute la nuit, nous nous trouvâmes, le matin, vis-à-vis la nouvelle route de communication, percée près de notre ancien poste du Devil's-Harwar; et à midi, nous arrivâmes à la plantation de *la Paix*, dont le propriétaire, M. *Rivière*, nous donna à dîner. Le colonel et son adjudant se rendirent ensuite à Paramaribo; mais un autre officier et moi, nous le quittâmes ici, et nous allâmes au bord de la mer, à peu de distance de cette der-

nière plantation, tirer des courlis et des bécassines.

En allant et en revenant, nous passâmes devant deux postes des troupes de la Société, dont les commandans firent arborer le pavillon, et nous offrirent des rafraîchissemens, et tout ce qui étoit en leur pouvoir. Nous eûmes peu d'agrément à notre chasse, et nous ne tuâmes que des bécassines. Elles voloient en troupes si nombreuses, qu'on eût dit des nuages qui obscurcissoient les cieux. Il nous suffisoit donc de tirer en l'air, au hasard, pour en faire tomber une vingtaine à-la-fois; mais elles étoient d'une si petite espèce, qu'elles ne valoient guère la peine de les ramasser. Nous eussions pu tuer des oiseaux d'un volume plus considérable, tels que des *spatules*, des *jabirus*, des courlis rouges, et des canards sauvages de plusieurs espèces, si, malheureusement, la mer n'eût couvert quelques terres, qui se trouvoient entre nous et le banc sur lequel ces animaux étoient posés. Nous eûmes, cependant, du plaisir à les voir. Ce banc, à quelque distance, ressembloit à un tapis écarlate et pourpre, diversifié de toutes sortes de couleurs.

La *spatule* est de la grosseur d'une oie, et ressemble assez à une grue. Ses courtes jambes sont terminées par des pattes garnies d'une membrane, mais qui ne s'étend que jusqu'au tiers de la longueur des doigts. Ses plumes, blanches quand l'oiseau est jeune, deviennent ensuite d'un beau couleur de rose. Son bec est vraiment remarquable : rond, plat et plus large au bout que près de la tête et dans le milieu, il ressemble à une spatule; et c'est d'une telle conformité, que cet oiseau tire son nom. On dit qu'il mange des grenouilles, des lézards et des rats; mais le poisson doit être sa principale nourriture, car sa chair en a le goût : il fréquente les bords de la mer.

Je ne puis comparer mieux le *jabiru* de Surinam, qu'à une cigogne; mais il est beaucoup plus gros. Cet oiseau a le plumage du corps d'un blanc de lait, avec les pennes des ailes et la queue noires. Ses jambes et ses doigts sont d'une longueur extrême; et j'ai remarqué que, contrairement à tous les autres oiseaux, il se pose fréquemment sur le talon. Son cou et son bec sont extraordinairement longs; ce dernier est fort, et terminé par une pointe crochue. La tête

du *jabiru* est parfaitement noire : c'est pourquoi les Hollandais le nomment *negro-cap*. Il habite les côtes de la mer, comme le précédent, et vit entièrement de poisson. On l'apprivoise facilement. J'en ai vu deux dans la basse-cour du colonel Fourgeoud.

Il y a différentes espèces de canards sauvages à Surinam : ils ne sont pas gros ; mais leur superbe plumage est varié des plus brillantes couleurs. On distingue surtout celui du *cawerirky*, du *soukourourky* et de l'*annaky* : ce dernier est le plus petit de tous. Aucune poule d'eau, quelle que soit son espèce, n'est plus délicate à manger que ces canards. On les apprivoise aussi, et l'on en voit souvent parmi la volaille, dans les habitations.

Le 28, ayant trouvé un bateau qui descendoit la Cottica, j'en profitai pour me rendre à Paramaribo, où j'arrivai le soir même, en bonne humeur et en bonne santé. Mes amis me félicitèrent de ce que je vivois encore, après avoir été exposé à tant de dangers ; après avoir été privé de tout secours, avoir été déchiré par les épines, piqué par les insectes ; après avoir été affamé, fatigué, tourmenté de toutes les sortes ;

après avoir manqué souvent d'habits, d'argent, de rafraîchissemens ou de médicamens; et, enfin, après avoir perdu tant de braves compagnons, ensevelis alors dans la terre. — Ainsi finit ma septième et dernière campagne, dans les forêts de la Guiane.

---

## CHAPITRE XXIX.

*Détails sur le célèbre* Graman-Quacy. — *Description d'une Plantation de Café. — Plan de réforme pour la Colonie de Surinam. — Poissons de différentes espèces. — Nouveau trait de cruauté. — Trait d'humanité. — Le Corps du colonel Fourgeoud se rembarque.*

Me voyant, encore une fois, de retour dans la capitale, et ne voulant plus abuser de la bonne volonté de personne, je louai une maison, petite, mais commode, située au bord de l'eau, et dans laquelle nous vécûmes presque aussi heureux qu'à l'Espérance.

La première visite que je reçus, fut celle de M. *Lewis*, capitaine de la *Peggy*, qui m'apprit que Macdonald, ce matelot reconnoissant dont j'ai parlé, étoit mort à son retour, après douze jours de traversée. Cet honnête garçon avoit chargé le capitaine de me faire ses derniers adieux, et de me remettre la coquille de mère de perles,

montée en argent, que je lui avois donnée.

Un grand nombre de planteurs et de colons, nous félicitèrent de nos succès contre les rebelles. Le célèbre *Graman - Quacy* vint aussi me montrer le bel habit et la médaille d'or, dont le prince d'Orange lui avoit fait présent. Cet africain, car il étoit né sur la côte de Guinée, trouva moyen, par son caractère insinuant et son industrie, de se procurer, non-seulement la liberté, mais encore une honnête aisance.

Ayant obtenu, parmi les esclaves de la dernière classe, le nom de *lockoman*, ou de sorcier, on ne commettoit aucun crime sur les plantations, que *Graman-Quacy* (1) ne fût appelé pour découvrir le coupable; ce qu'il faisoit très-souvent, par sa pénétration, aidée de la confiance que les nègres avoient en ses sortiléges, et de son autorité sur eux. En conséquence, il prévint de grands malheurs; et, pour prix de ses services, il reçut quelquefois de considérables présens. Le corps des chasseurs et tous les nègres libres, étoient soumis à son influence. Il leur vendoit ses *obias* ou ses amulettes,

(1) Le premier de ces deux mots signifie *grand homme*.

pour les rendre invulnérables, et de suite, leur enlever toute crainte. Par cet artifice, il avoit rendu grand service à la colonie, et en même-temps, il avoit bien rempli sa bourse. Les nègres l'adoroient comme un dieu. La matière de ses amulettes lui coûtoit peu de chose : ils étoient composés de petits cailloux, de coquilles de mer, de cheveux hachés, d'os de poissons, de plumes, etc.; le tout bien serré, et formant un petit paquet, suspendu au cou par un cordon de coton, ou placé sur toute autre partie du corps.

Il eut le bonheur, en 1730, de découvrir une racine médicinale, qui a pris son nom (bois de *quassie* (1), ou *quacy*). Quoiqu'elle

(1) C'est un arbrisseau de moyenne hauteur. Il produit une ou plusieurs tiges d'un pouce de diamètre, qui s'élèvent de six à huit pieds, avant de donner des branches. Jusqu'à ce que les tiges commencent à se ramifier, elles sont dans toute leur longueur garnies de feuilles, dont elles se dépouillent assez ordinairement après la formation des branches.

La tige de l'arbrisseau est cylindrique et grisâtre. Les jeunes pousses ont l'écorce verte et très-légèrement pointillée de blanc; celle des branches, dans leur naissance, est d'un beau rouge brunissant et se marquant de quelques lignes grisâtres en vieillissant. Les

soit aujourd'hui, moins renommée en Angleterre, qu'autrefois, on la regarde ailleurs comme très-efficace pour fortifier l'estomac, et rétablir l'appétit. Outre cette propriété, elle fait aussi un puissant fébrifuge.

M. d'Ahlberg que j'ai déjà nommé dans la relation de ce voyage, fit connoître le

feuilles sont alternes, composées de trois ou quatre rangs de folioles sans pétales, mais de forme ovale. Le bois de *quacy* quitte rarement les feuilles.

Cet arbrisseau est des plus agréables à la vue par la multiplicité de ses bouquets (rouges) et la variété des couleurs dans ses feuilles. La racine, seule partie en usage de l'arbre, est légère et toute en aubier; son écorce est fine, grise et raboteuse, et comme gercée en quelques endroits. Cette racine est, ainsi que toutes les parties de l'arbrisseau, d'une amertume extrême. On estime ce bois très-balsamique, et propre, par son amertume, à résister aux acides et à la putréfaction. On s'en sert en Amérique pour les fièvres intermittentes, continues, malignes et putrides. On le prend en poudre, et plus efficacement en décoction dans du vin ou de l'eau. Il y a peu d'années que ce remède s'est introduit dans la médecine, en Europe. On se sert aussi de sa teinture au vin, contre la goutte et pour fortifier l'estomac. En un mot, le *bois de quacy* peut suppléer au défaut de *quinquina*. (*Extrait du Dict. d'Hist. Nat. par V. B.*)

*bois de quassie* au célèbre Linnée, en 1761, et ce naturaliste suédois a composé, depuis, un traité sur cette plante. Au moyen de cette importante découverte, Quacy eût pu amasser de grandes richesses, s'il ne se fût abandonné à l'indolence et à la dissipation, dont les suites furent des maladies graves, et sur-tout la lèpre, qui, comme je l'ai déjà dit, est absolument incurable. Il dut néanmoins parvenir à un âge très-avancé, quoiqu'il ne connût pas l'époque de sa naissance; mais il avoit coutume de répéter qu'il servoit de tambour, et battoit la générale sur la plantation de son maître, quand l'amiral français, *Jacques Cassard*, mit, en 1712, la colonie de Surinam à contribution.

Ayant dessiné le portrait de cet homme extraordinaire, avec sa tête grise et son habit écarlate et bleu, galonné d'or, j'en fais hommage au lecteur. (*Voyez pl.* XLI).

Dans la semaine même de mon retour à Paramaribo, nous eûmes de nouvelles preuves des bons effets que produisoient les amulettes de Graman-Quacy. Un capitaine de chasseurs, nommé *Annibal*, y

apporta deux mains de deux nègres rebelles, qu'il avoit rencontrés et tués lui-même. L'une de ces mains avoit été coupée au nègre *Cupidon*, pris, en 1774, par le colonel Fourgeoud, qui le traîna à sa suite dans les forêts, jusqu'au moment où ce nègre parvint à s'échapper, malgré les chaînes dont il étoit chargé.

En rendant visite à mes amis, j'allai voir M. *André Reynsdorp*, qui me montra une gance et un bouton de chapeau, en diamans, qui lui avoient coûté deux cents guinées. — Tel est le luxe à Surinam. Cette magnificence étoit encore inférieure à celle de M. d'Ahlberg, qui, outre une tabatière d'or, enrichie de brillans, et de la valeur de 600 livres sterlings, me fit remarquer deux petites pièces de monnoie d'argent, montées en or, et entourées de diamans, avec cette inscription :

« *Soli deo gloria, fortuna beaticum, etc.* »

N'ayant pu m'empêcher de lui témoigner ma surprise du cas particulier qu'il faisoit de deux pièces si minces, il me répondit que c'étoit-là tout l'argent comptant qu'il possédoit, lorsqu'il vint de *Suède*, sa patrie,

dans cette colonie. — Travailliez-vous ? lui dis-je. — Non. — Demandiez vous l'aumône ? — Non. — Vous ne voliez pas ? — Non ; mais, entre nous, je faisois l'enthousiaste ; ce qui est quelquefois très - nécessaire, et vaut les trois autres métiers. Je citerai encore une preuve de l'extravagance de quelques habitans de cette colonie. Deux d'entr'eux, se disputant un carrosse d'une coupe très-élégante, et fort coûteux, nouvellement importé de Hollande, il fallut avoir recours aux tribunaux, pour savoir à qui il appartiendroit ; et, pendant le temps que dura le procès, le carrosse resta à découvert dans la rue, et perdit tout son prix.

Le 10 février, la plupart de nos officiers, étant de retour à Paramaribo, le colonel leur donna, au quartier - général, ce qu'il voulut bien nommer une fête. La joie peinte sur le visage, il nous annonça qu'il avoit mis fin à son expédition. Sans verser beaucoup de sang, il avoit parfaitement rempli son but, en détruisant vingt - une villes (ou villages), et en ravageant deux cents campagnes, couvertes de végétaux de toutes

sortes, d'où la subsistance des rebelles dépendoit. Il nous confirma aussi la nouvelle que ceux-ci avoient presque tous passé le Maroni, et qu'ils s'étoient établis dans la colonie française de Cayenne, où, non-seulement on leur donnoit un asyle, mais encore tout ce dont ils pouvoient avoir besoin. Nous le félicitâmes de bon cœur, et nous portâmes trois santés à la prospérité de la colonie de Surinam, dont la sûreté future dépendoit du nouveau cordon, ou du chemin de circonvallation, défendu par les troupes de la Société et le corps de chasseurs nègres.

Le colonel Fourgeoud et son corps sont deux fois cités, dans l'ouvrage du docteur Fermin, comme les sauveurs de cette colonie. L'abbé Raynal en parle aussi très-honorablement, et ses éloges sont d'accord avec la justice et la vérité. Une chose, qui fait infiniment d'honneur au colonel, c'est qu'en même-temps qu'il n'épargna, en aucune sorte, ses soldats, jamais il n'immola, de sang-froid, un rebelle prisonnier; et, lorsqu'il le pouvoit, il évitoit même de le remettre entre les mains de la justice. Il

savoit que son devoir étoit d'expulser les révoltés; mais il n'ignoroit pas que c'étoient des traitemens tyranniques et barbares qui les avoient poussés à la révolte. Moi-même, qui, pendant les trois premières années, fus persécuté par lui d'une manière cruelle, je lui dois de déclarer qu'il étoit infatigable au service, et qu'il faisoit, malgré quelques défauts, un excellent officier.

Le commandant nous apprit, de plus, que deux vaisseaux, chargés de munitions pour nous, avoient échoué sur les rades du Texel; mais qu'on avoit sauvé une partie de leur cargaison, et qu'on l'avoit transportée sur deux autres bâtimens, qui venoient d'entrer dans la rivière de Surinam.

J'étois alors si avant dans les bonnes graces du colonel, qu'il me prit même pour son confident. Je sus donc de lui qu'il se proposoit de tenir campées plusieurs mois, après notre départ, les troupes nouvellement débarquées, quelque inconvénient qu'il en résultât pour elles. Il me nomma ensuite les officiers qu'il vouloit perdre, après son arrivée en Hollande, et ceux qu'il feroit

avancer par sa recommandation ; mais je pris la liberté de l'interrompre ici, et de lui déclarer, sur mon honneur, que les premiers apprendroient, de moi, le danger qui les menaçoit, s'il persistoit à mettre à exécution ce cruel projet. Cette déclaration produisit, du moins, le bon effet de détourner l'entretien d'un si désagréable sujet. Je lui fis ensuite la prière « de se » rappeler la situation désastreuse, dans » laquelle ces mêmes troupes se trouvoient » à la Cassipory - Crique, tandis que leur » chirurgien gagnoit des montres d'or et » des bagues de diamans, à guérir les ma- » ladies imaginaires des gens du beau monde, » à Paramaribo ». Il me répondit : *Vous êtes un brave garçon ;* et il me promit d'y songer.

Je fus alors invité par le capitaine *Macneyl,* à aller passer quelques jours dans sa plantation de café ; mais, quoique je ne pusse accepter cette invitation, je saisirai cette occasion de décrire la plante utile, nommée *cafier,* qui, n'étant pas indigène de la Guiane, fut apportée, dit-on, à Surinam, par le comte de *Neale,* quoique quelques

auteurs en fassent honneur à un orfévre, nommé *Hansbach.*

La graine du café (1) est le produit d'un arbre de forme agréable (du cafier), qu'on ne laisse croître qu'à hauteur d'homme, pour en cueillir plus facilement le fruit. L'écorce de cet arbre est d'un brun clair ; et ses feuilles, toujours vertes, lisses, luisantes et foncées en dessus, pâles en dessous, festonnées mais sans dentelure, pointues aux deux extrémités, rabattues en dehors, longues de trois à quatre pouces, et larges d'environ deux, sont portées sur des pédicules assez courts, et

(1) Le café fut transporté d'Arabie à Constantinople en 1554. — Vers le milieu du seizième siècle l'usage en fut introduit à Londres ; et en 1728, sir Nicolas Laws en planta la première graine à la Jamaïque. ( *Note de l'Auteur.* )

Il y a lieu de croire que les Italiens sont les premiers, entre les peuples chrétiens, chez qui cette fameuse boisson se soit introduite. Elle est passée ensuite à Paris avant l'an 1643. On a des preuves, dit Aublet, que durant le règne de Louis XIII, il se vendoit, sous le petit Châtelet, à Paris, de la décoction de café sous le nom de *cahové* ou *cahovet.* Les Turcs le nomment *cahvèh*, qui vient du mot *cahouah*, ou *cahoueh*, par lequel les Arabes désignent une

une côte saillante les divise en dessous en deux parties égales. L'arbre en est tout couvert, et ses branches poussent à peu de distance de terre. Ses baies sont ovales, d'abord vertes, et changent graduellement de couleur jusqu'à leur point de maturité, où elles paroissent d'un rouge brillant, comme celui d'une cerise. La pulpe de chacune de ces baies, d'un goût douceâtre assez agréable, d'une odeur aromatique et d'une couleur pâle, sert d'enveloppe à deux coques étroitement unies, qui contiennent chacune une demi-féve, ou une semence d'une nature cartilagineuse, d'un verd pâle ou jaunâtre, ovale,

cette boisson qu'ils ont connue et mise en usage les premiers (quoique ce mot arabe signifie toute boisson en général). Il est probable que ce débit n'a pas été considérable, et n'a pas duré long-temps.

L'année 1669, distinguée dans notre histoire par l'ambassade solennelle de Soliman Aga, qui fut envoyé à Louis XIV par le sultan Mehemet IV, doit passer pour la véritable époque de la première introduction de l'usage commun du café dans Paris. Cet ambassadeur, et les gens de sa suite, en présentèrent, suivant la coutume de leur pays, à tant de personnes de la cour et de la ville qui rendoient visite par civilité au ministre turc, que beaucoup d'habitans de cette capitale y prirent goût et s'y accoutumèrent.

convexe d'un côté, plate de l'autre, et creusée de celui-ci dans toute sa longueur, d'un sillon assez profond. On dit qu'un cafier peut donner de trois à quatre livres de café par récolte ; et, comme toutes les autres productions végétales de ce pays, il est chargé de fruits deux fois par an.

Les bâtimens d'une plantation de café, sont la maison du maître, que pour l'agrément, on place ordinairement sur le bord de quelque rivière ; et tout auprès, pour la commodité, celle du commandeur, du teneur de livres, les magasins et de petites offices. Les autres bâtimens propres à l'exploitation, sont un logement de charpentier, un chantier, une espèce de hangar pour mettre le bateau à couvert, deux cases à café, l'une pour y broyer et séparer la féve de la pulpe ; l'autre pour l'y faire sécher. Le reste consiste en maisons pour les nègres, en un hôpital, une étable et des magasins. Le tout a l'air d'un petit village. La case seule du café coûte quelquefois cinq mille livres sterling et même plus. Mais pour donner une idée plus complette de l'ensemble, je renvoie le lecteur au plan que j'en ai tracé (*Voy. pl.* XLIII.) Il y verra la place des bâtimens,

les champs en valeur, les sentiers, les jardins, les canaux, les écluses, tous distingués par les renvois nécessaires. Une p' ntation semblable, distribuée d'une manière conforme à ce plan, réunit à-la-fois l'agrément, la commodité, la sûreté : l'agrément, parce qu'elle est parfaitement régulière; la commodité, parce que tout y est à portée et sous les yeux du planteur; la sûreté, parce qu'elle est entourée d'un canal très-large qui reçoit l'eau de la rivière, et sur lequel est un pont-levis qui, relevé la nuit, coupe toute communication extérieure.

Les terres destinées à la culture sont divisées en carrés spacieux dans lesquels sont généralement renfermés deux mille beaux cafiers, plantés à la distance de dix pieds les uns des autres. Ces arbres, qui commencent à porter des fruits à l'âge de trois ans, sont à leur point de perfection à six, et vivent trente ans. On remplace ceux qui périssent par de jeunes plants tirés d'une pépinière, partie essentielle dont une plantation ne doit jamais manquer. J'ai déjà observé qu'on faisoit deux récoltes par an : la première a lieu à la fin du mois de juin, l'autre à la fin de novembre.

Il n'est pas désagréable de voir, en ce moment, les nègres de tout âge, cueillir ces cerises d'un rouge vif; et tandis que les plus âgés achèvent leur tâche, les plus jeunes, qui ont déjà fini là leur, s'amusent à folâtrer sous un feuillage brillant.

Ils paroissent tous ensuite devant le commandeur, qui fait fustiger ceux dont les paniers ne sont pas assez pleins, quelque raison qu'ils puissent alléguer pour leur excuse. Cette cérémonie achevée, les fruits sont portés dans la case, et les esclaves rentrent dans leurs logemens. Pour séparer les semences de la pulpe, on broye les fruits dans un moulin construit à cet effet; on jette ensuite ces semences dans l'eau, où elles passent une nuit, puis on les répand sur une sorte d'aire, construite en plein air et avec des pierres plates, pour les y faire sécher. Cette opération terminée, on en recommence une autre à-peu-près semblable, qui consiste à étendre encore les grains sur le plancher d'un grenier. Là, ils s'évaporent et se sèchent intérieurement, et l'on a soin de les remuer tous les jours avec des pelles de bois. Pour achever la dessication, on jette ces mêmes grains dans des cuves qui courent sur des

roulettes, et on a soin d'empêcher qu'ils ne soient surpris par la pluie. On les broye ensuite dans des mortiers de bois pour séparer les féves de la pellicule qui les réunit dans la pulpe. Les nègres vont exactement de mesure à cet exercice, pendant lequel ils chantent toujours en chœur.

Quelques plantations de café produisent annuellement, à Surinam, plus de 150,000 livres pesant; et comme je l'ai déjà remarqué, l'année qui précéda notre arrivée, on exporta, seulement pour Amsterdam, 12,267,134 livres de cette importante production, dont le prix a varié de 7 sous jusqu'à 1 liv. 16 s., mais qui, calculées au terme moyen, font un revenu de 400,000 liv. sterling, sans compter ce qui est expédié pour Rotterdam et la Zélande.

Cela suffit pour démontrer que la culture du café mérite toute l'attention des planteurs: quant à ses qualités, il est inutile que j'en entretienne le lecteur.

Je terminerai, par cette description, les observations que j'ai faites sur les productions végétales de cette colonie, à mesure qu'elles se sont offertes à moi. J'ajouterai cependant que la variété et les propriétés

extraordinaires des arbres, des plantes, des racines, etc. de ce pays, sont telles, que même les plus anciens habitans ne peuvent les connoître entièrement.

Il y a quelques années que le comte Gentilly, homme instruit, voyagea avec plusieurs Indiens dans les déserts de la Guiane. Il avoit fait des remarques nombreuses, dont la botanique devoit retirer de considérables avantages, quand il fut attaqué d'une fièvre maligne qui l'enleva au milieu de ses recherches, aussi intéressantes qu'utiles.

Après avoir achevé maintenant de rendre compte des différentes productions de cette colonie, particulièrement en coton, en sucre, en cacao, en indigo et en café; après avoir répété que les différens arbres, les arbustes, les plantes, les racines, les gommes et les parfums qu'on y trouve, sont des plus nombreux, et tous d'une qualité supérieure, il me reste à remplir la promesse que j'ai faite de soumettre au public quelques considérations dont le résultat, mis en pratique, seroit infiniment utile à toutes les colonies des Indes occidentales, et leur procureroit de grandes richesses, en faisant le bonheur des esclaves, et sans avoir recours

au *commerce de la côte de Guinée*, pour réparer la perte journalière des nègres. Mais il est nécessaire d'indiquer préalablement de quelle manière ceux-ci sont distribués et traités selon la coutume particulière de cette colonie ; je dirai ensuite comment ils doivent l'être, non pas seulement selon les loix de l'humanité, mais selon celles du bon sens.

J'ai déjà fait observer qu'il y a 75,000 esclaves de toutes dénominations, à Surinam. Pour avoir un nombre plus facile à diviser, portons-les à 80,000, et les plantations étant au nombre de 800, supposons que chacune en occupe 100 ( quoique plusieurs d'entr'elles n'en aient que 24, tandis que d'autres en ont 400), nous trouverons les 80,000. L'état ou le tableau suivant, indique les différens services ou les travaux auxquels on les emploie. La première colonne renferme le nombre des esclaves de tous les métiers, qui appartiennent à chacune des plantations ; la seconde, celui de toutes réunies.

## *État des Nègres des deux sèxes, attachés à une Plantation.*

### Services différens.

| | Sur une Plantation. | Sur 800 Plantations. |
|---|---|---|
| Quatre hommes pour le service intérieur de la maison..... | 4 | 3,200 |
| Quatre femmes, *idem*..... | 4 | 3,200 |
| Un cuisinier pour le planteur, le commandeur, etc..... | 1 | 800 |
| Un chasseur..... | 1 | 800 |
| Un pêcheur..... | 1 | 800 |
| Un jardinier pour le parterre et le potager..... | 1 | 800 |
| Un nègre chargé de faire paître les chevaux et les bœufs..... | 1 | 800 |
| Un pâtre pour les chèvres... | 1 | 800 |
| Un pâtre pour les cochons... | 1 | 800 |
| Un nègre chargé de nourrir la volaille..... | 1 | 800 |
| Charpentiers pour construire les maisons, les bateaux, etc... | 6 | 4,800 |
| Tonneliers pour faire et réparer les muids..... | 2 | 1,600 |
| Un maçon pour bâtir et réparer les fondations de briques..... | 1 | 800 |
| Nègres exerçant quelque métier, et d'autres seulement de parade, demeurant à Paramaribo. | 15 | 12,000 |
| Un nègre chirurgien..... | 1 | 800 |
| Malades et incurables..... | 10 | 8,000 |
| Une nourrice pour les enfans que leurs mères ne peuvent allaiter..... | 1 | 800 |
| Enfans en bas âge qui ne peuvent faire aucun travail..... | 16 | 12,800 |
| Nègres trop âgés pour travailler | 7 | 5,600 |
| Nègres pour travailler à la campagne seulement..... | 25 | 20,000 |
| Total des esclaves..... | 100 | 80,000 |

On voit par cet état que le nombre des esclaves condamnés à porter tout le poids des travaux de la campagne, n'est que du quart de celui de tous les nègres de la colonie; et ce sont eux principalement qui périssent d'une mort prématurée. N'est-il donc pas évident que si l'on employoit aux mêmes travaux, avec autant de rigueur, les cinquante mille esclaves qui sont en état de s'y livrer, le nombre des morts, qui est annuellement de cinq par cent, s'éleveroit au moins à douze, et détruiroit complettement cette population, dans l'espace d'un peu plus de huit ans?

Après avoir démontré comment les esclaves sont distribués, j'observerai brièvement, que si trente mille d'entr'eux vivent plus commodément que le menu peuple, en Angleterre; et si trente mille autres menent une vie oisive, ou du moins inutile à la culture des plantations, les vingt mille qui restent peuvent, en général, être rangés parmi les créatures les plus misérables qui soient sur la terre. On les nourrit à peine, on les épuise de fatigue, on les maltraite, on les déchire cruellement, sans leur permettre de faire entendre

leurs réclamations et leurs plaintes, sans qu'on veuille écouter leur défense, sans qu'on leur rende la moindre justice en toute occasion ; et de la sorte on peut les considérer comme des *morts vivans*, puisqu'ils ne jouissent d'aucun des privilèges des societés humaines.

Je demanderai à tout homme sensé, si une pareille distribution n'est pas contraire à l'intérêt bien entendu des propriétaires, tandis que par une administration plus sage ils augmenteroient leurs richesses, et cesseroient d'abréger les jours de leurs esclaves?

Si les habitans inconsidérés de cette colonie vouloient, je ne dis pas renoncer à leur luxe, mais le modérer, vingt mille nègres, au moins, seroient ajoutés au nombre des cultivateurs, ce qui, en occupant les oisifs, soulageroit infiniment les autres, et ( pourvu qu'ils soient tous traités avec moins de cruauté ), arrêteroit cette sorte de mortalité qui tombe généralement sur les premiers.

Mais la réforme doit commencer par les hommes dont la conduite sert d'exemple. Il faut que ceux auxquels la partie exécutive du gouvernement est confiée, ne

soient point intéressés à fermer les yeux sur des excès défendus par les loix : il faut qu'en aucun cas le gouverneur et les magistrats de la colonie, ne soient propriétaires d'un plus grand nombre d'esclaves que celui qui est nécessaire pour le service intérieur de leur maison, selon leur rang; car, j'ai vu plus d'une fois que ceux qui faisoient les loix, ou qui étoient chargés de leur exécution, les violoient les premiers, soit en forçant leurs nègres à travailler le dimanche, soit en se livrant à toute la violence de leurs passions.

Il est donc important que le gouverneur et les principaux magistrats soient envoyés d'Europe ; qu'ils soient favorisés des dons de la fortune et des avantages d'une bonne éducation, mais par-dessus tout, qu'ils soient d'un esprit généreux et ferme; qu'ils soient inaccessibles à la corruption, et ne se laissent pas éblouir par l'éclat de l'or; qu'ils soient animés, enfin, par des sentimens d'honneur et d'humanité : que la nation qu'ils serviront si essentiellement, que la colonie qu'ils protégeront si efficacement, les récompense noblement ; mais que leurs appointemens soient certains et ne dépen-

dent pas de la sueur et du sang de ces malheureux Africains : que ces mêmes magistrats établissent des règlemens par lesquels le travail des nègres soit fixé; que ces règlemens soient suivis de loix protectrices qui ne permettent plus de tourmenter, de déchirer, d'assassiner ces infortunés esclaves, ou de leur enlever audacieusement tout ce qui est cher à des hommes, leurs enfans et leurs femmes : qu'on les nourrisse convenablement, et qu'on les soulage dans leurs maladies; mais principalement qu'on leur rende justice, qu'on les écoute et qu'on leur permette de prouver par témoins, quelle que soit la couleur de ceux-ci, les excès dont ils se plaignent : qu'on les fasse jouir même d'un avantage qui nous est si précieux, de *juges indépendans*, *et de jurés impartiaux*, choisis parmi leurs compatriotes. Si vous voulez, enfin, qu'ils agissent et travaillent en hommes, traitez-les comme tels.

Quand de semblables règlemens seront adoptés et mis à exécution, j'ose assurer que les nations retireront d'immenses avantages de leurs colonies. — Les planteurs deviendront riches, et leurs commandeurs honnêtes-gens; l'esclavage alors, sera plus de nom que

d'effet ; les nègres rempliront leur tâche avec plaisir ; la population s'augmentera, et l'exécrable commerce de la côte de Guinée sera aboli. Les maîtres regarderont leurs esclaves comme leurs enfans, et comme ceux de qui dépendent l'augmentation de leur fortune ; les esclaves, de leur côté, béniront le jour où leurs ancêtres abordèrent en Amérique.

Etant invité à dîner le 16, avec son excellence le gouverneur ; je lui mis sous les yeux la collection de mes dessins et les remarques que j'avois faites sur la colonie de Surinam ; il voulut bien les honorer de son approbation. Je lui fis aussi mes remercîmens, non-seulement de toutes les facilités qu'il m'avoit procurées pour completter ce travail, mais encore de l'accueil distingué qu'il m'avoit fait, pendant mon séjour dans la Guiane.

Enhardi par les témoignages réitérés de son amitié, j'osai, deux jours après, lui présenter une requête fort extraordinaire, que je le priai de soumettre au conseil, ce qu'il me promit en souriant et en me serrant la main. La voici :

« J'engage, comme *caution*, *ma parole*

» *d'honneur*, le seul bien que je possède, » au-delà de ma paie, que si le conseil » fait droit à ma précédente requête pour » l'affranchissement de mon cher fils *Johnny* » *Stedman*, cet enfant ne sera jamais à » charge à la colonie de Surinam.

» *Signé*, J. G. STEDMAN.

» Paramaribo, le 18 février 1777.»

Ayant fait alors tout ce qui dépendoit de moi, j'attendis quelques jours avec anxieté, mais sans espoir, la réponse à ma demande; et dans le cas où elle seroit défavorable, je me voyois réduit à quitter mon fils pour toujours, ou à l'emmener en Europe, ce qui eût été plonger un poignard dans le sein de sa mère.

Pendant que j'étois en proie à cette inquiétude, les bâtimens de transport furent mis en commission pour notre départ, et je fus du nombre de ceux qu'on chargea de veiller à leur aprovisionnement de bois. Les officiers reçurent les arrérages qui leur étoient dus; et treize soldats obtinrent leur congé, étant dans l'intention de rester à Paramaribo. L'habile colonel nous paya encore une fois en papier. De plus, le gouvernement nous avoit accordé quelques cen-

taines de florins pour indemnités de différentes taxes, mais on n'en rendit jamais compte, ou plutôt il nous fut défendu d'en parler.

Le premier mars, un sergent arrivé du camp de la Cassipory-Crique, où les nouvelles troupes étoient postées, annonça que les soldats y mouroient en grand nombre, et raconta qu'un homme qu'on avoit perdu le 10 février, étoit revenu au bout de *vingt-six jours*; que pendant les neuf premiers, cet homme avoit vécu de quelques livres de biscuit de rousk, et que pendant les dix-sept autres, il n'avoit subsisté que d'eau; qu'il avoit entièrement perdu la voix, et que, dans toute la force du terme, il n'offroit plus qu'un squelette; mais que les soins qu'on prenoit de lui, donnoient lieu d'espérer qu'on lui conserveroit la vie. Si quelqu'un refuse de croire à la possibilité d'un fait aussi extraordinaire, qu'il lise la lettre très-authentique de M. *Godin*, adressée à son ami M. *de la Condamine*, dans laquelle il lui trace le tableau des terribles souffrances qu'essuya sa femme, en traversant les forêts de l'Amérique méridionale, pour se rendre de *Rio-hamba* à *Laguna*, au mois d'octobre

1769. Il y verra qu'une femme d'un tempérament délicat, après avoir été abandonnée des Indiens qui lui servoient de guides, après avoir perdu ses deux frères qui succombèrent sous le poids de tant de fatigues et de misère, subsista pendant dix jours, dans une forêt sauvage, privée de nourriture, ignorant où elle se trouvoit, et entourée de tigres, de serpens et de dangers de toutes sortes. Qu'on lise le détail de toutes les souffrances de cette dame, et l'on ne doutera pas de ce que je viens de raconter sur ce soldat. J'ai vraiment quelquefois omis des faits, qu'à cause de leur singularité, on eût pu croire voisins du merveilleux : mais lorsqu'on parle des forêts de cette partie de l'Amérique, il est inutile d'avoir recours à la fiction, ou même à la moindre exagération, pour étonner le lecteur.

Croiroit-on, par-exemple, que quatre-vingts soldats, marchant dans une épaisse forêt, montèrent, l'un après l'autre, sur une sorte d'élévation qui se trouvoit sur leur route, et qu'ils prirent pour un gros arbre tombé, mais qu'ils sentirent ensuite se mouvoir sous leurs pieds, et qui n'étoit

pas

pas moins qu'un énorme serpent *aboma*, auquel le colonel Fourgeoud trouva de trente à quarante pieds de long ? et cependant le fait est véritable.

J'en tiens un autre du même genre, d'un vieillard respectable, de M. *Francis-Rowe* de Philadelphie, qui me raconta qu'allant voir un de ses amis, son cheval s'arrêta, tout-à-coup, épouvanté par un énorme serpent à sonnette qui barroit la route. M. Rowe qui avoit entendu parler du prétendu pouvoir attribué à l'animal de cette espèce, et qui y croyoit, mit pied à terre pour détourner son cheval ; mais le serpent s'étant entortillé, pendant ce temps, fit entendre le son effrayant de sa queue, et fixa l'homme avec des yeux si pleins de feu, que celui-ci se crut attaché à la terre, et qu'une sueur froide lui coula de la tête aux pieds ; « cependant, continua M. Rowe, » n'ayant pas perdu connoissance, le cou» rage l'emporta bientôt sur la peur, je » m'approchai du monstre, et d'un coup » de fouet, je lui fis sauter la cervelle. »

Le 3 mars, mon ami M. de Graav s'embarqua pour l'île Saint-Eustache, dont son frère étoit gouverneur, et pour, de là, se rendre

en Hollande. A ma grande satisfaction, il emmena avec lui *Henri*, le plus jeune des frères de Joanna, et depuis il lui procura la liberté. Je descendis avec eux la rivière jusqu'à la pointe *Bram*, où je leur souhaitai un heureux voyage. Me rendant ensuite au rivage dans un bateau de pêcheur, je cédai à la tentation de nager dans l'océan Atlantique.

Je vis dans ce même bateau une grande quantité de poissons, parmi lesquels il s'en trouvoit dont je n'ai pas encore parlé, tels que le *dos-jaune*, le *wipi*, et le *waracou*. Le premier tire son nom de sa couleur qui ressemble exactement à celle d'un limon, mais son ventre est blanc. Il a deux ou trois pieds de longueur. Sa tête est très-large et garnie de deux longs barbillons. Son corps est délié et sans écailles. La chair de ce poisson est insipide et sèche. Les deux autres sont très-petits : l'un ressemble à un fouet ; l'autre, qui fait un manger délicat, n'offre rien d'ailleurs qui mérite une description particulière.

Le 8 mars, nous célébrâmes au quartier-général, le jour de la naissance du prince d'Orange. Ayant entendu, après-diner, le

capitaine *Van-Geurick*, adjudant du colonel Fourgeoud, blâmer injustement le capitaine Boltz, de ce qu'il recommandoit un jeune volontaire, d'un caractère excellent, mais qui avoit peu d'amis pour le protéger, j'entrai dans le cercle qui les entouroit, et fis de vifs reproches à l'adjudant, même en présence du colonel, ce qui engagea une querelle, dont le résultat fut un rendez-vous pour le lendemain matin, au lever du soleil. Nous y fûmes ponctuels tous deux, et nous nous éloignâmes sans seconds, dans la savanne, où ayant mis l'épée à la main, nous fîmes inutilement quelques passes, après lesquelles l'arme du capitaine s'étant brisée en deux contre la plaque de la mienne qui fut presque percée du coup, il se vit en mon pouvoir. Je ne voulus pas profiter de cet avantage, et je lui offris de recommencer le combat, avec de nouvelles armes : mais il trouva cette proposition si généreuse, que me prenant la main, il me pria de lui rendre mon amitié. Nous reconnûmes alors que nous avions été tous deux trop prompts, et nous allâmes voir à l'instant le capitaine Bolts qui ne savoit rien de notre promenade du matin. Il se reconcilia, quoiqu'avec peine,

avec l'adjudant, et toute l'affaire fut de la sorte appaisée.

Je passai la plus grande partie de la journée du 10 avec le gouverneur; le soir j'allai à bord pour inspecter les préparatifs du voyage. J'y trouvai nos munitions tellement endommagées par les souris et les rats, qu'il me fallut chercher six chats pour détruire ces animaux. Les chats, à cause de la chaleur du climat, ne sont ni si vifs, ni si nombreux à Surinam qu'en Europe; je remarquai aussi qu'ils sont plus petits, plus maigres, et qu'ils ont les oreilles et le museau très-pointus.

Le 11, j'éprouvai la plus grande douleur et la plus grande surprise à voir mademoiselle *Jetty Delamare*, fille de feu M. *Delamare*, belle mulâtre, âgée tout au plus de quatorze ans, qui avoit été instruite dans la religion chrétienne, et parfaitement élevée, chargée de fers, ainsi que sa mère et quelques-uns de ses parens, et traînée devant le conseil par une garde militaire. Cette jeune infortunée m'ayant reconnu, m'appela, et me dit, en pleurant avec amertume : « que M. *Schouten*, le maître de » sa mère, la faisoit conduire devant la

» justice, parce qu'elle refusoit de rem-
» plir la tâche d'une esclave ordinaire, vu
» qu'elle étoit hors d'état de le faire, et
» que, d'après l'éducation qu'elle avoit reçue,
» elle ne s'y étoit jamais attendue, jusqu'à
» ce fatal moment. »

Les loix de ce pays la contraignirent, non-seulement à se soumettre à ce sort affreux, mais elles la condamnèrent encore, ainsi que sa mère et ceux de ses parens qu'on soupçonnoit de la favoriser dans la réclamation de sa liberté, à recevoir, en secret, le châtiment destiné aux esclaves; et, sans l'humanité de M. *Vickers*, qui, alors, étoit fiscal, cet arrêt infame eût été mis certainement à exécution.

Voilà quelles étoient les suites du peu de soin que M. Delamare avoit eu de procurer leur affranchissement à la mère et à la fille. La scène douloureuse dont je venois d'être témoin, me fit trembler pour mon fils; mais ma crainte ne fut pas de longue durée; car, le jour même, au moment où je l'espérois et l'attendois le moins, je reçus un message très-poli du gouverneur et du conseil, portant : « Qu'ayant pris en con-
» sidération mes services, mon humanité,

» et la loyauté avec laquelle j'offrois ma » *parole d'honneur*, pour caution de mon » fils, afin de le voir, avant de le quitter, » libre citoyen du monde, le conseil avoit » unanimement arrêté de m'annoncer offi- » ciellement, par une lettre, que, sans for- » malités ni frais ultérieurs, il m'accordoit » ma demande; et qu'en vertu de la présente, » mon fils étoit libre pour toujours. »

Nul homme ne passa jamais plus subitement de l'excès de la douleur à celui de la joie, que moi-même en ce moment. La sensible Joanna versa des larmes de tendresse et de reconnoissance. Nous sentîmes d'autant mieux notre félicité, que nous avions perdu tout espoir, et que près de quarante beaux enfans des deux sèxes, se trouvoient, en ce moment, abandonnés à un esclavage éternel, par leurs pères, dont quelques-uns même n'avoient jamais demandé de leurs nouvelles.

Une circonstance qui me parut fort extraordinaire, en vérité, ce fut que, si quelques personnes honnêtes applaudirent hautement à ma sensibilité, le plus grand nombre désapprouva ma tendresse paternelle, et la traita de foiblesse ou de folie.

Dans le premier transport de ma joie, quoique je n'eusse à disposer que de peu de chose, je fis un testament en faveur de cet enfant chéri. Je nommai MM. Gordon et Gourlay, mes exécuteurs testamentaires, et les tuteurs de mon fils, pendant mon absence. Je leur remis ensuite tous mes papiers cachetés, avec prière de les conserver jusqu'à ce que je les leur redemandasse, ou jusqu'à ma mort; et cette affaire terminée, j'allai faire visite à M. *Snyderhans*, ministre à Paramaribo, pour l'engager à fixer le jour où *Johnny Stedman* pourroit être baptisé (1).

Le 18, le reste des troupes du colonel Fourgeoud arriva du camp de la Cassipory-Crique, et nous pressâmes tous les préparatifs de notre départ. La joie que le petit nombre de soldats de marine, qui survivoient à leurs camarades, ressentoient de

(1) Tout affranchissement, dans la colonie de Surinam, est soumis aux restrictions suivantes : s'il a lieu en faveur d'un mâle, celui-ci est forcé de servir la colonie contre ses ennemis intérieurs et extérieurs : l'affranchi, de quelque sèxe qu'il soit, ne peut porter témoignage contre son ancien maître; et s'il meurt dans la colonie, celui-ci prend le quart des biens de la succession. ( *Note de l'Auteur.* )

retourner dans leur patrie, fut cause qu'ils dépensèrent l'arriéré de leur paie, qu'ils venoient de recevoir, à des parties de débauche qui donnèrent lieu à des querelles entr'eux et les soldats des troupes de la Société. Plusieurs furent blessés, d'autres fustigés; et la tranquillité ne put se rétablir sans peine.

L'instant de notre départ, étant toujours plus prochain, je quittai ma maison; et, sur l'invitation expresse de madame Godefroy, je passai quelques jours dans celle qu'elle avoit fait construire au milieu de son superbe jardin, et à l'ombre des tamariniers et des orangers, pour y recevoir Joanna et son fils, à qui elle donnoit, en outre, deux négresses pour les servir. Cette jolie habitation étoit garnie de meubles, qui réunissoient l'élégance à la commodité. Combien je me fusse trouvé heureux d'y passer ma vie! — Mais le sort en ordonnoit autrement.

Le 22, j'allai, avec le capitaine Small (qui avoit obtenu un congé de deux mois), trouver le ministre Snyderhans, qui, à ma grande surprise, refusa de baptiser mon fils, sous prétexte que, partant pour la Hollande, je ne pourrois veiller à ce qu'il reçût une

éducation *chrétienne*. Je lui répondis que je le confiois à des tuteurs; mais toute représentation fut vaine; et, ne pouvant faire entendre raison à cet homme obstiné, je le quittai, en lui protestant que, quand même il consentiroit à présent à ce que je lui demandois, je ne le voudrois plus.

Les plaisirs et la joie régnoient alors, à Paramaribo, comme à notre arrivée. On donnoit, dans tous les quartiers, des dîners, des soupers et des bals; mais je n'assistai qu'à ceux de mes meilleurs amis, parmi lesquels je comptai toujours le gouverneur, M. Nepveu. Ce fut lui qui termina toutes ces fêtes, dont les habitans de la colonie de Surinam sont si prodigues, par un repas des plus magnifiques et des plus somptueux. Le 25, tous les bagages furent portés à bord du vaisseau.

Je reçus d'innombrables présens de toutes les personnes avec qui j'avois eu quelque liaison. Mes provisions de toutes espèces, eussent suffi pour me conduire autour du globe. Je trouvai, dans une petite caisse contenant des liqueurs, une phiole d'huile essentielle d'orange, et une autre de celle qu'on nomme ici de *fève de tonquin*. La

première est tirée de l'écorce de l'orange, qu'on presse entre le pouce et l'index, procédé aussi long qu'ennuyeux. Quelques gouttes de cette huile sur du sucre, sont excellentes pour fortifier l'estomac, ranimer l'appétit, et faciliter la digestion. Il n'en faut répandre qu'une seule, pour parfumer tout un appartement. Les *féves de tonquin* croissent, dit-on, dans une pulpe épaisse et sur un arbre très-grand. Je n'en ai vu que de sèches; et de la sorte, elles ont l'air de pruneaux. Elles servent à parfumer le tabac en feuilles et en poudre, à qui elles communiquent une agréable odeur.

Le 26, nous allâmes, en corps, prendre congé de son excellence le gouverneur. Quelques instans après, les officiers des troupes de la Société, vinrent, au quartier-général, pour nous souhaiter un heureux voyage.

Le colonel Fourgeoud, nous ayant donné à dîner le même jour, il me serra vingt fois la main après le repas, et me dit : « Que j'étois le jeune homme qu'il aimât » le mieux au monde ; que, s'il m'avoit » commandé de marcher dans le feu ou

» dans l'eau, je l'eusse fait ». Il ajouta encore d'autres complimens; mais j'avoue que, si je pouvois pardonner, je ne pouvois oublier les dangers et les maux affreux, auxquels j'avois été exposé sans nécessité. Le colonel m'apprit, en même-temps, qu'il ne partiroit pas avec nous; mais qu'il se proposoit de suivre, dans peu, son régiment, avec le reste des nouvelles troupes; et qu'à son arrivée en Hollande, il me rendroit tous les services dont il seroit capable. Quel que fût le motif du changement soudain qui s'étoit opéré en lui, à mon sujet, il me suffit de dire qu'alors il n'y avoit pas deux hommes qui fussent meilleurs amis, que le vieux colonel *Fourgeoud* et le capitaine *Stedman*.

Le soir de ce jour, je pris congé, en peu de temps, de madame Godefroy, de M. et madame Demelly, de M. et madame Lolkens, de M. et madame Gordon, de M. Gourlay, du capitaine Macneyl, et du docteur Kissam, qui m'avoient tous témoigné les plus grands égards et le plus vif intérêt, depuis mon arrivée dans la colonie; mais j'étois trop occupé d'une personne qui m'étoit bien plus chère, pour que je ressentisse,

en me séparant d'eux, le chagrin que j'eusse éprouvé dans une autre occasion. Tandis que je faisois éclater toute la violence de mon affliction, Joanna n'en laissoit paroître aucune en ma présence. Je la pressai encore une fois de m'accompagner en Europe, et je fus secondé par tous ses amis et par madame Godefroy : elle fut aussi inflexible que précédemment, et me répondit, « Que, » quelque douloureuse que fût une sépa- » ration qui, peut-être, seroit éternelle, » elle préféroit, néanmoins, rester à Su- » rinam, parce qu'elle étoit intimement » persuadée qu'elle ne pouvoit convena- » blement disposer d'elle-même, et parce » que, dans sa situation présente, il valoit » mieux qu'elle demeurât la première de » sa classe, en Amérique, que d'être un » sujet de disgrace ou un fardeau pour moi, » en Europe, ce qui seroit certainement, » jusqu'à ce que notre fortune fût moins » dépendante ». Son émotion fut visible à ces derniers mots, et elle se retira pour pleurer seule. — Que pouvois-je dire ou faire? — Ne sachant que répondre, je me déterminai, s'il étoit possible, à imiter cette femme courageuse, et à me résigner à mon

sort, jusqu'au moment fatal où je lui prononcerois un adieu, que mon cœur m'annonçoit devoir être le dernier.

Tout le corps ayant reçu ordre, le 27, à sept heures du matin, de se rendre chez le colonel Fourgeoud, au quartier-général, je m'arrachai à tout ce qui m'étoit cher au monde, au fils et à la mère, sans interrompre leur sommeil, afin de prévenir une scène trop cruelle. Le colonel nous conduisit donc au rivage, et nous montâmes à bord, salués par le pavillon et l'artillerie du fort et des vaisseaux en rade. Tous les officiers ayant dîné avec le lieutenant-colonel des Borgnes, qui devoit commander pendant la traversée, le colonel Fourgeoud m'invita à l'accompagner à la ville, jusqu'au lendemain matin ; mais le cœur brisé de douleur, je le remerciai de son offre obligeante. Il nous souhaita donc un heureux voyage et s'en retourna accompagné du capitaine Van-Geurick, son adjudant. A son départ, il fut salué d'une salve de neuf coups de canon, et de trois acclamations.

Le signal ayant été donné, le 29 mars, à minuit, nos deux vaisseaux appareillèrent et descendirent jusqu'à la forteresse d'Amsterdam, où ils jetèrent l'ancre.

MM. Gordon et Gourlay, que j'avois nommés les tuteurs de mon fils, ayant dîné avec le colonel Seybourg, à bord du *Hollandia*, me firent visite et m'engagèrent à retourner avec eux à Paramaribo. Il me fut impossible de résister une seconde fois à la tentation de voir encore deux objets si précieux à mon cœur. J'y cédai, et (dois-je le dire) je trouvai Joanna, qui avoit déployé tant de force en ma présence, baignée dans ses larmes et succombant à l'excès de son désespoir. Elle n'avoit pris aucune nourriture, elle n'avoit ni goûté un seul instant les douceurs du sommeil, ni proféré un seul mot, ni quitté la place où je la laissai le matin du 27.

Les bâtimens ne devant mettre en mer que dans deux jours, je consentis sans peine à les passer avec cette femme sensible, ce qui parut la ranimer: mais, hélas! nous payâmes bien cher ces instans trop courts. Quelques heures s'étoient à peine écoulées, quand un matelot vint tout-à-coup m'annoncer que la chaloupe m'attendoit pour retourner à bord au moment même. La mère de Joanna prit l'enfant qui reposoit entre les bras de sa fille, que soutint madame Godefroy. Ses frères et ses

sœurs m'entourèrent en suppliant le ciel de me protéger, et en poussant des cris. L'infortunée Joanna (seulement âgée de dix-neuf ans) les yeux fixes sur moi, me serroit fortement la main. Elle ne pouvoit parler, sa raison étoit égarée ; mais l'heure étoit venue ! Je la pressai avec ardeur contre mon sein, et pris une boucle de ses cheveux. Egalement incapable de proférer un seul mot, je priai intérieurement le ciel de veiller sur le fils et la mère. Alors Joanna ferma ses beaux yeux ; la pâleur de la mort couvrit son visage ; sa tête se pencha, et elle tomba sans mouvement dans les bras de sa mère adoptive. Je rappelai ici tout mon courage et ma force, et je quittai les deux objets de ma plus vive tendresse, environnés d'attentions et de soins.

La chaloupe m'attendant toujours, j'allai, accompagné de mes amis, trouver mon vieux colonel ; et lui serrant la main, je lui pardonnai du fond de l'ame, et tacitement, toutes les peines qu'il m'avoit causées. Il étoit ému ; sans doute, il me le devoit ! Je lui souhaitai toutes sortes de prospérités, et descendis enfin la rivière de Surinam.

Les vaisseaux étoient en travers de la

pointe Bram, quand j'arrivai. Le vice-gouverneur, M. Texier, vint nous y faire ses adieux. Il dîna à bord de l'un des deux bâtimens, et il s'en retourna accompagné des capitaines Small et Frédéric, qui m'avoient ramené. A son départ, il fut salué de sept coups de canon.

---

CHAPITRE

## CHAPITRE XXX.

*Les Vaisseaux lèvent l'ancre et mettent en mer. — Traversée. — L'Hippocampe. — Le Grampus. — La Lamie. — Le Remore. — Le Pilote. — Le Marsouin. — Ouragan. — Les Vaisseaux abordent au Texel. — Débarquement des Troupes dans la ville de Bois-le-Duc. — Mort du Colonel Fourgeoud. — Conclusion.*

Tout étant parfaitement disposé pour notre départ, les deux vaisseaux, sous les ordres du lieutenant-colonel des Borgnes, levèrent l'ancre le 1er. avril 1777, et marchèrent au nord et au nord-ouest avec un vent d'est, bon frais. Immobile et muet, je me tins à la poupe, jusqu'à ce que la terre se confondît avec les nuages. Au bout de quelques jours, cependant, je parvins à surmonter ma tristesse, et à recouvrer une sorte de tranquillité. Ce qui y contribua le plus efficacement, ce fut cette réflexion consolante, que si je m'étois, jusqu'à certain point, porté préjudice à moi-même, j'avois du

moins arraché à l'esclavage des êtres intéressans (1) et dignes d'un tel bienfait. Je fus payé d'avance de cette bonne action, par les soins de deux d'entr'eux, soins auxquels je dus la conservation de mes jours, tandis qu'un nombre infini d'hommes succombèrent autour de moi, que d'autres perdirent leur santé, plusieurs, l'usage de leurs membres, quelques-uns la mémoire, et un ou deux enfin, la raison; tous victimes d'un service rigoureux sous un climat funeste.

De près de douze cents hommes bien constitués qui s'étoient embarqués pour cette expédition, cent, tout au plus, s'en retournoient dans leur patrie, et sur ceux-ci, il ne s'en trouvoit peut-être pas vingt en parfaite santé. On comptoit, parmi les morts, (en y comprenant les chirurgiens) de vingt à trente officiers, au nombre desquels étoient trois colonels et un major. Tel doit être le résultat des opérations les plus heureuses dans un pays brûlant et entrecoupé de marécages et de forêts.

Le 14 avril, nous passâmes le tropique. Ayant ensuite changé de route, nous marchâmes au nord-nord-est, et au nord-est,

(1) Joanna, Johnny et Quaco.

et nous fûmes surpris d'un calme. Je ne dois pas oublier de rapporter qu'étant par quinze degrés de latitude nord, nous traversâmes les parages qu'on nomme vulgairement la *mer d'herbes*, dont quelques-unes, étendues entre deux feuilles de papier, et séchées au soleil, sont très-curieuses, et représentent des arbres, des arbustes, des fleurs, et renferment des particules de poissons et de coquilles de différentes espèces. Nous vîmes aussi l'*hippocampe*, poisson qui a de huit à neuf pieds de long : son corps est formé d'anneaux cartilagineux; son museau est oblong et sa tête couverte d'une sorte de crinière.

Le 19, le calme continuoit encore. Journellement nous étions récréés par la vue de grandes troupes de poissons volants, et par une quantité de dorades et de *grampusses* qui nageoient et se jouoient à l'avant et à l'arrière des vaisseaux, comme s'ils eussent voulu nous tenir compagnie. Le *grampus* est un poisson de l'espèce des cétacées, qui ressemble un peu au dauphin, mais qui est beaucoup plus gros, et approche de la forme de la baleine; quelquefois il a vingt pieds de long, et il est prodigieusement gras.

Sa mâchoire est garnie de quarante dents très-fortes. Il lui sort deux jets d'eau par les narines, et sa couleur est brune. Nous vîmes aussi, de temps à autre, à quelque distance des vaisseaux, et au-dessus des flots, de grands *north-capers*.

Le poisson de cette espèce ressemble fort à la baleine du Groënland, mais il est plus dangereux, parce que sa taille est moindre et sa forme plus plate. Sa mâchoire est aussi plus courte et garnie de petits barbillons. Sa peau est plus blanche, et rarement donne-t-il plus de trente tonnes d'huile.

Le 22, le temps commença à changer d'une manière sensible. Toutes les personnes de l'équipage furent attaquées du rhume, et plusieurs de la fièvre.

Le 30, chacun étoit si foible que le service ne se faisoit plus qu'avec peine. Nous avions déja perdu deux matelots et un soldat de marine. Le lieutenant-colonel des Borgnes, se trouvant fort indisposé, le commandement me fut dévolu pour quelques jours. L'autre vaisseau étant alors en avant et presque hors de vue, je fis élever un pavillon, et tirer un coup de canon pour le rappeler; et il revint à l'instant.

Un grand goulu de mer ( le requin ), nageant, le même jour, à l'un des côtés de notre bâtiment, nous fîmes de vains efforts pour le prendre. Les mers renferment différentes espèces de poissons du même nom; mais celui qu'on appelle *la lamie* est le plus terrible de tous, à cause de sa grosseur, car il pèse quelquefois mille livres, et sa longeur est de seize à dix-huit pieds. Sa tête est applatie et large, et on y voit deux trous d'où l'animal fait jaillir de l'eau. Il tourne en toute direction ses yeux proéminens et qui annoncent sa voracité. Au-dessous est placée sa gueule dont la largeur est telle qu'il avaleroit un bouledogue en entier. Ses dents, disposées sur cinq ou six rangs, sont si tranchantes et si fortes, qu'il coupe avec la plus grande facilité le bras ou la jambe à un homme; ce qui est arrivé plus d'une fois. Tout son corps est absolument semblable à celui des chiens marins, qu'on trouve dans les mers du nord. Il a cinq nageoires, une dorsale, deux pectorales, et deux abdominales. Sa queue est à deux fourches; mais la partie supérieure est la plus longue. On fait de sa peau rude et visqueuse, celle que nous

nommons *chagrin*. La lamie nage toujours avec vigueur, mais elle est forcée de se tourner de côté pour saisir sa proie, ce qui est cause que plusieurs poissons lui échappent. ( *Voyez pl.* XLII. )

Le *remore* ou le *sucet*, est un poisson qu'on trouve fréquemment fixé à la carène des vaisseaux et aux gros animaux marins, tels que celui que je viens de décrire. Il est de couleur cendrée et long de vingt pouces. Son corps, de forme ronde, s'amincit vers la queue. Ses nageoires sont placées comme celles du goulu. Son sucet est la partie qui le rend le plus remarquable. C'est une substance cartilagineuse, de forme ovale, découpée par des barres transversales de même nature, tranchantes et dentelées. La force avec laquelle cette partie du remore s'attache à tout, est telle que, lorsqu'elle est fixée, les plus fortes vagues ne peuvent le détacher. ( *Voyez pl.* XLII. )

C'est ici la place de citer le *pilote*. Il est petit et paré des plus brillantes couleurs (brun avec des reflets dorés). On dit que non-seulement il se nourrit des restes de poissons que laisse tomber le requin, mais encore qu'il le guide vers sa proie, particularité d'où lui vient son nom.

Depuis le commencement de la traversée, j'allois nu-tête et nu-pieds; mais le premier jour de mai, un mois précisément après notre départ, je fus forcé de me vêtir entièrement comme mes camarades.

Vers la même époque, M. Neyseus, l'un de nos chirurgiens, ayant à bord un crabbodago ou un grison (j'ai déjà décrit sa férocité), cet animal sortit de sa loge, et immola en une nuit tous les singes, tous les perroquets et toute la volaille qui étoit sur le pont. Les hommes de garde se sauvèrent; mais l'un d'eux, plus intrépide, le tua avec un pieu.

Le 3, par quarante degrés de latitude sud-est, nous eûmes de grosses pluies et le vent grand-frais. Il s'accrut journellement jusqu'au 9, où il commença à se modérer.

Nous vîmes alors des *marsouins*. Le poisson ainsi nommé est de cinq à six pieds de longueur, très-gras, sans écailles et d'un bleu noirâtre. Ses yeux sont petits; il a les dents pointues et le museau fort allongé. Ses nageoires sont au nombre de trois, une dorsale, et deux pectorales. Sa queue est horizontale, afin qu'il puisse sauter au-dessus de l'eau; ce qu'il fait fréquemment, soit

pour souffler ou respirer, et l'on peut entendre alors, de très-loin, le sifflement de ses narines. La chair du marsouin est rouge, et ressemble assez à celle du porc de quelques espèces.

Le 13, pendant le quart du matin, et à peu de distance des *Açores*, nous essuyâmes un violent coup de vent d'est. Un mât de perroquet flotta peu de temps après à l'un des côtés du vaisseau. Nous apprîmes depuis que c'étoit celui d'un bâtiment de la compagnie hollandaise des Indes orientales, qui à son retour, s'abyma avec tout son équipage près de l'île de Tercère.

Le 14, le vent fut si violent, qu'il nous emporta notre grand mât de perroquet et fendit la grande voile. L'autre vaisseau perdit en même-temps son mât de beaupré.

Le 15, nous essuyâmes un ouragan, accompagné d'éclairs, de coups de tonnerre et d'une très-grosse pluie. Il dura toute la nuit et nous ramena notre mât. L'équipage étoit extrêmement fatigué et pouvoit à peine suffire à la manœuvre nécessaire pour nous empêcher de faire naufrage.

Les deux jours suivans, nous continuâmes à courir vent arrière, avec un ris à la voile

de misaine. Les vagues formoient de hautes montagnes, et se rouloient constamment sur le vaisseau. Il nous fallut faire jouer les pompes nuit et jour. Bientôt après, nous fîmes le salut d'usage à la frégate hollandaise l'*Alarme*, qui nous le rendit.

La tourmente ayant cessé à la fin, nous jetâmes la sonde qui rapporta neuf brasses. Mais le vent passant tout-à-coup au nord-est, nous fûmes poussés dans l'embouchure de la Manche, jusqu'au matin du 21, quand, à une heure et demie, l'autre bâtiment tira un coup de canon pour nous avertir qu'il voyoit les fanaux de Scilly; et à quatre heures du matin, un pilote vint à bord.

Ayant été surpris, à la hauteur de Douvres, d'un calme de quarante-huit heures, nous ne vîmes les côtes de Hollande que le 27. Ce même jour, nous achetâmes d'excellent poisson que portoit un bateau de Scheveling, et nous en régalâmes tout l'équipage, quoique jamais vaisseau n'eût été mieux pourvu.

Nous étant tenus loin du rivage pendant la nuit, nous doublâmes à la fin le cap Keykduyn et celui d'Helder. Le 28, à trois heures du matin, les deux vaisseaux jetèrent

l'ancre dans la rade du Texel, après une décharge de neuf coups de canon.

Le 30, ayant passé dans le Zuyderzée, la petite île d'Urk, qui est le seul rocher qui se trouve dans la province de Hollande, les deux vaisseaux, allant vent devant, joli frais, se jetèrent volontairement sur le *pampus*, banc de vase fort grand, et recouvert d'eau, qui n'est qu'à peu de distance d'Amsterdam, et sert naturellement de barrière à cette ville contre tout ennemi extérieur. Il faut que tous les vaisseaux passent au-dessus, ou soient traînés à travers cette vase; et ce fut ce dernier moyen que nous choisîmes.

Quelques vaisseaux norwégiens venoient d'arriver en même-temps que nous. Tous ceux qui les montoient étoient assis en chemise sur le pont, et tout baignés de sueur, tandis que nous étions enveloppés de manteaux et que nous portions des bonnets fourrés pour nous garantir du froid.

La ville d'Amsterdam envoya en ce moment à bord une grande quantité de rafraîchissemens qu'elle offroit aux libérateurs d'une colonie à laquelle elle s'intéresse vivement. Si près de revoir leurs parens et leurs amis,

tous ceux que portoient nos deux bâtimens étoient dans l'ivresse de la joie. Il en faut cependant excepter un seul, pour qui le bonheur n'existoit plus.

Le 3 juin, nos troupes passèrent sur six petits navires, qui les transportèrent à Bois-le-Duc, ville dans laquelle on porta le corps au complet, et où il tint garnison. En débarquant, nos vaisseaux nous saluèrent de neuf coups de canon, et nous leur répondîmes par trois acclamations. Nous passâmes par Saardam, Harlem et Tergow, villes que je trouvai très-belles : j'admirai sur-tout le vitrage peint de l'église principale de la dernière. Mais les habitans qui, poussés par la curiosité, nous entouroient en foule, me parurent un bizarre assemblage d'êtres humains, couverts de lambeaux, et bien peu favorisés des dons de la nature. Ce n'étoit pas contre ce peuple seul que j'avois un tel préjugé; tous les Européens me sembloient de même, quand je les comparois à ceux que je quittois, à ces hommes dont les yeux sont pleins de feu, les dents comme l'ivoire, et dont la peau brillante est toujours d'une extrême propreté. Je ne songeois pas, cependant, à la figure extraordinaire que nous

faisions, nous dont le teint livide étoit brûlé par le soleil, et qui, épuisés par tant de misères et de fatigues, n'étions plus que des squelettes ambulans. Je pourrois ajouter qu'ayant si long-temps vécu dans les forêts, nous n'avions plus l'air que de sauvages; et moi-même, en particulier, j'en méritois et j'en obtins le surnom.

Ce fut dans cet état que j'arrivai dans la ville de Bois-le-Duc, où notre dernier débarquement se fit le 9.

C'est ainsi que se termina une expédition des plus extraordinaires que jamais des troupes européennes aient entreprises, et à laquelle on ne peut comparer, que foiblement encore, la guerre des Flibustiers d'Amérique.

A notre arrivée, nous trouvâmes le lieutenant-colonel Westerloo, qui, en 1773, étoit revenu malade en Europe, et qui même en ce moment, n'étoit pas tout-à-fait rétabli. Il m'invita, ainsi que quelques-uns de mes camarades, à dîner à une table d'hôtes, en partie composée d'officiers hollandais, qui se plaignirent que le potage sentoit la fumée, et que le bœuf étoit mauvais; quant à nous, malheureux aventuriers, nous dé-

clarâmes que jamais nous n'avions fait un meilleur repas. Mais en même-temps que ces messieurs louoient la bonté des fraises, des cerises et autres fruits d'Europe, nous les trouvâmes bien inférieurs à la poire d'avocatier, au melon d'eau, aux ananas, etc. dont nous avions fait si long-temps nos délices. — Tout, dans ce monde, est bien ou mal, par comparaison.

Le lendemain, à la parade, nous fûmes présentés au vice-gouverneur, le général Hardenbrook.

Le 18, nous reçûmes l'arriéré de notre solde, et l'on permit à tous ceux qui le voulurent de rentrer dans leur ancien régiment. Quelques soldats eurent de quatre à cinq cents florins; mais ils les dépensèrent rapidement.

C'étoit alors l'instant d'exécuter la résolution que j'avois prise, depuis long-temps, de quitter le régiment du colonel Fourgeoud. Immédiatement après notre débarquement, j'envoyai ma démission au prince d'Orange, qui l'accepta, le 20, et me donna une commission de capitaine dans le régiment du général Stuart, que j'avois quitté en septembre 1772.

Je changeai donc d'uniforme, et revêtis d'une brillante livrée mon fidèle Quaco. Je donnai ensuite à dîner à mes compagnons de voyage, à ceux avec qui j'avois couru tant de dangers; et nous nous séparâmes avec des protestations réciproques d'une éternelle amitié. Le lendemain matin, je partis pour rejoindre mon ancien corps, où je fus reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive.

Le 25 d'août, je me rendis au château du Loo, dans la Gueldre, où mon colonel me présenta à son altesse sérénissime le stathouder, qui m'accueillit de la manière la plus distinguée, et bientôt après me promut au rang de major dans le régiment dont je faisois maintenant partie.

J'eus aussi le plaisir de voir récompenser honorablement quelques-uns de mes anciens camarades, et même ceux qui, sans le savoir, avoient été menacés de leur ruine.

Le 24 septembre, j'allai à La Haye, où je priai son altesse sérénissime, d'accepter l'hommage de dix-huit figures en cire que j'avois moulées moi-même, et qui furent reçues avec bonté. Elles représentoient des Indiens de la Guiane et des nègres de la

colonie de Surinam, occupés à différens travaux dans une île, posée sur une glace de cristal.

Je fis aussi présent de mon nègre Quaco (de son consentement) à la comtesse de Rosendaal, qui étoit d'une famille à laquelle j'avois de grandes obligations. Cette dame, enchantée de la bonne conduite et de l'honnêteté de ce jeune nègre, le fit baptiser sous mon nom, et d'après mon autorisation, avec la promesse de prendre toujours soin de lui, et de le faire jouir d'avantages que je ne pouvois lui procurer.

Vers la fin d'octobre, les directeurs de la compagnie de Berbiche m'offrirent la charge de vice-gouverneur de cette colonie, située près de celle de Surinam. J'allai donc les trouver à Amsterdam pour savoir quelles étoient leurs propositions. Ils me fixoient des appointemens très-forts, et me faisoient de grands avantages ; mais j'insistai sur la promesse de succéder au gouverneur actuel, si je lui survivois, de même que sur celle d'une pension convenable, à mon retour, et après un certain nombre d'années. Ces messieurs prétendirent qu'ils ne pouvoient accorder ce que je demandois, et, en conséquence,

je refusai leur offre. Je jugeai qu'il étoit plus prudent de rétablir ma santé en Europe, que d'aller languir encore sous la zone-torride, sans l'espoir de rentrer dans ma patrie avec une sorte d'aisance. Cependant, je recouvrai bientôt mes forces, et me portai aussi bien que j'aie jamais fait. Sur cent de mes camarades, il se trouvoit tout au plus un seul homme qui pût se vanter d'un tel bonheur.

Le colonel Fourgeoud, lui-même, jouit peu de sa fortune. Quelque temps après son retour en Hollande, on le trouva mort dans son lit. Il fut enterré avec tous les honneurs militaires à La Haye.

Son ennemi mortel, le gouverneur de la colonie de Surinam, ne lui survécut pas long-temps. Sa place fut honorablement remplie par le colonel *Texier*, à qui succéda l'estimable M. *Wickers* (1).

L'empereur d'Allemagne ayant pris les

(1) Celui-ci ayant donné sa démission, j'ai le plaisir d'annoncer au public qu'en 1792 M. F. Frédéric, ce brave officier dont j'ai parlé si souvent, et qui, quelque temps auparavant, rentra dans les troupes de la Société de Surinam, fut nommé gouverneur de la colonie. ( *Note de l'Auteur.* )

villes

villes frontières de Hollande, en 1782, le régiment du général Stuart fut le dernier qui évacua la ville de Namur, dans laquelle les troupes impériales entrèrent le jour même qu'il en sortit. Bientôt après, la brigade écossaise, dont les soldats étoient des individus de toutes les nations, fut naturalisée par les états de Hollande, c'est-à-dire, formée en trois régimens hollandais, à l'occasion de la guerre avec la Grande-Bretagne, qui nous força, la plupart des principaux officiers et moi, à donner notre démission, ne voulant pas servir contre notre roi et notre pays.

Le prince d'Orange, en acceptant la mienne, me donna rang de *lieutenant-colonel.* Etant tous de retour en Angleterre, sa majesté britannique nous prit sous sa protection, en raison de notre fidélité. Le 18 juin, onze d'entre nous, du nombre desquels j'avois le bonheur d'être, furent présentés à Saint-James, par le général *Conway*, et eurent l'honneur de baiser la main de sa majesté.

Le 27 du même mois, la chambre des communes du parlement d'Angleterre, nous accorda à tous la demi-paye, selon le

grade que chacun de nous occupoit au moment de sa sortie du corps (1).

Le public se formera une idée de l'ancienneté et de la bravoure de la brigade écossaise, quand il apprendra qu'elle débarqua en 1570, en Hollande, sous le titre de *compagnies libres*, commandées par quelques gentilshommes des premières familles d'Ecosse; et que depuis elle se distingua toujours dans les guerres qu'eut à soutenir la Hollande, de manière à mériter l'honorable surnom de *boulevard de cette république.*

Je terminerai mon récit, en traçant encore une fois un nom qu'on y a trouvé si souvent, celui de Joanna, de *Joanna* qui n'est plus!

Dans le courant du mois d'août 1783, je reçus, de M. Gourlay, une lettre qui me perça l'ame. Elle m'annonçoit que le 5 novembre, la belle et vertueuse Joanna avoit cessé de vivre, et qu'on attribuoit sa

(1) Ces officiers, qu'on regarda toujours comme représentant réellement la brigade écossaise, virent leur loyauté récompensée par le rétablissement de cet ancien corps, sous les ordres du général Francis Dundas; et il fut envoyé en garnison à Gibraltar. (*Note de l'Auteur.*)

mort au poison (1). On soupçonnoit qu'il lui avoit été administré, par suite de l'envie et de la jalousie qu'excitoient contr'elle les marques de distinction que ses qualités supérieures lui attiroient des personnes les plus respectables de la colonie. Sa mère adoptive, madame Godefroy, fit déposer honorablement son corps dans le bosquet d'orangers qu'elle avoit habité. L'aimable enfant qu'elle me laissoit, me fut envoyé avec un billet-de-banque de deux cents liv. sterling, sa propriété particulière, et dont il avoit hérité de sa mère. Ses deux tuteurs expirèrent peu de temps après.

Il fut élevé dans le comté de Devon, et il se signala par de rapides progrès dans ses études. Il possédoit toutes les bonnes qualités d'un marin, et fit deux voyages aux Indes occidentales. Dans la guerre contre l'Espagne, il servit avec honneur comme garde-marine, sur les vaisseaux de sa majesté, le *Southampton* et le *Lezard*. Il étoit toujours prêt à s'exposer à tout péril, pour le bien du service. Mais il n'est plus; il a péri en mer, à la hauteur de l'île de la Jamaïque.

(1) Son frère Henri, qui avoit obtenu sa liberté, éprouva le même sort. ( *Note de l'Auteur.* )

Il ne me reste donc plus rien à apprendre au lecteur, sur le sort de ceux qui m'ont été si chers. Qu'il me soit permis seulement de lui rappeler, en le quittant, que dans tous mes récits, j'ai pris toujours la simple vérité pour guide.

*Fin du Voyage du Capitaine Stedman.*

# SUPPLÉMENT
## AU VOYAGE A SURINAM,
ET
## DANS L'INTÉRIEUR DE LA GUIANE.

LE C. LESCALLIER, ancien Ordonnateur de la Guiane.

AU Citoyen BUISSON, Libraire.

Paris, premier Fructidor, an 6.

J'AI lu, citoyen, l'ouvrage que vous m'avez communiqué, intitulé *Voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane*, traduit de l'anglais, du capitaine *Stedman*. Je l'ai trouvé, en général, intéressant; il me plaît sur-tout par l'esprit d'humanité et d'honnêteté qui y régne. Toutes les fois qu'il traite de la question de l'esclavage, et du triste sort des noirs dans ces colonies, on voit cet auteur exposer avec franchise, et improuver hautement les procédés barbares de quelques gérans, et plaindre avec sincérité l'humanité souffrante. J'ai vu cependant avec quelque

peine, qu'il n'a pas lui-même toujours été exempt de reproches à cet égard, dans diverses circonstances de sa conduite. Je citerai entr'autres le traitement qu'il fit, sur une fausse information, à son sergent *Fowler*, à qui il cassa, sans proférer une parole, six bambous sur la tête, malheureux effet de la colère qui ne raisonne jamais (voyez les pages 250 et 251) : mais il faut excuser ces variations, en faveur de la naïveté et de la vérité qui caractérisent un récit, d'où l'auteur n'a pas retranché même ce qui lui étoit contraire, en faveur de la jeunesse et d'un tempérament bouillant et passionné, qui, dans certains momens, n'est plus maître de lui-même.

Vous désirez, pour rendre cet ouvrage plus complet, quelques autres détails sur les autres parties de la Guiane, tant hollandaise que française, que j'ai habitées et parcourues. Vous avez pensé que je pourrois vous procurer les moyens de compléter, pour l'agrément et l'utilité du public, cette description de la Guiane, en rassemblant quelques autres notions sur ces contrées.

Toujours disposé à me rendre utile à mes concitoyens, je n'ai pas hésité d'accepter l'occasion que vous m'en avez présentée :

cependant, après y avoir mûrement réfléchi, j'ai rencontré dans cette entreprise bien des obstacles, qui ne me feront par reculer dans l'exécution de ma promesse ; mais qui me font demander l'indulgence du public pour des notions qui, par diverses causes que je vous exposerai, ne pourront pas être aussi complettes que je l'aurois désiré.

J'ai perdu de vue ces colonies, les unes depuis quatorze ans ; l'autre, depuis onze. Depuis ce temps, diverses occupations infiniment exigeantes, d'autres voyages, ont garni ma mémoire d'un nombre d'idées, et de choses nouvelles. J'aurois besoin plus que jamais, pour recueillir un corps d'ouvrage satisfaisant sur ces deux parties de la Guiane, d'avoir en ma possession les mémoires et renseignemens écrits que j'avois rassemblés ; mais, par divers événemens, la plupart de mes papiers et manuscrits se trouvent perdus ou dispersés.

D'un autre côté, je viens de donner au public, pour l'utilité du gouvernement, un ouvrage sur la Guiane française (1), dans

(1) Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane, un vol. in-8°., avec carte. Chez Dupont, rue de la Loi.

lequel j'ai rassemblé toutes les vues que j'ai cru les plus utiles, et les détails qui m'ont paru les plus essentiels sur cette contrée : je ne pourrois ici que me répéter..

Quant à la Guiane hollandaise, située au-delà de Surinam, c'est-à-dire, plus à l'ouest, et que j'ai habitée et administrée en chef, pendant plus de deux ans, elle consiste en trois colonies, situées sur les bords de trois principales rivières; celle de Berbiche, dont les limites sont à la rivière de Corentin; celle de Démérary, et celle d'Esséquébo, dont les limites avec la Guiane espagnole sont à la rivière de Poumaron. Ces colonies occupent ensemble une étendue de soixante lieues de côtes, dont la description seroit la même que celle des côtes de la Guiane française, à beaucoup d'égards. Mais leur différence essentielle est le grand essor qu'a pris dans ces colonies la culture des terres basses, exemple utile à donner à notre colonie de la Guiane, qui en a bien fait quelques essais dans ce genre, mais restés absolument dans l'enfance.

Je crois ne pouvoir rien faire de mieux, pour procurer un supplément utile à l'ouvrage du capitaine *Stedman* sur Surinam, que de

donner au public des notions sur la culture des terres basses, notions que j'ai recueillies pendant mon séjour dans ces colonies, et dont les cultivateurs qui voudront spéculer avec quelques moyens dans notre Guiane, pourront tirer un grand parti.

Je ferai auparavant quelques remarques sur le texte du capitaine *Stedman*, où j'ai découvert plusieurs erreurs, particulièrement dans quelques-unes des descriptions qu'il donne des productions de ces contrées, avec lesquelles je suis un peu familiarisé, et que lui n'a souvent vu qu'à la hâte.

J'aurois besoin d'être excusé sur le style, sur l'arrangement et la méthode, en raison du peu de temps que j'ai eu à donner à ce travail, occupé d'un détail exigeant, et de tous les jours, qui ne me laisse que bien peu d'instans de libres. Je sais bien que le public, en général, n'a pas ordinairement beaucoup d'égard à une pareille excuse : il veut être instruit ou amusé; et si on ne remplit pas son but, il dit, comme le Misanthrope de *Molière:*

Le temps ne fait rien à l'affaire.

Aussi je ne présente ces motifs d'indulgence qu'à vous et au petit nombre des lecteurs qui voudront bien les apprécier.

OBSERVATIONS sur quelques Articles de Végétaux et d'Histoire Naturelle du Voyage à Surinam, du Capitaine *Stedman*.

TOME PREMIER.

*Chapitre VII, page* 212, *ligne* 5 *et suivantes.*

L'AUTEUR parle ici d'un fruit qu'il appelle *marcusa*, et que, par une note, le traducteur dit être la *grenadille* : il y a erreur de part et d'autre.

Le fruit, que décrit d'ailleurs assez bien l'auteur, est appelé dans les colonies françaises *pomme de liane*, en anglais *water lemon* : sa pulpe a quelque chose du goût du raisin muscat.

Ce fruit est le produit, non d'un arbre, ni d'un arbrisseau, mais d'une plante rampante ou liane qui s'accroche aux arbres ou à des perches pour se soutenir.

La *grenadille*, ou mieux *barbadine*, est un autre fruit, de même espèce, produit d'une liane aussi, et dont la fleur ressemble de même à celle de la passion. Ce dernier fruit a la grosseur à-peu-près des deux poings réunis : il a la peau épaisse : sa pulpe, grisâtre, semée également de graines ou pepins, a un goût assez agréable, mais bien inférieur à celui de la pomme de liane. On a coutume d'en ôter une calotte pour le

manger, comme on fait pour un œuf à la coque. On y met du sucre et du vin d'Espagne, et on le mange à la cuiller : de cette manière il est assez bon à manger.

### *Chapitre IX, page 256.*

Ce que l'auteur appelle *kakerlaques*, du nom hollandais, est appelé par les Français *ravet* ou *cancrelas*, par les Anglais *cock-roach*, par les Espagnols *cucarracha*.

### *Ibid. pag. 261 et 262.*

Les gros perroquets que l'auteur appelle *macaws*, sont l'*ara bleu* et l'*ara rouge*.

### *Chapitre X, page 324, au commencement.*

L'auteur parle des fruits de deux palmistes de la Guiane, dont l'un est appelé *maripa* et l'autre *aouara*.

Il dit que les noix de *maripa* ressemblent assez à celles de l'*aouara*, etc.

Il y a ici erreur. Le fruit du *maripa*, qui croît, de même que l'autre, en grappes, au haut du palmiste de ce nom, a un noyau ovale et alongé, finissant des deux côtés en pointe : l'*aouara* est plus gros et tout-à-fait rond ; l'*aouara* est recouvert d'une pulpe d'un jaune orangé de couleur vive, dont on tire une sorte de beurre ou de graisse pour accommoder les alimens, ou en extrait même de l'huile, bonne à manger et à brûler.

La pulpe du *maripa* est moins épaisse, d'une couleur jaunâtre, très-pâle, assez agréable à manger; mais dont on ne peut pas, à beaucoup près, tirer autant de parti que de l'*aouara*.

Le *maripa* forme un plat de dessert pour les Créoles, qui en sont friands.

## *Chapitre XI, page 340, ligne 8 et suivantes.*

L'OISEAU que l'auteur appelle *powesa*; les Hollandais *pawi*, est l'*oco*, d'ailleurs assez bien décrit, page 341.

---

## TOME II.

## *Chapitre XIV, page 77, ligne 10 et suivantes.*

LE grand végétal qui est désigné ici par le nom de *plantanier* est le *bananier*, appelé en anglais *plantain tree*. Il y en a de deux principales espèces dont chacune présente un nombre de variétés.

La première espèce dont le fruit est plus grand et beaucoup plus alongé, appelé en anglais *plantain*, est la *banane* proprement dite : l'autre a un fruit plus court et ramassé, qui s'appelle *figue banane* ou *bacove*; ce dernier est plus agréable au goût, plus doux et plus succulent.

Cette plante gigantesque et si utile à la nourriture de l'homme dans les pays chauds du globe, est assez connue, outre que l'auteur l'a assez bien décrite, pour me dispenser d'en dire davantage.

## *Chapitre XV, page 95, à la fin.*

L'ARBRE que l'auteur appelle *tawna* est ce que l'on nomme à Cayenne *jenipa*, et en anglais *ink-tree*.

## *Ibid. page 128, première ligne.*

*Baume capivi* : c'est le *baume de copahu*, qui découle d'un grand arbre de ce nom qui croît dans les forêts de la Guiane, et autres pays de l'Amérique.

Ce que l'auteur appelle *gomme aracocerra est le baume racossini*, qui est le véritable *baume du Pérou* ou *baume de Tolu*.

## *Chapitre XVI, page 139, ligne 14 et suivantes.*

*Goyave*, fruit : *goyavier*, arbre.

Le texte dit que ses feuilles ressemblent à celles du premier : je présume que c'est une faute d'impression, et que l'on a voulu dire *du prunier*, ce qui d'ailleurs n'est pas bien exact. La feuille du goyavier est d'une forme assez arrondie avec des nervures fortes et saillantes sur un tissu d'un vert peu foncé. La fleur ressemble à celle du seringat, mais n'a pas d'odeur,

comme on le présumeroit de celle agréable de son fruit. La goyave est ronde, de la grosseur d'une pomme ordinaire, et ornée d'une petite couronne. Sous une peau épaisse, est adhérente une pulpe médiocrement fondante dans les meilleurs individus, semée de petites graines: son goût est agréable et parfumé dans le genre du coin, et sa qualité est de même astringente. On en fait des confitures et des compotes plutôt qu'on ne le mange cru : on en fait sur-tout une gelée agréable, de la consistance et de la couleur de notre gelée de coin.

Il y a deux espèces de goyave, l'une dont la chair est blanche, l'autre rouge, que l'on appelle *goyave de Cayenne*. Cette dernière est plus grosse, et incomparablement meilleure au goût. Il est à croire que ce fruit, qui vient sauvage et sans soin dans les savannes et les endroits découverts, pourroit s'améliorer beaucoup par la culture.

*Ibid. page* 152, *ligne* 12 *et suivantes.*

Le singe que l'auteur appelle *saki-winki*, est, en français, nommé *tamarin*. Il y a une variété agréable de ce joli animal au Brésil.

*Chapitre XIX, page* 227, *à la fin.*

Le palmier que l'auteur appelle *mauricy*, est le *grand latanier*. J'en ai vu des forêts entières dans diverses parties de la Guiane ; mais je n'en ai point

vu qui parussent approcher de la hauteur de cent pieds. Son habitude la plus ordinaire est, au contraire, d'être gros et court.

*Ibid. page* 236, *ligne* 5 *et suivantes.*

Le fruit que l'auteur appelle *pomme-mammy*, est celui que nous nommons *abricot* ou *mammei*. L'arbre qui le produit n'a aucune ressemblance particulière avec l'oranger, comme l'annonce M. *Stedman :* il est, au contraire, d'un port très-élevé, alongé, de très-haute futaie, et croît dans les grands bois, aussi bien que dans les habitations, où on le cultive. La fleur de cet arbre, de forme rosacée, a une odeur des plus suaves, préférable même à celle de l'oranger. Ce fruit est plutôt agréable par son odeur, que par son goût. Sa chair est dure et point fondante ; mais on en fait d'assez bonnes marmelades, qui ont quelque ressemblance avec les marmelades d'abricots d'Europe.

*Chapitre XX, page* 263, *ligne* 16 *et suivantes.*

L'animal que l'auteur appelle *araignée de buisson*, est l'*araignée-crabe*, connue à Saint-Domingue, et que les Espagnols appellent *aranna peluda*. Cet animal est très-venimeux, comme l'annonce *Stedman*; mais je n'en ai jamais vu d'aussi monstrueux que celui qu'il cite, qui entroit à peine dans une

boîte de huit pouces de hauteur ; *very monstruous indeed !*

Je citerai ce que j'ai éprouvé d'une de ces araignées, dans un voyage à travers l'île Saint-Domingue.

Une espèce de caravanne, qui faisoit route du Cap à Santo-Domingo, me servoit de guide. Un cheval portoit ma personne ; un autre, mon conducteur particulier ; un troisième, la provision de bouche, et un quatrième le coucher. On s'arrêtoit quelquefois, le soir, dans les savannes, en raison de la trop grande distance d'un endroit habité à un autre.

Mon lit étoit composé d'un cuir de bœuf, étendu sur la terre, avec un matelas par-dessus, d'un autre cuir de bœuf, plié par le milieu, formant un petit toit au-dessus du lit, pour le mettre à l'abri du serein et de la pluie. Je couchois tout habillé, à la légère, en pantalon et veste blanche. Un matin, à la suite d'une pareille nuit, comme je me levois, un des voyageurs espagnols fit une exclamation, en voyant sur mes habillemens, depuis les pieds jusque vers les épaules, une trace brune, occasionnée par le passage d'une de ces araignées-crabes, et d'une liqueur âcre et caustique, qui distille sans cesse de sa bouche ou de ses pattes. Heureusement, elle étoit passée innocemment pendant que je dormois profondément, et s'étoit contentée de me laisser ce billet de visite.

## TOME III.

### *Chapitre XXV, page 6, ligne 3 et suivantes.*

L'OISEAU qui est appelé ici *oiseau-murmure*, de l'anglais *humming-bird*, est le *colibri*, dont la plus petite espèce est l'*oiseau-mouche*.

### *Chapitre XXVI, page 87, ligne 22.*

LE *pepper-pot*, espèce de ragoût usité chez les Hollandais de la Guiane, mérite une description particulière : c'est leur mets favori; c'est le plat de résistance, dont une table doit être toujours fournie.

Le *pepper-pot* est une espèce de *pot-pourri*, ou *olla-podrida* des Espagnols, composé de toutes sortes de viandes et de volailles, plus souvent que de poissons; le tout est bouilli et étuvé dans une sauce pimentée et épicée, mais dont le principal fondement et ingrédient, est le jus ou eau de manioc, qui, dans son état naturel, est un poison. Ce suc s'épaissit en bouillant, et prend la consistance d'une sauce rousse bien liée, et d'un goût agréable : il perd entièrement sa qualité nuisible, par l'effet de l'ébullition, et n'est, en cet état, nullement malfaisant.

Un *pepper-pot*, à mesure qu'il se consomme en partie, est recruté, le lendemain, par de nouvelles viandes et volailles; il dure ainsi des temps consi-

dérables, en renouvelant la sauce et les alimens de jour en jour.

## *Chapitre XXVIII, ligne* 10.

Ce que l'on appelle ici *arbre à boulets*, par une erreur de traduction de l'anglais *bullet-tree*, est le *balata*, arbre dont le bois est rouge, compact et très-durable.

Il y a dans la Guiane un autre arbre, que l'on appelle *arbre à boulets*, parce qu'il porte des fruits de la forme et de la grosseur des boulets de canon, qui naissent immédiatement sur la tige et sur les branches, du bas en haut. Lorsque cet arbre est en fleurs, il forme, de ses énormes calices et pétales, des couleurs les plus vives et les plus variées, un bouquet continu de la totalité du tronc de l'arbre, qui est, en cet état, un très-beau spectacle. Le fruit est d'une substance grossière et dure, qui n'a aucun usage, et le bois n'est propre à rien.

NOTIONS SUR LA CULTURE DES TERRES BASSES, *telle qu'elle est pratiquée avec succès dans les diverses Colonies de la Guiane hollanddise, et peut l'être de même dans la partie de ce Continent qui appartient à la France.*

CES notions sont contenues dans une correspondance que j'ai recueillie d'un habitant hollandais, avec un habitant français.

LA PREMIÈRE de ces lettres traite principalement de *la nature des terres, de leur fertilité, et de la situation locale.*

LA SECONDE fait connoître la *manière de travailler aux digues, aux fossés d'écoulement, aux écluses et autres travaux nécessaires pour préparer la terre à être cultivée.*

LA TROISIÈME lettre traite *de la plantation et culture des cafés, et des vivres nécessaires pour la nourriture des cultivateurs; de la récolte, exploitation et bonification du café, et des bâtimens et*

*établissemens nécessaires à une grande habitation caféterie, suivant l'usage des colonies bataves de la Guiane.*

LA QUATRIÈME, *est une réponse aux trois premières, dans laquelle l'habitant français traite à fond la question de l'abolition de l'esclavage, dans les Colonies où il existe encore : il conseille de faciliter ce changement devenu nécessaire, et indique les moyens d'y arriver sans nuire à la prospérité des Colonies.*

*Correspondance entre un Hollandais, habitant de* Démérary, *et un Français, son ami, établi sur les bords de la rivière d'*Aprouague, *dans la Colonie de la Guiane Française;*

*Sur la nature du sol dans les Colonies de la Guiane, tant Française que Hollandaise;*

*Sur le défrichement et desséchement des Terres, et tous les autres Détails de leur culture; des Établissemens et Logemens; de l'Exploitation et Bonification de leurs Productions, etc., etc.*

---

## LETTRE PREMIÈRE.

Le peu de loisir que me laisse un temps employé à divers genres d'occupations; une trop foible connoissance de la langue française à laquelle un nombre d'écrivains ont donné une telle perfection que peu d'étrangers peuvent parvenir à l'écrire dans un style passable; l'insuffisance de mes lumières, tous ces motifs seroient plus que légitimes pour me refuser à votre désir d'avoir mes idées sur

le sol des colonies de la Guiane, tant française que hollandaise, sur le défrichement et desséchement des terres, et sur les détails de leur culture, des établissemens et logemens, de l'exploitation et bonification de leurs productions, avec toutes les branches qui naissent de tous ces différens objets : mais lorsque je réfléchis aux services signalés que le gouvernement français a rendus à la République, j'estime que tout véritable Hollandais doit être prêt à travailler, autant que sa capacité le lui permet, à tout ce qui peut être agréable aux Français.

Avant d'entrer en matière sur les objets de notre correspondance, je crois qu'il ne sera nullement déplacé de faire voir en peu de mots, le changement que pourra subir un jour la colonie de la Guiane française, et par conséquent quelle pourra devenir son utilité à notre navigation et au commerce national, si, un jour, en ne plus se bornant aux terres hautes, elle met en valeur les rives fertiles de ses rivières d'Aprouague et d'Oyapoc, avec leurs côtes maritimes et les terres intérieures auxquelles on parviendra par les canaux qui pourront

être creusés entre ces différentes rivières.

On le voit encore aujourd'hui à Cayenne et à Berbiche ; l'histoire de Surinam et de cette colonie de Démérary nous le prouve : on a commencé, dans toute la Guiane, les premiers établissemens par les terres hautes. Il est inutile d'en rechercher les causes ; il suffit de dire qu'il est hors de doute que les trésors que renferme le riche sol de cette partie de l'Amérique ne sauroient se découvrir, qu'en desséchant ses marais. Surinam n'est devenu une colonie importante que depuis qu'on a commencé à dessécher les terres basses de la rivière Commewyne ; et les vaisseaux qu'elle expédie encore aujourd'hui sont chargés pour la plupart des denrées qui sortent de l'embouchure de cette riche rivière, dans laquelle celle de Cottica et diverses criques cultivées, se dégorgent. Les chargemens des trois-quarts des vaisseaux que Berbiche expédie, en petite quantité, proviennent des productions du petit nombre d'habitations qui sont situées dans les terres basses de la partie appelée le *Maripaan* c'est-à-dire, du bas de la rivière. Quant à cette colonie de Démérary et à celle d'Esséquébo, ce que pro-

duisent les hauts de ces deux rivières, ne mérite pas qu'on en parle, depuis qu'à Esséquébo on s'est appliqué à cultiver les îles situées vers ses embouchures et les côtes des îles adjacentes, et depuis qu'à Démérary l'on a presque entièrement abandonné les habitations qui étoient éloignées de plus d'une marée de son embouchure : on s'est jeté dès lors avec empressement, non seulement sur les terres basses des deux rives, mais encore on a poussé la culture le long des deux côtes de la mer; celle à l'ouest étant cultivée sans interruption jusqu'à la crique de Borassiri et celle de l'est l'étant bientôt jusqu'à la crique de Maheyca, et jusque tout au haut de celle de Coerabanne.

Pour vous rendre plus sensible l'effet que ce changement de système a produit dans cette colonie, je vous montrerai le tableau de ses exportations pour l'Europe, avant cette époque, et après.

Les registres, depuis 1745 jusqu'à 1761, montrent que la plus forte de ces années a donné 3579 boucauts de sucre, et la plus foible 285 boucauts, sans presque aucune autre denrée; que dans les années subséquentes, depuis 1762 jusqu'à 1770, temps auquel

la culture des terres basses a commencé, tant à Esséquébo qu'à Démérary, l'on trouve que, des trois premières années, la plus forte n'alloit qu'à environ 3000 boucauts de sucre, 19 futailles et 664 balles de café et 4 balles de coton, tandis que l'exportation en 1767 étoit déjà élevée à la quantité de 4745 boucauts de sucre, 72 futailles et 2740 balles de café, avec 84 balles de coton, article qui monta, deux ans après, à 337 balles, et, neuf ans après, à 2868 balles dans une seule année : cela a toujours, depuis, augmenté rapidement; de sorte que, dans le mois de septembre dernier, les registres montrent que les bâtimens partis pour la Hollande et la Zélande, depuis le commencement de la présente année (1), ont exporté 4021 et demi boucauts de sucre, 1340 futailles et 36315 balles de café et 2992 balles de coton, qu'on fait ici généralement du poids de 300 à 340 livres, observant que dans plusieurs autres colonies on ne fait les balles de coton que de 200 à 250 livres : il faut faire la même remarque pour les sucres que la plupart des planteurs mettent aujourd'hui en

(1) Ceci est écrit en l'année 1786. Les produits de cette colonie ont encore doublé au moins, jusqu'à présent.

boucauts du poids d'environ 1000 livres net, tandis qu'autrefois on ne les faisoit que d'environ 600 livres.

Pour compléter l'exportation de cette année entière 1786, il manque ce que pourra encore exporter un bâtiment en charge, qui doit partir avant la fin de l'année.

Ajoutez ici ce qu'un bon nombre de bâtimens américains et des îles (qui ont été expédiés de Démérary depuis le premier janvier) ont exporté en fraude des trois mêmes denrées, enfin ce qu'un nombre de bâtimens que l'on ignore ont exporté de la rivière d'Esséquébo ; ce qui forme un objet considérable, quoiqu'un peu moindre que celui de Démérary.

Jugez après cela de l'effet immense de la mise en valeur des terres basses et des côtes de la mer !

Si les représentations que les Colons ont faites au souverain en 1785, sont écoutées, et si l'on continue à n'exiger d'eux que des impôts modérés, si on ne gêne point le commerce par des règlemens préjudiciables, il n'y a pas de doute que les exportations pour l'Europe ne doublent dans beaucoup moins de cinquante années.

Je vous donne ces détails sur l'augmentation des produits de cette colonie, pour vous démontrer par des faits, que si on s'adonne avec ardeur, à Cayenne, à la culture des terres basses, cette colonie, bien loin d'être à charge au trésor public, entrera dans le nombre de celles qui vivifient le commerce et la navigation des différens ports de France.

Je ne disconviens pas que les établissemens que l'on fait dans ces terres n'ayent leurs désagrémens pendant la première et la seconde année : une terre humide et qui n'a pas été encore assez long-temps exposée aux rayons du soleil pour être suffisamment desséchée; des insectes importuns qui vous tourmentent les soirs, les nuits et les matins; le manque ou la difficulté de se procurer de bonne eau et plusieurs autres objets, rendent, je l'avoue, la vie désagréable pendant les premiers temps : mais qu'on prenne en considération que ces inconvéniens ne sont que momentanés, tandis que la richesse des productions que donnent ces terres inépuisables, feront bientôt oublier les peines et les privations qu'on y éprouve dans les commencemens.

D'ailleurs, on peut en quelque sorte se

précautionner contre l'incommodité des moustiques et maringouins en abattant les arbrisseaux, les broussailles et les halliers qui croissent le long du bord des rivières, et aussi par des moustiquières.

D'ailleurs, à mesure que le nombre des cultivateurs augmente, les désagrémens diminuent. Le nouveau cultivateur tant qu'il n'a point d'entourage fini, de caisse d'écoulement posée, de bâtimens pour lui et ses nègres, se loge chez son voisin qui s'y prête d'autant plus volontiers que le nouveau venu par son entourage et la coupe de ses bois, lui augmente l'effet des vents salutaires, fait disparoître les insectes, et le décharge du soin de sa chaussée latérale et mitoyenne dans les temps des fortes pluies: ainsi, dans peu d'années, ces marais, auxquels on pourroit donner à juste titre le nom de chaos, sont convertis et transformés en un jardin d'Eden.

Ce que je viens de dire doit, ce me semble, convaincre tout le monde, que la culture des terres basses est infiniment préférable à celle des terres hautes; et je ne doute pas que chacun n'abandonne bientôt les anciens préjugés à cet égard.

Après ce préambule que j'ai cru nécessaire, je vais entrer en matière sur le sujet essentiel de cette lettre et de celles qui la suivront.

Avant cependant de commencer à vous parler du sol des colonies de la Guiane, je veux vous donner mes idées et mon opinion sur la manière de diriger la culture des bords des rivières dans tout ce continent : il convient de commencer les défrichemens par les deux rives auprès des embouchures, et par les côtes de la mer, et de les continuer toujours en allant de bas en haut.

Plusieurs raisons me persuadent que cette façon seroit la meilleure.

Il est hors de doute que, par-tout le globe, mais plus particulièrement entre les tropiques, l'air de la mer et les vents qui soufflent le long des côtes maritimes, non seulement de jour, mais même de nuit (sur-tout dans les temps secs), sont singulièrement salutaires : les nègres y sont bien moins sujets à des ulcères que dans le haut des rivières ; et lorsqu'ils en ont, ils sont plus promptement guéris. L'air de la côte est d'ailleurs un spécifique au prompt rétablissement du pian et des maux d'estomac, tout comme de

toutes les autres maladies d'obstructions, qui s'y guérissent avec une facilité étonnante.

D'un autre côté, il est indubitable que les premières ouvertures dans les terres basses sont les plus mal-saines, et par conséquent n'est-il pas plus prudent de les commencer dans la partie de la rivière où le vent et l'air circulent le plus, déplacent immédiatement les exhalaisons humides, et corrigent l'état trop aqueux et putride de l'atmosphère. Je sais très-bien qu'un seul exemple ne constate point la salubrité d'une contrée ; mais cependant est-il certain que les premiers habitans qui ont formé des établissemens dans les terres basses des rives intérieures de Démérary sont morts pour la plupart assez jeunes, tandis que l'on en cite de ceux qui ont établi vers l'embouchure, qui sont parvenus à un âge avancé.

Une autre raison pour cette préférence, c'est que vous plantez dans la partie des terres basses qui promet la plus prompte végétation et de plus grands produits : l'influence bénigne de l'atmosphère marin, qu'on doit regarder comme le plus puissant véhicule, est ce qui aide et pousse la végétation, facilite la fructification dans les arbres, par les sels que ce

bon air porte avec lui, lesquels étant pompés par les pores des feuilles, accélèrent l'action des sels terrestres. Une expérience de huit années dans cette colonie m'a appris que les caféiers situés dans la partie de la rivière la plus voisine de l'embouchure et sur les côtes, ont généralement plus rapporté que ceux qui sont plantés plus loin de la mer.

De plus, il est certain que les premiers établissemens sont formés le plus souvent par des personnes dont les facultés sont bornées: or dans ces terreins aux embouchures et sur les côtes, on a, 1°. l'avantage de n'avoir pas de gros arbres à abattre; 2°. une terre très-facile à fouiller à la pelle. J'ai vu faire, de mes propres yeux, sur ces côtes, un travail étonnant de fossés, par deux, trois ou quatre nègres de pelle, 3°. dès que le plus petit entourage est fini, on y peut planter des cotonniers qui, au bout de neuf mois, donnent déjà quelque récolte.

A ces raisons, j'en ajouterai une dernière, qui est, selon moi, la plus concluante, c'est qu'en commençant par éclaircir le bois du côté de la mer, on donne plus de salubrité à la partie de la rivière la plus éloignée, elle devient plus fertile et plus agréable

au nouveau planteur qui s'y établit. Mon habitation est éloignée d'environ trois quarts de lieue de l'embouchure, et je suis persuadé que ni moi ni mes voisins ne récolterions la quantité de café que nous faisons, si nos défrichemens étoient isolés chacun dans la profondeur du bois, et je suis intimement persuadé que nos récoltes se ressentent beaucoup de ce que les bois, du côté de l'est de l'embouchure, sont presqu'entièrement abattus, et de ce que toutes les habitations depuis le bas, jusques chez moi, sont ouvertes ou éclaircies de bois, dans la profondeur de quatre cent cinquante et jusqu'à six cent cinquante verges (1). L'expérience ne le montre-t-elle pas partout? A Berbiche, le petit nombre d'habitations en terres basses situées au Maripaan qui se trouve à la rive ouest de cette rivière, et qui jouissent ainsi de l'action du vent alizé qui a un libre passage par la large embouchure de cette rivière, font annuellement de bonnes récoltes; et un ancien colon de Surinam, très-bon habitant, m'écrit qu'il n'y a que les habitations situées dans

(1) La verge de Hollande est de 12 pieds du Rhin, qui font à-peu-près 11 pieds français, ou 3 mètres, 572.

les criques qui dégorgent dans la Commewine et qui jouissent de l'air de la mer, qui continuent à récolter beaucoup de café.

Je crois vous avoir convaincu par toutes ces raisons, qu'il est plus sain, plus commode et plus avantageux de commencer les défrichemens par l'embouchure des rivières et les côtes de la mer, non-seulement pour ceux-mêmes qui s'y établissent, mais encore pour les planteurs qui se sont fixés plus haut, ou qui pourront le faire par la suite.

Après vous avoir dit, en général, mes idées sur la conduite à tenir pour la culture des terres basses dans la Guiane, je passerai au détail de leurs travaux, de leur exploitation, et je commencerai par la qualité du sol ou la nature de ces terres.

D'abord, je conviendrai qu'il y a dans les terres plus élevées et plus éloignées de la mer, des endroits dont le sol est tout aussi beau et aussi fertile que dans le bas; mais ces endroits sont isolés et par parcelles; ils ne jouissent jamais de cet air salubre aux hommes et utile à la végétation, que reçoivent les terres voisines de la mer; leur défrichement et leur culture sont toujours infiment plus pénibles et plus laborieux.

Ce sera donc toujours au sol des terres basses qu'il faudra donner la préférence ; et c'est de là, comme je l'ai dit plus haut, que l'on doit retirer les trésors de la Guiane.

Les marques auxquelles on peut reconnoître les bonnes terres, sont d'être composées, à la profondeur de plusieurs pieds, d'une vase bleuâtre, molle et qui donne aisément passage à la filtration des eaux. Il s'en trouve dans nos deux rivières où cette même vase est entremêlée de grains de sable: or, comme cela ne peut que faciliter davantage le passage des eaux de pluie, il paroît certain que ce dernier sol est préférable au premier, sur-tout pour les cannes à sucre. J'ai vu à Esséquébo du sucre, récolté sur cette espèce de terrain, qui avoit le plus beau grain, quoique la plantation fût mal desséchée, mal travaillée et mal cultivée, et rien ne prouve mieux la bonne qualité d'un sol, que quand on voit naître de belles denrées, pour ainsi dire, d'elles-mêmes.

Quoique je désigne la vase bleuâtre comme le renseignement de la meilleure terre, je veux bien convenir avec vous que la vase grise, pourvu cependant qu'elle soit molle et propre à la filtration, peut être également

bonne ; cependant j'opinerois, avec un auteur moderne, qui a traité des cultures de Surinam, à la ranger dans la seconde classe.

L'une et l'autre espèce de vase doivent être couvertes d'un terreau noirâtre, gras et liant, tel qu'un bon engrais bien pourri ; cette terre meuble se trouve de différentes épaisseurs : cependant je ne serai nullement du sentiment de l'auteur cité ci-dessus, qui dit que la richesse de la terre est en proportion de l'épaisseur de cette couche de terreau. Au contraire à Démérary, tous les terrains où le terreau est à plus de 20 à 22 pouces, ne sont pas ceux à qui on doit donner la préférence : on la devroit plutôt à ceux où il ne se trouve qu'à l'épaisseur de 16 à 18 pouces, qui se réduit ensuite à 6 ou 8 pouces par l'affaissement qui se fait après l'entourage du terrain, par son desséchement et son exposition au soleil. Oui, j'ai vu dans le bas du Maripaan et dans la partie basse de la rivière Canjé, dans la colonie de Berbiche, des terrains excellens où les caféiers et les cacaoyers venoient dans la plus grande perfection, et qui n'avoient qu'une très-mince couche de terreau noir.

A mesure que l'on s'approche de la mer

ou de l'embouchure des rivières, la vase devient moins grasse et plus molle : il en est de même le long des côtes de la mer, où l'on pourroit changer son nom de vase en celui d'une boue desséchée, dont le recurement ou nettoiement des fossés offre un signe convaincant. Cette opération doit se faire tous les deux ans sur les habitations situées le long des côtes. L'on jette ce qui en sort sur les deux côtés des fossés, et deux ans après, cette boue sortie des fossés ne paroît plus; elle s'est éboulée dans le fossé, qui en est comblé de nouveau.

Je m'étois toujours imaginé que ces sortes de terrains étoient moins riches, et que les caféiers y dureroient moins; mais j'ai vu, l'année dernière, deux pièces de café de la plus ancienne habitation de la côte occidentale, dans le meilleur état, chargées de fruits; et le propriétaire m'a assuré que ces pièces avoient été plantées depuis 22 à 23 ans : preuve évidente que ces terrains sont très-pernianens.

On reconnoît assez généralement pour un indice des bonnes terres, l'arbre ou espèce de palmiste, que chez vous on nomme *pinot*. L'auteur qui a traité des cultures de Surinam, dit que plus on trouve de ces arbres,

plus le terrain est fertile. Je conviens volontiers que les terrains que j'ai désignés ci-dessus, pour être les meilleurs, en sont farcis; mais plusieurs habitans, qui ont travaillé sans succès, des terres au haut de Démérary, m'ont assuré avoir été trompés par cet indice; c'est pourquoi je conseillerois toujours de ne pas s'y fier uniquement, et d'examiner en même-temps, si le sol offre aussi les autres indices que j'ai expliqués.

Outre le changement qui se trouve dans le sol, à mesure qu'on s'approche de la mer, on trouve aussi que les bois commencent à être composés d'arbres moins forts, et d'une autre espèce. On voit moins de *manis* et de cet arbre nommé ici par les indiens *warakoerie*, et par les créoles *schepper-boem*, c'est-à-dire, *bois-pagaye*, parce qu'il se fend aisément, et qu'il sert beaucoup à faire des pagayes et des avirons; en même-temps le nombre des palétuviers augmente. On ne trouve plus en grande abondance l'arbre nommé *coeraharie*. Cet arbre, dont le nom surinamois ne m'est pas connu, est propre à la charpente, et peut servir à faire des poteaux, pourvu qu'on les pose sur des solages, ou sur des fondations de briques; on

l'emploie à des solives et poutres, enfin pour tout ce qui est à l'abri. On y trouve de très-beaux blocs ou billes carrés, dont on fait scier des planches propres à palissader les maisons; mais qui ne sont pas trop bonnes pour des planchers, à cause que ce bois se dejette. L'on retrouve cet arbre dans les profondeurs des habitations, à la côte de l'ouest; mais ils y sont plus petits. Le *balata*, si commun à Surinam et à Berbiche, est ici extrêmement rare.

Il en est de même des bancs de coquillage, si communs aux rivages de Surinam et de Berbiche, ils ne se trouvent point du tout sur ceux des rivières d'Esséquébo et de Démérary. On commence à voir quelques coquillages, quand on dépasse *Coerabanne*, vers l'est, en allant du côté de *Maheyca*; mais à l'est de cette dernière crique, ou pour mieux dire de cette rivière, il y en a un banc considérable, et la côte depuis-là jusqu'à *Mahicony*, en est toute remplie.

Pour fixer les idées sur les localités pour le choix des meilleures terres, d'après les renseignemens les plus sûrs que j'ai pu me procurer, on ne peut regarder comme suffisamment riches à Démérary, que les terres de la rive de

l'est, depuis l'habitation appelée *le grand Diamant*, à environ deux lieues de l'embouchure; et à la rive de l'ouest, depuis l'habitation *Laurentia*, à une demi-lieue plus haut, jusqu'à l'embouchure.

A Esséquébo, les bonnes terres sont bornées à celles des îles de Légouane, d'Arobabiche et de Waakkename; et même dans cette dernière île, la partie la plus éloignée de la mer, qui est celle du Sud, est déjà inférieure en qualité. A la rive de l'Est de cette rivière, on ne peut guères compter les bonnes terres plus haut que l'habitation *Patrica*, à une lieue de l'embouchure, et à la rive de l'Ouest, que depuis l'habitation nommée *Adventure*.

Je suis etc. B. V. D. S.

---

## DEUXIÈME LETTRE.

Je vous ai donné mes idées dans la précédente lettre, sur l'excellence de la culture des terres basses de la Guiane, et sur le choix à faire parmi les différentes qualités et situations de ces terres : dans celle-ci, je vous expliquerai la manière de les exploiter, et de les mettre en valeur.

Comme ces terres sont, ou presque constamment sous l'eau, ou sujettes à être inondées par les effets périodiques de la marée, il faut les dessécher, et empêcher par des digues que les eaux extérieures ne pénètrent dans le terrain qu'on se propose d'établir.

Je supposerai que vous en avez fait choix. Il faut, avant toutes choses, faire abattre les bois, et nettoyer l'étendue de terres que vous vous proposez d'entourer de digues, ou tout au moins la partie que celles-ci doivent occuper, sur une certaine largeur. Après cela vous pourrez procéder à l'établissement de ces digues, qui formeront un carré, ou un parallélogramme, dont un des côtés occupera votre façade, ou ligne de

concession, sur la rivière ou côte de mer ; un autre, parallèle à ce premier, sera dans la profondeur de cette même concession, à la distance que vous voulez défricher et planter de vos premières plantations ; les deux autres côtés, parallèles entr'eux, seront perpendiculaires aux deux premiers, et vous sépareront de vos voisins, de droite et de gauche.

Pour cela, il faut, dans tout le pourtour de ce carré, commencer à fouiller un petit fossé qui doit se trouver sous le milieu de la largeur de la digue, et lui servir comme de fondement. Ce petit fossé se nomme *noyau* ou *tranchée aveugle :* il doit avoir environ trois pieds de largeur, pour une digue de douze pieds de base et plus. Il est essentiel de le creuser à la profondeur de deux bonnes pelles au moins, de n'y laisser ni souche, ni bois, ni racine, et de le vider complettement.

Ce noyau, ou tranchée aveugle, étant fait, vous commencerez à fouiller les fossés d'écoulement : on a coutume d'en faire deux, l'un extérieur à la digue, et l'autre intérieur. Le premier sert à fournir un supplément de vase pour la digue, le fossé intérieur n'en don-

nant quelquefois pas assez, quand cette digue doit être un peu considérable. Ce fossé extérieur facilite d'ailleurs l'écoulement d'une partie des eaux environnantes, et les empêche, au moyen de cet échappement, de forcer contre la digue.

Il est inutile de creuser ce fossé extérieur bien profondément; il ne demande pas les mêmes soins que le fossé intérieur qui doit être fini proprement, et régulièrement; au lieu que dans celui extérieur, on peut laisser les chicots et les racines qui ne gênent pas trop pour la fouille. Il faut toujours conserver une berme convenable entre ce fossé et la digue.

Dans quelque espèce de terres basses que ce soit, les premières couches que l'on tire de ces fossés sont trop mêlées de corps étrangers et trop peu compactes, pour pouvoir servir convenablement à former les fondemens de la digue ou du noyau. On doit jeter au moins les deux premières couches ou pellées que l'on en retire, en-deçà, c'est-à-dire, entre le fossé et le noyau; et quand on trouve la vase ou terre bien compacte et convenable, on fait jeter celle-là dans le noyau, soit en une fois, soit dans deux, ce

qui est le plus ordinaire, par la raison qu'il faut laïsser entre la digue et les fossés environnans une berme de 20 ou quelquefois de 30 pieds. Si l'on négligeoit cette précaution, on s'exposeroit à voir ébouler promptement les bords de la digue et des fossés surchargés par le poids trop direct de la terre dont est formée cette digue.

On fouille les fossés d'entourage à la profondeur requise qui n'est pas toujours la même, mais dont la mesure assez ordinaire, est de six pieds pour le fossé intérieur : il faut avoir attention de donner à ce fossé le talus nécessaire, à mesure qu'on le fouille. La proportion de ce talus est de 5 à 6 pouces par pied ; et à mesure qu'on creuse les bords de ce fossé en talus, on l'aplatit et l'égalise en frappant du plat de la pelle.

On pourroit finir de suite ce fossé intérieur sans prendre d'autres précautions ; mais alors on seroit exposé à être chagriné par les marées, qui occasionnent des pertes de temps; outre qu'il est à craindre que les eaux ne délayent trop cette terre ou vase, en partie remuée, et qu'il n'en résulte des éboulemens.

On obvie à cet inconvénient, en plaçant,

dès le principe, un tuyau carré ou une écluse, appelée dans le pays, *coffre d'écoulement*, soit un grand, soit provisoirement un petit, qui puisse du moins retenir l'eau dans les marées ordinaires.

Pour poser ce coffre d'écoulement, on fouille un emplacement exprès dans la digue qui fait face à la rivière ou à la mer, si l'on n'a pas dans le terrain de crique convenable. Mais il arrive ordinairement qu'il se trouve plusieurs de ces criques ou fossés formés par la nature, par où les eaux s'introduisent en abondance dans les terrains à la marée montante, et en ressortent de même quand elle perd. Il faut, dans le commencement, boucher toutes ces criques par de bons batardeaux.

Un batardeau n'est pas difficile à construire; mais il doit être fait avec soin et solidité: on commence par nettoyer tout l'emplacement qu'il doit occuper dans la crique qu'il s'agit de boucher. On prend ensuite deux fortes pièces de bois, ou lambourdes, de longueur suffisante pour traverser toute la crique, et en dépasser les bords, de chaque côté, d'environ six pieds : ces six pieds d'excédent, s'enterrent dans la vase à une

bonne pelle de profondeur, au-dessous du lit de la crique. Les deux lambourdes s'établissent ainsi sur le fond de la crique en travers, à une certaine distance l'une de l'autre : ensuite on plante quelques forts piquets ou pilotis, extérieurement, devant chaque bout de ces lambourdes, pour empêcher l'écartement qu'occasionneroit la terre ou vase dont on doit remplir cet entre-deux de lambourdes, pour former le batardeau.

Quand les lambourdes sont bien placées et suffisamment assujéties, on plante tout du long de chaque lambourde, et par-dedans, un rang de piquets de chaque côté, que l'on chasse à grands coups de masses de bois, et que l'on met près les uns des autres, et à se toucher le plus qu'il est possible : il convient pour cela de les choisir bien droits. Quand tous ces piquets sont plantés, on remplit l'intérieur avec de la vase que l'on y jette avec force, et qui finit par faire corps et une masse impénétrable à l'eau.

On trouve toujours sur les lieux mêmes des bois assez bons pour faire ces lambourdes, parce qu'il suffit qu'elles durent deux ou trois ans, au bout duquel temps le batardeau

doit être assez consolidé pour n'avoir plus besoin de leur soutien.

A présent, pour placer le coffre d'écoulement, on nettoye la crique dans laquelle on veut le placer, ou bien on fait un canal exprès, si l'on ne fait point usage d'une crique. Il faut fouiller de quelques pouces plus bas que le niveau de la plus basse marée de la rivière ou côte dans laquelle on prend son écoulement.

Quand la fouille de l'endroit où l'on veut loger le coffre, est faite, on avance ce coffre vers l'un des bords du canal que l'on a fouillé pour lui : on l'y place sur quelques chantiers de bois, qui doivent le dépasser, et venir sur le canal à-peu-près de la moitié de son ouverture: le coffre y étant posé, on l'y renverse sur le côté, de façon que le fond, ou dessous de ce coffre soit établi verticalement du côté de la fouille, et presque au bord. Après cela, on entoure et saisit les deux extrémités du coffre avec deux forts cordages dont on arrête les bouts convenablement. Sur chacun d'eux, on établit un palan, dont on arrête l'autre côté sur quelques forts chicots, ou s'il ne s'en trouve pas, à deux forts pieux plantés exprès, et du même côté où est placé le coffre.

On met du monde à chaque palan, avec ordre de filer également et peu-à-peu, à mesure du commandement; ensuite un nombre de travailleurs placés le long du coffre, le poussent et l'avancent sur ses chantiers vers le trou, pour l'y jeter. Quand il ne porte plus sur le bord du terrain, il commence à faire un quart de conversion, et se retrouve sur son assiette naturelle, c'est-à-dire, le fond en bas. Il faut alors que les hommes qui sont aux palans de retenue, lâchent les garants tout-à-coup, pour laisser tomber le coffre dans son trou. Les chantiers ou chevrons, sur lesquels on l'avoit fait glisser, font, dans cet instant, la bascule, et servent à le diriger vers le fond du canal, où on l'établit et on le met de niveau et à plat, le plus exactement qu'il est possible.

Quand le coffre ou tuyau d'écoulement est placé comme on le désire, on retire les palans et autres cordages : on met, comme pour faire un batardeau ordinaire et plein, ci-dessus décrit, deux lambourdes, l'une au-dessous du coffre et l'autre au-dessus, immédiatement à le toucher. On y plante également des piquets, excepté à l'endroit occupé par le coffre, dont il ne faut point barrer

l'ouverture : on y supplée par des madriers, ou, si l'on veut, par des bois ronds placés horizontalement et en travers. On comble ce batardeau avec de la vase, comme il a été expliqué précédemment, et on en recouvre le coffre.

Si on ne vouloit placer que provisoirement un petit coffre, pour faciliter seulement les premiers travaux, cela seroit bien plus simple : celui-ci se fait avec quatre fortes planches assemblées, de façon que chacune d'elles forme un des côtés : on pose au bout, qui doit être extérieur, une petite porte ou vanne, disposée en pente, pour la facilité et la sûreté de sa fermeture.

Il convient actuellement d'expliquer la manière de construire un grand coffre d'écoulement, que l'on supposera de trois pieds d'ouverture.

Les matériaux nécessaires pour cette construction sont :

1°. Six madriers de 26 pieds de longueur, sur 13 pouces de largeur et deux pouces d'épaisseur.

2°. Quinze madriers de douze pieds de longueur,

longueur, douze pouces de largeur, et un pouce et demi d'épaisseur.

3°. Quatre madriers de douze pieds de longueur, douze pouces de largeur, et deux pouces et demi d'épaisseur.

4°. Deux pièces de bois de balata, de cinq pieds de longueur, sur sept pouces d'équarrissage.

5°. Une paire de pentures, de deux pieds et demi de longueur, et de deux pouces et demi de largeur, avec deux forts gonds dont les queues soient assez longues pour traverser la pièce de bois ou coussinet que l'on met au-dessus de la porte du coffre, et qui dépassent suffisamment pour les serrer avec un écrou ou avec une goupille.

6°. Quatre bandes de fer, dont les bouts sont contournés à la demande des coussinets, et qui ont une queue de deux pieds et demi de longueur, que l'on cloue sur le coffre pour le contenir et fortifier.

7°. Enfin, les clous nécessaires, qui, pour un coffre ainsi construit et de cette proportion, seront à-peu-près dans la quantité de douze livres, de la dimension de 5 à 6 pouces, et vingt ou vingt-quatre livres de clous caravelle de 3 pouces.

Pour faire ce coffre, on commence par dresser les grands madriers de 26 pieds de longueur; on les ajuste, trois d'un côté et trois de l'autre, de façon que chaque côté, formé des trois madriers réunis, fasse une largeur égale : on coupe le bout de ces madriers en talus, ou en sifflet, dont la proportion est de 3 pouces par pied au moins. Ce talus est seulement du côté qui doit regarder la rivière ou la mer, et auquel doit être appliquée la porte ou vanne formant écluse.

Les quatre madriers, de 12 pieds de longueur et de 2 pouces et demi d'épaisseur, servent à faire les cadres ou membrures du coffre. Pour cela, on les refend par le milieu de leur largeur, ce qui donne des madriers larges d'environ seulement 6 pouces, que l'on coupe en quatre longueurs de trois pieds chacune : on dresse ces morceaux, et on les assemble à angles droits et à queue d'aronde, de façon à former de quatre morceaux un cadre; et chaque madrier donnant huit morceaux, cela fait deux cadres par madrier, et pour les quatre, huit cadres ou huit membrures bien suffisantes pour la solidité du coffre, sur une longueur de 26 pieds. Celui des cadres qui

se place au bout des longs madriers, qui est coupé en sifflet, ou en bec de flûte, doit être taillé de même, pour accompagner parfaitement ce talus. Quand les cadres sont faits, on les cloue à distances égales les uns des autres sur les longs madriers : les deux côtés du coffre étant cloués et arrêtés sur les cadres, on s'occupe des deux autres côtés qui sont le fond et le dessus du coffre : on y emploie les quinze madriers d'un pouce et demi d'épaisseur : on les coupe tous à la longueur de 3 pieds, ce qui suffit pour que les deux bouts portent sur les deux côtés du coffre : après avoir dressé ces morceaux, pour qu'ils s'ajustent parfaitement, on les cloue en travers du coffre, tant dessus que dessous.

La porte ou vanne de ce coffre se place du côté où les madriers sont taillés en biseau : on la façonne suivant cette même pente, et on la suspend par deux pentures, dont les gonds sont fichés dans une pièce de bois de balata, ou de tout autre de la meilleure qualité, que l'on arrête au-dessus du coffre, en la liant d'abord avec le cadre sur lequel porte cette vanne ; et ensuite, par deux crampons de fer qui l'embrassent sur trois

côtés, et dont les queues sont clouées sur les madriers que l'on a mis en travers au-dessus du coffre, dans le bas duquel on place une pareille pièce de bois retenue et assujétie de même, sur laquelle la vanne bat et s'appuie en se fermant. Les gonds dépassent la largeur du coussinet dans lequel ils sont plantés, et derrière ils sont arrêtés avec un écrou ou une goupille, de façon à pouvoir les pousser en avant ou en arrière, suivant que l'exige l'exacte fermeture de la porte.

Cette porte s'assemble en emboîtant, les uns avec les autres, des morceaux de madriers bien dressés, et en les recouvrant d'une bonne doublure à angles droits, avec les premiers, et emboîtée de même : elle doit être plus large que l'ouverture du coffre, c'est-à-dire être égale à la largeur totale de celui-ci, y compris ses bords extérieurs. On doit mettre en dedans le côté de la porte où les madriers sont assemblés horizontalement, ou en travers, parce que le bois travaille moins dans ce sens, et que la porte, alors, est moins sujette à se déranger, et ferme plus exactement.

Pour donner plus de poids à cette porte

et la faire fermer plus aisément d'elle-même et par son poids, on y ajoute, de chaque côté, une pièce de bois lourd, que l'on cloue sur sa surface extérieure ; cette pièce doit être grosse de 4 à 6 pouces dans le bas, et finir en coin vers le haut.

Un coffre d'écoulement de la grandeur indiquée ci-dessus, peut très-bien suffire au desséchement d'une pièce de 150 arpens : on peut en mettre un second, ou en faire un plus grand, à mesure qu'une plus grande étendue de terrain à dessécher l'exige.

Cette manière de vanne est la plus simple et la moins dispendieuse, pour servir à l'écoulement des eaux intérieures d'une terre que l'on veut dessécher et cultiver.

Au reste, quand on en a les moyens et le temps, on y peut faire des écluses à la manière connue en Europe, soit en bois, soit en briques. Il y a beaucoup d'habitans dans les colonies hollandaises de la Guiane qui ont de ces dernières.

Lorsque les fossés d'entourage sont finis et le coffre placé, on doit aussitôt travailler aux divisions du terrain, et aux chemins qui séparent chaque division. Ces chemins doivent être bordés de fossés un peu grands

et se trouver à 100 toises au plus les uns des autres. Si les intervalles entr'eux étoient plus grands, l'écoulement seroit trop lent et insuffisant : il ne faut pas non plus les faire trop rapprochés, pour ne pas multiplier inutilement son travail.

Ces distributions sont arbitraires, et à la volonté du cultivateur. On fait les allées du milieu plus ou moins larges, et on plante sur les bords, des rangs d'arbres fruitiers, des bananiers, des ananas et autres plantes utiles. Il y a des habitans qui, outre la grande allée du milieu, en font une autre moins large de chaque côté, au milieu de l'espace qui est entre la grande allée et chaque digue, et qui partage le terrain en quatre parties égales : on peut encore simplifier cette distribution, pour diminuer le travail.

Il en est une bien avantageuse et que l'on croit devoir conseiller de préférence : c'est, au lieu de chemin du milieu, de percer un grand canal qui prend depuis le derrière des bâtimens jusques assez avant dans le bois, et traverse la digue de derrière. On se sert des terres qui en proviennent pour élever de chaque côté de ce canal, des digues qui forment un fort beau chemin à droite et à

gauche sur chacun desquels on plante des rangs d'arbres. On ne sauroit trop apprécier l'utilité d'un pareil canal : il sert à transporter dans des barques ou pontons, le café ou autres denrées dans les temps de récolte, ce qui évite beaucoup de main d'œuvre. Ce canal est plein, toute l'année, de bonne eau douce qui vient du bois. Cette eau sert aux arrosages, aux divers besoins des cultivateurs, à se baigner, et au transport des bois pour la tonnellerie, et pour brûler, que l'on y fait flotter, etc.

Au bout de quelques mois du travail d'entourage des digues, lorsque la terre s'est affaissée et consolidée, on perfectionne les digues, on les égalise, on en fait les bermes et les talus bien réguliers. L'élévation de ces digues doit être toujours d'un pied au-dessus des plus grandes eaux.

Dans ces travaux de terres basses, après avoir débarrassé le terrain des gros bois et des branches, ce qui est toujours long et difficile, sur-tout dans celles couvertes de palétuviers, on a coutume de planter dans les commencemens, des bananiers qui servent à la nourriture des cultivateurs, et qui couvrant de leur ombrage épais les arbrisseaux, et

petits arbres et plantes qui peuvent rester sur le terrain, achèvent de les détruire. Après quoi, on les arrache, et on met à leur place les plantes utiles que l'on se propose d'y cultiver, pour faire du revenu. Si ce sont des caféiers, on les plante, pendant la première et la deuxième année, à l'ombre des bananiers, dont on laisse subsister une partie.

Il reste à observer que, dans les grandes habitations, et sur-tout dans les sucreries, la distribution des fossés doit être un peu différente.

Pour une sucrerie où l'on veut faire un moulin à eau, il faut ménager des canaux et des réservoirs suffisans, et des retenues d'eau, capables d'en fournir au moulin, avec une pente convenable, pendant tout le temps où la mer est assez basse pour permettre au moulin de marcher.

Il leur faut aussi des fossés ou canaux navigables pour des acons, autour de chaque division, afin de pouvoir transporter, avec facilité et promptitude, les cannes au moulin.

Dans les grandes caféteries, on fait aussi quelques-uns de ces fossés, pour le transport de la récolte dans de petits acons ; ce qui

facilite singulièrement le travail des plantations, souvent fort éloignées du lieu de l'établissement. Il suffit, pour cela, d'avoir un fossé d'une vingtaine de pieds de largeur, divisant l'habitation par le milieu, et se dirigeant vers la profondeur. Ce fossé ne doit point avoir de communication avec les autres, puisqu'il est question d'y conserver de l'eau pour naviguer en tout temps, et d'y conserver de l'eau douce, comme on l'a indiqué ci-devant; mais il est nécessaire d'y faire une petite écluse, qui ait son issue vers celle qui sert à tout le dessèchement, afin de pouvoir vider le trop-plein de ce canal, ou même l'assécher entièrement, s'il en est besoin, pour le nettoyer, etc.

Pour une sucrerie, la distribution de ces fossés et canaux est différente : ils ont deux objets; le premier, de former des réservoirs d'eau, suffisans pour fournir au mouvement du moulin; le second, de donner les moyens de naviguer autour de chaque pièce de cannes, pour les transporter au moulin. Il faut donc les faire plus grands, et les multiplier davantage. Voici quelle est cette distribution.

On commence par faire les fossés d'entourage, grands et proportionnés à l'étendue du terrain ; on forme ensuite des divisions de 100 en 100 toises, mais que l'on ne pousse qu'à-peu-près jusqu'au milieu de la profondeur de l'habitation. Le grand canal d'eau douce, dont on a parlé, et qui, du voisinage des établissemens de l'habitation, est percé jusque dans la profondeur, au-delà de la digue de derrière; ce canal doit avoir une largeur plus considérable vers l'endroit du moulin, que dans l'éloignement. Sur ce canal, on en fait d'autres moindres, qui lui sont perpendiculaires, et qui se trouvent placés dans l'entre-deux des divisions, de manière à n'avoir également aucune communication avec les fossés d'écoulement, mais seulement avec le canal du milieu, dont ils forment comme autant de bras.

Indépendamment de ce grand canal et de ses branches à angles droits, les divisions de terrain sont entourées d'un fossé d'écoulement, et en ont un autre dans le milieu de leur largeur, lesquels communiquent avec les fossés d'entourage et d'écoulement, qui servent au desséchement du terrain, ainsi que les petites tranchées que l'on fait, comme

dans tous les autres desséchemens, de 30 en 30 pieds.

Quand une sucrerie, ou autre habitation, est d'une certaine étendue, il y faut deux écluses d'écoulement, une à chaque extrémité de la façade du terrain : on en met une troisième à l'entrée du grand canal qui sert de réservoir, afin de pouvoir introduire, quand on le veut, l'eau des marées dans tous les canaux : on la referme à marée pleine.

## TROISIÈME LETTRE.

Je vous ai expliqué la manière de dessécher un terrain, de disposer les fossés et les écluses pour l'écoulement des eaux, et de préparer la terre, qui jadis étoit noyée, à recevoir telle plantation que l'on jugera à propos d'y établir. Je supposerai que ce sont des caféiers que vous avez dessein de faire croître sur votre terrain; l'objet de cette lettre sera donc de vous indiquer les moyens de détails par lesquels on peut faire prospérer une telle plantation qui ne laisse pas que d'exiger des soins.

Après que les tranchées ou petits fossés de séparation des lits sont faits, on s'occupe de la plantation. Il est assez généralement reçu de planter des bananiers avant des caféiers, même dans une habitation que l'on commence à défricher: dans ce cas on pourra le faire six mois, ou une saison après. Mais pour des habitans qui ont déjà des plantations et qui s'agrandissent, on pense absolument qu'ils doivent attendre pour le moins douze mois, c'est-à-dire qu'ayant en-

touré leur terrain de digues, pendant la grande sécheresse d'une année, ils ne doivent planter leurs caféiers que dans la saison des pluies qui suit la saison sèche de l'année suivante. Mais un habitant qui commence, et qui est plus pressé de jouir, peut planter dans la pluie d'avril ou mai de l'année qui suit la saison de la grande sécheresse, dans laquelle on suppose qu'il a formé son entourage : s'il l'eût fait pendant la petite sécheresse de février ou mars, il pourroit planter au mois de décembre suivant, pourvu toutefois qu'il s'occupe dans l'intervalle de tirer de son terrain défriché autant de bois et de souches de pinots, ou de lataniers de la petite espèce, que ses forces lui permettent, afin de se mettre en état de niveler et applanir le terrain autant qu'il lui sera possible, avant de planter les caféiers. Les autres habitans que l'on engage à attendre une année, s'ils le peuvent, doivent faire les mêmes travaux ; mais ils les feront plus commodément puisque beaucoup de ces végétaux sont pourris au bout de douze mois, qui ne le sont pas au bout de six mois.

Si l'on ne prenoit pas la précaution du nettoyement et nivellement du terrain, les caféiers croîtroient inégalement, et seroient

fort détériorés par les poux de bois et autres insectes qui s'engendrent dans la pourriture des bois et des souches, et ces insectes une fois dans les pièces, deviennent, pour ainsi dire, indestructibles.

Une autre raison pour laquelle on opine à ne pas planter tout de suite les caféiers, est que le terreau s'affaisse beaucoup par le desséchement, et quand y on plante trop tôt les arbres, ils sont très-sujets à se pencher ou à se coucher par terre, ce qui fait non-seulement un mauvais effet à la vue, et une grande confusion dans le sarclage; mais préjudicie après à leur portée; car un arbre couché par terre, ou penché sur un autre, ne peut jamais porter autant que celui qui est droit, et qui jouit de l'influence bénigne de l'air sur tous les côtés.

On peut, il est vrai, remédier en partie à cet inconvénient, en plantant dans ces nouveaux terrains plus profondément; mais jamais l'arbre ne prendra une si belle forme pyramidale, que lorsqu'on attend pour planter que le terreau soit un peu affaissé, puisque toute la partie qui est en terre perd ses branches des côtés, qui ne se remplacent jamais.

Le cultivateur cependant qui plantera au bout de six mois après le desséchement, fera toujours bien de ne pas négliger cette précaution ; car l'inconvénient dont je viens de parler est moindre que celui de voir les arbres couchés ou penchés.

A l'exception d'un très-petit nombre d'habitations où l'on a commencé à planter quelques pièces de caféiers à la distance de dix à douze pieds, on a adopté la coutume générale de ne pas les planter à une plus grande distance que neuf pieds, et même, à la côte de l'Ouest, à huit pieds seulement, parce que les caféiers y sont généralement plus petits.

Sans vouloir critiquer cette coutume, je suis d'avis qu'on peut planter les caféiers dans tous les bons terrains de la rivière à dix pieds de distance, et qu'on ne fait nullement mal de les mettre à dix ou douze pieds dans des terrains plus riches, parce qu'il est certain que l'effet de l'air est très-favorable, non-seulement à la croissance, mais aussi à la floraison de tous arbres fruitiers.

On a fait en général à Démérary une faute essentielle, en plantant les caféiers à 9 pieds de distance : on a commencé à partager les

terres en autant de carrés de cette mesure, au milieu desquels on plantoit un arbre, et de quatre en quatre arbres, creusant un petit fossé ou tranchée de deux ou deux pieds et demi, d'où il résultoit qu'au lieu que la distance du pied de l'arbre au bord de chaque petite tranchée fût de la moitié de l'éloignement respectif des arbres, il n'y avoit que trois pieds à trois pieds et demi, qui au bout de quelques années se réduisoient encore à moins; car il est impossible qu'à chaque sarclage, la petite tranchée ne s'élargisse de quelques lignes, ce qui, au bout d'un certain nombre d'années, les met à une largeur égale. Ainsi la plupart des rangs d'arbres à Démérary, le long des petites tranchées, penchent tous vers elles, ce qui non-seulement porte un grand préjudice à l'écoulement des eaux, par rapport aux branches d'en bas, mais encore empêche qu'on ne cueille les cafés, du moins cela devient très-difficile. Je suis d'un avis tout opposé: à l'imitation des meilleurs planteurs de Surinam, non-seulement je dispose les planches en plate-bandes, de manière que le long des petites tranchées leur distance de l'arbre soit de la moitié de celle à laquelle ils sont les uns des autres; mais j'y ajoute un pied de plus

pour

pour pourvoir à l'élargissement de ces petites tranchées par le sarclage, c'est-à-dire qu'en plantant les arbres à la distance de neuf pieds, celle de l'arbre à la tranchée sera de cinq pieds et demi, et si je les plante à dix pieds, elle sera de six pieds.

Grand partisan de la multiplication des écoulemens, je préfère de ne mettre que trois rangées d'arbres sur une plate-bande ; ainsi, quand je plante à dix pieds, elles deviennent chacune de trente-deux pieds.

On fera bien de former, à chaque saison de pluie, une pépinière, d'autant plus que quand on a soi-même des caféiers qui rapportent, c'est un très-petit ouvrage, et l'on doit seulement choisir le moment d'un temps de pluie bien décidé : car comme les plançons se prennent de dessous les arbres, et sont par conséquent habitués à être totalement à l'ombre, ils meurent, si avant d'avoir repris, ils essuient la chaleur du soleil.

C'est la raison pour laquelle je préfère de les mettre dans la bananerie, qui, quelque large qu'elle soit, couvre toujours les jeunes plançons; ceux-ci s'accoutument ainsi peu-à-peu à l'air et au soleil.

Je conviens qu'ils ne sont peut-être pas

aussi robustes que ceux d'une pépinière en plein air : cependant j'ai planté une pièce, sans bananiers, entièrement composée de jeunes plants de caféiers pris de dessous les bananiers, et il n'y en a pas eu douze, sur trois mille six cents, qui aient manqué. Je préfère d'ailleurs de planter les caféiers dans des pièces où il y a des bananiers. Les raisons sont, en premier lieu, que les bananiers garantissent, par leur ombrage, les jeunes caféiers, les mettent à l'abri des vents, et les font croître plus droit, point très-essentiel pour la beauté et l'utilité de l'arbre. L'on n'ignore pas qu'on peut leur mettre des échalas ou soutiens ; mais c'est un ouvrage qui ne remplit pas toujours parfaitement son objet, outre que ces bois servent de retraite aux poux de bois ou *carias*, particulièrement les troncs de pinots qui sont les plus propres à faire ces échalas. En second lieu, les forts vents qui règnent constamment dans certains mois de l'année, préjudicient à la croissance des arbres, ce que j'ai éprouvé à deux pièces que j'avois plantées après en avoir ôté les bananiers. La partie de ces arbres, qui s'est trouvée plus à l'abri des vents, a plus grandi que l'autre qui étoit plus exposée, et dans le même espace de temps.

Beaucoup de personnes pensent qu'une pièce, plantée à découvert, forme des arbres plus vigoureux; mais on répond d'abord que l'on ne doit pas planter les bananiers fort près les uns des autres, et qu'on ne doit pas les y laisser trop long-temps, ni les ôter tout-à-coup, mais qu'on doit commencer à les élaguer à la seconde année, et faire en sorte qu'ils soient tous enlevés à la fin de la troisième.

Une attention très-essentielle à avoir, quand on forme une pépinière, est de ne prendre les plançons que sous les plus beaux arbres. C'est un objet qui a été particulièrement négligé dans cette colonie, d'où il résulte qu'il y a des habitations où la moitié des arbres est d'une mauvaise espèce de caféiers qui portent très-peu de fruits : on les nomme, je crois mal à propos, des mâles: ils se distinguent par leurs feuilles grosses et plates, par le grand nombre de branches noirâtres et mortes, par le nombre de faux jets, ou de branches stériles, enfin par la nature de leur bois qui est plus cassant que celui de la bonne espèce de caféiers.

On plante communément les nouvelles pièces de caféiers, dont la pépinière a été

formée douze mois à l'avance : je pense que ceux-ci sont très-propres pour suppléer les arbres morts ou qu'on change pour d'autres raisons, dans les pièces anciennement plantées : je crois même qu'il convient de ne pas les prendre plus jeunes.

Mais pour des pièces que l'on plante à neuf, je préfère les caféiers tirés d'une pépinière de six mois : voici mes raisons : en général, plus un arbre se plante jeune, plus il reprend facilement : les connoisseurs en agriculture, en Europe, le préfèrent toujours ; mais cette raison devient plus forte dans ce pays où la plupart des arbres et aussi les caféiers ont une racine droite qui croît en pivot, laquelle venant à se courber dans la transplantation, fait que l'arbre languit et n'est jamais bien affermi; d'où il résulte qu'il se penche en croissant, ou qu'il se couche par terre. Tandis que l'arbre est jeune, la racine à pivot n'étant pas si longue, se relève du terrain avec la terre et se replante de même. De plus, un jeune arbre étant moins battu par les vents, prend plutôt racine. Enfin, les petits arbres sont fort sujets à s'alonger dans les pépinières où l'on a de la peine à en trouver assez qui ne le soient pas. Le moyen, d'ailleurs, d'avoir constamment l'œil

sur les cultivateurs qui transplantent, pour qu'ils ne choisissent que les sujets de belle venue? mais en les plantant jeunes, la forme n'y fait pas grand'chose : chaque arbre étant isolé croît de lui-même en forme pyramidale.

J'avoue qu'en plantant les arbres si petits, on augmente l'ouvrage des premiers mois: non-seulement il faut sarcler tous les mois, mais ces petits arbres, sont sujets à beaucoup d'insectes; les criquets leur tranchent la tête; les fourmis y attachent volontiers leurs nids, qui, si l'on n'a pas soin de les ôter, empêchent la croissance; mais ce n'est qu'une peine momentanée dont on est amplement dédommagé par les autres avantages.

Outre le sarclage et le nettoyage des insectes, on doit encore avoir soin d'ôter aux arbres les faux jets, et de faire en sorte qu'ils ne montent au milieu que par un seul. Un ou deux nègres entendus ont bientôt repassé une pièce.

Il faut, à cet égard, avoir également attention de replanter, aux premières pluies, tous les arbres qui n'ont pas repris ou qui meurent.

On fait bien aussi d'ôter, tout de suite après la floraison, durant les deux premières années, les graines des jeunes arbres : pre-

mièrement, ils ne donnent, pour la plupart, que du café flottant ; et je suis persuadé que cette portée précoce nuit à la croissance et à la vigueur de l'arbre, ce que le raisonnement fait concevoir et que l'expérience nous confirme, en nous montrant que, parmi les jeunes caféiers, les arbres plus foibles et plus languissans fleurissent le plus ; ce qui prouve que cette floraison anticipée est l'effort d'une nature affoiblie qu'il faut corriger en détruisant le fruit dès qu'il est formé. On en fait autant en Europe, avec succès, aux jeunes pêchers et abricotiers.

Lorsque l'arbre a crû à la hauteur de cinq pieds ou cinq pieds et demi, on doit arrêter sa croissance, en coupant son jet du milieu. S'il est vigoureux, ses branches de côté le feront encore hausser d'un pied ; et c'est toute la hauteur qu'il doit avoir, pour que tous les nègres puissent en cueillir le fruit; car, quelque beaux que les grands arbres puissent paroître à la vue, l'utilité doit être le premier objet dans toutes les plantations.

Il faut, outre les fréquens sarclages, débarrasser constamment les arbres des faux jets qu'on doit arracher et ne pas couper. Il faut également arracher les jeunes plançons

qui s'élèvent autour et à l'abri des arbres. Cet ouvrage, pour être bien fait, demande des nègres mâles, d'une taille haute et d'ailleurs vigilans et judicieux. Il est bien mieux aussi de le faire faire séparément, deux fois par an. Le moment le plus favorable pour cette opération est la saison des pluies, parce qu'on peut, en même temps, faire replanter les caféiers qui ont manqué.

L'on évitera de faire cet ouvrage, ou on le cessera, au moment de la floraison; car en secouant les arbres, on feroit tomber les fleurs et les jeunes cafés. On fera même bien, si on le peut, de faire quitter le sarclage, quoique moins nuisible, pendant la récolte: il faut instruire et accoutumer les nègres à ne pas cueillir le café vert; il n'est d'aucune valeur, et comme il procure de petits grains noirs, il ne fait qu'augmenter la peine du triage.

A l'exception des terres très-boueuses, telles que celles qui sont aux deux côtes maritimes, où les bords vont en baissant et sont d'une vase très-molle, on ne croit pas que le curage des tranchées soit nécessaire: il suffit qu'on les tienne sans herbes: elles s'approfondissent à proportion de l'écoulement d'eau qui se fait

par leur moyen. Près des écluses, leur profondeur augmente; elle diminue en proportion de l'éloignement. Leur curage seroit un travail en pure perte, car la vase qu'on en ôte est bientôt remplacée par de la boue.

J'ai dit, en commençant cette lettre, que la plantation des bananiers doit précéder celle des caféiers dans les terres riches, où on se propose de planter ceux-ci. On ne doit placer les bananiers qu'à la distance de trente-six pieds, au moins à vingt-sept, si l'on veut planter les caféiers à celle de neuf pieds; car il faut que ces mêmes bananiers soient disposés de manière que leur pied se trouve au milieu de quatre caféiers. Un habitant qui commence, naturellement pressé d'avoir des vivres, pourra placer deux rangs de bananiers sur chaque petite plate-bande, c'est-à-dire, quatre sur une double plate-bande. Un habitant qui ne fait qu'agrandir une plantation déjà en partie formée, et qu'on suppose fournie de vivres, ne plantera qu'un rang de bananiers sur chaquepe tite plate-bande : il pourra ajouter sur celle qui est double, et au milieu, un troisième rang qu'il faudra ôter, cependant, quand on partagera les plate-bandes doubles ou simples. La peine de planter une rangée

de bananiers est peu de chose. D'ailleurs, il arrive quelquefois qu'il ne convient pas de planter la pièce en café au bout d'un an: ainsi, si cela est différé, on retire toujours les produits de ces bananiers, dont l'ombre est en même temps utile à la conservation des sels dans ces terrains nouveaux.

Outre les bananiers, on plantera aussi du maïs qui vient extrêmement bien dans ces nouvelles terres : on pourra répéter cette plantation plusieurs fois, même après que les caféiers y seront, en observant pour lors de les planter en rangs, à la distance de cinq à six pieds, pour pouvoir faire plus commodément les sarclages qu'on ne doit pas négliger, dès le commencement, afin de détruire d'abord les mauvaises herbes.

Les ignames peuvent aussi se planter en partie dans les nouvelles pièces, mais non pas lorsqu'on y a mis les caféiers. Cette plante qui est rampante, ou une espèce de liane, nuiroit à la croissance des arbres.

Le manioc et le camanioc viennent aussi à merveille dans ces terrains; mais il ne faut le planter que sur les allées et le long des bords des grandes tranchées, parce que le manioc appauvrit singulièrement la terre.

Quant aux patates, on ne doit jamais les planter dans le circuit de l'entourage ; et il faut bien empêcher les nègres d'en mettre : c'est une peste dont on a bien de la peine à se défaire, et on doit se restreindre uniquement à en placer sur les digues d'entourage.

*Sur la bonification du Café.*

Comme la bonification du café est un objet absolument séparé de la culture, on a cru devoir en traiter séparément. Le café cueilli, est porté par les nègres à l'endroit où sont posés les moulins destinés à l'égrainer. Il est mieux, plus commode et plus économique, d'avoir un grand bac où on le fait jeter, que de le mettre en tas par terre.

On a coutume de ne commencer que le soir à passer le café aux moulins : cependant, quand il y a beaucoup de monde pour le cueillir, et quand il y a une grande abondance de café, on fera mieux de commencer plus à bonne heure, pour que le travail ne se prolonge pas dans la nuit.

On connoît la construction de ces moulins ; je pense que ceux qu'on appelle ici moulins de la Martinique sont les meilleurs. J'ai essayé d'y faire un petit changement

qui en accélère le travail, et même je suis occupé actuellement à faire dans le même système un nouvel essai qui rendra ce moulin peut-être encore meilleur.

La peau rouge étant ôtée par cette opération, les grains blancs sont jetés dans un bac, à portée du bâtiment où sont les moulins. Il y a des gens qui n'y mettent l'eau que le lendemain : je préfère de la mettre le soir, ne fût-ce que pour gagner du temps le matin : au reste, quel que soit le parti que l'on prenne à cet égard, l'on y mettra de l'eau en quantité suffisante pour que le café en soit entièrement couvert ; après quoi on frottera en remuant beaucoup le café, pour que la graine se détache de la matière gluante qui est entre la peau rouge et la blanche. A ce dessein, on fait écouler cette première eau par une ouverture pratiquée au fond du bac, on lave le café et on y met de l'eau propre, répétant la même opération jusqu'à trois fois ; car pour que l'on puisse dire que le café est bien lavé, il faut qu'au tact le parchemin en soit rude.

En lavant et remuant le café au lavage, les peaux rouges qui ont passé par le tamis, surnagent ; les grains plus petits qui n'ont

pas été écrasés par le rouleau, enfin les grains mal mûris et les plus légers s'enlèvent autant qu'on le peut, pour les tenir séparés sous la désignation de café flottant, de café en peau noire, sur-tout le dernier qui est nuisible à la manufacture, et qui engendre, plus que le café en parchemin, les insectes dans les loges ou sécheries. J'ai introduit chez moi l'usage de passer ce café une seconde fois au moulin et ensuite au lavage : alors la majeure partie se défait de sa peau, et se précipite en bas ; le café flottant se réduit pour lors à la petite quantité qui surnage à ce second lavage.

Lorsque le café est bien lavé, on l'étend sur des aires carrelées, où on le laisse sécher au soleil, autant que le temps le permet : si le temps est trop pluvieux, on met le café sur de grands tiroirs à coulisse tenant à la loge ou sécherie sous laquelle on les repousse, la pluie arrivant : ces tiroirs sont infiniment commodes. Le café étant parfaitement sec, on le passe au magasin de la loge, qui est ordinairement à deux planchers ou étages.

On fait bien, sur-tout en temps pluvieux, d'entasser le café le moins épais possible ;

dans tous les cas, on doit le faire remuer deux ou trois fois par jour, pendant les premiers temps sur-tout : la négligence, et une économie mal entendue des habitans à cet égard, leur fait avarier beaucoup de café.

On diminue le remuage en loge plutôt ou plus tard, à mesure de la saison plus ou moins sèche.

A mesure que le beau temps vient, on peut commencer à bonifier le café dans la loge, mais seulement quand on a une occasion pressante de l'embarquer; car lorsqu'il est bonifié, de quelque façon qu'on s'y prenne, il dépérit toujours. En temps de paix, quand les bâtimens pour charger la denrée ne manquent pas, le plutôt qu'on peut expédier le café est le mieux ; car tant qu'il est dans le magasin, il exige des soins et du travail, et il est plus beau quand on l'expédie promptement. En conséquence, il ne faut pas sans nécessité commencer à piler le café, avant que le beau temps sec soit bien établi, et qu'on soit assuré d'un beau soleil. Pour lors on descend le café dans la loge sur l'aire carelée, en commençant toujours par le café flottant. Cette sorte de café inférieur engendrant toujours plutôt la ver-

mine que celui qui est plus parfait, il faut ordinairement trois jours de beau soleil pour le mettre au point de pouvoir être bien pilé. Si le soleil est foible, il faut un jour ou deux de plus; dans tous les cas, il faut, avant de le piler, qu'il soit tellement endurci qu'on ne puisse qu'à peine casser les grains avec de bonnes dents.

Je ne suis point la méthode ordinaire aux autres habitans : je fais commencer à piler vers deux heures après midi et avec tout l'atelier; les plus forts nègres étant employés à piler, les autres mettent le café en tas sur l'aire carrelée. Ils le portent ensuite dans une grande caisse ou tiroir, d'où on le sort à mesure qu'on le pile. Il faut toujours faire en sorte que le café soit sorti de l'aire carrelée avant quatre heures: j'ai remarqué que lorsque le soleil est abaissé à quarante-cinq degrés de l'horizon, la chaleur diminue à tel point que le café refroidit sensiblement; mais lorsqu'il est rassemblé dans un grand tiroir, il conserve très-long-temps la chaleur.

Le café, ainsi bien séché et pilé tout chaud ne se brise guère et ne s'applatit jamais : il quitte pour lors ordinairement la pellicule

qui est entre le parchemin et le grain. Quand il sort du pilon, je le vanne tout de suite : d'autres habitans ne le vannent que le lendemain. On économise, en le vannant dans le jour, beaucoup de temps : après qu'il est vanné, on le monte à la place où l'on établit le triage.

J'ai deux grands tamis de cuivre : d'abord on fait passer le café pilé dans celui qui a les plus grandes ouvertures ; on y fait passer tous les grains avec le café rond et rompu, et il ne reste dans le tamis que les grains qui n'ont pas perdu leur parchemin, et qui doivent par conséquent être remis au pilon.

Le second tamis reprend ce qui est sorti de l'autre, et j'y passe avec le café rond, tout le café brisé, du moins le plus menu. Au moyen de ces deux tamis, il ne reste à choisir, dans le triage avec les mains, que le café brisé en plusieurs gros morceaux, et les grains noirs mal venus et ceux attaqués des insectes.

Je fais encore vanner le café net, pour en tirer les pellicules, la poussière ou autres corps étrangers ; après quoi, quand le soleil est bien chaud et le ciel serein, on peut le mettre, pour quelques heures, sur l'aire car-

relée, afin de ne l'enfermer que bien sec dans les barriques, après avoir eu soin de le laisser refroidir.

On voit par tous ces détails, que la bonification d'une grande quantité de café ne laisse pas que de donner beaucoup de travail, qui retarde considérablement celui du jardin dans une saison où on a besoin de creuser les fossés et de sarcler, ce qui a donné occasion de chercher si l'on ne trouveroit pas un moyen de bonifier le café différemment.

On a donc formé un moulin sur le mécanisme de ceux avec lesquels on écrase les olives, pour en extraire l'huile; il a bien réussi, et on ne doute pas que cette machine perfectionnée ne devienne d'un usage général dans les grandes caféteries, d'autant mieux que la construction en est simple et peu coûteuse.

Cependant, pour perfectionner ce moulin, il faut perfectionner aussi les moyens divers, employés pour sécher le café sans soleil, chose utile, même encore qu'on le pile. Quand on fera d'autres essais, il n'y a pas de doute que l'on ne réussisse. Il faut avoir pour principe que le café se sèche, sans acquérir d'odeur

d'odeur de fumée, ni de mauvais goût, et sans perdre sa couleur verte ou bleuâtre.

*Sur les bâtimens.*

Le premier bâtiment à faire quand on défriche un terrain, est la maison pour loger l'habitant. Il ne pourra être que très-mal à son aise, jusqu'à ce qu'il ait entouré une partie de son terrain d'une digue. Il pourra faire cette maison plus ou moins grande, selon son goût, sa convenance et ses facultés. On conseille de la faire isolée, et non attenante à une loge ou magasin, pour éviter les insectes et la poussière, et rendre l'un et l'autre bâtiment plus aéré.

Après cela, il faudra procéder à la construction de l'écluse. On peut se contenter, au commencement, d'un coffre qui s'ouvre avec le jusant et se ferme avec le flot, par le moyen d'une porte à clapet: mais quand l'habitation augmente en étendue, on croit devoir recommander de préférence une écluse avec une porte à trappe, qu'il faut faire ouvrir et refermer à chaque marée, parce qu'il est indubitable que vers la fin du perdant, quand l'eau n'a guère plus de force,

la porte à clapet ne laisse guères sortir de l'eau, même elle nuit toujours à l'écoulement par sa pesanteur, sur-tout quand on la fait pencher extérieurement, selon l'usage presque général, dans cette colonie. Que ce soit un coffre ou une écluse, on doit avoir soin de le poser bien à plomb, bien solide, et sur-tout bien profond. Le trop de profondeur, quoiqu'inutile, ne sauroit nuire, mais bien le trop peu; et l'on fait prudemment de faire en sorte que le fond de l'écluse soit situé à six pouces plus bas que la plus basse marée. Il est essentiel de garnir de bonnes ailes en dedans et en dehors, afin qu'aucune voie d'eau ne puisse filtrer le long du coffre ou de l'écluse: la négligence de ces points importans cause des accidens continuels aux coffres et aux écluses dans cette colonie.

Les bonnes écluses sont essentielles au desséchement des terres. Il est certain qu'il faut des ailes aux écluses; mais il vaut mieux en faire prolonger les côtés, en forme d'ailes, et jeter des roches perdues dans les dégradations et éboulemens des terres, que de faire des ailes en bois qui coûtent trop, par les réparations continuelles qu'elles nécessitent.

Pour des commençans, deux écluses sont un grand objet de dépense; il faut beaucoup de briques, de chaux, de ciment et des bois pour les fondations. Quant aux écluses en bois, elles ne valent pas la peine qu'on en fasse les frais; elles coûtent beaucoup, et sont aussitôt détruites par les vers. Ceux qui n'ont pas de grands moyens, sont obligés de se servir des coffres ou tuyaux d'écoulement, que j'ai ci-devant décrits.

A Surinam, on les fait trop larges: quand on a de bons fossés, le coffre peut avoir moins de dimension qu'on ne le croit. On les y fait aussi toujours trop courts, ce qui empêche de former une forte digue au-dessus; on les y fait avec trop peu de soin, et sur-tout la porte ou vanne qui fait toujours beaucoup d'eau. Ce manque d'attention est cause que les jointures étant peu serrées, l'eau qui filtre en dedans, délaie peu à peu la vase qui serre le coffre, jusqu'à ce qu'il se forme des cavités; l'eau alors se fait jour le long du coffre, la digue s'écroule et se rompt. On tâche de la racommoder, et on a le déplaisir de voir que ce n'est que pour très-peu de temps, parce qu'on n'a pas remédié à la cause du mal, ne la connoissant pas: enfin

on en conclut hardiment que les coffres sont une mauvaise invention.

Un autre défaut de construction des coffres, est de donner trop d'inclinaison à la porte, ce qui empêche les eaux de la soulever pour sortir. Ces portes sont le plus souvent tenues avec des pentures de bois, comme s'il ne s'agissoit que de la porte d'une grange. On a perfectionné cette machine, et si on vouloit la garnir en plomb pour qu'elle ne fût pas piquée des vers, elle seroit presque aussi utile que les écluses, et je la préférerois dans ce pays, où les négres sont trop négligens pour ouvrir régulièrement, comme il convient, les portes.

Pour un desséchement de deux cents acres, je ne fais faire que deux coffres de trois pieds de vide chacun; je leur donne 26 ou 28 pieds de longueur; je fais bien joindre les madriers; j'en fais calfater en goudron tous les joints, comme à un navire: on y fait une bonne porte qu'on pose avec des fortes pentures de fer, qui ont leurs gonds avec un écrou pour les retenir., et des clous., aussi à vis et écrou. Je fais joindre cette porte hermétiquement; et de la manière dont elle est arrêtée, jamais elle ne peut être dérangée.

Lorsque ce coffre est posé, je fais mettre une très-forte digue dessus, même de deux pieds plus élevée que celle qui est auprès. Ce coffre ainsi arrangé, ne fait pas une goutte d'eau, durant le flot, et jamais la digue ne se dérange, que lorsqu'il est pourri ou mangé des vers, et qu'il tombe en ruine. Il ne reste jamais d'eau dans les fossés: la porte s'ouvre très-bien par le moindre poids des eaux.

L'habitant à café a un avantage, qui est de n'avoir pas à s'inquiéter de construire des bâtimens avant la troisième ou la quatrième année : il pourra en faire alors, à proportion des arbres plantés, même de ceux qui ne donnent pas encore de récoltes. Les travaux deviennent plus exigeans, à mesure que les arbres viennent en rapport: on fera prudemment de n'étendre les plantations, dans les premières années, que dans une proportion telle que, lorsque les caféiers seront en rapport, on ne soit pas obligé de négliger le jardin pour la récolte; car on doit calculer qu'on emploie au moins le cinquième de l'année, c'est-à-dire 2 mois et demi à 3 mois, aux deux récoltes, et une septième partie pour la bonification du café, sans parler du remuage et autres travaux de la sécherie. Le manque

de cette attention, est cause qu'un nombre de caféteries sont mal cultivées et mal entretenues. Il est constant qu'une plantation d'une étendue bornée, étant bien entretenue, donne plus qu'une grande qui l'est mal.

On pense qu'un bon bâtiment peut suffire à tout pendant de longues années, pourvu qu'on le fasse un peu solide, et cela, sans qu'il soit fort coûteux : on peut lui donner de 32 à 34 pieds de largeur, et telle longueur qu'on voudra : il est à propos de le poser de manière qu'on puisse l'alonger à mesure que la quantité de café à emmagasiner augmentera. On peut poser les poteaux sur des sous-bassemens de même hauteur, mettre des pièces formant un soutien pour les bouts des poutres qui s'appuieront dessus ou s'y assembleront. On mettra ces poutres à une élévation de 8 et 9 pieds; mais les poteaux s'élèveront de 4 à 5 pieds de plus, pour que le grenier puisse avoir, des deux côtés, des fenêtres à clapet entre tous les poteaux, parce qu'il est essentiel que le grenier soit bien aéré, pour que le café se sèche promptement. C'est pourquoi on fera, aux deux façades, de grandes fenêtres qui descendent jusqu'au plancher.

Il est étonnant combien le café sèche plus vîte quand le vent y agit directement; il n'est besoin de planchéier que les deux façades et les deux côtés du bâtiment à la partie supérieure qui ferme le grenier. Le bas peut rester ouvert, ou bien on peut le fermer ou palissader seulement avec des troncs de pinots : le tout doit être couvert en essentes, ou bardeaux du pays, qui sont très-durables: des troncs de pinots suffisent pour les supporter; il n'est pas besoin de lattes.

Dans le bas, on posera le moulin à égrainer le café, les pilons, le grand bac pour jeter, soit le café qu'on récolte, soit celui que l'on pile: le même étage inférieur peut servir, si on alonge la loge pour y établir la tonnellerie, pour une bergerie et pour divers autres usages.

Quant aux loges à café, on pense qu'elles ne peuvent avoir qu'une seule bonne position, qu'on doit toujours leur donner, de quelqu'autre manière que puissent être posés ou situés les autres bâtimens. Il faut que les grandes façades regardent à l'est et à l'ouest, et que leur longueur soit dirigée du nord au sud. L'aire carrelée doit être au pignon du nord, en l'éloignant suffisamment

pour éviter les ombres du matin et du soir, et l'abri des vents que le corps du bâtiment procureroit; car le vent est très-nécessaire pour sécher le café. Ceux qui ont vu bonifier trois ou quatre cents milliers de café et autant de cacao, sur une seule habitation, connoissent tout le prix d'une aire à sécher, bien vaste. Il faut la faire bombée, plus qu'on ne les fait ordinairement. Il faut avec des bois très-minces et des planches d'un demi-pouce, très-légères, faire un petit comble ou toit mobile de 20 pieds de longueur, et de 15 de largeur, couvert encore d'une toile goudronnée. On pose ce toit sur des roulettes qui vont sur tous les sens, à la façon de celles des meubles d'appartemens et des lits. Lorsqu'on voit un grain de pluie, on amoncelle le café à grands coups de pelles de bois, et on roule le toit dessus, pour le mettre à l'abri : cela est très-économique et d'une grande utilité.

Si on a des tiroirs ou bacs à coulisse, on pourra encore se servir du bas de la loge, sur l'un des deux côtés, en observant cependant d'alonger suffisamment les bois sur lesquels marchent les rouleaux des tiroirs, et ayant attention que l'ombre portée par la

loge, ne nuise pas au desséchement du café, à certaines heures du jour.

Sur le devant ou sur le derrière, selon la position de la loge au levant ou au couchant, il faut faire une aire carrelée. Il est d'une grande utilité qu'elle soit d'une belle étendue. A côté de cette aire, et le plus près possible de la loge, doit être le bac à laver le café, dans lequel il est toujours utile de former une séparation; car comme il faut renouveler l'eau plusieurs fois, pendant le lavage, il est très-commode de pouvoir passer le café, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre côté de ce bac.

Voilà tout ce qui paroît nécessaire pour la bonification et la conservation du café.

## QUATRIÈME LETTRE.

*Réponse de l'Habitant des bords de l'Aprouague, dans la Guiane française, aux trois lettres précédentes de l'Habitant de Démérary.*

J'ai reçu avec bien de la reconnoissance, mon cher ami, les trois lettres que vous m'avez fait le plaisir de m'adresser, concernant la culture des terres basses, de laquelle nous avons commencé, depuis quelques années, de faire des essais, et dans laquelle vous êtes nos maîtres. Je profiterai, non-seulement pour moi-même, de vos utiles instructions, mais j'en procurerai la connoissance à tous mes concitoyens, qui spéculent comme moi sur les produits de ces terres, ou à ceux qui pourront, à l'avenir, s'adonner à de semblables entreprises, dans un immense pays, qui ne demande que des bras. Vôtre caractère communicatif, qui est le signe distinctif de la véritable instruction, et l'apanage des ames honnêtes, me donne l'assurance que je remplirai vos intentions, en répandant ces connoissances autant qu'il me

sera possible, et même, en faisant imprimer, pour l'utilité générale, les lettres bien satisfaisantes que vous m'avez écrites sur ce sujet.

Déjà plusieurs de mes voisins, qui travaillent, comme moi, en terres basses, ont pris de vous d'utiles leçons; et déjà ce quartier commençoit à prospérer, de manière à espérer de lui voir rivaliser un jour vos belles colonies.

Mais, depuis la révolution qui a fait de la France une république, et qui a rendu à tous les hommes, vivant sous sa domination, la jouissance de tous les droits de l'homme et du citoyen; qui a aboli l'esclavage et supprimé la traite des nègres, tout ici a changé de face. On a proclamé subitement la liberté à des hommes qui étoient tenus, avec une rigueur plus ou moins dure, mais toujours arbitraire, à des travaux par eux-mêmes rebutans, et qu'ils faisoient pour le profit d'un seul, sans aucun avantage pour eux-mêmes. Ils ont été laissés entièrement les maîtres de contracter ou non, avec les ci-devant propriétaires de leurs personnes. Il en est résulté que presque toutes les habitations en terres basses de ce quartier,

d'Aprouague, ont été abandonnées, ou qu'elles ont dépéri considérablement.

Je suis ami de la liberté, quoique ci-devant propriétaire d'esclaves. Je traitois les miens avec une singulière attention, et j'en ai gardé plusieurs. Je les aurois même tous conservés, si, arbitrairement, le gouvernement n'en avoit disposé pour les employer sur d'autres habitations, dans d'autres cantons, pour faire prospérer, de préférence, les habitations séquestrées entre les mains de l'administration, ou pour favoriser des intérêts particuliers.

Il s'élève une question ici, qui n'en fait pas une pour plusieurs colons, mais dans laquelle je ne suis pas de leur avis, et dont la discussion intéresse singulièrement l'humanité : elle ne peut manquer d'intéresser les colons bataves, nos voisins, dont le gouvernement, fondé sur les mêmes principes que le nôtre, arrivera nécessairement aussi à l'abolition de l'esclavage.

Pour entrer dans cette discussion, je poserai d'abord les questions et le dire de la plupart de nos voisins.

« Comment une culture, qui exige d'aussi » grands travaux préparatoires, d'aussi

» énormes avances de fonds, pourra-t-elle » actuellement s'accorder avec la liberté des » nègres cultivateurs? Ne voyez-vous pas » que les Hollandais, qui ont fait d'aussi » grands progrès dans ce genre de culture, » sont, de tous les Européens, ceux qui » traitent les nègres avec le plus de sévérité? » Qu'ils ont; avec cela, dans leur mère-» patrie, des comptoirs ou associations qui » spéculent sur la mise en valeur de ces » terres, et qui fournissent des avances » considérables aux habitans, qui ne sont » proprement que les économies de leurs » bailleurs de fonds? Nous, qui avons » commencé une foible imitation de ces » cultures de terres basses, l'aurions-nous » jamais pu, sans les secours puissans que » le gouvernement a donnés, en tous genres, » aux premiers cultivateurs de ces terres? » l'aurions-nous pu sous un autre régime » que celui de l'esclavage, où l'homme n'a » d'autre ressource et d'autre existence » possible, que celle d'un travail assidu et » sans relâche, et où il n'a pas même le » droit de se plaindre?

» Ne voyez-vous pas toutes les colonies » françaises dévastées par le fer et par la

» flamme, et que celle-ci n'a, en quel-
» que sorte, échappé au désastre général,
» que par son isolement, par la foiblesse
» d'une population éparse sur de vastes
» étendues, et qui n'a pu se coaliser contre
» nous ? Quoique nous ayions évité de plus
» grands maux, n'est-il pas bien visible
» que tout a dépéri dans cette colonie,
» depuis l'époque de la liberté, et que,
» sur-tout, les habitations en terres basses
» sont la partie qui a le plus déchu ? Re-
» marquez, de plus, qu'il ne s'est formé
» depuis aucune nouvelle entreprise de ce
» genre. Eh! comment pourroit-il s'en
» former ? Quels moyens aurez-vous de
» stimuler des noirs à des travaux rudes et
» déplaisans par leur nature, qu'il faut faire
» pendant des années entières, sur ces terres,
» pour les dessécher, avant d'en retirer
» aucun revenu ? Je conçois que vous con-
» sentirez quelque jour à donner, à vos
» cultivateurs, le quart de vos revenus,
» comme l'on fait, dit-on, à Saint-Domin-
» gue; mais, comment ferez-vous jusqu'au
» moment éloigné où ce quart sera quelque
» chose ? »

Voilà de grandes et fortes objections : je

vais tâcher d'y répondre victorieusement. Le rétablissement des colonies françaises, et la conservation de celles qui se trouvent encore intactes, sont, avec raison, regardés comme d'un intérêt politique si grand, que tout ce qui peut donner quelque jour sur les moyens d'arriver à une prospérité assurée pour les unes, et d'éviter pour les autres les chocs d'un changement devenu nécessaire dans leur régime, doit être accueilli avec reconnoissance par les propriétaires colons, comme par les cultivateurs manuels.

Ce n'est pas dans cette colonie seule que j'ai puisé mes idées. J'ai vécu dans les colonies de diverses nations européennes; j'ai étudié le caractère des nègres; j'ai examiné les diverses manières de les gouverner, et leurs effets; j'ai lu tout ce qui a été écrit pour le maintien et pour l'abolition de l'esclavage; et je suis fermement convaincu qu'il est possible de concilier, dans la culture des colonies, la morale avec la politique, d'allier sous la zone torride l'industrie au bonheur, compagnes par-tout inséparables.

Ce que j'ai à dire est fait pour calmer les alarmes des colons qui possèdent encore des esclaves, et qui, par l'institution malheureuse

des colonies, regardent tout raisonnement contre l'esclavage des nègres, comme une attaque directe faite à leurs propriétés.

La France a la première, la seule encore des nations d'Europe, aboli franchement et complettement cette honteuse institution: les effets de cette révolution ont été presque par-tout désastreux; mais pouvons-nous bien juger des effets sans connoître les causes; et d'autres causes n'auroient-elles pas opéré différemment? Une autre conduite, une autre manière de gouverner ce changement de l'esclavage à la liberté, n'eussent-ils pas produit d'autres effets? C'est ce dont on ne peut douter.

L'assemblée nationale, après avoir décrété les bases de la déclaration des droits de l'homme, n'a eu aucun égard à ces principes, dans toutes les dispositions relatives aux colonies, qu'elle a abandonnées à la faction des ennemis déclarés de la liberté et de l'égalité. Loin d'améliorer le sort des esclaves, et de préparer sagement les voies à leur affranchissement, elle a même refusé le droit de citoyen aux gens de couleur, ou elle a autorisé les colons à leur refuser l'existence politique, après la leur avoir accordée un instant. Ni les assemblées

coloniales

coloniales, ni les propriétaires des colonies, ni les agens du gouvernement, ne vouloient la liberté, pas même atténuer dans la moindre circonstance, l'opprobre et la dégradation qui pesoient sur les gens de couleur, avilissement que, bien loin de là, on sembloit, depuis la révolution, vouloir établir en principe. On est parvenu, par une telle conduite, à faire de cette classe d'hommes nos plus cruels ennemis, et à bouleverser la belle colonie de St.-Domingue.

Lorsqu'ensuite, dans des temps désastreux, où les opposans à l'amélioration du régime des colonies, se sont montrés les amis déclarés de la royauté, ont appelé à eux les Anglais, et ont armé même les nègres contre nous, dans l'espoir de parvenir à rétablir l'esclavage, lorsque tous les moyens les plus extrêmes étoient devenus nécessaires, la convention nationale a ramené brusquement aux principes de la liberté, qu'il n'étoit plus temps d'établir par gadation: il en est résulté des désastres qui peuvent offrir une utile leçon aux autres colonies.

Il faut qu'elles arrivent, s'il se peut, à la liberté, sans choc, sans dérangemens de propriétés particulières, et sur-tout sans effusion de sang. Outre le sentiment général

d'humanité qui sollicite tout être honnête et sensible de désirer que ce changement s'opère sans les secousses qui ont agité quelques-unes de nos colonies, je ne puis manquer de m'intéresser au sort de plusieurs de ces colonies, et je ne peux qu'en engager les habitans à peser mûrement les réflexions que je leur présente, en se pénétrant bien de cette vérité : qu'il est impossible de maintenir long-temps l'odieux régime de l'esclavage, et que, pour en rendre l'abolition avantageuse et exempte de troubles, il faut s'y prêter de bonne grâce.

S'ils trouvent ici quelques moyens de faciliter cette tâche, j'aurai bien mérité des colons, en montrant qu'il est possible, dans les colonies, de s'enrichir des productions de la terre, sans faire frémir l'humanité, et qu'avec une ame bienfaisante on peut être, sans remords, propriétaire d'habitation.

La question de l'esclavage des noirs, occupoit depuis long-temps les esprits, avant qu'il fût question de révolution en France, cette question a été tranchée par la république française : elle ne peut laisser dans l'indifférence les gouvernemens qui ont des colonies, où le système de la liberté n'a pas encore gagné.

Les nègres n'ignorent pas, ou du moins ils ne pourront ignorer long-temps, l'état bien différent de leurs semblables dans les colonies françaises, voisines des leurs : quand on pourroit le leur cacher, croit-on qu'ils aient jamais ignoré leurs droits, et que la voix de la nature se soit endormie chez eux au gré de leurs possesseurs ?

Quelque stupides que leurs détracteurs les représentent, ils se sont montrés capables d'une très-grande énergie : ils ont, vous le savez, dans vos colonies de la Guiane hollandaise, comme à la Jamaïque, l'exemple d'un nombre d'hommes de leur race, qui par leur courage se sont procuré la liberté, malgré leurs maîtres qu'ils ont forcé de traiter avec eux de leur existence indépendante.

On doit craindre les plus fâcheux événemens, si on ne s'occupe pas sérieusement de l'amélioration du sort de cette espèce d'hommes, si précieuse par les riches productions que ses travaux nous procurent, et en même temps si peu protégée, si maltraitée. On auroit bien tort de s'endormir dans une imprudente sécurité.

L'exemple des colonies françaises doit ajouter de la force à ces réflexions : elles ont

été ravagées par la résistance à la liberté, elles se rétablissent avec sa douce influence, malgré toutes les difficultés de la guerre.

Que peuvent dire ceux qui soutiennent l'esclavage? Ils mettront en avant l'ancien usage des colonies, l'impossibilité prétendue de les cultiver sans noirs et sans esclaves, la raison d'état qui veut que l'on ait des denrées coloniales. On s'appuiera du bonheur des nègres dans leur état actuel, bien préférable, nous dit-on, au sort de nos paysans. On donnera comme inhérens au caractère des nègres, la paresse, la fourberie et toutes les mauvaises qualités que leur trouvent des maîtres durs et égoïstes, qui ne voient en eux que les instrumens passifs de leur fortune; mais ces mauvaises qualités et ces vices, sont, ou relatifs à l'opinion et au préjugé que donne leur état, ou occasionnés par la manière dont on les traite : communs à tous les hommes, et dans toutes les sociétés, ces vices s'évanouissent, ou du moins s'affoiblissent considérablement sous un régime humain et raisonnable, même parmi les esclaves: c'est ce qu'une expérience suivie et attentive m'a bien démontré.

Les partisans de l'esclavage ne peuvent

d'ailleurs faire entrer pour rien dans leurs divers raisonnemens, la cause de l'humanité, ni la justice, ni le droit naturel, imprescriptibles pour tous les hommes, indépendamment de leur couleur, et des circonstances plus ou moins favorables de leur naissance. « Il nous faut des colonies, on ne peut les » cultiver sans esclaves; donc il est nécessaire » de faire la traite et d'avoir des esclaves ». Voilà à quoi se réduiront toujours leurs argumens.

D'un autre côté, les personnes qui plaidoient pour l'abolition de l'esclavage, inspirées par la raison, la justice, la bienfaisance, et tout ce que l'humanité offre de motifs plus respectables, ont souvent été trop loin, et ont prêté ainsi à la critique de leurs opposans, intéressés au maintien de l'esclavage; ils ont péché, soit par excès de zèle, soit faute de respecter la raison politique des états, qu'il est devenu impossible de ne pas ménager, à cause des cris d'un nombre de gens dont la fortune dépend des cultures: fondées sur ce moyen ils ont prêté encore à la critique des colons, en n'appercevant pas bien tous les moyens d'opérer la révolution qu'ils désiroient. Il est arrivé

des événemens désastreux, qui semblent venir à l'appui des raisonnemens des partisans de l'esclavage; mais, que peut-on en déduire, sinon que les projets d'humanité en faveur des noirs, n'auroient dû et ne doivent s'exécuter, en bonne politique, qu'avec du temps et des gradations ? qu'un affranchissement subit et illimité, sans exception ni conditions, remplit mal le but qu'on se propose, et offre même de grands inconvéniens? En effet, on doit convenir que les nègres nouveaux, ceux non encore accoutumés à la langue et aux usages des Européens, ne peuvent, sans danger pour les plantations, ni sans inconvéniens pour eux-mêmes, être tous à la fois remis en liberté, sans intervalles ni précautions. C'est ainsi que des yeux affoiblis par une longue obscurité, ne pourroient revoir subitement la lumière, sans en être éblouis : il faut la leur rendre par degrés et avec attention.

Mais, il n'est nullement impossible, il est même utile et politique de préparer les voies pour l'abolition de l'esclavage. On peut parvenir à ce but, en ménageant la raison d'état, la politique des nations, en conservant les colonies qui n'ont pas encore subi de chan-

gemens, sans déranger en rien les propriétés foncières des habitans, ni diminuer leurs revenus. Le terme dans lequel on pourroit rendre, par gradations, la liberté aux nègres, ne seroit point fort éloigné ; et les bonnes dispositions de plusieurs colons l'abrégeroient plus qu'on ne pense. Il en est beaucoup qui ne demandent, pour bien faire, que d'être éclairés sur leurs véritables intérêts ; c'est ce qu'on obtiendra par l'expérience et avec le temps ; et il faut qu'à mesure, les gouvernemens réforment l'institution vicieuse qui existe, et que leur loi a autorisée jusqu'à présent.

Toutes les ames honnêtes, sensibles et désintéressées, sont persuadées d'avance ; mais il faut démontrer à l'administration, il faut prouver aux propriétaires d'esclaves, qu'on peut opérer ces changemens par des moyens tranquilles et sûrs, en faisant l'avantage des habitations. Il est nécessaire pour cela de se dégager de toutes préventions, et de réflechir avec impartialité sur les moyens par lesquels on peut parvenir à rectifier graduellement l'institution vicieuse des colonies, en conservant leurs habitations et leurs cultures.

Le premier moyen sera l'abolition de la traite des noirs.

Cette traite offre un objet intimement lié avec l'esclavage, parce qu'elle lui sert d'aliment, parce qu'il semble aux colons que si la traite cessoit, la population des colonies se réduiroit bientôt à rien, et leurs cultures dépériroient à mesure ; que puisque l'esclavage est autorisé, la traite doit l'être également : mais il n'y a que le plus affreux machiavélisme qui puisse soutenir la continuation de cet odieux commerce, qui est un tissu d'atrocités.

*Qu'importe que nous soyons injustes et barbares, pourvu que nous nous enrichissions.* Voilà en peu de mots à quoi on peut ramener toutes les raisons qu'on apporte en faveur de ce commerce. Mais si ce n'est pas seulement une injustice, si c'est encore une erreur, si ce commerce, loin d'être profitable, n'est que nuisible aux intérêts de la nation qui l'exerce, que deviendra l'unique argument avec lequel on prétend en maintenir la continuation ?

Cette traite, considérée politiquement, n'offre que des désavantages. Elle corrompt les mœurs de toute nation qui s'y livre, en la familiarisant avec des actions féroces ; en y faisant concourir plusieurs individus,

qui finissent par regarder ces actions comme légitimes; en accoutumant un nombre de personnes à spéculer leur fortune sur la destruction de l'espèce humaine; car il est prouvé que les guerres faites pour avoir des esclaves, les dures traversées, les mauvais traitemens et le désespoir, font périr beaucoup plus de nègres qu'il n'en arrive dans les colonies. Ce commerce est nuisible à la marine et à la navigation, par la perte qui en résulte d'un grand nombre de matelots, par le mauvais air, la mauvaise nourriture et les autres circonstances destructives qui existent nécessairement dans les vaisseaux négriers. La traite des esclaves, en un mot, est une honte à l'humanité, une tache à toute nation qui la permet, une contradiction ouverte avec les principes et la constitution des états républicains.

Mais, nous dit-on, comment recrutera-t-on une population qui décroît sans cesse, et comment aurez-vous des colonies, si vous délaissez la traite des esclaves à la côte d'Afrique?

La population des nègres esclaves décroît en masse; elle décroît dans des proportions effrayantes chez les habitans peu humains ou peu attentifs; mais elle augmente sensi-

blement chez ceux qui mettent les soins convenables à encourager, à conserver les individus, et à modérer, autant qu'il est en eux, la loi de l'esclavage. Ainsi, sous le régime d'une liberté bien réglée, il est indubitable que la population augmentera rapidement, comme l'expérience le prouve dans tous les pays où l'homme est heureux et bien gouverné.

Dans cette supposition; les colonies seront bien plus en sureté et mieux policées; elles deviendront d'un entretien moins coûteux, par une forte diminution, si non par la suppression totale des dépenses de police, de justice, de détachemens, de la caisse des nègres suppliciés ou tués en marronage, des frais de géole, etc.

Après avoir aboli la traite des esclaves, on fera toutes les dispositions qui peuvent tendre évidemment au bon ordre des colonies, à leur sûreté, à l'augmentation de leur population. Certainement, laissant subsister toutes les habitations dans leurs travaux et manufactures actuelles, avec la police qui convient aux divers ateliers qui les composent, on ne fera rien perdre à aucun des propriétaires.

Alors il faudra que l'on s'occupe sérieusement d'établir par-tout, avec uniformité, une législation bien raisonnée, qui n'aura plus rien d'arbitraire, et par laquelle on assurera l'ordre dans les travaux, et l'exactitude de la discipline. Sans agir d'autorité dans les colonies que l'esclavage régit encore, il n'est point chimérique de penser que des assemblées bien composées, prises dans l'élite des Colons, proposeroient elles-mêmes ces règlemens de police et cette législation humaine et uniforme qui conviendroit à toutes les habitations, et auxquels chacun seroit tenu de se conformer; d'où résulteroit le plus grand bien de chacun en particulier, et de chaque colonie en général.

Les colons de la Jamaïque et de la Grenade avoient depuis long-temps agité ces projets de règlemens pour leurs habitations. Un d'eux dit sur ce sujet ces paroles remarquables. « Nous avons le pouvoir d'au-
» gmenter le bonheur de deux cent cin-
» quante mille hommes dont le travail nous
» procure notre subsistance journalière; nous
» avons la faculté de former, pour ainsi
» dire, une nouvelle création. Quel objet
» plus noble pourra jamais échauffer notre

» zèle, et exciter l'inclination naturelle qui
» nous porte vers la bienfaisance? En con-
» sidérant la chose sous le point de vue de
» notre intérêt personnel, il est bien certain
» que l'homme le plus humain est encore
» le meilleur politique : ainsi, en cédant à
» l'impulsion de notre cœur, nous ajoute-
» rons à la prospérité de nos possessions, l'ap-
» probation des hommes et les bénédictions
» du ciel ».

Les habitans de la Grenade avoient établi dans leur assemblée coloniale des règlemens de police intérieure, et une législation en faveur des esclaves, avec ce préambule bien sage de leur acte du 4 novembre 1788.

« Considérant que la nécessité de l'im-
» portation des nègres cessera du moment
» où ils seront traités avec humanité, où
» ils ne seront plus accablés de travaux
» excessifs, et où l'on aura égard aux loix
» de la nature dans l'union des sexes;

» Attendu que les loix qui, jusqu'à pré-
» sent, ont été promulguées pour la protec-
» tion des esclaves ont été trouvées insuf-
» fisantes; et l'humanité, ainsi que l'intérêt
» de la colonie, exigeant que l'on rende
» l'esclavage aussi supportable qu'il sera

» possible, afin de faciliter la population des » nègres, seul moyen de supprimer avec le » temps la nécessité de leur importation » des côtes d'Afrique ;

» Et vu qu'on ne sauroit atteindre un but » aussi désirable qu'en fixant des bornes » au pouvoir des maîtres, et des personnes » chargées de surveiller les esclaves, soit » en les obligeant à leur fournir le loge- » ment, la nourriture et le vêtement d'une » manière convenable, soit en leur procu- » rant de l'instruction et des mœurs, en les » engageant à contracter des mariages, en » montrant du respect pour ces liens légi- » times, et en les protégeant : pour toutes ces » causes, etc...

Sans donner le détail des règlemens qui sont la suite de cet acte colonial, ni exposer ici ce qu'on pourroit faire de mieux en ce genre, si l'on cherchoit avec raison et humanité l'exécution des vues exprimées ci-dessus, il suffit de montrer par ces deux exemples que les colons ont senti depuis long-temps que leur propre intérêt exigeoit une pareille législation, que cette législation étoit nécessaire pour maintenir et accroître la population, pour supprimer l'impor-

tation des noirs de la côte d'Afrique, et aussi pour le plus grand avantage des habitans.

Le règlement de police de l'habitation étant arrêté et écrit, seroit lu et publié parmi les ateliers, et renouvelé de temps en temps: il y seroit pourvu à la nourriture des nègres, à leur habillement, à leur logement : on leur assureroit la propriété de leurs jardins, volailles et basse-cour : il y seroit fait mention des soins à accorder aux malades, aux vieillards et aux infirmes; aux femmes enceintes, aux nourrices et aux enfans : les précautions nécessaires y seroient prises pour le maintien des bonnes mœurs, pour l'instruction de la jeunesse, et pour le bon ordre dans les familles, etc.

En même temps, les heures de travail y seroient désignées, de même que la police et la subordination. Les fautes légères seroient punies, après que le coupable auroit été entendu en présence des plus sages et des plus anciens de l'habitation : les crimes seroient renvoyés aux juges ordinaires, et punis par la loi. Il y auroit des récompenses pour les actions vertueuses et distinguées.

Aucune habitation ne seroit dérangée par ces dispositions: bien au contraire, les colons gagneroient infiniment à cette amélioration

dans le régime des noirs, par leur attachement à leurs maîtres, et leur bonne volonté au travail.

Ce parti pris et consolidé, on changera, dès lors, la dénomination d'esclaves et d'esclavage : ce seroit en vain qu'on auroit reformé la chose, elle paroîtroit toujours odieuse; elle tendroit à le redevenir, si on laissoit subsister un nom réprouvé. En effet, dans l'état raisonnable et modéré, préparé pour les cultivateurs par de sages règlemens, rien d'arbitraire, ni de barbare, n'existant plus dans leur traitement, leurs obligations comme leurs droits leur étant parfaitement connus par des loix écrites, ils ne seroient plus esclaves proprement dits.

Il ne restera plus alors qu'un pas à faire, dans la carrière de la bienfaisance et du bon gouvernement, pour compléter cet heureux changement, ce passage de l'esclavage à la liberté; vous ne me refuserez pas un moment de plus votre attention.

Après que l'on aura ainsi réglé, d'une manière qui cessera d'être arbitraire, la discipline des ateliers, il faudra promettre aux cultivateurs une gratification pour les encourager à bien se conduire et à travailler avec

zèle ; ce seroit une part dans les revenus de l'habitation, part d'abord petite, et seulement d'un dixième des produits nets.

Il est plus que probable que ce sacrifice apparent, d'une partie des revenus, abandonnée par le propriétaire à ses cultivateurs, soutiendra, au moins, ces revenus au même taux ; parce que l'intérêt que les noirs y auront les excitera à travailler avec la meilleure volonté, à concourir avec zèle aux progrès des plantations et à l'exploitation des denrées, à empêcher les vols, les pertes de temps, et les divers abus que le régime trop dur de l'esclavage multiplie.

Quel est l'être, tant soit peu dégagé des préjugés qui aveuglent encore quelques colons partisans de l'esclavage, qui pourra croire que les habitations en particulier, et les colonies en général, puissent atteindre au degré de prosperité proportionné, au nombre de leur population, jusqu'à ce que les cultivateurs, intéressés au produit de leurs propres travaux et à l'augmentation des récoltes, y portent un zèle qu'il est absurde d'attendre d'une sorte de troupeaux, gouvernés à coups de fouet, et dont le seul espoir consiste en quelques heures de repos, et à éviter les châtimens.

Quand

Quand on aura vu, par l'expérience d'une année ou deux, que l'atelier se sera bien comporté sous ce nouveau plan de conduite, que ce dixième des produits, donnés aux noirs en gratification, aura obtenu l'effet qu'on s'en étoit promis; que ces habitations n'en auront pas dépéri, bien au contraire, on augmentera cette gratification, que l'on portera, l'année suivante, à un neuvième des produits nets, afin d'éprouver encore si, par ce sacrifice, les revenus se soutiendront au même taux pour le propriétaire.

Je ne doute pas de l'effet, ayant été à portée d'en faire moi-même quelqu'essai; et je vous assure que cette gratification où part dans les revenus, accordée aux nègres cultivateurs, pourra être augmentée d'année en année. On la portera successivement à un huitième, à un septième, à un sixième, à un cinquième, à un quart, et enfin, à un tiers des revenus nets, et ce sera, très-probablement, sans que le propriétaire éprouve lui-même une diminution. Ce tiers des revenus, accordé, par l'habitant, aux cultivateurs, ne fera qu'assurer davantage ses propres revenus; et les exportations de la colonie augmenteront de ce tiers, qui

sera mis de plus dans la masse du commerce. Le commerce d'importation augmentera en même proportion, par les consommations que feront les nègres jouissant d'une petite aisance; et cette population, si maltraitée jusqu'à présent, commencera à voir le bonheur à sa portée, et à aimer ses maîtres.

J'estime que les diverses gradations, nécessaires pour suivre ce plan de conduite, pourront exiger un espace de neuf ans, au moins. La dixième année (ou aussitôt que cette expérience aura été bien constatée, et que les bons effets de ce régime seront reconnus), on consolidera cet arrangement par une loi, qui régleroit avec équité les droits des propriétaires et des cultivateurs; par un code colonial, dans lequel il ne seroit plus question d'esclavage, mais d'un contrat mutuel entre les travailleurs et les propriétaires du sol.

Il est aisé de concevoir que, par l'adoption successive des mesures que je viens de vous exposer rapidement, aucune grande propriété ne sera dérangée; que la population des nègres augmentera sous un régime plus humain. Cet heureux changement se sera opéré sans causer de choc ni de com-

motion. Ces cultivateurs se seront accoutumés petit à petit, et comme insensiblement, à une certaine aisance et à une meilleure existence, fondées sur leur bonne conduite, leur activité et leur industrie. Il ne se sera fait aucune révolution subite dans leurs idées, qui ait pu faire craindre aucun mauvais effet, puisque les premiers moyens ne sont que des grâces accordées conditionnellement, et que les maîtres auront toujours pu retirer, dans le cas où les nègres s'en fussent rendus indignes.

Les familles qui s'accorderont pour faire sur leurs profits les épargnes suffisantes pour se procurer de petites propriétés à part, seront habiles à les posséder : elles auront par-là fait preuve de leur capacité, et donné un garant de leur bonne conduite à venir. Ces émigrations successives de quelques-uns des cultivateurs par familles, qui sortiront des grandes habitations pour en former de petites, seront amplement remplacées dans les premières par l'accroissement immanquable de leur population.

A mesure que les colons se prêteront à ces vues d'humanité et de bon ordre, en paroissant faire le plus noble des sacrifices,

ils feront leur propre avantage ; on verra résulter plus de prospérité aux colonies et au commerce national : on y éprouvera plus de tranquillité, plus de sûreté, une augmentation constante à la population, sans employer aucun moyen forcé ni contraire aux bons principes. Il ne faut, pour s'en convaincre, que se représenter cette vérité si reconnue, que la population croît sensiblement par-tout où se trouvent le bonheur et les subsistances.

Cette marche, dictée par la raison, la justice et la bonne politique, n'a pas été suivie dans les colonies françaises qui ont subi cette révolution. Tous les élémens de leur population ont été mis en fermentation et en discorde. Aucun des partis qui se sont formés dans chaque classe, ne vouloit sincèrement la liberté, ni la prospérité générale ; aucun n'étoit mu par des vues saines et droites, mais tous étoient poussés par la haine, animés par quelqu'idée de vengeance ou de récrimination, et sur-tout par le désir du pillage, que le désordre facilite merveilleusement. Le gouvernement qui, à dessein gouvernoit mal les colonies pour y faire détester la révolution et chérir la royauté,

a augmenté le désordre par l'espèce de gens qu'il a chargés de son autorité. L'assemblée nationale, dont la masse voyoit, avec indifférence, les affaires des colonies, s'est laissée arracher, par le parti liberticide, des décrets contradictoires entr'eux, et opposés aux principes.

Ensuite est venu le système Robespierre, disant : *Périssent les colonies, plutôt que de faire fléchir un seul instant les principes.* On a lancé la liberté, dans les colonies, non comme un bienfait, mais comme un moyen de guerre et de défense contre les opposans à la révolution et les ennemis de la république. L'anarchie et la licence s'en sont emparées, et on y a vu se déchaîner tous les vices et toutes les passions ; situation déplorable où les plus méchans s'emparent de la force et de l'autorité, et où les bons et les paisibles sont massacrés ou mis en fuite. Le désordre a été au comble, sur-tout dans plusieurs cantons de Saint-Domingue, jusqu'à ce qu'un plus sage gouvernement, s'appuyant sur les bases de cette liberté, mais la réglant d'après les loix et la constitution, restaure enfin ces belles possessions.

Dans notre pauvre colonie de Cayenne,

l'établissement de la liberté n'a été accompagné d'aucune horreur comparable à celles de Saint-Domingue ; mais les cultures y ont dépéri : examinons les causes et les circonstances, et nous verrons que l'on n'a pas suivi la marche et la méthode convenables, et que j'ai conseillées ci-dessus aux colonies qui n'ont pas encore subi le changement, devenu nécessaire, de l'esclavage à la liberté.

On a proclamé la liberté des nègres, à Cayenne, sans précaution et sans restriction. Ce passage, subit et inattendu, de l'oppression à la licence, a été moins funeste qu'il ne devoit naturellement l'être, non-seulement parce que cette population est très petite et dispersée, mais aussi parce que, depuis plusieurs années, un administrateur humain, et sentant tous les inconvéniens de l'esclavage, avoit préparé les voies à ce changement, en réprimant les barbaries et les inconséquences des maîtres, en inspirant un bon esprit et de la confiance aux nègres envers les blancs, en détruisant le marronage et le vagabondage, et en accoutumant les nègres à retirer un certain profit de leur travail, et à se regarder comme des hommes. L'oppression y étant moindre, l'effervescence a été moindre

aussi, au moment de la destruction de l'ancien ordre de choses : mais il étoit impossible que des hommes, asservis à travailler pour d'autres, sans aucune utilité pour eux-mêmes, se trouvassent tout-à-coup libres de leurs volontés et maîtres de leurs actions, susceptibles d'être pourvus de places et d'autorité, comme les ci-devant maîtres pour lesquels on leur avoit inspiré jusques-là un respect religieux ; il étoit impossible, dis-je, qu'ils ne s'abandonnassent à une joie folle, et que les habitations et les cultures n'aient été, en quelque sorte, délaissées, au point même que leur imprévoyance les aura mis nécessairement en danger de la famine.

Lorsqu'ensuite on a voulu faire cesser cet inconvénient, et ramener, d'autorité, ces hommes au travail et à la culture, on a également mal concerté les mesures; on a placé des cultivateurs, arbitrairement, sur toute autre habitation que celle où ils avoient coutume d'être; on a favorisé le rétablissement de l'une, et laissé dépérir l'autre, au gré des gouvernans; on a fixé aux nègres un salaire de trois et quatre sols par jour, rétribution absolument insuffisante et dérisoire, qui n'a pu engager ces hommes à travailler

avec zèle, et qui, en même-temps, toute petite qu'elle est, a pesé sur les propriétaires, qui bien souvent ne retiroient pas du travail des cultivateurs, des produits suffisans pour y faire face.

En même-temps on a armé un nombre très-superflu de ces cultivateurs, pour la petitesse de la colonie, qui n'a jamais été attaquée. On a organisé des cantons étendus, mais où il n'y a presque d'autres habitans que des singes et des perroquets : on y a mis un étalage de places et d'emplois, semblable à ce qui se pratique pour les départemens de France les plus peuplés : on a donné des grades, de l'argent, des emplois et de l'autorité à des hommes qui ne savoient ni lire ni écrire, et qu'on a enlevés à la culture contre toute raison.

Comment, sous de telles circonstances, une colonie aussi peu avancée, n'auroit-elle pas diminué et dépéri ? Mais une fois qu'un gouvernement sage y aura établi un bon règlement de culture, sur des bases prises dans les principes de la constitution, et appuyées sur la liberté, les nègres cultivateurs ayant une part convenable dans les revenus que leur travail fait éclore, les

cultures prendront un rapide accroissement.

Il me reste à résoudre la difficulté que l'on élève, relativement aux grandes avances qu'il faut pour établir des cultures en terres basses : mais n'en faut-il pas plus ou moins par-tout pour établir de nouvelles habitations. et la dépense que l'on fera, en payant pendant un an, deux ans, ou même plus, des ouvriers et des travailleurs de terre, sans retirer de revenus, peut-elle se comparer jamais à la dépense qui avoit lieu nécessairement autrefois, dans l'achat des nègres, et leur mortalité ?

La chose me paroît si évidente, que je ne crois pas nécessaire d'établir, pour la prouver plus clairement, un calcul de comparaison entre le prix d'achat des nègres, et les journées que l'on sera obligé de payer, pendant quelque temps, pour préparer la terre à recevoir des végétaux productifs, et à donner des récoltes. Il suffit de réfléchir que, pour le prix que l'on donnoit antrefois pour acquérir la propriété d'un homme, on en pourra louer un libre pendant trois ans, sans compter les risques de la mortalité, les marronages, les temps perdus, les maladies, l'entretien des femmes et

enfans, des vieillards et infirmes, etc. etc.

Je termine une lettre déjà bien longue, mais dans laquelle la beauté du sujet, et les vœux que je fais pour votre bonheur, m'ont entraîné ; je me résume :

L'esclavage est une institution vicieuse et injuste, qui anéantit toute émulation et toute industrie. Les colonies peuvent se cultiver sans esclaves. Nous avons l'exemple de beaucoup de contrées des Indes et autres, dans les mêmes latitudes que nous, où des peuples libres travaillent à la culture, et où tous les genres d'industrie fleurissent. Il est donc à souhaiter que l'on amène celles des colonies qui gémissent encore sous le régime de l'esclavage, à l'état heureux de la liberté ; mais il est politique, il est humain d'opérer ce changement par gradations, et avec précaution. Il faut donner à cette révolution plusieurs années ; il faut que les dispositions des propriétaires colons, s'accordent et concourent avec les actes de l'autorité souveraine de leur métropole ; et qu'éclairés les uns et les autres par les discordes et le désordre qui ont tant fait de mal ailleurs, ils arrivent au bien par des moyens raisonnés et paisibles, au lieu de laisser renverser su-

bitement, et avec d'horribles déchiremens, un système d'oppression et d'injustice, qui ne peut désormais durer long-temps.

Personne ne prend plus d'intérêt que moi à votre prospérité, et à celle de vos compatriotes colons, en général, de qui j'ai reçu tant de marques d'honnêteté et d'attention.

C'est dans ces sentimens que je vous salue bien sincèrement.

## Observations.

Les lettres ci-dessus, relatives à la culture des terres basses de Surinam, et autres colonies hollandaises de la Guiane, culture applicable à la partie française de ce continent, où l'on en avoit même fait quelques heureux essais sur les bords de la rivière d'Aprouague et dans d'autres cantons, sont, en partie, l'ouvrage d'un excellent habitant de Démérary, mort depuis, nommé B. Van den Santheuvel, et combinées, d'après ce que j'en ai vu moi-même, tant dans la Guiane française que dans la Guiane hollandaise. J'ai tiré aussi, dans cette rédaction, un grand parti de plusieurs remarques et notions judicieuses, faites par M. Guisan, qui avoit été appelé de Surinam par l'intendant

MALOUET, et employé, pendant plusieurs années, dans la Guiane française, en qualité d'ingénieur - agraire. J'ai profité aussi de plusieurs excellens détails, contenus dans un mémoire que je crois être du citoyen COUTURIER, habitant de Cayenne, et qui a été employé aussi en qualité d'ingénieur-agraire, sous GUISAN.

Je désire que les idées contenues dans la quatrième lettre, pour résoudre les objections et les craintes des colons bataves et autres, contre l'abolition, devenue nécessaire, de l'esclavage, puissent être utiles à l'humanité, et qu'en adoptant ces vues, ou d'autres analogues et plus développées, sur les mêmes principes, on parvienne à établir (dans les colonies de nos alliés, et dans celles des nôtres où, par les événemens de la guerre, la constitution n'a pas encore été établie), un régime raisonnable, qui ne soit point en contradiction avec notre constitution, et qui préserve de malheurs ces utiles possessions. Je ne puis manquer de m'intéresser vivement au sort de plusieurs colonies, où j'ai eu l'honneur d'exercer l'autorité du gouvernement, sentiment appuyé vivement par l'amour de l'humanité et celui de la patrie. *L.*

# TABLEAU
## DE LA COLONIE
## DE CAYENNE.

### CHAPITRE PREMIER.

#### DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA GUIANE FRANÇAISE.

LES Français ont été long-temps seuls possesseurs et maîtres de toute la Guiane (1), depuis l'Orénoque jusqu'à la rivière des Amazones; mais les affaires de l'Europe, et les différentes guerres dans lesquelles la France s'est trouvée engagée, l'ont obligée de céder aux Hollandais et aux Portugais, une partie de ce grand continent. Celle qu'elle a conservée se trouve donc aujourd'hui bornée du côté de l'ouest, par la rivière de Marony, et du côté de l'est, elle s'étend, suivant le traité d'Utrecht, jusqu'à la rivière d'Yapoc ou de Vincent Pinçon, située près du cap de

(1) Les grandes espérances que l'on avoit conçues de la Guiane Française la firent nommer quelque temps *France Equinoxiale.*

Nord, et que mal-à-propos on a voulu confondre avec la grande rivière d'Oyapoc, dont le cours appartient à la France, et dans laquelle Vincent Pinçon n'a jamais été, son embouchure étant éloignée du même cap de Nord, de plus de cinquante lieues.

Cette ressemblance, ou plutôt cette erreur de nom, a causé des contestations avec le Portugal. Le traité d'Utrecht, il est vrai, nomme une fois la rivière d'Yapoc, ou de Vincent Pinçon; mais une autre fois, il ne se sert que de cette dernière dénomination. Ni l'un ni l'autre de ces noms n'est celui de la rivière dont il est question dans ce traité. Il y a entre les terres du cap de Nord et le continent, un bras de mer qui forme une espèce de baie. On prétend qu'un voyageur, nommé Vincent Pinçon, qui avoit accompagné Christophe Colomb, dans son dernier voyage, aborda, l'an 1500, dans cette baie, à qui quelques auteurs ont conservé le nom de ce voyageur, nom qui n'est pas connu dans le pays.

Par ce même traité d'Utrecht, la France abandonne au Portugal la navigation exclusive de la rivière des Amazones, et la possession de ses deux bords, tant le septentrional que le méridional, de même que celle

des environs du cap de Nord, qui sont des terres noyées, situées au nord de l'embouchure de cette grande rivière, et qui s'étendent jusqu'au deuxième degré de latitude nord; mais dans le traité, il n'est nullement expliqué à quelle distance de la rive septentrionale de cette même rivière, les Portugais auront droit de s'avancer.

Le ministère français voulant lever toute incertitude à cet égard, avoit ordonné aux administrateurs de la Guiane de faire dresser une carte, dans laquelle ces limites intérieures seroient fixées, laissant au Portugal la libre possession des terres le long du bord de la rivière des Amazones, à la même distance, partant de quinze lieues du rivage, comme nous en étions reculés vers son embouchure, ou au bord de la mer. Les ingénieurs, chargés de cette opération, devoient cependant s'écarter de la parallèle prescrite, dans tout lieu où ils pourroient lui substituer des points plus remarquables, et formant des bornes naturelles.

Cette opération n'a jamais été exécutée. Ce ne fut qu'en 1781 que le gouvernement français, pour assurer les limites, plaça un poste militaire près de la baie de Vincent

Pinçon, dans une contrée absolument sauvage, et sans aucun établissement européen de part ni d'autre. Ce poste a subsisté sans opposition. Une mission nommée de Macary, qui existoit dans le voisinage, avec une peuplade indienne de plus de trois cents individus, appartenoit incontestablement au territoire français; mais en 1791, le gouverneur de Para s'avisa d'élever quelques prétentions, et fit même des excursions, se proposant d'étendre le domaine portugais jusqu'à la rivière d'Oyapoc.

Pour détruire cette prétention, il suffit de dire que le traité d'Utrecht a fixé nos bornes à deux degrés nord, et à quinze lieues de la rivière des Amazones; et qu'en les resserrant à l'embouchure de l'Oyapoc, située par quatre degrés et demi de latitude nord, nous serions à soixante et dix lieues de la première de ces deux rivières.

A douze lieues au nord-ouest de l'embouchure de la rivière des Amazones, et à environ deux degrés de latitude septentrionale, on trouve le cap de Nord (*Voy. pl.* XLIX), ensuite l'isle du cap de Nord, et en-dedans d'elle la rivière de Carapa-Pouri, qui tombe dans ce bras de mer, qu'on nomme baie de Vincent

Vincent Pinçon. Entre la terre ferme et le cap de Nord, il y a un espace de dix lieues rempli d'îles basses et noyées, de grandeur différente, situées près les unes des autres, qui sont peu connues et entiérement inhabitées. Les vaisseaux ne doivent pas en approcher plus près de trois lieues; la mer y est dangereuse, sur-tout dans les grandes marées de la pleine et de la nouvelle lune. On assure qu'il s'y forme des lames hautes de vingt pieds, et qu'il y en a trois de même force, contre la violence desquelles les navires ne résisteroient pas; elles les jeteroient sur des bancs de sable et de vase qui s'étendent au large de ces isles, à plus d'une grande lieue; mais les barques et canots qui viennent de la rivière des Amazones pour se rendre à Cayenne peuvent les ranger, parce que tirant peu d'eau, ces bancs ne les empêchent pas d'approcher de la terre et de se retirer dans de petites anses, où ils sont à l'abri de ces terribles coups de mer. Les Portugais de Macapa et les Indiens appellent cette marée la *pororoca*; les François de Cayenne la nomment *la barre*, ou le *mascaret*. Le célèbre la Condamine embarqué dans un grand canot, conduit par des indiens-portugais,

après avoir doublé le cap de Nord, échoua, en 1714, sur un de ces bancs dont la côte est bordée. La mer, en baissant, se retira fort loin et laissa le canot enchâssé dans une vase assez dure. Comme c'étoit le jour du dernier quartier, et des plus petites marées, le canot resta à sec pendant toute une semaine ; mais à la lune suivante, le commencement de cette barre si redoutée le remit à flot. Ce ne fut pas toutefois sans danger, car elle l'enleva, et le fit labourer dans la vase avec une rapidité étonnante.

Voici ce que le même savant dit à ce sujet: Entre Macapa et le cap de Nord, à l'endroit où le grand canal de la rivière des Amazones se trouve resserré par les isles, et surtout vis-à-vis de la grande embouchure de la rivière d'Arouary, qui entre dans l'Amazone du côté du Nord, le flux de la mer offre un phénomène singulier. Pendant les trois jours les plus voisins des pleines et des nouvelles lunes, temps des plus hautes marées, la mer, au lieu d'employer près de six heures à monter, parvient en une ou deux minutes à sa plus grande hauteur. On juge bien que cela ne peut se passer tranquillement. On entend d'une ou deux lieues de dis-

tance, un bruit effrayant qui annonce la pororoca. A mesure que ce terrible flot approche, le bruit augmente, et bientôt on voit un promontoire d'eau, de douze à quinze pieds de hauteur, puis un autre, puis un troisième, et quelquefois un quatrième, qui se suivent de très-près, et qui occupent presque toute la largeur du canal. Cette lame avance avec une rapidité prodigieuse, brise et rase, en courant tout ce qui lui résiste. On voit en quelques endroits de grands terrains emportés par la pororoca; de très-gros arbres sont déracinés; elle cause des ravages de toute espèce. Par-tout où elle passe, le rivage de la mer est net, comme s'il eût été balayé avec soin. Les canots, les pirogues, les barques même n'ont d'autre moyen de se garantir de la fureur de cette barre, qu'en mouillant dans un endroit où il y a beaucoup de fond. M. de la Condamine, après avoir examiné en différens endroits les causes de ce phénomène, les explique, en disant qu'il ne l'a vu arriver que lorsque le flot montant, s'engageant dans un canal étroit, rencontroit un banc de sable ou un haut fond qui lui faisoit obstacle; que c'étoit-là, et non ailleurs, que commençoit ce mouvement impétueux et irrégu-

lier des eaux, et qu'il cessoit un peu au de-là du banc, quand le canal redevenoit profond et s'élargissoit considérablement.

Après la rivière de Carapa-Pouri, et en tirant vers le nord, on trouve les rivières de Mayacaré, de Carsuène et de Conani, puis le cap et la rivière de Cassipour, et enfin le cap d'Orange, par quatre degrés huit ou dix minutes de latitude nord.

Les côtes de la terre ferme, depuis les isles du cap de Nord jusqu'au cap Cassipour, sont basses, toutes couvertes d'arbres, sans aucune marque particulière pour servir à leur reconnoissance, que la petite montagne des Mayès, située par trois degrés quinze minutes de latitude. Cette montagne est une espèce de plate-forme isolée et couverte d'arbres. Lorsqu'on veut aller à Cayenne, il est bon d'en prendre connoissance pour assurer sa navigation, afin de se tenir suffisamment au vent de cette isle. On ne peut voir la montagne des Mayès plus loin que de cinq ou six lieues, encore par un beau temps. Mais toute la côte porte sonde fort au large, et on peut l'approcher à trois ou quatre lieues sans rien craindre. On trouve à cette distance, huit, neuf et dix brasses d'eau; à dix lieues,

douze, quinze et vingt brasses; à quinze et vingt lieues, de vingt-cinq à trente brasses, fond de vase et de sable fin de différentes couleurs. Plusieurs navigateurs attèrent plus sud et viennent chercher la sonde à vingt ou trente lieues au nord-est du cap de Nord. On trouve en cet endroit quarante et cinquante brasses; ensuite on range la côte des Mayès à trois et quatre lieues de distance, en se réglant sur les sondes, pour ne point trop approcher de la terre.

Il est à propos, pour plus de sûreté, lorsqu'on navigue à la vue de cette côte, de mouiller tous les soirs, d'autant que l'on pourroit être entraîné par les courans, vers la côte, et échouer sur les bas-fonds qu'elle pousse à deux lieues au large, et sur lesquels il y a très-peu d'eau. Ces courans portent vers le nord-nord-ouest, jusqu'à ce qu'on ait passé le cap d'Orange; alors ils se renvoyent à l'ouest-nord-ouest.

L'établissement des marées à la côte des Mayès est de six heures. Le flot porte à l'ouest-nord-ouest à faire environ deux lieues par heure, et le jusan porte au nord-est à faire à peu près une lieue dans le même espace de temps. La mer monte de douze à quinze

pieds. Il faut observer cependant que cette direction des courans et des marées n'est pas également constante.

Il y a quelquefois dans ces parages des ras de marée d'une violence extrême. La corvette l'*Anemone*, en 1755, se trouva dans un, dont les flots formoient, par intervalles, des tourbillons affreux; la mer en devenoit tout de suite enflée, et pour lors, quoiqu'il y eût du vent à faire quatre et cinq milles par heure, il étoit impossible de gouverner. De plus, le navire étant ballotté entre deux lames très-fortes, tous les mâts furent en danger de tomber, par des secousses violentes. Il est bon de remarquer qu'on ne trouve ces sortes de marées, que quand on approche trop de la rivière des Amazones, et que lorsqu'on vient attérer plus nord, on y est moins exposé.

Du mont Mayès au cap Cassipour, on compte de dix-huit à dix-neuf lieues au nord-nord-ouest quelques degrés nord.

Le cap Cassipour est situé par 4 degrés 12 minutes de latitude nord, et par 53 degrés 35 minutes de longitude à l'occident du méridien de Paris. Près de ce cap, il y a un banc de vase qui s'étend l'espace de cinq

à six lieues au large, sur lequel on ne trouve que quatre à cinq brasses d'eau de basse mer. Sa traverse du nord au sud-est est d'environ quatre lieues.

En approchant du cap d'Orange, on découvre plusieurs montagnes par-dessus le bout qui fait l'entrée de la rivière d'Oyapoc. Ce cap se connoît encore mieux, par une pointe coupée du côté de la mer, et qui est plus élevée que la terre au sud-est. Il est aussi indiqué par plusieurs pointes de montagnes assez élevées, qui paroissent séparées les unes des autres, et d'autant plus remarquables, que ce sont les premières hautes terres qu'on découvre en venant du Cap de Nord.

La rivière d'Oyapoc, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Vincent Pinçon, comme on l'a déjà remarqué, est une des plus considérables de ce continent. Elle est éloignée de celle d'Aprouague d'environ douze lieues au sud-est. Son embouchure est dans le milieu d'une espèce de baie qui a quatre lieues de largeur, et dans laquelle se déchargent deux autres rivières, l'une nommée Couripi, du côté de l'est, et l'autre Ouanari, du côté de l'ouest. L'Oyapoc a deux lieues de large à son embouchure. Une lieue en-de-

dans, il y a une île basse qu'on appelle l'île aux Biches, qui est couverte dans les grandes marées. Lorsqu'on a remonté le fleuve cinq à six lieues, il fait un enfoncement qui forme un beau port, où l'on mouille par quatre, cinq et six brasses d'eau, aussi près de terre que l'on veut. En 1726, on bâtit un nouveau fort et un bourg en cet endroit. Plusieurs nations indiennes sont venues se fixer aux environs; et en 1735, on établit pour elles, à quelques lieues du fort, la mission de Saint-Paul.

Depuis l'isle aux Biches jusqu'à trois lieues au-dessus, il y a plusieurs autres petites îles, mais qui n'embarrassent pas la navigation. Ensuite, la rivière se rétrécit beaucoup et n'a pas plus de sept à huit pieds de profondeur. A quatre lieues du fort du même côté, on trouve la crique, ou plutôt la rivière de Gabaret. Depuis cette crique jusqu'au premier saut de l'Oyapoc, il y a cinq à six lieues. Il n'y a que des canots de moyenne grandeur qui puissent passer ce saut. A trois lieues, il y en a un second plus difficile encore. Le troisième saut de l'Oyapoc est à deux lieues et demie du second. Du côté droit de ce dernier saut, on trouve l'em-

bouchure de la rivière d'Aramontabo, qui prend sa source à plus de vingt lieues de là.

La rivière de Camopy se jette dans l'Oyapoc à la distance de douze lieues de celle d'Aramontabo, et du même côté. Elle vient de l'ouest, et prend sa source dans de vastes forêts, où l'on n'a pas pénétré; on l'a cependant remontée fort loin, et on assure qu'elle conduit jusqu'à peu de distance d'une rivière, dont elle n'est séparée que par un portage d'environ trois lieues, et que plusieurs voyageurs disent venir se rendre dans l'Amazone, de sorte que par ce moyen la communication seroit assez facile entre ce fleuve et les habitations françaises de la Guiane.

Le cours de l'Oyapoc, entre les rivières d'Aramontabo et de Camopy, est rempli de sauts, fort près les uns des autres : un voyageur en a compté neuf. On a remonté ce fleuve à près de cent lieues au-dessus de la dernière de ces rivières. Il reçoit un grand nombre de criques, et l'on a rencontré beaucoup de sauts. Les Pyrious et les Ouayes, nations indiennes fort nombreuses, habitent les hauts du fleuve.

La rivière de Couripi est à l'est de l'Oyapoc, et n'en est séparée, à son embouchure, que

par une pointe de terre basse et noyée, qui pousse sous l'eau, vers le nord, un banc de sable et de vase d'une lieue de long, dont il faut se défier lorsqu'on veut entrer dans le fleuve. Cette rivière, à six lieues de son embouchure, reçoit la rivière d'Ouassa, qui vient du sud-est.

Au dessous de la première, sont les criques de Taparibo, de Ciparini et quelques autres qui ont peu d'étendue.

A quinze lieues plus à l'ouest que l'Oyapoc, on trouve la rivière d'Aprouague, capable de recevoir des navires, tirant jusqu'à treize pieds d'eau. Elle reçoit à l'est la crique de Koura et la rivière de Couroudi; à l'ouest, les criques d'Arataye, d'Ipourin et d'Ineri. De ce côté sont établies plusieurs peuplades d'indiens. Entre la baie d'Oyapoc et la rivière d'Aprouague, on trouve la crique Ouanari, et la montagne d'argent.

La rivière de Kaw, qui est petite, se trouve à trois lieues, toujours plus à l'ouest, au-dessus de celle d'Aprouague.

Après la rivière de Kaw sont deux îlots, qui portent le nom de grand et de petit Connétable. Le premier est à dix-huit lieues à l'ouest-nord-ouest de ce même cap, et c'est

un rocher fort élevé et fort sain. Le second est une roche beaucoup plus petite, située est-nord-est, et ouest-sud-ouest, avec le grand, à la distance de deux tiers de lieue. On passe entre les deux, par huit et neuf brasses d'eau, rangeant le grand à deux portées de fusil, laissant le petit à bas-bord.

Du grand Connétable on fait le nord-ouest-quart-ouest, pour passer au large des îlots de Remire qui en sont à la distance d'environ six lieues. Les petites îles de ce nom, sont éloignées de la côte de Cayenne d'une lieue et une lieue et demie au plus. Elles sont au nombre de cinq, savoir, le Malingre ou l'Enfant, le Père, la Mère et les deux Filles, que quelques-uns nomment les deux Mamelles. Ces deux îlots, qui sont fort petits, ne sont que deux rochers secs et stériles fort près l'un de l'autre. Ils sont situés à un quart de lieue à l'est-sud-est du gros îlot, qu'on appelle la Mère. Le Père est le plus grand. Il est situé à l'est-nord-est du Mont Joly, à une lieue et un quart de distance : il peut avoir un demi-quart de lieue de longueur est-sud-est, et ouest-nord-ouest. Le Malingre est peu étendu, et situé à une lieue à l'est-nord-est de la montagne de Romontabo, et à une lieue un tiers du Père.

On trouve ensuite une autre petite île, nommée l'Enfant Perdu, située au nord-est-quart-d'ouest du Malingre, à trois lieues de distance, et à deux lieues et demie au nord-quart-nord-ouest de Cayenne.

Lorsqu'on veut entrer à Cayenne, on vient mouiller auprès l'îlot le Malingre; c'est là qu'on attend les marées favorables et le plein de l'eau, pour passer sur les sommes, ou hauts fonds de vase qui couvrent son entrée. Il y a même quelques roches dans le port, auxquelles il faut prendre garde. Ce port est situé à l'ouest de la ville et à l'embouchure de la rivière. Il ne peut recevoir que des navires, tirant au plus treize pieds d'eau. Il en entre annuellement une vingtaine, venant de France, et autant de petites barques des Antilles, ou des Etats-Unis de l'Amérique. C'est à quoi se borne tout le commerce de la colonie, concentré dans le chef-lieu.

La ville et fort de Cayenne sont situés sur la pointe septentrionale de l'île, par 4 degrés 57 minutes de latitude, et par 54 degrés 37 minutes de longitude, à l'occident du méridien de Paris. L'île est formée, à l'ouest, par la rivière de même nom, à l'est, par celle de Mahury, au sud, par un bras de

rivière qui joint les deux, et au nord par la mer. Cette île a quatre ou cinq lieues de longueur du nord au sud ou vers l'intérieur des terres. La côte de l'île de Cayenne, nulle part, n'est basse ni noyée du côté de la mer, mais elle est formée de petits monticules, très-propres à la culture de toutes les denrées coloniales.

La ville de Cayenne fait une espèce d'hexagone irrégulier, entouré de murailles avec cinq bastions, quelques demi-lunes et un fossé. Dans cette enceinte, et sur une hauteur au bord de la mer, est situé un fort, autrefois nommé Fort Louis de Cayenne, qui commande la ville et le port, dans lequel il y a un magasin à poudre et une citerne. La plupart des maisons sont de charpente; les autres ne sont que de terre, ou bousillées, selon l'expression du pays, et blanchies par-dessus. Toutes sont couvertes de bardeau. Elles l'étoient autrefois de feuilles de palmier; mais les ravages que les incendies y faisoient assez souvent, ont engagé les habitans à préférer l'autre manière. On n'en compte guère plus de deux cents, dont quelques-unes sont à deux étages.

Il y avoit à Cayenne un gouverneur et un

état-major. La garnison étoit de deux cents hommes de troupes réglées, divisés en quatre compagnies détachées de la marine. Elle a été augmentée de deux autres compagnies. A la moindre alarme, les habitans, tant de la ville que de la campagne, étoient obligés de prendre les armes.

La colonie avoit un conseil souverain, où le commissaire-ordonnateur présidoit, en l'absence du gouverneur. Cette cour jugeoit en dernier ressort. Elle connoissoit de toutes les affaires qui regardoient les habitans.

La nécessité de faire valoir les terres, oblige les Français de se tenir dans leurs habitations, ce qui est cause que la ville n'est pas aussi peuplée qu'elle pourroit l'être.

A treize lieues de Cayenne, et à trois au large de l'embouchure de la rivière de Kourou, qui peut à peine recevoir les plus petites barques de mer, sont les trois îles, autrefois appelées îles au Diable, à présent îles du Salut. Entre ces trois îles, qui sont des monticules assez élevés, la nature a formé un port, capable de recevoir les plus gros vaisseaux : c'est le seul local, de toute la côte de la Guiane, qui ait cet avantage. Les îles du Salut sont des rochers stériles, sur les-

quels il y a beaucoup d'oiseaux de mer de différentes espèces.

De la rivière de Kourou à celle de Sinamari, il y a dix ou douze lieues de côtes. Entre l'une et l'autre, se trouvent plusieurs anses où l'on va faire la pêche de la tortue, qui est très-abondante. Près de l'embouchure de la première, il y a de gros rochers plats, sur lesquels les vagues jettent l'eau de la mer, qui s'y cristallise et se change en sel dans les grandes chaleurs.

De la rivière de Sinamari à celle d'Iracoubo, l'espace intermédiaire est de huit lieues. On trouve, entre l'une et l'autre, les rivières de Courassani et de Conanama.

Toute cette étendue de pays, depuis Kourou jusqu'à Iracoubo, étendue d'environ vingt lieues, est terminée du côté de la mer, par une lisière de palétuviers, et par des plages de sable, presque par-tout. En-dedans de cette lisière, qui a plus ou moins d'épaisseur, et quelquefois jusqu'à une lieue, il y a des savannes naturelles en plaine, qui ne sont interrompues que çà et là, par quelques bouquets de bois, par quelques rivières et ruisseaux, à d'assez grandes distances. Du côté de l'intérieur des terres, à deux ou trois

lieues, elles finissent aux grands bois, peuplés de toutes les espèces d'arbres dont ce pays abonde.

La rivière d'Iracoubo est à l'extrémité de la partie fréquentée par les Français. De là jusqu'aux limites de la colonie de Surinam, c'est-à-dire, jusqu'au Maroni, il y a quatorze lieues. Entre l'une et l'autre sont les rivières d'Organabo, d'Iroucan-Pati, et de Mana, ou d'Amanabo, dont le cours est étendu.

L'embouchure de la rivière de Maroni est située par 5 degrés 55 minutes de latitude, et 56 degrés 30 minutes à l'occident du méridien de Paris. Cette embouchure a environ deux lieues de large; mais l'entrée en est difficile; car il se trouve en-dehors plusieurs bancs de sable et de vase, sur lesquels il ne reste que très-peu d'eau. Le Maroni est une grande et belle rivière. Plusieurs petites îles resserrent, il est vrai, son lit, pendant l'espace de plus de douze lieues, mais sans en interrompre la navigation, de sorte qu'on peut remonter avec de petits bâtimens jusqu'à la première cataracte, qui est environ à vingt lieues de son embouchure. Au-dessus de cette première cataracte, on en trouve plusieurs autres qui rendent la navigation très-

difficile

difficile. On dit qu'il faut plus de quarante jours pour parvenir jusqu'à ses sources. D'autres prétendent qu'elles ne sont pas encore connues, que cette rivière vient de très-loin, et qu'on l'a remontée plus de quatre-vingts lieues sans les trouver. A environ cinquante lieues de son embouchure, elle reçoit une rivière assez belle, qui vient du sud-est, qu'on appelle la rivière des Arouas. En 1731 et 1732, on remonta cette dernière plus de vingt-cinq lieues, ensuite on la quitta pour prendre la route à travers les terres, en tirant vers le sud-est; et au bout de huit jours, pendant lesquels on estima avoir fait 35 à 40 lieues, on se rendit dans la rivière de Camopy, qui se décharge dans celle d'Oyapoc. Le but de ce voyage étoit la découverte du pays, et la recherche d'une forêt de cacaoyers, qu'on disoit être aux environs des sources de celle-ci.

Les environs du Maroni sont assez peuplés d'indiens Galibis. En remontant un peu les bords du fleuve, on ne voit que des savannes, qui sont autant de marais en hiver, et ne sèchent que dans le fort de l'été. C'est par là qu'on peut aller par terre depuis Kouron jusques à Surinam. Les déserteurs français

qui n'avoient point de canots, savoient profiter de cette route qui est assez familière aux indiens des environs. Ceux qui habitent le long de toutes ces rivières, et qui sont d'ailleurs assez officieux, ne manquent pas, au moindre signal qu'on leur fait, de venir avec leurs pirogues chercher ceux qui se présentent. On arbore ordinairement sur quelque branche d'arbre, un mouchoir, ou un morceau de toile blanche, pour leur faire connoître qu'il y a quelqu'un qui demande passage.

Le Maroni reçoit dans son cours plusieurs autres rivières qui le grossissent considérablement, sur-tout dans le temps des pluies. Les terres qu'il traverse sont basses, inondées et couvertes de bois et de broussailles. Les Français et les Hollandais ont un poste, vis-à-vis l'un de l'autre, sur cette rivière.

## CHAPITRE II.

### Température de la Guiane Française.

La chaleur est moindre dans la Guiane française, que dans nos autres colonies de la zone torride; le baromètre s'y soutenant entre le 19e et le 25e degré. Les vents alizés du grand océan, auxquels cette partie du continent est merveilleusement exposée, la multitude des fleuves, des rivières qui l'arrosent de toutes parts, et les forêts dont le pays est presqu'entièrement couvert, diminuent encore cette chaleur peu ardente.

On sait qu'il n'y a que deux saisons à la Guiane : celle des pluies, appelée quelquefois hiver, et celle de la sécheresse, à laquelle, par opposition, on donne le nom d'été. La première commence ordinairement en décembre, ou même en janvier. On jouit d'un intervalle de temps sec, d'un mois ou six semaines, en mars et en avril, ce qu'on appelle la petite sécheresse. A la mi-avril, ou à-peu-près, les pluies recommencent jusqu'en juin, et quelquefois jusqu'à la mi-

juillet. Ainsi sur les douze mois de l'année, il y en a environ cinq de pluie. Ces règles générales ont néanmoins des exceptions, suivant la différence des années et la diversité des lieux. Il pleut bien moins dans les cantons défrichés que dans ceux qui sont couverts de forêts; bien moins à Cayenne et Kourou, que vers l'Oyapoc, et beaucoup plus sur le Maroni et à Surinam, que dans les pays occupés par les Français. Ceci explique la contradiction apparente qui se trouve entre les nombreuses observations de Stedman sur le climat de la colonie de Surinam et celles des auteurs français qui ont parlé du climat de Cayenne, et qui tous s'accordent à dire qu'il est tempéré.

Quoique dans la dernière époque, les pluies soient extrêmement abondantes, il ne faut pas croire cependant que ce soit un déluge continuel. Il y a des intervalles et même des journées entières de beau temps, dans le milieu de la saison pluvieuse, comme réciproquement, il y a des intervalles et des journées entières de pluie, pendant la sécheresse.

La Guiane est exempte de ces ouragans qui font tant de ravages aux Antilles et aux

Indes. On n'y éprouve point de tremblement de terre. La grêle ne vient point y détruire les récoltes.

Il est remarquable que la saison des pluies, dans la Guiane, arrive précisément dans le temps de la sécheresse des Antilles, et celle-ci dans le temps de la première, malgré le peu de distance qui les sépare (1).

On voit fréquemment des Européens passer dans la Guiane, y séjourner plusieurs années, sans éprouver aucune de ces maladies fâcheuses, auxquelles ils sont sujets dans presque tous les autres pays de la zone torride, et comme un changement de climat aussi marqué peut naturellement le faire craindre. Ils y résistent, lorsqu'ils savent adopter une manière de vivre frugale, lorsqu'ils ont soin d'éviter, dans les commencemens, de s'exposer trop long-temps de suite aux rayons directs du soleil. S'il meurt des émigrans, c'est presque toujours le libertinage et l'usage des liqueurs fortes qui les emportent.

(1) Le citoyen Lescallier rend compte d'une manière satisfaisante de ce phénomène, dans son ouvrage, intitulé : *Exposé des moyens de mettre en valeur, et d'administrer la Guiane, etc., chez Dupont, imprimeur-libraire, rue de la Loi, n°.* 1231.

Ce qu'on vient de dire des degrés de chaleur a rapport au climat des côtes et au voisinage de la mer. Quand on s'éloigne de ses bords et des pays bas, à la distance de dix ou quinze lieues, il y a toujours deux degrés de moins.

Le climat de Cayenne étoit autrefois beaucoup plus pluvieux et plus incommode, dit Barrère (1), avant qu'on eût défriché l'île, et les habitans y étoient sujets à des maladies très-fâcheuses. Long-temps il a été impossible d'élever les enfans des nègres; tous y mouroient presqu'aussitôt après leur naissance. Ceux d'aujourd'hui y sont encore attaqués d'une convulsion universelle, qui est un véritable *tethanos*. Cette maladie n'épargne pas même les grandes personnes, à quelque âge qu'elles soient. Elle se manifeste par une douleur de cou, comme s'il étoit pressé par une corde. La mâchoire se serre ensuite, ce qui empêche d'avaler. Les bras et les jambes deviennent roides, et néanmoins il arrive plusieurs fois par jour, quelques contractions involontaires. Ces accidens fatiguent

(1) Pierre Barrère, correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris, médecin-botaniste du roi dans l'île de Cayenne.

si fort le malade qu'il jette les hauts cris. On est même obligé de lui tenir la tête un peu élevée, pour lui faciliter la respiration qui est fort gênée. Ce qui le fait sur-tout souffrir, c'est une faim insatiable, dont il est quelquefois si fort pressé, qu'il mangeroit à tout moment, si on vouloit le satisfaire, et s'il avoit d'ailleurs la liberté d'avaler. La fièvre ne manque jamais de survenir. Elle est accompagnée de sueurs abondantes et générales; et le mal augmentant de plus en plus, le malade meurt avec des mouvemens convulsifs horribles.

Pour arrêter les progrès d'un mal si cruel, il faut arroser plusieurs fois par jour avec de l'eau très-fraîche la personne qui en est attaquée. On continue jusqu'à ce que les membres aient repris leur première souplesse. Il est nécessaire de soutenir les forces du malade par de bons bouillons, qu'il faut donner souvent, mais en petite quantité, et par quelques cuillerées de vin. Le mercure doux mêlé avec des purgatifs, comme la rhubarbe, le diagrède, le jalap réussissent dans cette maladie: mais le meilleur remède est l'opium à fortes doses, et telles qu'elles tueroient une personne en santé.

## CHAPITRE III.

### NOTICE HISTORIQUE SUR LA GUIANE FRANÇAISE.

QUOIQU'ON n'ait pas la date précise des premiers voyages des Français à la Guiane, il est constant qu'ils y ont été peu de temps après la première découverte qu'en firent les Espagnols.

Jean de Laet, qui écrivoit, il y a près de deux siècles, dit que les Français avoient coutume d'y aller charger des bois colorés, et entr'autres, une espèce de bois de Brésil. L'accueil favorable qu'ils reçurent des naturels du pays, fut un attrait qui les engagea à continuer ce commerce; et pour mieux l'assurer, ils ne tardèrent pas à y former des établissemens.

Une autre preuve que les Français sont allés des premiers aux côtes de la Guiane, se tire de la relation du voyage de Raleigh, en 1595. Ce navigateur, en parlant de l'intérieur de ce pays, dit que « les Français s'ef-» forçoient depuis long-temps de découvrir

» ces terres, où ils font de fréquens voya-
» ges pour en rapporter de l'or; mais qu'ils
» ne prenoient pas la bonne route, en les
» cherchant par la rivière des Amazones ».

En 1604, quelques français séduits par les rapports brillans de Raleigh, se déterminèrent à tourner leurs voiles vers ces contrées, sous la direction de la Ravardière. D'autres aventuriers de leur nation, ne tardèrent pas à suivre leurs traces. Tous se livrèrent à des fatigues incroyables. Enfin quelques-uns, plutôt rebutés de tant travaux que désabusés de leurs espérances, se fixèrent à Cayenne.

En 1624, des marchands de Rouen envoyèrent une petite colonie, composée de vingt-six hommes, qui choisirent les bords de la rivière de Sinamari, pour faire leur établissement.

Deux ans après, en 1626, il vint une nouvelle colonie, plus considérable que la première, et qui se fixa sur la rivière de Conanama. On y bâtit un fort où l'on mit un commandant, et on y laissa une barque bien armée pour assurer le commerce le long de la côte.

Ces deux colonies s'augmentèrent considérablement par les secours qu'on leur envoya de France. Elles s'étendirent dans plusieurs endroits.

Dès l'année 1674, on s'étoit établi dans l'île de Cayenne, où l'on avoit choisi la côte de Remire, qui en est le quartier le plus fertile et le plus riant. Il fallut chasser les Arikarets et quelques autres nations indiennes qui habitoient ce quartier.

En 1675, on fit un autre établissement, à trois lieues plus à l'ouest, sur une pointe de l'île, où l'embouchure de la rivière de Cayenne forme un port. On y bâtit un fort qu'on nomma le Fort Louis, et tout auprès un bourg ou une ville qui est devenue la capitale de toute la colonie, et à laquelle on donna le nom de l'île. On s'étendit ensuite dans toutes les parties de cette même île, et sur les rivières voisines.

En 1640, les Français s'établirent à Surinam; mais le terrain bas et marécageux, et l'air mal-sain de cette partie de la Guiane la firent abandonner. Les Anglais en profitèrent.

Des négocians de Rouen qui pensoient qu'on pourroit tirer parti de cet établissement, unirent leurs fonds, en 1643. Ils chargèrent de leurs intérêts un homme féroce, nommé Poncet de Bretigny, qui, ayant également déclaré la guerre aux colons et aux nègres, fut massacré. Cette association à la-

quelle on donna le nom de compagnie du Cap de Nord, obtint du roi Louis XIII, des lettres-patentes par lesquelles ce prince lui accordoit le privilége exclusif pour le commerce et la navigation de la Guiane, dont on marqua pour bornes dans ces mêmes lettres, la rivière des Amazones du côté du sud, et celle de l'Orénoque du côté du nord. Cette désignation de limites ne souffrit aucune difficulté, et n'occasionna pas de plaintes, puisque toute l'Europe savoit que les Français étoient en possession de la Guiane depuis long-temps, et qu'ils y avoient commercé et formé des établissemens, des premiers.

Plusieurs personnes de condition ayant pris des intérêts dans cette compagnie, obtinrent du roi de nouveaux priviléges et de nouvelles concessions de tout ce pays. Elles envoyèrent à diverses reprises des secours considérables; et l'on fit passer plus de huit cents hommes dans la Guiane, tant pour mettre en sûreté et pour augmenter les divers établissemens qui étoient commencés, que pour en former de nouveaux, et entreprendre des découvertes, en poussant plus avant dans les terres.

La mort tragique de Poncet de Bretigny, ayant refroidi les associés, on vit se former en 1651, une nouvelle compagnie, qui paroissoit devoir prendre un plus grand essor. L'étendue de ses capitaux la mit en état d'assembler, dans Paris même, sept à huit cents colons. Ils furent embarqués sur la Seine pour descendre au Hâvre. Le malheur voulut que le vertueux abbé de Marivaux, qui étoit l'ame de l'entreprise, et qui devoit la conduire en qualité de directeur-général, se noyât en entrant dans son bateau. Roiville, gentilhomme de Normandie, envoyé à Cayenne comme général, fut assassiné dans la traversée (1). Douze des principaux

(1) Antoine Biet, supérieur des missionnaires qui passèrent alors dans la Guiane, dit que chacun des seigneurs associés, comme on les nommoit, vouloit commander. Roiville étoit malade quand il fut assassiné. Il sembloit prévoir le sort qui l'attendoit, et avoit l'esprit extrêmement agité. Le 17 septembre 1752, vers minuit, Biet fut réveillé par un bruit assez fort; et au même instant, il entendit une voix qui dit : *Jetez cet infame dans la mer.* Voulant voir ce que c'étoit, il fut repoussé. Peu de temps après, les assassins le mandèrent. Il monta sur la dunette, et frémit d'horreur à la vue du *lit* du général, tout souillé de sang, et sur lequel étoient

intéressés, auteurs de cet attentat, se conduisirent dans la colonie, qu'ils s'étoient chargés de faire fleurir, avec toute l'atrocité qu'annonçoit un si affreux prélude. Ils firent trancher la tête à l'un d'entr'eux, le sieur d'Isambert, qui avoit voulu, avec trois autres, s'emparer de toute l'autorité. Ses complices furent relégués dans une île déserte. Deux autres associés moururent après, et ceux qui restèrent se livrèrent aux plus grands excès. Le commandant de la citadelle déserta chez les Hollandais, avec une partie de sa garnison. Ce qui avoit échappé à la faim, à la misère, à la fureur des Sauvages du continent, qu'on avoit provoquée de cent manières, s'estima trop heureux de pouvoir gagner les Iles-du-Vent sur un bateau et deux canots. Ils abandonnèrent le fort, les munitions, les armes, les marchan-

deux bayonnettes ensanglantées. On déclara au missionnaire que les associés avoient jugé à propos de se défaire d'un homme qui se proposoit de les égorger tous. Biet se retira; mais le lendemain, on le fit revenir pour l'engager à annoncer la mort du général à toutes les personnes de l'équipage. L'ecclésiastique fut très-embarrassé. Il se résolut cependant à obéir, mais il le fit sans justifier l'assassinat.

dises, cinq ou six cents cadavres de leurs malheureux compagnons, quinze mois après avoir débarqué dans l'île.

Il se forma, en 1663, une nouvelle société, sous la direction de la Barre, maître des requêtes. Elle n'avoit que deux cent mille francs de fonds : mais les secours du gouvernement la mirent en état d'expulser de sa concession, les Hollandais qui s'y étoient établis sous la conduite de Spranger, lorsqu'ils l'avoient vue évacuée par ses premiers possesseurs. Les Indiens étoient rentrés dans l'île, après le départ des Français; mais Spranger les obligea à se retirer dans la terre-ferme. Il augmenta les fortifications, fit de grands défrichemens et des cultures avantageuses. Un an après sa formation, la société, dirigée par la Barre, fit partie de la grande compagnie où l'on fondoit toutes celles que la nation avoit formées pour l'Afrique et pour le Nouveau-Monde. En 1667, Cayenne fut insultée, pillée, abandonnée par les Anglais; et les fugitifs en reprirent possession, pour se la voir arracher encore en 1672, par les sujets des Provinces-Unies, qui ne la purent retenir que jusqu'en 1676. A cette époque, ils en furent

chassés par le maréchal d'Étrées. Depuis, la colonie n'a pas été attaquée.

Les Français, redevenus maîtres de Cayenne, ne songèrent qu'à se bien affermir dans l'île et dans le continent. Ils cultivèrent avec plus de soin que jamais, tout ce qui pouvoit intéresser le commerce. Plusieurs vaisseaux marchands y vinrent trafiquer, et quantité de familles s'y fixèrent. Quelques flibustiers contribuèrent aussi à augmenter la colonie. Chargés des dépouilles de la mer du Sud, ils s'établirent à Cayenne, et, ce qui étoit plus important, ils se déterminèrent à employer leurs trésors à la culture.

Ils paroissoient devoir la pousser avec vigueur, et Cayenne étoit assez bien peuplée, lorsque Ducasse vint y relâcher en 1688, dans le dessein d'aller s'emparer de Surinam et de la piller. Le goût naturel des flibustiers se réveille, les nouveaux colons redeviennent corsaires, et leur exemple entraîne presque tous les habitans.

Cette entreprise ne fut point heureuse, par le peu de précautions qu'on prit pour cacher l'arrivée de cette escadre aux Hollandais, qu'il s'agissoit de surprendre. On les trouva par-tout en état de défense. Une

partie des assaillans périt dans l'attaque. D'autres furent faits prisonniers et envoyés aux Antilles, où ils s'établirent. Le reste se rembarqua. Depuis ce temps, la colonie a eu beaucoup de peine à réparer la perte de ses habitans. Il paroît même qu'elle fut presque oubliée, jusqu'en 1763, que le gouvernement français chercha à lui donner un grand éclat.

La France sortoit des horreurs d'une guerre honteuse. La situation des affaires avoit forcé le ministère à acheter la paix par le sacrifice de plusieurs possessions importantes. Il paroissoit également nécessaire de faire oublier à la nation et ses calamités et les fautes qui les avoient amenées. On détourna ses regards des colonies qu'elle avoit perdues pour les lui faire porter vers la Guiane, qui devoit, disoit-on, réparer tant de désastres.

Ce n'étoit pas l'opinion de ceux qui paroissoient le mieux instruits de la situation des choses. Un établissement formé depuis un siècle et demi, à une époque où les esprits étoient violemment poussés aux grandes entreprises, dont les discordes civiles, ni les guerres étrangères n'avoient

pas

pas ruiné les travaux; à qui les bienfaits du gouvernement et les secours du commerce n'avoient jamais manqué; où le débouché des productions avoit été toujours assuré : cette colonie n'étoit rien. La misère et l'obscurité avoient été son partage aux mêmes époques où les possessions françaises de l'Amérique étonnoient l'ancien et le nouveau-Monde par leur éclat et leurs richesses. Sa situation même étoit devenue de jour en jour plus fâcheuse. Comment espérer qu'elle rempliroit les hautes destinées qu'on lui préparoit? Ces considérations n'arrêtèrent point le ministère. Pour réparer la perte du Canada, il vouloit établir, dans la Guiane, une population nationale et libre, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères, et propre à voler, avec le temps, au secours des autres colonies, lorsque les circonstances pourroient l'exiger.

Les opérations étoient dirigées par un ministre actif. En politique sage, qui ne vouloit pas sacrifier la sûreté aux richesses, il ne se proposoit que d'élever un boulevart pour défendre les possessions françaises. En philosophe sensible, qui connoît et respecte les droits de l'humanité, il vouloit

peupler d'hommes libres ces contrées fertiles et désertes. Mais on ne prévoit pas tout. On s'égara, parce qu'on crut que des Européens soutiendroient, sous la zone torride, les fatigues qu'exigent le défrichement des terres, et que des hommes qui s'expatrioient dans l'espérance d'un meilleur sort, s'accoutumeroient à une vie sauvage, dans un climat moins sain que celui dans lequel ils étoient nés.

Ce mauvais système fut aussi follement exécuté, qu'il avoit été légèrement adopté. Tout y fut combiné sans principe de législation, sans intelligence des rapports que la nature a mis entre les hommes. Ceux-ci furent distribués en deux classes, l'une de propriétaires, l'autre de mercenaires. On ne vit pas que cette distribution qui se trouve établie en Europe (1), est l'ouvrage de la guerre, des révolutions et des hasards infinis que le temps amène; que c'est la suite des progrès de la sociabilité, mais non la base et le fondement de la société, qui, dans l'origine, veut que tous ses membres

(1) Tout ce morceau, et ce qui est relatif au projet de 1763, est tiré de l'Histoire Philosophique et Politique de Raynal.

participent à la propriété. Les colonies qui sont de nouvelles populations et de nouvelles sociétés, doivent suivre cette règle fondamentale. On s'en écarta dès le premier pas, en ne destinant des terres, dans la Guiane, qu'à ceux qui pourroient y passer avec des fonds et des avances pour les cultures. Les autres, dont on tenta la cupidité par des espérances vagues ou équivoques, furent exclus du partage des terres. Ce fut une faute de politique contre l'humanité. Si l'on eût donné une portion de terrain à défricher à tous les nouveaux colons, qu'on portoit dans cette région, nue et déserte, chacun l'eût cultivée d'une manière proportionnée à ses forces et à ses moyens: l'un avec son argent, l'autre avec ses bras. Il étoit indispensable d'offrir à tous les membres de la nouvelle transmigration, une propriété où ils pussent faire valoir leur travail, leur industrie, leur argent, en un mot, leurs facultés plus ou moins étendues.

Des hommes transportés dans des régions incultes, n'y trouvent que des besoins. Les travaux les mieux ordonnés et les plus suivis, ne sauroient empêcher que ceux qui passeront dans ces déserts pour défricher les

terres, ne restent dénués de tout jusqu'à l'époque, plus ou moins éloignée, des récoltes. Aussi le gouvernement, à qui une vérité si frappante ne pouvoit échapper, s'engagea-t-il à nourrir, indistinctement, durant deux années, tous les Allemands, tous les Français, qu'il destinoit à la population de la Guiane. Mais cet acte de justice n'étoit pas une action de prudence: il falloit prévoir que, quand même les approvisionnemens seroient faits avec soin, avec zèle et désintéressement, c'étoit une nécessité que la plupart se gâtassent, soit dans le trajet, soit au terme: il falloit prévoir que les viandes salées, bien ou mal conservées, ne seroient jamais une nourriture convenable, pour de malheureux réfugiés qui quittoient un climat sain et tempéré, pour occuper les sables brûlans de la zone torride, pour respirer l'air humide et pluvieux des tropiques.

Une politique judicieuse se seroit occupée de la multiplication des troupeaux, avant de songer à l'établissement des hommes. Cette précaution n'auroit pas seulement assuré une subsistance saine aux premiers colons, elle leur auroit encore fourni ces instrumens

commodes pour les entreprises qu'exige la formation d'une peuplade nouvelle. Avec ces secours ils auroient bravé des fatigues que le ministère se seroit chargé de payer libéralement. Ils auroient préparé des logemens et procuré des denrées à ceux qui devoient les suivre. Par cette combinaison, l'établissement qu'il s'agissoit de former auroit acquis, en peu de temps, la consistance dont il étoit susceptible.

On ne fit pas ces réflexions si simples et si naturelles : après une longue navigation, douze mille hommes furent débarqués sur des côtes désertes et impraticables, dans le temps le plus défavorable de l'année, dans la saison des pluies. Si les nouveaux colons étoient arrivés au commencement de la saison de la sécheresse, distribués sur les terrains qu'on leur destinoit, ils auroient eu le temps d'arranger leurs habitations, de couper les forêts ou de les brûler, de labourer et d'ensemencer leurs champs.

Faute de combinaison, on ne sut où placer cette foule d'hommes qui arrivoient coup sur coup. L'île de Cayenne auroit pu servir d'entrepôt et de rafraîchissement aux nouveaux débarqués. On y auroit trouvé du logement

et des secours. Mais la fausse idée dont on étoit prévenu, de ne pas mêler la nouvelle colonie avec l'ancienne, fit rejeter cette ressource. Par une suite de cet entêtement, on déposa dans les îles du Salut ou sur les bords du Kourou, sous la toile et dans de mauvais hangars, douze mille malheureux (1). C'est là que, condamnés à l'inaction, à l'ennui, à la privation des premiers besoins, aux maladies contagieuses qu'enfantent toujours des subsistances corrompues, à tous les désordres que produit l'oisiveté dans une population transportée de loin, sous un nouveau ciel, ils finirent leur triste destinée dans les horreurs du désespoir. Leurs cendres crieront à jamais vengeance contre les fauteurs d'un projet funeste qui a fait tant de victimes.

(1) On ne peut prononcer sans frémir le nom de Kourou, dit le citoyen Lescallier, de ce lieu où périrent 13,000 victimes d'un projet praticable, peut-être, s'il eût été pris avec modération et précaution, où l'état a enfoui 30 millions de dépenses, sans autre effet que de perdre pour long-temps la réputation de cette infortunée Colonie, sur le climat de laquelle on rejeta ce qui n'étoit que la faute du gouvernement et d'une combinaison insensée. (*Exposé des Moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guiane, an 6.*)

Pour qu'il ne manquât rien au désastre, et que les sommes employées au succès d'un système absurde, fussent entièrement perdues, l'homme chargé de mettre fin à tant de calamités, crut devoir ramener en Europe deux mille hommes, dont la constitution robuste avoit résisté à l'intempérie du climat et à plus de misères qu'on ne sauroit dire.

Une soixantaine de familles allemandes ou acadiennes échappèrent cependant à la destruction générale. Elles s'établirent sur le Sinamari qui leur offroit des bords qui ne sont jamais inondés par la mer, quelques prairies naturelles et une grande abondance de tortues. Cette foible peuplade s'est conservée, le long de cette rivière. La pêche, la chasse, l'éducation des bestiaux dans de vastes savannes que la nature a formées dans ces cantons, la culture d'un peu de riz, d'un peu de maïs et du coton; telles sont ses ressources.

## CHAPITRE IV.

### Population de la Guiane Française.

D'après tant de circonstances fâcheuses et le discrédit dans lequel est tombée la Guiane française, il n'est pas étonnant que sa population soit des plus foibles.

Elle est composée d'européens, de gens de couleur, de nègres et d'indiens. Les premiers, ou les blancs, ne sont au nombre que de huit à neuf cents, tant dans le chef lieu de Cayenne qu'épars dans le reste du pays. Plusieurs d'entr'eux sont malheureux et pauvres. Ceux qui vivent avec le plus d'aisance, subsistent d'emplois, d'appointemens et de rations, à la charge du trésor public. Le mouvement de consommation que nécessite la garnison et l'établissement national, aide à faire vivre aussi le plus grand nombre des habitans. On auroit peine à citer soixante-quinze propriétaires de plantations, subsistans du revenu de la terre. Plusienrs sont à de très-grandes distances du chef-lieu. Le nombre des gens de couleur est de quatre ou cinq cents, et celui des nègres de neuf mille.

Les gens de couleur, opprimés par-tout, l'ont peut-être été plus à la Guiane qu'ailleurs.

« Quoique les créoles sang-mêlés, dit » le citoyen Lescallier (1), aient assez généralement beaucoup d'avantages corporels; » de l'agilité, une tournure svelte et agréable, des organes bien constitués, et de la » disposition, ils étoient rarement réputés » bons sujets, lorsqu'on les tenoit dans la » classe des esclaves, excepté ceux qu'on employoit aux fonctions domestiques. La raison en est aisée à concevoir; s'ils étoient » nés de la fréquentation d'un blanc passager » ou étranger à l'habitation, fruits d'une liaison vicieuse, l'éducation ne réparoit pas » leur origine. Ils dédaignoient les nègres » pour en être eux-mêmes dédaignés. Rarement ils réussissoient aux travaux d'habitations, étant mêlés avec les noirs.

» La dégradation générale dans laquelle » on tenoit cette espèce d'hommes dans » les colonies, destructive pour eux de toute » émulation, en avoit fait à Cayenne une » race vagabonde et mal disciplinée; presque aucun n'étoit établi utilement, soit à » la culture, soit à quelque métier.

» Les moyens qu'on a employés par le » passé, dans l'idée de les rendre utiles,

(1) Exposé des Moyens, etc.

» n'a fait qu'augmenter le mal. Les gouver-
» neurs ont cru devoir regarder les affranchis
» comme sujets à marcher au premier ordre.
» En conséquence, tous les mâles au-dessus
» de quatorze ans, mariés ou non, cultiva-
» teurs, gens de métier, ou autres, sans
» distinction, étoient compris dans une soi-
» disant compagnie de chasseurs, sans solde,
» commandée par des espèces d'officiers,
» aussi sans solde et sans grade. Ces malheu-
» reux, obligés de se déplacer au premier
» signal, n'ont, par cette raison, jamais pu
» s'établir solidement, se marier, se fixer à
» quelque métier, et moins encore s'atta-
» cher à la culture. Faisant assez mal le
» service pour lequel ils étoient commandés,
» payés seulement pour les jours auxquels
» ils étoient employés, ils n'avoient au re-
» tour, aucun moyen honnête et sûr de
» subsister, ce qui les forçoit souvent à
» vivre de désordre et de brigandage.

» Il étoit une autre classe de créoles, sang-
» mêlés; ceux-ci étoient nés de père et mère
» libres. Ils avoient des métiers ou des terres
» en culture, et vivoient en familles. Le
» nombre en est infiniment petit dans la
» Guiane française. »

Les blancs, sans propriétés foncières, soit ouvriers ou autres, formoient la partie la plus considérable de la population de leur espèce. Ils ont été au nombre de treize cents de tout âge et de tout sexe, sans y comprendre la garnison; mais on assure qu'ils sont réduits maintenant à celui de sept à huit cents.

Sur cette quantité de personnes, il s'en trouvoit à-peu-près les deux tiers du terme masculin, par la raison que le nombre des émigrans en hommes, est toujours plus considérable. Si de ce nombre des mâles, on déduit les infirmes, les vieillards et les enfans, il restoit quatre cents hommes, tout au plus, en état d'agir et de porter les armes.

Parmi ceux-ci, il n'y avoit pas plus de cent cinquante propriétaires de moyennes et petites habitations, qui, quoique nulles, la plupart, pour la prospérité du pays et pour les exportations, pouvoient être regardées comme suffisantes pour l'entretien de leurs possesseurs. Il restoit donc deux cent cinquante hommes blancs existant dans le pays, indépendamment de la culture, les uns par des places et des emplois dans l'administration et à la suite de la garnison, les autres, comme ouvriers, journaliers, ou employés de diverses sortes,

recevant des soldes du trésor public et des rations du gouvernement.

Si le service public et celui des particuliers n'employoit en tout que cent cinquante de ces hommes, il s'en trouvoit donc cent dont l'existence devoit être très-précaire. Il étoit essentiel de s'occuper de ce petit nombre d'individus dénués de moyens. On augmenta quelques établissemens, on entreprit de nouveaux travaux, on distribua quelques terrains, avec des avances d'outils et de bestiaux. Les ouvriers et les cultivateurs trouvèrent à s'occuper, et les derniers firent des commencemens utiles.

Une population de six cents hommes blancs pour trois cents femmes n'étoit pas dans une proportion favorable à l'augmentation de l'espèce, ni au bon ordre, dans un pays où l'on prescrivoit le mélange des races, et, par-conséquent, où la loi, elle-même, sembloit inviter au concubinage et à l'adultère. Un pareil état est nuisible à la société. Il étoit donc essentiel et pressant d'y apporter remède.

On avoit commencé un établissement à Iracoubo, et on l'avoit composé de trente hommes choisis parmi un nombre de soldats

qu'on venoit de congédier. Il falloit indispensablement procurer à ces hommes des femmes sages, laborieuses et instruites. Pour remplir ce but, les administrateurs de la Guiane, demandèrent au gouvernement, et pour premier essai, un nombre de vingt-cinq ou trente orphelines qui eussent pu passer à peu de frais. Dans le cas où cette tentative auroit réussi, on eût eu recours au même moyen, et l'on eût pu former de nouveaux établissemens dans cette vaste colonie : on ne fit aucune attention à cette proposition intéressante, ni à beaucoup d'autres qui eussent pu concourir à l'avancement et à l'amélioration du pays.

Il est probable que ces établissemens ont été délaissés ou abandonnés, et que la plupart des blancs dont ils étoient la ressource, ont quitté la colonie.

Les nègres étoient au nombre de neuf mille dans la Guiane française. Le citoyen Lescallier nous apprend, qu'en 1788, le ministère le consulta sur la possibilité de détruire l'esclavage. Cet administrateur déclare qu'il lui annonça, qu'on devoit craindre dans les colonies les plus fâcheux événemens, si, par des moyens insensibles, on ne disposoit les

voies à cette heureuse révolution. Il fit pendant trois ans, tout ce qu'il falloit pour s'assurer de la possibilité d'un tel changement : il montra l'exemple d'une meilleure régie, à l'égard des nègres de l'état : il leur fit procurer une nourriture plus saine et plus complète : il les fit habiller, et soigner dans leurs maladies. D'après ses recommandations et son exemple, on a ménagé les femmes enceintes et les nourrices : on a donné des soins à l'enfance et à la jeunesse : on a eu des égards et des ménagemens pour les vieillards et les infirmes : on a encouragé les mariages assortis : on a travaillé à entretenir dans les nègres, des mœurs, de l'industrie et de la tranquillité : des récompenses données à propos, ont pris la place des châtimens durs et arbitraires.

Les effets d'une telle conduite ont été des plus heureux. Les travaux se faisoient avec zèle et activité, on parvenoit par ce moyen à faire oublier leur esclavage aux nègres.

Il n'étoit plus question de marronage : cinq ou six asyles de nègres marrons, éloignés de toutes communications, enfoncés dans des pays inaccessibles et des forêts impénétrables, ont été successivement détruits et aban-

donnés, par les moyens pacifiques de la négociation, à la voix de l'humanité qui avoit retenti dans ces retraites.

Les expéditions de vive force contre ces malheureux, étoient presque impraticables : elles coûtoient la vie à quelques-uns d'entre eux, et aliénoient toujours plus les autres. Il falloit donc avoir recours à quelqu'autre voie. Un missionnaire, une croix à la main, et guidé par un nègre fidèle, alloit leur porter des paroles de paix, leur promettre leur pardon, et tous revenoient, de leur plein gré, reprendre leurs fers. Un de ces asyles, entr'autres, éloigné de plusieurs journées de marche de toute habitation, formoit, depuis plusieurs années, une retraite assurée pour un grand nombre de nègres marrons. On n'avoit que des notions vagues sur l'existence de cet asyle. Un prêtre s'y rendit à pied, accompagné de quelques mulâtres sans armes, et ramena de ce lieu, en une seule fois, quarante-trois individus, parmi lesquels il y avoit plusieurs enfans nés dans les bois, et qui n'avoient jamais vu un blanc. Le passé fut oublié de part et d'autre. Les maîtres apprirent à traiter avec plus d'attention des individus utiles, qui pouvoient

leur échapper irrévocablement, et les nègres reprirent avec soumission leurs travaux accoutumés.

On a prétendu que les nègres étoient mieux traités à la Guiane que dans les autres colonies. Rien ne prouve en faveur de cette assertion. Il y a dans cette contrée peu de grandes habitations et d'habitans aisés; et c'étoient ceux-ci qui, généralement parlant, traitoient le mieux leurs esclaves, soit parce qu'ils avoient plus de moyens, soit parce qu'ils étoient plus éclairés.

De très-petits habitans, très-éloignés de toute surveillance, croyoient mieux avancer leur fortune, en excédant de travail trois ou quatre nègres qu'ils possédoient en tout. Ils ne leur laissoient pas le samedi, qu'on avoit coutume de leur donner pour cultiver un jardin particulier, et quelquefois ils leur enlevoient jusqu'au jour du repos: ils n'en prenoient aucun soin, ni en maladie, ni en santé: ils ne leur fournissoient aucune espèce de nourriture ni d'habillement, et jamais on n'a pu, sur ce point, obtenir dans la Guiane, l'exécution de ce qui étoit ordonné dans le code noir.

Dans les habitations un peu aisées, dont le

le nombre est malheureusement trop petit, ce vice étoit corrigé par les soins des propriétaires, par les ressources abondantes des plantations de vivres, par celles de la pêche et de la chasse dans certains cantons, et par les petites sommes que se procuroient les nègres, en vendant au marché le superflu de leurs volailles et de leurs vivres.

Quelques propriétaires d'habitations, firent des règlemens humains et sages, écrits et connus des nègres. L'expérience a prouvé que les esclaves mieux traités, ont concouru plus efficacement à la fortune de leurs maîtres. L'un de ces colons avoit promis la liberté à toute négresse qui éleveroit bien six enfans. La condition ayant été une fois remplie, la promesse fut exécutée avec beaucoup d'appareil.

Les habitans honnêtes et réfléchis suivirent naturellement les principes d'humanité et les bons exemples. Des raisonnemens parmi tous, et des marques de mécontentement données à des maîtres barbares par le sage (1) administrateur, de qui nous tenons ces particularités, ont influé sensiblement sur l'existence des nègres dans cette colonie, et sur l'état de ses cultures. Mais depuis, l'insou-

(1) Le citoyen Lescallier.

ciance trop longue du gouvernement a été cause que les nègres n'ont pas augmenté en nombre, autant qu'ils eussent dû le faire, tant par la facilité de se procurer des subsistances dans cette contrée, que par les importations assez considérables d'esclaves.

C'est peut-être à quelques-unes des précautions indiquées ci-dessus, que l'abolition de l'esclavage n'a pas causé dans la Guiane française les horreurs qui ont désolé Saint-Domingue. Cette révolution s'opéra avec tranquillité, et l'on prétend qu'on a vu plusieurs nègres prouver leur attachement à leur ancien maître, en restant sur son habitation, et en s'y livrant aux mêmes travaux que si la loi les y forçoit.

## CHAPITRE V.

### Moeurs et Coutumes des Indiens.

Les peuples qui erroient dans le grand continent de la Guiane, avant l'arrivée des Européens, étoient divisés en plusieurs nations, toutes peu nombreuses. Elles n'avoient pas d'autres mœurs que celles des sauvages du continent méridional. Ces nations vivent toujours séparées les unes des autres, et souvent fort éloignées. On les distingue en Indiens des côtes, et en Indiens des terres, c'est-à-dire, qui habitent l'intérieur du pays. Les Indiens de l'intérieur qui n'ont que peu ou point de fréquentation avec les blancs, conservent plus parfaitement leur caractère et leurs usages primitifs. Ils forment un grand nombre de nations diverses, dont l'existence ne tient point à une partie du sol de ce pays; mais qui, changeant de domicile, sans se confondre, se retrouvent à des distances très-éloignées. Les *Galibis* sont la principale et la plus nombreuse de ces nations, celle dont le langage est le plus universellement entendu de toutes les autres:

elle s'étend depuis Cayenne, jusqu'à l'Orénoque. Les *Arouaques*, les *Acoquas*, les *Aramichaux*, les *Armancoutous*, les *Pourpourouis*, les *Pirious*, les *Mayès*, les *Palicours*, les *Puchicours*, les *Maraones*, les *Ouroukouyennes*, les *Macoussis*, les *Nouragues*, les *Emerillons*, les *Tayaras*, les *Ouins*, les *Calicouchiennes* les *Coussaris*, les *Tocoyennes*, les *Maourious*, les *Mayecas*, les *Itoutanes*, les *Calipournes*, sont d'autres nations indiennes de cette même contrée.

Les sauvages ou Indiens du continent de la Guiane sont de taille moyenne (1), et les femmes petites et moins bien faites que les hommes. La couleur de leur peau est d'un rouge cuivré. Ils ont les cheveux fort noirs et très-lisses. Leurs traits sont peu différens de ceux des Européens. Le mélange de cette race avec celle des blancs, produit, à la première génération, des hommes qui ne se distinguent pas des derniers.

Les femmes ont un certain air de douceur dans la physionomie ; plusieurs sont d'un

(1) Au loin, dans l'intérieur des terres, il y a des Indiens d'une taille élevée, et qui sont très-nerveux.

extérieur agréable, et n'ont rien de farouche. Elles ne haïssent pas, dit-on, les Français; mais une intrigue avec une femme mariée, ne se lie pas sans beaucoup de danger pour elle et même pour l'amant : au moindre soupçon, l'époux égorge l'un et l'autre.

La plupart des Indiens vont presque nus. On prétend que quelques-uns, sur-tout ceux qui habitent vers la rivière des Amazones, le sont entièrement. Ils regardent comme un présage assuré que celui qui auroit couvert ce que la pudeur oblige de cacher, seroit malheureux, ou mourroit dans le cours de l'année. Les autres portent peu d'habillemens. Ceux des hommes se bornent à une ceinture de toile, qui leur enveloppe le milieu du corps, quelquefois à la manière d'un jupon fort court. Ces ceintures sont ordinairement de toile de coton, bleue, dite *guinée* ou *salempoure*; quelques-uns ont de plus une pareille toile dont ils se couvrent les épaules.

Les Indiens des côtes ne portent rien sur la tête : leurs cheveux, coupés court par derrière, et retombant sur le front, les font ressembler en ce point aux anciens Grecs et aux Romains. Chez les nations plus intérieures, on voit cependant quelquefois des

espèces de bonnets de plumes de diverses couleurs, qui servent de parure, sur-tout les jours de fêtes. Les Indiens de ces mêmes nations font usage de différentes parties d'habillemens faits aussi en plumes, et d'une manière ingénieuse : ce sont des pièces d'estomac, des tabliers, des ceintures et des colliers. Ils aiment encore à se garnir les bras, les poignets et les jambes, de brasselets de grains de verre; et chaque nation, à cet égard, a adopté sa couleur favorite, à laquelle elle est constante. Ceux que l'éloignement empêche de communiquer avec les Européens, et de se procurer des verroteries, ont l'art de fabriquer des grains avec une sorte de bois noir et très-dur, qu'ils tournent, qu'ils polissent, et qu'ils percent d'une manière fort industrieuse. Ils en font des colliers qui ressemblent à du jais, et forment une branche de commerce pour eux.

Les femmes fabriquent aussi avec des grains de diverses couleurs, des tabliers de forme à-peu-près carrée, mais plus étroite par le haut que par le bas, et de la grandeur au plus des deux mains. Elles portent un de ces tabliers pour tout habillement, et se parent avec des colliers, des brasselets, et des espèces d'an-

neaux de même aux chevilles. Quelques-unes se garnissent aussi la jambe, jusqu'à la hauteur du mollet, d'un tissu de coton fabriqué sur la chair même, qui, sans les incommoder cependant, gêne la croissance, et porte toute la force et la substance en haut, de manière qu'elles semblent montées sur des balustres. Ce ridicule usage n'est pas général.

Il en est de même du roucou, de cette couleur rouge, naturelle au pays, dont les Indiens de la plupart de ces nations se peignent le corps, le visage et même les cheveux.

Deux motifs peuvent leur avoir fait adopter cette mode. Le premier, de donner à leur peau une teinte semblable à leur couleur naturelle, et qui leur paroît la renforcer, l'embellir et lui procurer de l'uniformité et du luisant: le second motif est celui d'éloigner, par la nature huileuse et l'odeur assez forte de cette couleur, les moustiques et autres insectes, dont ils seroient souvent incommodés, sans ce secours, sur-tout ceux qui habitent près des côtes, et dans certains parages où ces insectes inquiétans abondent davantage.

Il est probable que les nations qui ne font

pas usage du roucou, sont celles des parties plus intérieures, où l'on n'éprouve pas l'incommodité dont on vient de parler.

Tous les Indiens sont adonnés à la superstition, et très-paresseux; mais ils ne manquent ni d'adresse, ni d'esprit; et quelque froids qu'ils paroissent, il n'y a pas de nation, peut-être, qui ait plus de vivacité. Malgré leur indolence extérieure, leurs passions sont extrêmes. Ils sont incontinens et fort adonnés à la boisson. Leurs haines sont immortelles, et leurs vengeances des plus cruelles, lorsqu'ils peuvent s'y livrer sans danger. Néanmoins, ils sont doués d'une certaine équité naturelle qui préside à leurs actions, et de principes de droiture qui dirigent leur conduite. Ils ont même une espèce de politesse et d'affabilité. S'ils parlent entr'eux, c'est toujours avec modération et retenue. Leurs discours annoncent la douceur et la complaisance. Rarement se tutoient-ils, et ils ne se disent jamais rien de choquant. Ils ne savent ce que c'est qu'éclater en injures, quand même ils se voudroient du mal. Leur civilité réciproque n'est pas moins admirable. Les hommes, quand ils ne vont point en campagne,

passent ordinairement la journée dans un grand carbet, construit au milieu du village ; et, soit qu'ils entrent ou qu'ils sortent, ils ne manquent jamais de s'entre-saluer. S'il y a quelques étrangers, c'est à eux qu'on s'adresse les premiers. Il y a beaucoup d'union et de tranquillité dans les familles. Les femmes sont laborieuses, douces, attentives et soumises. Les hommes sont attachés à leurs femmes. L'hospitalité est fort en usage chez les indiens. Quelquefois, ils se visitent entre peuplades et nations voisines, en grand nombre. Ils restent ensemble plusieurs jours, qu'ils passent en fêtes ; mais elles se terminent ordinairement par un enivrement général, qui produit toujours des querelles. Ce vice, que les blancs n'ont que trop encouragé parmi ces peuples, n'est cependant pas difficile à corriger. Ils s'y livrent plutôt par l'effet de l'exemple et de l'occasion, que par une habitude constante.

Les Indiens, qui n'ont pas embrassé le christianisme, paroissent n'avoir aucun culte extérieur : il est cependant hors de doute qu'ils ont une idée de l'être suprême et de l'immortalité de l'ame. La religion de la plupart est une espèce de manichéisme, et

ils sont imbus, à peu de chose près, des mêmes préjugés. Ils ont leurs sorciers et leurs devins, qui sont, en même-temps, les prêtres et les médecins de la nation. On a vu, dans le voyage de Stedman, quel est, en général, leur respect pour les morts, et qu'ils le poussent jusqu'au point de conserver leurs ossemens.

Ces peuples comptent le temps par la révolution de la lune et celle des pléïades. Outre ces signes célestes, ils distinguent encore plusieurs constellations. Habitans de la sphère droite, ils remarquent peu la déclinaison du soleil.

L'éducation est à-peu-près nulle chez les Indiens. Les parens ont une tendresse excessive pour leurs enfans, quand ils sont dans la première jeunesse; mais, dans un âge plus avancé, ils semblent ne plus les connoître. Ils ne les contrarient point; ils ne leur commandent rien; ils ne les reprennent jamais, et même ils n'osent le faire; car il n'est pas sans exemple d'avoir vu un fils frapper impunément son père.

Quoique les Indiens parlent peu, et qu'ils paroissent même taciturnes, ils ont cependant l'esprit de galanterie, et du penchant

pour la satire : ils font des chansons à toute occasion ; et quand ils sont animés, il n'y a pas de sarcasmes qu'ils ne lâchent.

Presque toute leur vie se consume dans l'oisiveté. On les voit toujours couchés dans leur hamac. Ils y passent des journées entières à causer et à se regarder dans un petit miroir, à s'arranger les cheveux, ou à de pareils amusemens. Quelques-uns se plaisent à jouer continuellement de la flûte, ou plutôt à hurler : on ne pourroit trouver de comparaison plus juste ; car leurs grosses flûtes font un bruit semblable, en quelque manière, au mugissement d'un bœuf. Les Indiens sont donc naturellement indolens : ils ne travaillent que lorsque l'indigence ou le besoin les y force : mais il faut remarquer que cette indolence n'a pas lieu dans toutes les circonstances; car la guerre, la chasse, la pêche, occupations qui exigent de la vigueur et de l'activité, jointes à de la patience, ont toujours eu beaucoup d'attrait pour eux. Les plus laborieux, mais le nombre n'en est pas grand, s'occupent à faire des arcs, des flèches, des hamacs, des ustensiles de ménage, et à construire des pirogues ou des canots.

Les femmes sont esclaves des hommes. Outre les soins du ménage, elles sont chargées de planter les champs que le mari a défrichés, de les sarcler, de faire les récoltes, de préparer la boisson, la cassave, d'aller chercher du bois, de l'eau, de faire la poterie; en un mot, elles sont obligées de se mêler de tout, hors la chasse et la pêche: encore, faut-il quelquefois qu'elles aillent chercher de quoi nourrir leurs maris, qui se bercent mollement dans leur hamac.

La polygamie est autorisée chez les Indiens, plutôt par la coutume que par tout autre motif. Chaque homme a droit d'avoir autant de femmes qu'il peut en entretenir : il les renvoie quand il le juge à propos; et, s'il le veut, il les laisse dans un entier abandon, sans pourvoir, en aucune façon, à leur subsistance. En cas de répudiation d'une femme, le père se charge ordinairement du soin des enfans.

Les Indiens épousent toujours leurs parentes, même au second degré de consanguinité. Les garçons regardent leurs cousines-germaines comme leur étant acquises par un certain droit de naissance. Aussi, les épousent-ils souvent, quoiqu'elles n'ayent

guères que deux ou trois ans. En attendant, le mari prend une autre femme, qu'il renvoie quand la jeune est assez grande pour co-habiter avec lui.

Les mariages se font sur-le-champ, et sans aucune cérémonie. Si un indien est excellent pêcheur, bon chasseur et laborieux, il est fort recherché. Dès qu'une fille a jeté les yeux sur lui, elle lui présente à boire, et même elle lui offre du bois pour allumer du feu près de son hamac. S'il refuse, c'est une marque que la fille ne lui plaît pas; s'il accepte, le mariage est conclu. Le jour même, la fille ne manque pas d'attacher son hamac tout près de celui de son futur époux. Le lendemain, la nouvelle mariée lui apporte à boire et à manger; et, dès-lors, elle prend tout le soin du ménage.

Les beaux-pères regardent leurs gendres comme autant de valets faits pour les servir; et en conséquence, ils n'ont garde de travailler. Ce sont les Indiens nouvellement mariés qui font les abattis, et construisent la case ou le carbet. Il faut qu'ils aillent à la chasse, à la pêche; en un mot, qu'ils pourvoient à la subsistance de la femme et des enfans de leur beau-père, qui demeure

les bras croisés dans son hamac. Ces jeunes mariés sont encore assujétis à une loi assez dure. Lorsque leur femme accouche pour la première fois, ils se tiennent dans leur hamac, qu'on suspend au faîte de la maison. Un morceau de pain de cassave et un peu d'eau y font toute leur subsistance. Après avoir gardé, pendant quelques semaines, ce jeûne austère, on les descend et on les *frélangue*, comme disent les créoles, c'est-à-dire qu'on leur fait, avec de grosses arêtes de poisson ou des dents d'agouti, quelques scarifications en divers endroits du corps. Très-souvent même, on leur applique plusieurs coups de fouet. Ce cérémonial n'est pas encore tout. Le nouveau père est obligé de se mettre au service de quelque ancien indien, et de quitter sa femme pour quelques mois. Pendant tout ce temps, il doit être aussi soumis qu'un véritable esclave. Il doit s'abstenir de manger de la viande de porc et de gros gibier. Le temps de la servitude accompli, on va à la pêche aux crabes; on en prend une assez grande quantité; on fait un festin, dans lequel on s'enivre; puis on rend, en grande pompe, l'époux à l'épouse.

L'ingénieur Foucin, qui a voyagé sur les bords de l'Oyapoc, contredit, en quelque sorte, un fait assez accrédité. « On a prétendu hardiment, dit-il, que, lorsqu'une » femme accouchoit, elle étoit soumise à » toutes les charges du ménage, et qu'on » servoit son mari. C'est mettre une ombre » un peu forte au tableau, pour le rendre » intéressant. Mais, si l'on veut ne point » s'éloigner de la vérité, on conviendra » que les femmes en couche sont traitées, » pendant neuf jours, avec les plus grands » égards, par leurs compagnes, et que c'est » seulement après cette époque qu'elles » reprennent leurs occupations. Les hommes » se reposent, il est vrai, et c'est un effet » de leur superstition. Ils ne mangent alors » que du poisson; ils s'abstiennent de toutes » sortes de viandes, étant persuadés que » leur conduite influera sur le sort et la » constitution de leurs enfans. »

Les hommes ne prennent jamais leurs repas avec leurs femmes : celles-ci les servent, et leur donnent à laver quand ils ont fini de manger. L'attitude ordinaire des indiens est d'être assis sur les talons. Cependant, ils ont un siége de bois, qu'ils appellent

*moulé*, dont ils font usage dans les visites. C'est une espèce de tabouret tout d'une pièce, et fort incommode, dont le dessus, qui a presque la forme d'un canot, est si creux, qu'on y enfonce jusqu'à la ceinture, et les genoux touchent presque au menton.

Le travail le plus considérable des Indiens, celui qui les occupe le plus sérieusement, est la construction de leurs carbets. Ce sont des huttes carrées; mais plus longues que larges, dont les unes n'ont que le rez-de-chaussée, et d'autres sont surmontées d'un étage. La hutte haute est un assemblage de quelques pieux fichés en terre, de la hauteur d'environ huit à dix pieds, sur lequel on construit un plancher avec de petites tringles, faites du bois d'un palmiste qui se fend aisément. On monte à cette case par des troncs d'arbres qui ne sont pas fort inclinés, et sur lesquels on a fait quelques entailles, qui tiennent lieu d'échelons; mais ces troncs sont si peu affermis, qu'ils penchent tantôt d'un côté, et tantôt de l'autre. Il est très-difficile d'y monter avec des souliers, et plus encore d'en descendre. La hutte basse est construite avec deux poteaux, sur lesquels pose une grande perche qui

qui soutient tout l'édifice. On couche, de toutes parts, sur ce faîte, des branches d'arbres, qu'ensuite on couvre de feuilles; et une petite porte, pratiquée à l'un des côtés, forme l'entrée. Les Indiens des bords de l'Oyapoc se distinguent, cependant, par la manière dont ils contruisent leurs carbets, qui ont beaucoup de hardiesse et d'élégance, produite par le peu d'épaisseur de leur bois.

Les Galibis, voisins de Cayenne, sont presque entassés dans leurs maisons. Il y en a où l'on compte quelquefois jusqu'à vingt et trente ménages. La sécurité avec laquelle ces sauvages vivent entr'eux, fait que rien ne ferme dans leurs demeures. Les portes en sont toujours ouvertes, et l'on y peut entrer quand on veut.

Le plus spacieux de tous les bâtimens indiens, est le *Taboui*, appelé communément, par les Français, le *grand carbet.* C'est proprement le rendez-vous des sauvages de la même nation. Ils y tiennent leurs assemblées; ils y reçoivent les étrangers; ils y font leurs festins solemnels, ou plutôt leurs débauches. Le Taboui commun à toute une nation, est une espèce de halle de cinquante ou soixante pieds de long,

sur dix ou douze de large. On plante au milieu et aux deux bouts, qui sont toujours ouverts, de grandes fourches, sur lesquelles on met de grosses pièces de bois pour servir de faîte. Ensuite, on arrange des chevrons, qui vont depuis le haut du bâtiment jusqu'en bas, où ils sont appuyés sur de petites fourches, hautes de quatre à cinq pieds, et qui sont plantées tout le long, d'espace en espace. En dedans, on met quelques longues traverses arrêtées avec des lianes, et qui sont destinées à soutenir les hamacs des hommes : car les femmes ne jouissent pas du même privilége ; elles se tiennent ordinairement assises dans ce lieu, sur leurs talons, où sur un banc. Le toit du Taboui est couvert comme celui des autres carbets. Quelque grand que soit ce logement, la charpente n'en est guères moins simple, ni mieux imaginée que celle de toute autre hutte. L'emplacement que choisissent les Indiens, est ordinairement quelque hauteur, ou le bord d'une rivière. Leurs maisons, qui annoncent une grande pauvreté, sont placées sans aucun ordre ; et rarement, le paysage voisin a-t-il rien de riant. Le silence même qui règne dans leurs habitations,

et qui, quelquefois, n'est interrompu que par le cri des oiseaux ou des bêtes fauves, n'inspire que de la frayeur.

La construction du grand et du petit carbet, n'est pas généralement la même. Chez quelques nations, le premier est une charpente de forme ovale, en bois ronds, ingénieusement assemblés et assujétis avec des lianes. On la couvre d'un toit en feuilles de palmistes, qui tombe tout autour, jusqu'à la distance d'environ trois pieds de terre, excepté à l'endroit de l'enfrée, où il est plus relevé. L'air et le jour y pénètrent ainsi de toutes parts, sans pouvoir incommoder. On y est parfaitement à l'abri du soleil, du vent et de la pluie.

Plusieurs autres carbets particuliers sont des bâtimens oblongs, aussi en bois ronds, supportant un toit à pignon, recouvert en feuilles de palmier. Le plus souvent, à la hauteur de six ou sept pieds au-dessus de terre, est un plancher destiné à l'habitation des individus. Ce plancher est fait avec des troncs de palmistes, fendus, et étroits, qui laissent entr'eux des jours ou intervalles, de façon que la mal-propreté ni l'air ne peuvent y séjourner, et que celui-ci s'y intro-

duit par le bas, ainsi que par les côtés; car le toit n'arrive pas jusqu'au plancher. Dans l'enfoncement, est un endroit plus retiré, fermé d'une cloison, pour le logement des femmes, et pour y passer la nuit.

Les meubles et ustensiles de ménage des Indiens, sont peu nombreux et de foible valeur. Les principaux, ou les plus utiles, sont leurs hamacs; et le coton en est ordinairement la matière. Il y en a aussi qui sont faits de *pite*; mais ils ne sont pas si commodes, tant à cause de la dureté des petites cordes dont ils sont tissus, que parce qu'étant à jour, ils ne peuvent garantir des piqûres des moustiques, et autres insectes. Le métier, dont se servent les Indiens pour faire cette sorte de lit, n'est autre chose que quatre gros bâtons de cinq à six pieds, arrêtés, à chaque angle, par une cheville ou quelque liane. Ils arrangent assez artistement plusieurs fils de coton, en long et des deux côtés du métier, qui est un peu incliné contre le mur; après quoi, ils passent entre ces fils une espèce de navette de tisserand. Ils les battent fortement, à chaque fois, avec un bâton d'un bois fort dur et un peu tranchant. Le tissu du hamac étant

fini, ils y attachent des cordons, pour pouvoir le suspendre où ils veulent. Les Indiens teignent souvent leurs hamacs dans du roucou, mêlé avec quelque résine, ou du baume de copahu, ou même de l'huile. Ils y tracent aussi toutes sortes de compartimens, avec une symétrie admirable. Ceux de ces lits dans lesquels on est couché le plus commodément, sont les hamacs blancs, bien battus, de sept pieds en carré. Les Indiens de la Guiane en font de parfaitement beaux et de toute grandeur.

On sent bien moins la chaleur dans un hamac que dans un lit à l'européenne; et les malades, accablés de la fièvre, sont sensiblement soulagés quand ils y ont passé quelques heures. La couverture dont on se sert, est une natte faite avec des feuilles de palmiste : on l'étend aussi à terre, lorsqu'on veut s'y coucher.

Après les hamacs, les pagaras sont les meubles qui occupent le plus les Indiens. Ce sont des paniers ou des corbeilles de grandeur et de forme différentes. Il y en a de carrés, d'autres de cylindriques, et enfin des ronds. Ils sont peints, par compartimens, rouges et noirs. Ceux qui servent le

plus communément, ont la figure d'un carré long. Ils sont doublés par-tout, et garnis, entre deux, de feuilles de *baroulou*, afin que l'eau ne puisse pénétrer intérieurement. Le mérite de ces sortes de paniers, est d'être très-légers. Tous servent à renfermer les hardes, les ustensiles et les provisions (1).

La manière dont les Indiens fabriquent leur poterie et la vernissent, n'est pas dénuée d'art. Ils font des pots d'une grandeur énorme, en ajustant, sur un fond, des bandes de terre-glaise, qu'ils amincissent et soudent successivement les unes aux autres : ils y tracent quelques dessins et quelques figures, avec une terre de couleur différente : ils les font cuire ensuite, puis ils y appliquent extérieurement une espèce de vernis très-compacte, fait avec une gomme appelée *simiri* : ils en frottent ces vases au sortir du feu, et ils les polissent avant qu'ils soient refroidis. On voit de ces pots qui ont trois pieds de diamètre. Ce sont ceux qui servent à faire cuire les viandes, ou à préparer les boissons pour les jours de fête. On fa-

(1) Les meubles et ustensiles des Sauvages de la Guiane étant tous à-peu-près semblables, *voyez planche* XXIII.

brique aussi, avec la même matière, d'énormes plaques rondes, destinées à torréfier la cassave.

Les pirogues ou canots dont se servent les Indiens pour naviguer dans les rivières et le long des côtes, doivent être regardés comme le chef-d'œuvre de leur industrie. Ces pirogues, dont la légéreté est admirable, sont faites d'un tronc d'arbre creusé, et d'une seule pièce. Quelquefois elles sont relevées, par les côtés, avec des morceaux de bois. Il y en a qui ont trente et quarante pieds de long; et d'autres, dont l'extrémité se termine en pointe, sont si petites, qu'à peine peuvent-elles contenir deux ou trois personnes: aussi se renversent-elles souvent; mais les Indiens ne s'en inquiètent guères, parce qu'ils nagent tous parfaitement. Ils retournent aussitôt leurs barques; ils en jettent l'eau et y rentrent.

La manière dont ils ont coutume de les construire, est assez simple. Ils choisissent un arbre de neuf à douze pieds de grosseur, et le plus droit qu'ils peuvent trouver: ils y font, en long, une ouverture de neuf à dix pouces: ensuite ils retirent du dedans le bois des deux côtés qu'ils prennent soin

de faire du même degré d'épaisseur pour les rendre ronds. Cela achevé, ils retournent l'arbre pour le travailler en dehors. On le diminue ordinairement sur le devant, et quelquefois les deux extrémités sont entièrement semblables par la largeur. Le point auquel on s'attache principalement, est de donner une égale épaisseur par-tout, c'est-à-dire, dans les trois parties qui sont susceptibles de la même. Celle du fond est ordinairement de deux pouces : les côtés ont un pouce et demi, et les bords, un seulement. Pour ouvrir le canot, on plante, le long du chantier, qui doit être un peu élevé, des piquets à trois ou quatre pieds de distance les-uns des autres. On allume du feu en dedans et en dehors ; et lorsque l'arbre est bien chaud, on a un bois, fait en tenaille, avec lequel on prend le bord du canot, qu'on tire à soi, à plusieurs reprises, de sorte, qu'en trois ou quatre heures de temps, il doit être entièrement ouvert. Il faut toujours avoir de l'eau auprès, afin d'arrêter l'ardeur du feu, au cas où elle seroit trop forte, et menaceroit de brûler le canot.

Les Indiens bordent rarement leurs pi-

rogues, parce qu'il faut des clous, des planches et autres objets qu'ils ne connoissent pas, sur-tout ceux qui sont avant dans les terres. Ils se contentent donc de relever les côtés de poupe à proue, avec des morceaux de palmier bache, gros comme la moitié du poignet. Telle est leur adresse à les attacher les uns sur les autres au corps du canot, que l'eau ne peut entrer dedans, si les vagues ne passent par-dessus. On attache à l'arrière un gouvernail, ou, autrement, l'on gouverne avec une pagaye. Le manche de cette espèce de rame, assez semblable à une pelle de boulanger, se termine ordinairement en un croissant, pour qu'on puisse mieux y placer la main. La partie qui plonge dans l'eau, est fort mince et va en diminuant jusqu'au bout. Les sauvages ne voguent pas seulement à la rame, ils vont encore à la voile. Celle dont ils se servent est carrée et faite de morceaux de palmiers, fendus en long, et taillés en forme de lattes, rangés proprement les uns contre les autres, et arrêtés avec des brins de liane, ou des fils de pite.

Tous les Indiens sont navigateurs habiles. M. Foncin, officier de génie, qui a été long-

temps employé dans la Guiane, a descendu l'Oyapoc, conduit par deux Indiens. « A Cha-
» que minute, dit-il, il faut, malgré le cou-
» rant, donner une nouvelle direction à la
» pirogue. Si l'on manquoit le passage, on se
» briseroit contre des rochers. Le premier
» saut de cette rivière, est encore plus dange-
» reux : celui qui n'auroit pas une confiance
» entière dans les Indiens, seroit réellement
» effrayé. C'est-là qu'on rencontre, dans des
» coulisses fort étroites, des chûtes d'eau
» très-élevées. Sans exagération, les bords
» de la pirogue touchoient presque de chaque
» côté les rochers. On range toujours réelle-
» ment celui qui est opposé au courant.
» L'œil des deux Indiens qui pagayent en
» avant, doit être aussi fin que leurs bras
» vigoureux. Quelquefois ils s'élèvent sur
» leurs bancs pour bien juger les passages ;
» alors la délibération et l'action sont aussi
» promptes que l'éclair : des jeunes gens
» seuls sont capables de cette navigation.
» Le plus âgé de ceux qui étoient en avant,
» avoit à peine vingt ans. Naturellement
» gais, ils rioient sans cesse. Un oiseau, un
» poisson, les mettoit aux aguets ; sitôt ils
» sautoient sur leurs flèches. Je n'aimois

» point à les voir s'occuper de ces passe-
» temps, lorsque nous étions dans les sauts;
» mais sachant qu'ils ne veulent pas être
» contrariés, je ne leur dis rien, et je m'en
» suis bien trouvé. On juge de là qu'il faut
» que celui qui gouverne, ait, à-la-fois, le
» coup-d'œil et la force. Je ne connois point
» d'exemple d'une navigation si singulière:
» elle est très-curieuse; on ne peut la prati-
» quer qu'avec la pagaye ».

Les armes ordinaires des Indiens de la Guiane sont, l'arc, les flèches et le casse-tête, dont ils font sauter le crâne d'un seul coup. Cette dernière arme est une espèce de règle; épaisse de près d'un pouce, longue de deux pieds, étroite par le milieu, et large de trois ou quatre pouces aux deux bouts, dont les angles sont coupés à vive arête. Cette arme est toujours faite d'un bois très-dur.

Les Palicours se servent d'une demi-pique ou esponton, qu'ils appellent *serpo*. C'est une arme de distinction, affectée, pour ainsi dire, aux seuls chefs de la nation. Ils ont, pour arme défensive, un bouclier fait d'un bois extrêmement léger, qu'ils peignent en dehors et de diverses couleurs. La forme

en est presque carrée et un peu concave en dedans, où il y a une anse au milieu qui sert à le tenir plus sûrement.

Ces différentes nations sont gouvernées chacune par un chef, que nous nommons *capitaine*. Son autorité n'est donnée, ni précisément à l'élection ni à l'hérédité. Lorsqu'un chef est âgé, et que sa fin est prévue, l'opinion générale a déja désigné celui de ses proches parens qui est le plus propre à lui succéder, soit par son âge, soit par son caractère, ou sa plus grande liaison avec le capitaine qui le traitoit d'avance comme son suppléant, et comme son successeur. Il le remplace sans difficulté et sans désordre.

L'autorité de ce chef est plutôt paternelle que rigoureuse. Il veille aux soins du gouvernement et à la sûreté de la peuplade, à l'entretien des veuves et des orphelins, etc. Il ne donne aucune récompense et n'inflige aucun châtiment. Ses moyens consistent en ce qu'il a une plus grande étendue de propriétés et plus de cultures, parce qu'il a plus de bras pour les faire valoir, sa famille étant ordinairement très-nombreuse (car c'est lui, sur-tout, qui a plusieurs femmes), et tous les autres individus de la peuplade,

travaillant pour lui, à certaines époques, ou quand il l'exige, ce qui est rare.

Celui qui aspire à cette grande distinction déclare ses vues, en revenant dans sa case, avec une rondache sur la tête, baissant les yeux et gardant un profond silence. Il n'explique pas même son dessein à sa femme et à ses enfans ; mais se retirant dans un coin de la case, il s'y fait faire un petit retranchement qui lui laisse à peine la liberté de se remuer. On suspend au-dessus son hamac, afin qu'il n'ait occasion de parler à personne. Il ne sort de ce lieu que pour les nécessités de la nature, et pour subir de rudes épreuves, que les autres capitaines lui imposent successivement.

On lui fait garder, pendant six semaines, un jeûne fort rigoureux. Les capitaines voisins viennent le visiter matin et soir. Ils lui représentent que pour se rendre digne du rang auquel il aspire, il ne doit craindre aucun danger ; que non-seulement il aura l'honneur de la nation à soutenir, mais encore à tirer vengeance de ceux qui ont pris à la guerre leurs parens et leurs amis, et qui leur ont fait souffrir une mort cruelle ; que le travail et la fatigue seront désormais tout

son partage, et qu'il n'aura plus d'autre voie pour acquérir de l'honneur. Après cette harangue, qu'il écoute modestement, on lui donne mille coups, pour lui faire connoître ce qu'il auroit à supporter, s'il tomboit entre les mains des ennemis de sa nation. Pendant cette exécution, il se tient debout, les mains croisées sur la tête. Chaque capitaine lui applique, sur le corps, trois grand coups d'un fouet composé de racines de palmier. Ce traitement recommence deux fois le jour dans l'espace de six semaines. On le frappe en trois endroits du corps, aux mammelles, au ventre et aux cuisses. Le sang ruisselle; et, dans la plus vive douleur, le candidat ne doit pas faire le moindre mouvement, ni donner la plus légère marque d'impatience. Il rentre ensuite dans sa prison, avec la liberté de se coucher; et l'on met, comme en trophée, au-dessus de son hamac, tous les fouets qui ont servi à son supplice. Ce sont les jeunes gens de l'habitation qui les fabriquent pendant le temps même de l'exécution; et comme chacun des capitaines ne donne que trois coups du même, il en faut beaucoup, lorsque ceux-ci sont en grand nombre.

Si sa constance se soutient pendant six semaines, on lui prépare des épreuves d'un autre ordre. Tous les chefs de la nation s'assemblent, parés solemnellement, et viennent se cacher aux environs du lieu de sa demeure, et dans les buissons d'où ils poussent d'horribles cris. La flèche sur l'arc ils entrent brusquement dans la case; ils prennent le candidat déjà fort affoibli de son jeûne et des coups qu'il a reçus. Ils l'apportent dans son hamac qu'ils attachent à deux arbres, et d'où ils le font sortir. Comme la première fois, on le prépare par un discours à ce qu'il va souffrir, et pour éprouver de nouveau son courage chacun lui donne un coup de fouet, beaucoup plus fort que précédemment. Il se recouche ensuite; et l'on rassemble, autour de lui, des herbes très-puantes, auxquelles on met le feu, de manière qu'il en sente vivement la chaleur, sans que la flamme puisse le toucher. La seule fumée qui l'avoisine de toutes parts lui fait souffrir des maux étranges. Il devient à demi-fou dans son hamac, et, s'il y demeure constamment, il tombe dans des pamoisons si profondes qu'on le croiroit mort. On lui donne quelques liqueurs pour rappeler ses forces; mail il ne

revient pas plutôt à lui-même, qu'on redouble le feu, et qu'on lui fait de nouvelles exhortations. Pendant qu'il est dans ces souffrances, tous les autres passent le temps à boire autour de lui. Enfin, lorsqu'ils croient le voir au dernier degré de langueur, ils lui font un collier et une ceinture de feuilles qu'ils remplissent de grosses fourmis noires dont la piqûre est extrêmement vive. Ils lui mettent ces deux ornemens qui ont bientôt le pouvoir de le réveiller par de nouvelles douleurs. Il se lève, et, s'il à la force de se tenir debout, on lui verse sur la tête une liqueur spiritueuse, à travers un crible. Il va se laver aussitôt dans la rivière ou la fontaine la plus voisine, et retourne à sa case, où il peut prendre un peu de repos. On lui fait continuer son jeûne; mais avec moins de rigueur. Il commence à manger de petits oiseaux qui doivent être tués par les autres capitaines. Les mauvais traitemens diminuent et la nourriture augmente par degrés jusqu'à ce qu'il ait repris son ancienne force. Alors il est proclamé capitaine : on lui donne un arc neuf et tout ce qui convient à sa dignité. Cependant, ce rude apprentissage ne fait que les chefs militaires, inférieurs. Pour être élevé au premier

premier rang, il faut être en possession d'un canot, qu'on doit avoir construit soi-même, et qui demande un travail long et pénible.

La méthode du pays, pour faire les pieis ou piaies, c'est-à-dire les médecins, n'est pas moins remarquable. Celui qui aspire à cette grande distinction, passe d'abord environ dix ans chez un ancien piaie, qu'il doit servir en recevant ses instructions. L'ancien observe s'il a les qualités nécessaires : l'âge doit être au-dessus de vingt ans.

Lorsque le temps de l'épreuve est arrivé, on fait jeûner l'aspirant, avec plus de rigueur encore que le capitaine. Les anciens piaies s'assemblent et se renferment avec lui dans une case, pour lui apprendre le principal mystère de leur art, qui consiste dans des évocations. Au lieu de le fustiger, on le fait danser; mais avec si peu de relâche, que joint à l'état de foiblesse où il étoit déjà, il tombe bientôt sans connoissance. Alors on lui applique aussi des ceintures et des colliers, remplis de grosses fourmis noires. Pour le familiariser avec les plus violens remèdes, on lui met ensuite dans la bouche une espèce d'entonnoir, par lequel on lui fait

avaler une grande quantité de jus de tabac. Une si étrange médecine lui cause des évacuations qui vont jusqu'au sang, et durent plusieurs jours. Cette dernière épreuve terminée, on le déclare piaie et revêtu de la puissance de guérir toutes sortes de maladies. Cependant, pour la conserver, il doit observer un jeûne de trois ans, qui consiste, la première année, à ne manger que du millet et de la cassave; la seconde, quelques fruits avec cette espèce de pain; et la troisième, à se contenter d'y joindre encore quelques petits oiseaux. Mais la plus rigoureuse partie de ces abstinences est la privation des liqueurs fortes. Les piaies n'ont droit d'exercer leur art qu'après avoir achevé ce long cours d'épreuves et de pénitence. Lorsque l'un d'eux est appelé près d'un malade, il l'examine, lui tâte toutes les parties du corps, les presse, souffle dessus, et enfin il dresse un petit réduit auprès du hamac, dans lequel le malade est étendu. Il couvre de feuilles ce réduit, et il y entre avec tous les instrumens de son métier, renfermés dans une espèce de gibecière, et tenant à la main une grosse calebasse, dans laquelle sont contenues des graines sèches et dures, assez semblables à du poivre. Celle-ci

lui sert à évoquer le diable, qu'on regarde toujours comme la cause des maladies. Le piaie, renfermé dans son réduit, agite donc cette calebasse, fait grand bruit, chante, crie, et appelle ses divinités. Il continue ainsi pendant deux ou trois heures. Enfin, contrefaisant sa voix, en mettant quelques graines dans sa bouche, et en parlant dans une petite calebasse, on entend prononcer ces paroles effrayantes : « Le diable est extrêmement irrité contre le malade; il veut le faire périr après l'avoir tourmenté long-temps ». Les assistans que cet arrêt épouvante, poussent des hurlemens affreux, et conjurent le piaie d'appaiser le mauvais esprit, en dût-il coûter tout ce que possède la famille. Il se rend à ces supplications, et conjure le démon de se laisser fléchir. La voix tonnante répond qu'il lui faut telle ou telle chose, et aussitôt on les donne. Il s'agit ensuite de savoir quel est le siége du mal, et quel remède il faut y appliquer. Alors, nouvelles invocations, nouvelles demandes et nouveaux présens. Quand on a remis au charlatan tout ce dont il avoit envie, il suce la partie dont le malade est le plus incommodé; et crachant de petits os, qu'il a eu soin de mettre dans sa bouche,

il dit : Voilà la cause du mal ; hâtez - vous de la brûler, et soyez sûrs que le malade sera bientôt rétabli.

Ce pronostic se réalise quelquefois; car on obtient souvent des cures merveilleuses, en frappant vivement l'imagination. Si le contraire arrive, et que le malade vienne à mourir, le fourbe déclare que les présens faits au diable ne l'ont pas été de bon cœur, ce qui a de nouveau excité sa colère. Un de ces piaies, plus amoureux qu'intéressé, laissoit périr d'inanition les hommes qui le consultoient, et proposoit ensuite à leurs veuves de l'épouser. Il devint le mari de trois femmes qu'il n'eut que par ce moyen.

Quelque ridicules que soient les ordonnances de ces médecins, elles sont toujours exécutées à la lettre. Dès leur première visite, ils prescrivent un jeûne austère au malade et à tous ses parens. Ceux des Othomacos arrosent continuellement les malades avec de l'eau froide, régime qui les expédie bientôt. Chez les Quaybas et les Chiricoas, ils les plongent, jusqu'au cou, dans l'argile détrempée, ou dans l'eau, pour leur ôter la fièvre; et, quoiqu'on les trouve morts ordinairement, lorsqu'on vient à les retirer, ils

ne laissent pas de persister dans cet usage, aussi bizarre que dangereux.

Les Indiens ne doivent la plupart de leurs maladies, qu'à l'habitude où ils sont de s'enivrer trop souvent avec les boissons fortes qu'ils savent préparer. Ils pourroient se traiter eux-mêmes, s'ils avoient moins de préjugés. Un très-grand nombre d'entr'eux, vivent jusqu'à 100 ans. La connoissance qu'ils ont de diverses simples, les met dans le cas d'opérer des cures admirables. Biet prétend qu'ils ont une certaine racine qui guérit les plaies les plus empoisonnées, et qui a la force de tirer les flèches rompues. Il assure avoir eu cette racine qu'il a plantée à l'isle de la Barbade. Comment se fait-il donc, que d'autres voyageurs n'en parlent pas ?

Malgré ce que nous venons de dire sur les médecins des Indiens, on accuse ces peuples, en général, d'un grand abandon envers tout malade. Il leur est fort indifférent qu'il prenne de la nourriture ou qu'il n'en prenne pas. Lorsque l'heure de leur repas est venue, ils se contentent de mettre sous son hamac, et sans lui dire un seul mot, une portion des mets qu'on leur a servis. Cepen-

dant, on n'entend jamais le malade se plaindre, ni pousser le moindre cri, quelque douleur qu'il souffre. Il meurt avec une tranquillité étonnante, ne craignant, ni n'espérant rien après cette vie. Quant à ceux de ces peuples qui croient à l'immortalité de l'ame, ils s'imaginent qu'elle ne fait qu'errer autour de leurs tombeaux.

## CHAPITRE VI.

### Traitemens qu'ont éprouvés les Indiens de la Guiane Française. — Moyens de les rendre utiles a la Colonie.

Dans les commencemens de l'établissement des Français dans la Guiane, on réduisoit les Indiens à l'esclavage, et l'on en faisoit trafic. Le gouvernement ayant défendu cet odieux abus, dès qu'il en eut connoissance, on se rejeta sur les indiens sortant des pays du même continent, qui appartiennent à d'autres nations européennes. Lorsqu'enfin cette dernière ressource fut enlevée par des défenses sévères, les blancs, abusant du caractère confiant des Indiens et de leur penchant pour les boissons fortes, se permirent de les attirer, moitié de gré, moitié de force, à des travaux et à des corvées dont ils les payoient fort mal.

Lorsque la persuasion ne réussissoit pas, on supposoit des ordres du gouvernement, ou des commandans de quartier. Par un usage qui, en quelque sorte, étoit devenu loi, le

prix que ces malheureux indiens retiroient d'un mois de travail, étoit une aune et demie de grosse toile rousse, qu'on leur comptoit comme six livres.

Les gouverneurs obligeoient les hommes les plus forts de cette intéressante population à de longues et pénibles corvées, à chasser, ou à pêcher au profit des chefs de la colonie.

Il en résultoit, que ces infortunés, qui, pour assurer leur subsistance, auroient eu besoin de travailler pendant la belle saison, retournoient chez eux à une époque où ils ne pouvoient plus se livrer à ces travaux d'indispensable nécessité. En arrivant, ils trouvoient souvent leur famille en proie aux horreurs de la faim, ou diminuée de moitié. Le désespoir, la misère, la mauvaise nourriture qui, quelquefois alors, n'étoit que celle qu'ils disputoient aux animaux, achevoient de les enlever.

Une conduite aussi abusive étoit fondée sur le préjugé de la plupart des blancs, qui supposoient que ces indiens étoient une race d'hommes, inférieure à la leur, et faite pour leur obéir. Cette idée révoltante étoit contraire aux ordres que le gouvernement a toujours donnés à cet égard. Il avoit déclaré les

Indiens libres et égaux des blancs; et jamais les habitans les plus aisés, n'ont eu aucun préjugé contre des alliances avec des femmes indiennes, ni contre les enfans qui en proviennent, et qu'on ne distingue aucunement des Européens.

Les hommes qui, dans le pays, devoient, par le devoir de leurs places, réprimer ces excès, en étoient souvent complices, ou du moins les toléroient. Une telle conduite a causé insensiblement la perte ou l'éloignement d'un grand nombre d'indiens. Tous les quartiers voisins de nos établissemens en sont maintenant dépeuplés.

Le citoyen Lescallier, de qui nous empruntons ces détails, se demande à lui-même si on ne feroit pas le malheur de ces peuples, en les amenant au point de vivre en société avec nous, et de suivre nos mœurs et nos usages? Il répond que non, tant qu'on sera juste envers eux. En les civilisant et en les associant aux blancs, dit-il, on éteindra les haines et les rivalités qui partagent les différentes nations indiennes; on les confondra toutes, à la longue, en une seule. On dissipera les préjugés qui les offusquent. La prévoyance leur assurera une subsistance qui,

dans leur état actuel, n'est que trop souvent précaire.

Aux productions spontanées de la terre, ils ajouteront celles que le travail lui fait rendre avec plus d'abondance et de perfection. En échange de leurs denrées, ils se procureront des outils, des étoffes, des marchandises, auxquelles ils ne suppléent qu'imparfaitement, ou dont ils se passent. On aura soin sur-tout de leur distribuer des animaux de toutes espèces, qu'ils nourriront en formant des prairies, après avoir abbatu les bois. En mêlant cette population avec des blancs industrieux, on leur apprendra la culture, les métiers, et les plus nécessaires des arts de l'Europe. Quelques années suffiront pour changer la face de cette contrée, mal gouvernée et méprisée si long-temps.

L'administrateur que nous venons de citer avoit tenté quelques-uns de ces moyens, dont il avoit apperçu déjà de sensibles effets.

Les Indiens attachés à la mission de Macary avoient cultivé des vivres, du coton, du tabac. Ils avoient apporté au chef-lieu des poissons salés, du *couac* (de la farine de manioque), du tabac en carotte, à la manière du Brésil, en petite quantité, il est vrai,

mais suffisante pour bien faire augurer de la suite. La plupart venoient habillés et chaussés à la mode des blancs, dont ils parloient aussi la langue. Les cinq principaux capitaines, ou chefs de ce canton, ayant demandé des bestiaux, pour s'adonner à leur nourriture, on leur en fit passer quelques têtes.

Ceux de Conani étoient à-peu-près au même degré de civilisation.

Les Indiens d'Aprouague, au nombre de cent douze, ont fait les mêmes progrès. Ils ont profité de la liberté entière qui leur a été rendue, avec exemption de toutes corvées, et ils avoient déjà des plantations régulièrement faites en coton, en café, et pour leur propre subsistance. Une émigration considérable d'indiens de l'intérieur, attirés par le régime plus doux, qui commençoit à s'établir à l'égard de ces peuples, vint se joindre à ceux d'Aprouague.

Les Indiens de la rivière de Kaw, au nombre de plus de cinquante, avoient de même d'assez belles plantations. Ils se disposoient à recevoir des bestiaux.

Depuis la rivière de Kaw, jusqu'à celle de Kourou, il n'y a pas un indien. Sur cette

dernière, il y avoit deux peuplades, contenant environ soixante personnes, restes infortunés d'un très-grand nombre qui existoient dans cette partie, avant le désastre de l'établissement qui fut tenté en 1763.

Un colon nommé *Terrason*, établi à Carouabos, à environ deux lieues et demie sous le vent de Kourou, a rassemblé près de lui, et en quelque sorte adopté, une petite peuplade d'Indiens. Il les a encouragés à la culture. En leur donnant quelque idée de nos jouissances, il leur a appris à se les procurer par leur travail. Il les a sur-tout instruits dans l'art de soigner les bestiaux, art dont il leur a fait connoître tous les avantages.

Les Indiens du quartier de Sinamary ont été affranchis, comme les autres, de toute corvée et de toute servitude envers les blancs. Ils ont cultivé des plantations, pour lesquelles on leur a fait présent de quelques outils.

D'autres du même voisinage ont demandé des bestiaux. L'administration les y avoit invités, non moins que l'exemple des Indiens d'Iracoubo, qui avoient reçu dix vaches et un taureau. On leur procura, pendant deux mois un homme pour les instruire à soigner ces ani-

maux. Le même instructeur devoit passer successivement chez les autres Indiens qui s'attacheroient à ce genre d'économie champêtre.

On crut qu'il seroit utile d'établir une ou deux peuplades dans la partie sous le vent, à Mana et à Marony, pour y rassembler des Indiens d'une manière réglée. Outre les vues de civilisation et de culture, on parviendroit, en chargeant un chef honnête, établi pour gouverner les Indiens de ces peuplades, de traiter avec eux des objets de leur industrie, et d'empêcher leurs fréquens voyages à Surinam, où ils vont de préférence chercher les marchandises dont ils ont besoin, non-seulement parce qu'elles y sont plus à leur portée, mais sur-tout parce qu'ils les y trouvent de meilleure qualité.

C'est par ces moyens et par une attention constante, qu'on peut s'élever au bien-être général d'une colonie qui mérite toute l'attention du gouvernement. La population des Indiens qu'elle renferme, s'accroîtra d'elle-même. Leur exemple attirera de l'intérieur et même des contrées situées au-delà de nos limites, plusieurs de leurs parens et de leurs alliés, objet dont ils commencent à s'occuper. Un des capitaines avoit eu le projet d'aller dans la Guiane hollandaise, et

même jusqu'à l'Orenoque, d'où il comptoit ramener plusieurs Indiens, ses parens ou ses amis, en leur faisant part de la manière dont ils étoient encouragés chez les Français.

Il entroit dans les vues de l'administrateur déjà cité, de mêler leur population par des mariages avec les blancs, toutes les fois qu'il auroit trouvé parmi ceux-ci quelque homme industrieux et bon, à qui une indienne auroit plu. De même, il eût fait marier des Indiens avec des femmes de couleur, honnêtes, actives et sachant travailler. On auroit donné aux hommes, des terres, et en dot à la femme, des outils, des instrumens d'agriculture, des bestiaux et des objets de première nécessité. « Dans le peu de » séjour que j'ai fait dans cette colonie, dit » le citoyen Lescallier, je n'ai pu tenter » que deux de ces alliances qui m'ont paru » avoir parfaitement réussi » (1).

En suivant cette marche, on verroit des pays immenses, qui, jusqu'à présent, ont été presque abandonnés à la nature, deve-

(1) Je crois devoir rappeler ici, pour l'honneur de tous deux, que ce que le citoyen Lescallier a senti et tenté, Raynal l'avoit conseillé. Voyez l'*Histoire philosophique des deux Indes*, *livre XIII*, *tome III*, *page* 359 *et suiv. édit.* in-4°.

nir des contrées heureuses, peuplées et cultivées. La nation française, qui, dans ses possessions de la Guiane n'a guère que de vastes déserts, deviendroit vraiment propriétaire d'un pays presqu'aussi étendu que la France. Elle s'attacheroit une population nombreuse, composée d'indigènes d'une espèce qui n'existe dans aucune de nos autres colonies.

## CHAPITRE VII.

TERRES HAUTES ET TERRES BASSES. — BOIS DE CONSTRUCTION. — PRODUCTIONS DE LA GUIANE FRANÇAISE. — RESSOURCES POUR LA TABLE.

APRÈS ce qu'on a lu dans le voyage du capitaine Stedman, il est peu important de s'étendre sur les productions de la Guiane française.

On distingue, dans la Guiane, en général, les terres hautes et les terres basses. Commençons par la description des dernières.

Les côtes de la Guiane sont bordées, presque par-tout, de terres basses et noyées. Ce sont de grandes plaines formées par des laisses de mer, dont plusieurs sont récentes, et d'autres existent depuis des siècles. Ces espèces de plaines sont reconvertes alternativement à chaque marée montante, d'un pied, dix-huit pouces, ou deux pieds d'eau, plus ou moins. Elles sont par-tout boisées de palétuviers, ou de quelques autres grands végétaux, qui en font des forêts impénétrables sur un fond de vase, dans lequel on enfonce au moins jusqu'aux

jusqu'aux genoux. Telle est la nature du pays sur toutes les côtes de la mer, à trois ou quatre lieues de profondeur, et le long des bords des principales rivières.

On voit souvent ces bancs de vase, apportés par la mer à la côte de la Guiane, faire des progrès rapides, et les palétuviers rouges y croître à proportion. Il se forme aussi de la même manière, des isles aux embouchures des rivières, et même au-dessus, pendant plusieurs lieues de cours, dans les endroits où parvient la marée. Par une vicissitude à laquelle on ne peut fixer aucune époque, ni aucun espace, la mer, au lieu d'apporter de la vase, dépose sur la côte du sable et des débris de coquillage. Alors il se forme des bancs de sable ou des espèces de longues dunes peu élevées, et les palétuviers rouges ou d'eau salée, à qui cette eau est nécessaire, s'en trouvant privés, périssent successivement.

Ces terres basses et noyées sont les plus fertiles de la colonie; mais il y a un choix à faire entr'elles. Elles ne sont pas toutes, à beaucoup près, de la première qualité. On reconnoît les meilleures, lorsque, sous un terreau noir ou d'un brun foncé, formé des débris de végétaux et semblable à du fumier, ou à de

bon engrais, faisant une couche de seize à dix-huit pouces, on trouve à peu de profondeur une vase d'un gris bleuâtre assez sombre, par-tout homogène, et dans laquelle la pelle entre avec une grande facilité. On y peut également enfoncer un bâton avec la main et sans beaucoup d'efforts, fût-il de vingt ou trente pieds de long. Lorsqu'à cette indication se réunit le voisinage de la mer, dont l'air vivifie les plantations, et rend le séjour plus sain, ou du moins si l'on n'est pas à plus de deux lieues en dedans de l'embouchure d'une rivière, on peut-être certain du succès, en travaillant convenablement. Il faut observer cependant, qu'il est à propos de s'assurer aussi de la stabilité du sol et de son ancienneté, jusqu'à certain point, ce qui se connoît évidemment par la grandeur des arbres, et par l'épaisseur de la couche de terreau, formée des débris des végétaux. Les nouvelles laisses de mer sont trop molles : on les reconnoît à la jeunesse des palétuviers.

Le terreau qui recouvre ces terres basses, jusqu'à une épaisseur de vingt pouces, s'affaisse de plus de moitié, par l'action de l'air et du soleil, et par le desséchement. Ce terreau, sans doute, est un avantage, mais c'est

la vase qui est au-dessous qui a la plus grande qualité végétative.

Les terres basses sur lesquelles on doit jeter les yeux de préférence pour les grandes cultures coloniales, exigent plus de dépenses premières que les terres hautes, parce qu'il faut les tirer de dessous les eaux. C'est lorsque la saison des pluies finit, c'est-à-dire, au mois de juillet, qu'on doit s'occuper des desséchemens. Le temps favorable à ces travaux finit au mois de décembre. On ne peut les entreprendre et les amener à bien, si l'on n'a pas au moins cent mille livres de fonds à y mettre. Il y a plus d'avantages à faire une grande entreprise qu'une médiocre. Les frais de nègres, les premiers établissemens de logement, de manufactures, le nombre de bras à détourner pour les usages domestiques et autres objets, sont les mêmes pour une petite habitation que pour une grande. Il faut aussi que le spéculateur soit assuré d'avoir le caractère, la constance et les connoissances nécessaires, pour conduire lui-même son entreprise : autrement il devra chercher un régisseur qui possède à-la-fois l'intelligence, le zèle et l'activité, qualités rares qu'on ne peut trop payer lorsqu'elles

sont réunies. Voilà donc encore un objet de dépense de plus.

Les terres hautes ou montagneuses sont d'une grande variété dans leur sol. Les unes sablonneuses et ne produisant que de l'herbe, sur une grande étendue, ont été nommées *savannes*. La plupart de celles-ci, cependant, sont couvertes de grands arbres, parmi lesquels on trouve de ces bois qu'on nomme incorruptibles et d'autres des couleurs les plus recherchées. Quelques-unes sont un mélange de sable et d'une glaise ou d'une argile blanchâtre de peu de substance. Plusieurs sont entremêlées de sable noir et de parties ferrugineuses. On en trouve sans pierres; on en trouve qui en sont toutes remplies, et d'autres enfin sont entièrement recouvertes de rochers. Ces pierres et ces rochers sont ou ferrugineux ou forment des granits. Les terres qui les contiennent, ou par masses, ou par parties détachées, ont un sol, tantôt noirâtre, tantôt gris, jaunâtre ou rougeâtre avec une variété de mélanges et de nuances.

Quoique de grands écrivains (1) aient

(1) Voyez Raynal, livre XIII, page 291, édition in-4°.

voulu, en parlant de la Guiane, proscrire généralement la culture des terres hautes, comme froides et stériles, toutes, cependant, ne méritent pas cette proscription. On y trouve quelques habitations qui ont réussi au gré de leurs propriétaires. C'est dans les terres hautes que l'état possède une grande et belle plantation de girofliers, qui a réussi complétement. Il est vrai, toutefois, de dire que le plus grand nombre de ces terres hautes sont peu propres aux grandes cultures coloniales qui exigent un sol riche et gras, et que la plupart des terres basses méritent la préférence.

Les premières néanmoins offrent quelques avantages. On peut les mettre plus facilement en valeur : elles produisent beaucoup plutôt, et les établissemens y sont moins dispendieux. Les bois y sont de meilleure qualité. On y trouve des situations agréables, des pentes favorables à certains objets de manufacture, des eaux vives et courantes, et des pierres à bâtir. Ces mêmes terres sont plus propres à la culture du manioque qui fait la principale nourriture des ouvriers, des cultivateurs et des indigènes. D'ailleurs, elles n'ont jamais été bien culti-

vées. Jamais on n'y a su ce que c'étoit que de retourner le sol, comme on le fait en France ou dans les colonies plus avancées.

On peut établir avec succès des *hattes*, ou des ménageries de gros bétail dans les parties des terres hautes qui sont en savannes. Avec des soins convenables, les haras y réussiroient également. La Guiane française renferme encore dans différens cantons, des montagnes entières dont les flancs contiennent des mines de fer d'excellente qualité et propre à tous les ouvrages, même à la fabrication des canons. Le minérai y est abondant et riche. Il rend depuis quarante-cinq jusqu'à quatre-vingts pour cent. Les endroits où il se trouve, sont couverts de bois, ce qui facilite beaucoup l'exploitation des mines.

Une des principales richesses de la Guiane consiste dans un grand nombre de différens bois de construction. On peut les diviser en trois espèces. Les uns, connus sous le nom de *bois mous* ou de *bois blancs*, doivent être entièrement rejetés, comme trop légers et de peu de durée. Dans cette classe, sont le *mapa*, le *pekeïa*, le *bois banane*. Les autres, d'une nature absolument opposée

à celle des précédens, sont durs, compactes et pesans, de couleur brune ou foncée, pour la plupart, mais quelquefois rouge, ou d'un jaune vif. Ceux-ci résistent aux outils et à la scie. Leur grain est lisse et fin, et ils sont susceptibles du plus beau poli. Ce sont ceux-là qui ont mérité, à juste titre, le nom de *bois incorruptibles*, expression par laquelle on ne doit pas entendre littéralement qu'ils ne se pourrissent jamais; mais qu'ils se conservent beaucoup plus que les meilleurs des nôtres, peut-être comme de dix à cinquante ans.

Dans la troisième espèce, on en trouve de plusieurs sortes, qui offrent les plus belles dimensions qu'exigent la construction des vaisseaux. De cette classe, sont les bois de *courbari*, le *bagasse*, l'*acoma*, le *balata*, le *couratari*, le *bois d'agouti*, le *bois macaque*, l'*ébène-verte*, le *gaïac*, le *bois de fer*, le *cœur-dehors*, le *bois de lettres*, le *bois satiné*, le *tendre à caillou*, le *bois de Saint-Martin*, le *bois de rose mâle*, et plusieurs autres. Le poids de marc du pied cube des bois de cette classe, varie depuis quatre-vingts jusqu'à quatre-vingt-treize livres; et par conséquent, étant

plus pesans que leur pareil volume d'eau, ils ne flottent pas.

Il y a cependant une classe intermédiaire entre la première, qui n'est bonne à rien, et l'autre, qui est d'une grande dureté. Les bois de cette classe sont à-la-fois solides et moins difficiles à travailler. Elle renferme l'*acajou*, le *bois violet* ou d'*amaranthe*, le *cèdre noir*, le *cèdre jaune*, le *bois de rose femelle*, le *mahaut*, etc. etc. Ces bois pèsent depuis quarante jusqu'à soixante-six livres le pied cube, et flottent par conséquent. Ils sont propres à divers usages de la marine.

Parmi ces différens bois, il y en a qui ont une qualité amère ou aromatique, qui en chasse les insectes et les vers de mer, si funestes aux vaisseaux. Il y en a d'autres qui se pétrifient dans l'eau, et n'y pourrissent jamais. On en voit dans les forêts de la Guiane, qui, tombés de vétusté, ou renversés par quelque coup de vent, ont essuyé, pendant un grand nombre d'années, les injures du temps et l'humidité presque continuelle, sans être, pour cela, gâtés ailleurs que dans leur aubier.

On a fait légèrement et sans distinction,

contre tous ces bois, des objections qui les ont fait rejeter.

La première est leur grande pesanteur. Mais, ne peut-on pas répondre que le constructeur, après l'avoir calculée, formera, des bois les plus lourds, les parties submergées, et fabriquera les hauts avec les bois plus légers que fournit le même pays? Il abaissera d'autant plus le centre de gravitation de son vaisseau, qui n'aura besoin que d'une foible quantité de lest, et offrira plus d'espace.

La seconde objection contre ces bois, est leur trop grande dureté. Quoiqu'elle prouve leur bonté, cette objection a quelque fondement. La main-d'œuvre de charpente des vaisseaux seroit augmentée, il est vrai; mais on en seroit dédommagé par leur grande durée et leur incomparable solidité.

La troisième objection se tire de la difficulté de l'exploitation et des frais de transport. On prétend que ces bois reviendroient trop cher. Cela seroit effectivement, si l'on faisoit les coupes dans des cantons éloignés des fleuves et des bords de la mer; mais il en est de très-considérables, surtout près de l'Oyapoc, qui jouissent de

l'avantage d'une communication facile (1).

Les forêts et les pays intérieurs de la Guiane, produisent, outre les bois de construction de différentes sortes, la vanille, la salsepareille, la gomme élastique, la gomme copale et plusieurs autres. On y trouve différentes sortes d'épices naturelles, telles que le bois de crabe et le *puchiri*, espèce de muscade, le baume de copahu, le baume du Pérou, la casse, le simarouba, l'ipecacuanha, la pareira-brava, une cire végétale, de la cire noire, connue ailleurs sous le nom de cire de la Guadeloupe, d'excellent miel, une substance appelée nid de fourmis, formée d'un duvet tendre, de couleur jaunâtre, qui se trouve sur les feuilles naissantes dans le cœur des lataniers, et qui a une qualité supérieure au meilleur agaric connu, pour arrêter les hémorragies; enfin des bois propres aux teintures, et un grand nombre d'autres productions qui n'ont encore aucun nom.

Des forêts de cacaoyers croissent naturellement dans l'intérieur, mais à de grandes distances. Il renferme aussi des mines de ce

(1) Voyez, pour les détails, l'Ouvrage du citoyen Lescallier, déjà cité.

beau cristal de roche, qu'on retrouve roulé sur les bords de la côte et de quelques rivières, dans ce qu'on appelle pierres de Cayenne.

Les premières productions de ce pays, furent le roucou, le coton et le sucre. Le grain de celui-ci y est plus gros et mieux cristallisé que dans les îles. Le coton est aussi d'une qualité supérieure, et vaut toujours dans le commerce quarante ou cinquante francs par quintal, de plus que celui des îles. On sait que le roucou a soutenu Cayenne : on l'y fabrique mieux et en plus grande quantité que dans toutes les autres colonies. Cayenne fut la première de toutes celles des Français qui cultiva le café. Il est reconnu que celui qu'elle produit est le meilleur après le moka. On a toujours cru que ce furent quelques déserteurs, qui, en 1721, rachetèrent leur grâce, en l'apportant de Surinam où ils s'étoient réfugiés. Un historien a écrit depuis peu, que ce fut un bienfait de la Motte-Aigron, qui, en 1722, eut l'art d'emporter de cet établissement hollandais, des semences fraîches de café, malgré la défense d'en laisser sortir en cosses. Dix ou douze ans après, on planta du cacao, qui réussit très-bien.

L'indigo, ou plutôt la plante dont on le

tire, prospéroit autrefois à Cayenne, et la pâte colorée qu'elle donne, étoit fort recherchée. « Cette plante qui faisoit la principale richesse de la colonie, dit Barrère, s'est si fort démentie, et rend si peu aujourd'hui qu'on n'en fait que très-peu ». Il paroît que ce n'est pas à la plante même qu'il faut s'en prendre. L'indigo, selon M. de Préfontaine (*Maison rustique de Cayenne*), est une des meilleures cultures de l'Amérique; mais aussi une des plus délicates. Il faut la plus grande attention de la part de celui qui cultive, et peut-être une des meil'eures qualités de terre. « M. Rousseau, continue le même » auteur, est le seul qui soit parvenu à » faire de l'indigo avec succès. La qualité à » laquelle il a porté le sien, doit servir » d'encouragement à ceux qui auroient » envie de se livrer à cette culture, et » dément la prétendue impossibilité dans » laquelle on croit les habitans de Cayenne » de réussir en ce genre ». Des renseignemens plus modernes portent que l'indigo réussit très-bien dans les terres basses; mais il demande des soins; sans soins, tout dépérit.

Les épiceries de l'Inde, et tous les fruits

les plus délicieux des pays chauds, se naturalisent dans la Guiane. Plusieurs y ont aussi parfaitement réussi qu'aux Molnques ou à Ceylan. On peut citer entre autres, les plantations de girofliers de l'habitation, dite de la Gabrielle, qui appartient à l'état. Ces arbres y ont donné du fruit, trouvé égal en qualité à celui de l'Inde. Les premiers plants ont été transportés de l'Isle de France à Cayenne, où ils ont été confiés à la terre, par les soins de M. Maillart du Merle. En 1778, Raynal, dont la correspondance embrassoit toutes les parties du globe, en reçut une branche chargée d'un bouquet de clous. Suivant le rapport du citoyen Lescallier, les années 1785, 1786 et 1787, en ont donné progressivement et en augmentant chaque année, jusqu'à celles de 1788 et 1789, qu'on a recolté sur cette habitation de la Gabrielle, plusieurs quintaux de livres. A son départ de la Guiane, en 1788, cette plantation étoit dans un état florissant.

Outre ces productions, sources de grandes richesses, le sol de la colonie de Cayenne fournit tout ce qui est nécessaire à la subsistance de ses habitans. Les jardins y sont remplis d'herbes potagères, telles que la laitue, le cerfeuil, la pimprenelle, la chicorée

et le céleri. On y cultive des petits pois, des concombres, des potirons, des melons d'eau, qui sont d'un goût délicieux. Les arbres fruitiers de France ne peuvent, il est vrai, s'accommoder de ce climat, mais on les remplace par des fruits du pays, tels que l'ananas jaune et l'ananas blanc, la papaye et quelques autres dont on fait quantité de confitures. On sait que les citrons et les oranges y sont en si grande abondance, qu'on en fait peu de cas.

Le séjour des plantations est préférable à celui de Cayenne. On n'y manque de rien, sur-tout chez les habitans qui jouissent de quelque aisance, et, principalement, quand il arrive des vaisseaux marchands. On entretient ordinairement une basse-cour, bien garnie, où l'on fait élever des cochons, des coqs-d'inde, des canards, des pigeons et des poules, qui sont bonnes à manger, quand on les a nourries, quelque temps, avec du millet. D'ailleurs on a un et même plusieurs chasseurs et pêcheurs, qui fournissent du gibier et du poisson : celui-ci est excellent. Outre les espèces qui sont communes aux îles du vent, la mer et les rivières en donnent quantité d'autres qui leur sont tout-à-fait

inconnues. Les crabes sont aussi d'une très-grande ressource. Ils font la nourriture ordinaire des Indiens et des habitans peu fortunés. Ces animaux se multiplient à l'infini, par l'attention que l'on a de ne prendre que les crabes mâles, et de laisser les femelles, qui sont toujours remplies d'une quantité prodigieuse d'œufs.

Parmi les oiseaux d'eau, on compte les oies, les canards, les spatules, les frégates, et autres, tous bons à manger. Les oiseaux de terre sont des perdrix grises, grosses comme un chapon, et d'assez bon goût, quoiqu'un peu sèches ; des faisans plus petits et moins bons que ceux de France; des ramiers, des tourterelles et des tourtres, des merles, des ortolans, des colibris; et une grande quantité d'autres, gros et petits, parmi lesquels il faut compter les perroquets qui sont très-nombreux et donnent d'excellent bouillon.

On nourrit aussi des moutons, des chèvres, et plusieurs troupeaux de bœufs. Pour leur procurer de bons pâturages, on met le feu dans des savannes, aux mois d'août et de septembre. Ces terres, ainsi brûlées, au commencement des pluies, poussent d'excellentes herbes. Aussi le bœuf et le mouton

ont-ils meilleur goût à Cayenne que dans les autres îles. On y transporte des farines, du lard et des vins de toutes sortes. Il en est de même d'une grande partie des étoffes nécessaires aux vêtemens.

Avec tant d'avantages naturels, il est à croire que la colonie de la Guiane française prospérera, lorsque des circonstances plus paisibles permettront au gouvernement et aux particuliers, de s'en occuper. Cette contrée forme un département colonial, dont la ville de Cayenne est le chef-lieu. On n'y a fait aucune innovation sur les droits d'entrée et de sortie des marchandises.

*Fin du Tome troisième et dernier.*

TABLE

# TABLE
# DES CHAPITRES
## Du troisième Volume.

CHAPITRE XXV.

*PLAISANTE manière de découvrir un voleur. — L'Oiseau-Murmure. — Plantes de différentes espèces. — Manière de pêcher à Surinam. — Poissons de plusieurs espèces. — Courage d'une jeune négresse. — Le Grimpereau. — L'Aloës d'Amérique. — Le Vanillier. — Singes hurleurs. — Surprenante sagacité des Abeilles sauvages. — Le corps du colonel Fourgeoud reçoit une seconde fois l'ordre de retourner en Europe. — Le Hibou de la Guiane.* Page 1

CHAPITRE XXVI.

*Embarquement des troupes. — Le Zurzaka* et le *Sabatille. — La Papaye et le*

*Gingembre.* — *Ordre donné aux troupes de débarquer.* — *Mutinerie.* — *Insolence d'un capitaine de Nègres* Oucas. — *Grand nombre de malades envoyés en Europe.* — *Nouveaux détails sur les Nègres.* Page 35.

CHAPITRE XXVII.

*Les Rebelles enlèvent plusieurs Négresses.* — *Exécutions choquantes.* — *Intrépidité des Nègres.* — *Vautours de différentes espèces.* — *L'Aigle huppé.* — *Description d'une Plantation d'Indigo.* — *Pomme de Cannelle.* 99.

CHAPITRE XXVIII.

*Les Rebelles passent le Maroni.* — *Troisième Marche vers* Gado-Saby. — *Le Scorpion terrestre.* — *Bois de Construction de différentes espèces.* — *Arbre à Boîtes de Marmelade.* — *Culture du Riz.* — *Chaleur excessive, qui dessèche tous les Marais.* — *L'Oppossum femelle.* — *Le Coati-Mondi.* — *Le Tamanoir.* — *Le Tamandua.* — *Poux de bois et Poux*

*volans.* — *Tableau de Misère et de Mortalité.* — *Paix rendue à la Colonie.* — *La Bécassine.* — *La Spatule et le Jabiru.* — *Canards sauvages de plusieurs espèces.* Page 128.

CHAPITRE XXIX.

*Détails sur le célèbre* Graman-Quacy. — *Description d'une Plantation de Café.* — *Plan de réforme pour la Colonie de Surinam.* — *Poissons de différentes espèces.* — *Nouveau trait de cruauté.* — *Trait d'humanité.* — *Le Corps du colonel Fourgeoud se rembarque.* 166.

CHAPITRE XXX.

*Les Vaisseaux lèvent l'ancre et mettent en mer.* — *Traversée.* — L'*Hippocampe.* — *Le Grampus.* — *La Lamie.* — *Le Remore.* — *Le Pilote.* — *Le Marsouin.* — *Ouragan.* — *Les Vaisseaux abordent au Texel.* — *Débarquement des Troupes dans la ville de Bois-le-Duc.* — *Mort du Colonel Fourgeoud.* — *Conclusion.* 209.

SUPPLÉMENT AU VOYAGE A SURINAM ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA GUIANE.

Page 229.

*Observations sur quelques Articles de Végétaux et d'Histoire Naturelle du Voyage à Surinam, du Capitaine Stedman.* 234.

*Notions sur la Culture des Terres basses, telle qu'elle est pratiquée avec succès dans les diverses Colonies de la Guiane hollandaise, et peut l'être de même dans la partie de ce Continent qui appartient à la France.* 243.

PREMIÈRE LETTRE.

*De la nature des Terres, de leur fertilité, et de la situation locale.* 245.

DEUXIÈME LETTRE.

*Manière de travailler aux Digues, aux Fossés d'écoulement, aux Ecluses et autres travaux nécessaires pour préparer la terre à être cultivée* 264.

TROISIÈME LETTRE.

*De la Plantation et Culture des Cafés, et des vivres nécessaires pour la nour-*

*riture des Cultivateurs ; de la récolte, exploitation et bonification du Café, et des bâtimens et établissemens nécessaires à une grande habitation Caféterie, suivant l'usage des Colonies batayes de la Guiane.* 284.

*Sur la bonification du Café.* 298.

*Sur les Bâtimens.* 305.

QUATRIÈME LETTRE.

*Réponse aux trois premières, dans laquelle l'habitant français traite à fond la question de l'abolition de l'esclavage, dans les Colonies où il existe encore : il conseille de faciliter ce changement devenu nécessaire, et indique les moyens d'y arriver sans nuire à la prospérité des Colonies.* 314.

*Observations.* 347.

TABLEAU DE LA COLONIE DE CAYENNE.

CHAP. Ier. *Description Géographique de la Guiane Française.* 349.

CHAP. II. *Température de la Guiane Française.* 371.

CHAP. III. *Notice historique sur la Guiane Française.* 376.

CHAP. IV. *Population de la Guiane Française.* 392.

CHAP. V. *Mœurs et Coutumes des Indiens.* 403.

CHAP. VI. *Traitement qu'ont éprouvé les Indiens de la Guiane Française. — Moyens de les rendre utiles à la Colonie.* 439.

CHAP. VII. *Terres hautes et Terres basses. — Bois de construction. — Productions de la Guiane Française. — Ressources pour la Table.* 448.

# TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES,

## Contenues dans les trois Volumes de ce Voyage.

[ *Nota.* Les chiffres romains indiquent les Tomes, et les chiffres arabes les Pages. ]

### A.


*Aboma.* ( le serpent ) Rencontre de ce reptile, I. 225. Tué par le Capitaine Stedman. *Idem.* 229. Sa longueur et sa grosseur. *id. ibid.* Dépouillé tout vivant. *id.* 230. *Voyez* planche XIV. Description générale de ce serpent, *id.* 232 *et suiv.*

*Acajou.* ( noix d' ) Sa description et son goût. II. 103. On en tire de l'huile que les Indiens nomment *caraba. id.* 128. *Anacardium occidentale. id.* 326.

*Acansa* (l'), ragoût des nègres. III. 87.

*Accawaus.* (les Indiens) Leur caractère distinctif. II. 130 et 131.

*Adoe*, mulâtre, chef des rebelles de la Saraméca. I. 80.

*Affranchissement.* Restrictions qu'on y apporte à Surinam. III. (*Voyez la note*, p. 199.)

*Agame.* (l') Description de ce lézard. II. 162.

*Agamie.* (l') Description de cette espèce d'oiseau. I. 342.

*Agoma*, (l') végétal. I. 400.

*Agouti pacarara.* (l') Description de cet animal. II. 345.

*Aigle huppé.* (l') Description de cet oiseau de proie. III. 110 *et suiv.*

*Aigrefin.* (l') Description de ce poisson, nommé *haddok* à Surinam. III. 36.

*Ajurucura.* (l') Forme et plumage de ce perroquet. II. 178-179. Ceux de son espèce sont très-nombreux à Surinam. *id. ib.* Leurs mœurs. *id. ib. et suiv.*

*Alkmaar* (plantation d'), appartenant à l'estimable madame Godefroy. II. 422. (*Voy. pl.* VII.) Séjour de la paix et du bonheur. *id. ib.*

*Aloës d'Amérique.* (l') Description de cette plante et de ses fleurs. III. 27.

*Althea.* (l') Description de cet arbuste et emploi de ses feuilles. II. 18.

*Ambize*, ou femme-poisson. II. 379 *et suiv.*

*Ammodyte.* (le serpent) Est révéré par les nègres. III. 64-65. (*Voy.* la note. *id.* 64.)

*Amphisbène.* (l') Description de ce serpent. II. 406.

*Amsterdam.* (forteresse d') Sa force et sa situation. I. 175 *et suiv.* Vue et plan de cette forteresse. *Pl.* X.

*Anamoe*, (l') ou la perdrix de Surinam. Forme et plumage de ce bel animal. II. 181. Ses qualités. *id.* 182.

*Ananas.* (l') Description de ce fruit. II. 430. Plusieurs espèces. *id. ib.*

*Anguille électrique.* (l') Sa forme et sa couleur; commotion qu'elle cause. I. 164 *et suiv.*

*Animaux* qui ne sont point indigènes de la Guiane. I. 277-278.

*Aouara.* (l') Description de ce fruit. I. 34. (*Voy.* la note du citoyen Lescallier. III. 235.)

*Apoutou*, (l') massue des Indiens II. 120-121.

*Apparition* d'un vieux nègre dans les ruines de Cofaay. III. 134 *et suiv.*

*Aprouague.* (rivière d') III. 362.

*Araby*, chef des nègres *Oucas*. I. 86.

*Aracocerra.* (gomme) II. 128. (*Voy.* la note du cit. Lescallier. III. 237.

*Araignée de buisson.* (l') Description de cet insecte. II. 263 *et suiv.* (*Voy.* la note du citoyen Lescallier. III. 239 *et suiv.*)

*Arbre à boulet.* (l') Sa description et celle de son bois III. 155. Usage auquel il sert. *id. ib.* (*Voy.* la note du citoyen Lescallier. *id.* 248.)

*Armadille.* (l') Description de cet animal. I. 293.

*Arrivée* des troupes dans la colonie de *Surinam*. I. 22.

*Arrowoukas.* (Indiens) Portrait d'une jeune fille de cette nation. II. 396. (*Voy. pl.* XXXV.) Leur adresse à lancer des flèches. *id.* 399. Attachés aux Européens. *id. ib.* Trait de reconnoissance de l'un de ces Indiens. *id. ib. et suiv.* Grands herboristes. *id.* 401.

*Arrowouks.* (les Indiens) Leur caractère distinctif. II. 132-133.

*Attaque* des plantations par les rebelles. III. 124.

*Avocatier.* (poire d') I. 392-393.
*Aubergine.* (l') Description de ce fruit. I. 400.

## B.

*Baboun-knify.* (le) Plante. I. 357.
*Bananier* (le) et son fruit. II. (*Voyez* la note du citoyen L. III. 235 *et suiv.*)
*Baron*, chef des rebelles de la Cottica. I. 110.
*Barque à mélasse.* (description d'une) II. 76.
*Bâtimens* pour une plantation III. 308 *et suiv.* Dimensions nécessaires. *id.* 310.
*Beccassine* (la) de savanne. II. 72.
*Berklack.* (le) Description de cette espèce de bois. III. 122.
*Beurre* de ver de palmiste. II. 291.
*Biry-biry.* Description de cette espèce de marais. II. 266 *et suiv.*
*Boassy* (la), maladie des nègres. III. 78.
*Bœuf* (le) est petit à la Guiane. I. 160. Manière de transporter, dans ce pays, du bœuf rôti d'Europe. *id.* 161.
*Bois-de-fer.* (l'arbre à) Sa description II. 160.
*Boîte de marmelade.* (la) Description de ce fruit singulier III. 153 *et suiv.*
*Bongoa* (la), semence. III. 27.
*Bonny.* (maison de) II. 356.
*Boucou.* (attaque et prise de) I. 112 *et suiv.*
*Bousi-cabritta.* (le) Description de ce cerf. I. 402.
*Bowra-courra* (le), ou le bois de lettre. Sa description II. 160.

*Braf*, (le) espèce de hochepot des nègres. III. 87.
*Brigade écossaise* (ancienneté de la) au service de la Hollande. III. 226.

## C.

*Cacaoyers.* (Plantation de) II. 422. Culture. *id. ibid. et suiv.* Description de l'arbre et du fruit. *id.* 423. Semences ou amandes. *id. ibid. et suiv.* Produit. *id.* 424. Planté pour la première fois à Surinam, en 1684. *id. ibid.* Récolte transportée pour la première fois en Hollande, en 1733. *id. ibid.* Avantages de cette culture. *id. ibid.*
*Cafier.* (le) Description de cette plante. III. 176. Ses baies. *id.* 177. Les semences, ou les grains de café. *id. ibid. et suiv.* Epoque de l'introduction du café en Europe. *id.* (*Voyez la* note, p. 176 *et suiv.*) Bâtimens pour une plantation de café. *id.* 178 *et suiv.* (*Voyez pl.* XLIII.) Culture de la plante. *id.* 179. Récolte. *id. ibid. et suiv.* Manière de séparer les semences. *id.* 180. Dessication. *id. ibid. et suiv.* Produit de quelques plantations. *id.* 181. (*Voyez* la Lettre troisième. III. 284 *et suiv.*) Qualité du café de Cayenne. III. 458. Qui l'a apporté dans cette colonie? *id. ibid.*
*Calebasse* (la) et le calebassier. Leur description. II. 298. (*Voyez* aussi la note, même page *et suiv.*)
*Camawarry.* (la) Poule d'eau. II. 386.
*Canards sauvages.* Différentes espèces et leur beauté. III. 164.
*Caps* (principaux) de la Guiane Française; de *Nord*, III. 351. de *Cassipour*, *id.* 358. *d'Orange*, *id.* 359.

*Capivi.* (le baume) II. 128. (*Voyez* la note du Citoyen L. III. 237.

*Caraïbes.* (les Indiens) Leur caractère distinctif. II. 130.

*Caramaca*, vieux nègre. Bons conseils qu'il donne au capitaine Stedman, pour conserver sa santé. I. 189. *id.* 195-196.

*Carbets*, ou maisons indiennes. II. 99. III. 416. Il y en a de plusieurs sortes. *id. ibid. et suiv.* Leur emplacement ordinaire. *id.* 418.

*Carnavatepy.* (le) Description de cette espèce de bois. III. 133.

*Caron*, (le) nom de l'une des barques du capitaine Stedman, dans son expédition sur la Cottica. I. 179.

*Caroubier.* (le) Description de cet arbre élevé. II. 360 *et suiv.* Nommé *roi de la forêt. id.* 362. *id. ibid.* (*Voyez* la note sous les pages 360-351.)

*Cassard* (Jacques) met à contribution la colonie de Surinam. I. 73 *et suiv.*

*Casse.* (la) Sa description. III. 14. Commune à la Guiane. *id.* 15.

*Cassipory-Crique.* (camp de la) III. 135 *et suiv.*

*Cayenne.* Les rebelles passent le Maroni pour se réfugier dans cette colonie.) III. 159. Ville, fort et rivière de Cayenne. *id.* 364 *et suiv.* Ancien gouvernement de la colonie. *id. ibid. et suiv.*

*Cayman*, (le) animal amphibie. Sa description. I. 190 *et suiv.* Moyen d'éviter son attaque. *id.* 191. Différence qui se trouve entre le crocodile et lui. *id.* 192. Entraîne à fond un soldat qui se baignoit. III. 131.

*Cèdre.* (le) Description de l'arbre et du bois. III. 154. Odeur de celui-ci. *id. ib.* Usage auquel il sert. *id. ib.* Gomme qui découle de l'arbre. *id. ib.*

*Centipèdes.* Description de ces reptiles. II. 365.

*Cerbère*, (le) nom de l'une des barges du capitaine Stedman, dans son expédition sur la Cottica. I. 179.

*Cerf.* (le) Nommé *bajew* à Surinam. I. 401. Sa forme. *id. ib.* Sa robe. *Id.* 402.

*Cerf-volant* (le) de la Guiane. I. 360 et 361.

*Chant noté* de quelques oiseaux de la Guiane. I. 321.

*Chasseurs nègres.* (Récompense accordée aux) III. 31.

*Chat-moucheté.* (le) Description de ce poisson. II. 217-218.

*Chats de Surinam.* Différens de ceux d'Europe, et en quoi. III. 196.

*Chat-tigre.* (le) Description de cet animal. II. 204.

*Chèvres de la Guiane.* Leur description. II. 188 et 189.

*Chien de la Guiane.* Particularités sur cet animal. II. 244 *et suiv.* Sa description. *id. ib.*

*Chiques.* (les) Description de ces insectes. II. 52. Manière de les tirer du pied. *id.* 53.

*Chou-noir.* (l'arbre à) Sa description. II. 359. Qualité de son fruit. *id. ib.* (*Voyez pl.* XXVIII).

*Chou-palmiste.* (le) Description de l'arbre. II. 225-226. Celle du chou. *id. ib.* et 228.

*Cibiai*, (le) espèce de cochon d'eau. II. 320 et 321.

*Clabba-yaws*, (les) ou les *tubboes.* Maladie des nègres. III. 79. Son remède. *id. ib.*

*Climat* de la Guiane française. III. 371. Division des saisons. *id. ib.* Différence entre le climat de Cayenne et celui de Surinam. *id.* 372. Pluies. *id. ib.* Les Eu-

ropéens résistent à ce climat. *id.* 373. Plus tempéré dans l'intérieur des terres. *id.* 374.

*Coati-mondi.* ( le ) Description de cet animal. III. 145 *et suiv.* Grimpe lestement sur les arbres. *id. ib.*

*Cochon.* ( le ) I. 162.

*Cochons sauvages.* ( marche des ) II. 317 et 318.

*Cocarita* ( le ), espèce de palmier. I. 323.

*Cocotier.* ( le ) Description de ce palmier. I. 308. Sa noix. *id.* 309.

*Coemma-coemma.* ( le ) Poisson. I. 328.

*Cœur-brun.* ( le ) Usage auquel on emploie le bois de cet arbre. III. 155.

*Cœur-rouge.* ( l'arbre à ) Sa description. II. 159.

*Coffre d'écoulement.* Comment on le place. III. 268 *et suiv.* Sa construction. *id.* 272 *et suiv.*

*Coïata.* ( le ) Description de ce singe. II. 148-149. Ses qualités. *id. ib. et suiv. voyez* planche XXV.

*Colique.* Dangereuse à la Guiane. Remède qu'on y applique. I. 159.

*Colonies* de Berbiche, de Démérary et d'Essequébo. III. 232.

*Combat* entre un serpent et une grenouille. I. 296. Son issue. *id.* 297. Entre le même animal et un soldat. *id.* 340. Son issue. *id.* 341. Entre deux serpens. II. 13. Entre un nègre et un serpent. III. 16.

*Combat* ( plan du ) de *Gado-Saby.* II. 305 *et suiv.* ( *Voyez pl.* XXXIII ).

*Commerce.* État abrégé de celui de la colonie de Surinam. II. Depuis 409 jusque 421.

*Connétable* ( le grand et le petit ). I. 18. Situation de ces îlots. III. 362 *et suiv. Voyez* planche III.

*Consaca-wiry-wiry.* ( le ) Propriété de cette plante. II. 175.

*Conspiration* des nègres à Paramaribo. II. 40.

*Construction.* ( bois de ) Leurs espèces et leur nomenclature. III. 453 *et suiv.* Objections faites contr'eux, et réponse. *id.* 455 *et suiv.*

*Conversation* ( singulière ) entre les rebelles, le colonel Fourgeoud et les chasseurs. 288 *et suiv.*

*Coot-eyes.* ( le ) Description de ce singulier poisson. I. 177.

*Cotonnier.* ( Description du ) I. 280. Produit des plantations d'arbustes de ce nom. *id.* 281. Qualité du coton de Cayenne. III. 458. *Voy.* pl. XVI.

*Cotonnier sauvage.* ( le ) Révéré des nègres, et pourquoi. III. 62 et 63. Sa description. *id. ibid.*

*Cougouar*, ( le ) ou le tigre rouge. Description de cet animal. II. 203-204.

*Couleur.* ( gens de ) Leurs différentes nuances. II. 271. ( *Voy. pl.* XXXI. )

*Couppy.* ( le ) Espèce de bois de construction. I. 381.

*Courlis-rouge.* ( le ) Description de cet oiseau. II. 37-38.

*Coussy-caliou*, ( le ) espèce de coq-d'inde. I. 319-320.

*Coutty-wiry-wiry*, ( la ) herbe tranchante. II. 175.

*Crabes.* ( les ) Appelés *syrica* par les Indiens. II. 103.

*Crabbo-dago*, ( le ) ou le grison. II. 190. Voracité de cet animal. *id. ibid.* Sa description par Buffon. *id.* 191-192-193. Ravage qu'un animal de cette espèce cause sur un vaisseau. III. 215.

*Crapauds.* ( observations sur les ) I. 338-339.
*Cras - pingos*, ( le ) espèce de cochon sauvage. II. 57.
*Crassy-crassy*, ( le ) maladie des nègres. III. 77.
*Crassy - wood.* ( le ) Propriété de cette espèce de bois. II. 175.
*Crocodile* de Maestricht. ( tête du ) I. 193-194.
*Crombach*, ( le ) oiseau. II. 386.
*Crocro.* ( le ) Description de cet oiseau. II. 386.
*Curema*, ( le ) poisson. II. 392.

## D.

*Dago-faisy* ou *fisy.* ( le ) Description de ce poisson. II. 196-197. ( *Voy. pl.* XXVI. )
*Danaï.* ( papillon de l'espèce des ) de Linnée. Sa description. I. 365-366.
*Dartre*, ( espèce de ) particulière à la Guiane. I. 258.
*Dattier.* ( le ) Description de l'arbre et du fruit. II. 348-349.
*Dea-wiri-wiry.* ( la ) Herbe très-salutaire. II. 175.
*Débarquement* des troupes en Hollande. III. 219 *et suiv.*
*Delamare.* ( Jetty ) Sort de cette jeune infortunée. III. 196 *et suiv.*
*Dénominations* de plusieurs postes des rebelles. II. 272 *et suiv.*
*Description* géographique de la Guiane française. III. 349. ( *voyez planche* XLIV ). Contestations avec le Portugal. *id. ibid.*
*Destrades.* Introduit la culture de l'indigo à Surinam. III. 118. Histoire de cet individu. *id. ibid. et suiv.*

*Diable*

*Diable des bois.* (le) Description de ce lézard. II. 162.

*Diamant* du Maroni. I. 55.

*Dipsas bleu.* (le) Description de ce reptile. II. 406. Sa piqûre cause une soif immodérée, dont il tire son nom. *id. ibid.*

*Dissipation* (esprit de) des habitans de la colonie de Surinam. Ses suites. I. 40 *et suiv.*

*Doguenou*, (le) ragoût des nègres. III. 87 *et suiv.*

*Dorade.* (la) Ce poisson suit les vaisseaux. Eclat de ses couleurs; sa longueur et sa forme. I. 11-12.

*Dos jaune.* (le) Description de ce poisson. III. 194.

*Ducolla-bolla.* (le) Description de son bois. III. 155 *et suiv.*

*Duncane.* (la) Plante vénéneuse. II. 16-17.

*Dung-fish.* (le) Poisson. II. 372.

## E.

*Eau* (disette d') dans une marche. I. 346. Moyen d'en tirer du pineau sauvage. *id.* 347.

*Ecluse.* (construction d'une) III. 305 *et suiv.*

*Ecrevisses*, (les) appelées *sarosara* par les Indiens. II. 103.

*Ecureuils* de la Guiane. Leur description. II. 158-159.

*Embarquement* des troupes de l'expédition. I. 7.

*Embouchure du Maroni.* Causes qui la rendent dangereuse. I. 21-22.

*Enfant* d'une mère esclave. II. 65.

*Epiceries* (les) se naturalisent dans la Guiane. III. 459. *et suiv.*

*Esclavage* (Questions générales sur l'abolition de l') dans les colonies françaises et autres. *Voyez* Lettre

quatrième. III. 314 *et suiv.* Moyen d'attacher les nègres aux ateliers. *id.* 335 *et suiv.*

*Espérance.* (Vue d'une habitation du capitaine Stedman à l') (*Voyez pl.* XL.) III. 141.

*Éta.* (pomme d') Description de ce fruit et de l'arbre qui le produit. II. 326-327. Usage auquel les Indiens l'emploient. *id. ibid.*

## F.

*Familiarité* et sorte de traité entre une compagnie d'oiseaux et un essaim d'abeilles. III. 30.

*Faucon de Surinam.* (le) Sa forme et son plumage. II. 84.

*Fèves du Tonquin.* III. 201 *et suiv.* Servent à faire une huile essentielle. *id. ib.*

*Feuille ambulante.* (la) Description de cet insecte. II. 261.

*Fièvre putride*, ou fièvre jaune de la Guiane. I. 159.

*Fire-cant.* (le) Espèce de bastonnade. III. 103.

*Forêts.* (productions des) III. 456-457. Il y en a de formées totalement de cacaoyers. *id. ib.* Manière dont on se couche dans les forêts de Surinam. Voy. pl. XL.

*Fossés* pour les grandes habitations et les sucreries III. 280 *et suiv.*

*Fouet-Serpent.* (le) Sa description. II. 320.

*Fourgeoud.* (portrait du colonel) I. 154-155. Sa mort. III. 224.

*Fourmis.* Leur nombre et leurs dégâts à la Guiane. II. 63-64. Fourmis de feu. *id.* 259 *et suiv.* Espèce particulière de fourmis. *id.* 324. Erreur de mademoiselle de Mérian. *id. ib.*

*Français* (voyages des) à la Guiane. III. 376 *et suiv.* Époque à laquelle ils se fixèrent à Cayenne. *id.* 377. Ils s'établissent à Surinam. *id.* 378. Ils restent maîtres de Cayenne. *id.* 383. Ils attaquent, sous Ducasse, la colonie de Surinam, et sont repoussés. *id. ib. et suiv.*

## G.

*Gadoman.* (le) Espèce de prêtre des nègres. I. 92.

*Gado-Fourlo.* (le) Son ramage. I. 158.

*Gado-Saby.* (attaque de) Description de cet établissement des rebelles. II. 279 *et suiv.* Il est incendié. *id.* 282 *et suiv.*

*Gangotay*, (le) ragoût des nègres. III. 87.

*Gentilly*, (le comte) périt dans un voyage dans l'intérieur de la Guiane. III. 182.

*Gingembre.* (le) Sa description. III. 39. Son odeur et sa qualité. *id. ib.*

*Giroffliers*, (plantation de) dite la Gabrielle. III. 459 *et suiv.*

*Godin.* (madame) Ses souffrances en traversant les forêts de l'Amérique méridionale. III. 191 *et suiv.*

*Goet-Accord.* (la plantation de) II. 142.

*Gouvernement* de la colonie de Surinam. II. 238-244.

*Goyavier* (le) et la *goyave*. Description de l'arbre et du fruit. II. 139-140. (*Voy.* la note du citoyen Lescallier. III. 237 *et suiv.*)

*Grampus.* (le) Description de ce grand poisson. III. 211 *et suiv.*

*Grenadille.* (Description de la) III. 234.

*Grenouille* en vie dans un serpent. III. 10.

*Grimpereau.* ( le ) Sa forme et son plumage. III. 25-26.

*Groegroe*, ragoût fait avec des vers de palmistes. II. 167-168.

*Grognement* des poissons à Surinam. II. 81-82.

*Grow-mouneck.* (le) Forme de ce poisson et qualité de sa chair. I. 385.

*Guiane.* (la) Son étendue. I. 45-46. Sa température, 46-47. Vents qui y règnent. 47. Divisions de l'année. 47-48. Pluies. 49. Qualité du sol. 49-50. Peuples qui ont des établissemens dans ce pays. 51. Ses rivières. 52 *et suiv.* Leur défense. 56 *et suiv.* Sa découverte. 45-59 *et suiv.* Division des terres hautes et basses. III. 447. Leur description. *ib. et suiv.* Production. 437 *et suiv.* Carte générale de la Guiane, Voy. pl. II. Carte d'une partie de la Guiane française. Voy. pl. XLIV.

## H.

*Hamac.* ( le ) Manière de le construire. III. 420 *et suiv.*

*Habitans de Surinam.* ( luxe des ) III. 171 *et suiv.*

*Hérisson* ( le ) de la Guiane. Sa description. I. 295.

*Hiary*, racine qui étourdit le poisson. II. 120.

*Hibou* ( le ) de la Guiane. III. 32. Pourquoi nommé *ourou-courou. id. ib.* Sa description. *id. ib.* Superstition des nègres à son sujet. *id. ib.*

*Hippocampe.* (l') Description de ce poisson. III. 211.

*Huîtres* qui s'attachent aux arbres. II. 87.

*Humidité* ( effet de l' ) sur le capitaine Stedman. I. 325 et 326.

*Hurleur.* ( le singe ) Sa forme et sa couleur. III. 28.
*Huttes* ( manière de construire les ) à la Guiane. I. 303 *et suiv.*

## I.

IGNAME. (l') Description de cette racine, et son usage. II. 17 et 18.
*Iguane.* ( l' ) *Iguana.* Description de ce lézard. I. 194 et 195. Sa morsure. *id. ib.*
*Iles au Diable.* I. 18.
*Indiens de la Guiane.* II. 88. Causes de la couleur de leur peau. 89. Leur bonheur. 90. Leur croyance religieuse. 91. Liberté dont ils jouissent. 92. La polygamie est admise parmi eux. *ib.* Leur éducation. 93. Leurs qualités et leurs vices. *ib.* Leur propreté. *ib.* et 94. Leur taille, leur figure, et l'usage qu'ils font du roucou. *ib.* et 95. Leurs vêtemens et leurs parures. *ib. et suiv.* Leurs meubles et ustensiles. 100. Végétaux qu'ils cultivent. *ib. et suiv.* Leurs boissons. 104 *et suiv.* Leur langage. 106. Leur calendrier. *ib.* Leurs instrumens de musique. *ib. et suiv.* Leur sociabilité. 107. Ils se baignent et nagent fréquemment. *ib.* Occupations des hommes. *ib. et suiv.* Occupations des femmes. 121. Age de puberté de celles-ci. 122. Leur mariage. *ib. et suiv.* Les *peii*, ou leurs prêtres. 123. Leur sépulture. 124 et 125. Leur manière de voyager. 125 et 126. Celle de faire la guerre. 126-127. Leur commerce. 127-128. Meubles et instrumens des Indiens. 133-134. (*Voyez pl.* XXIII ). Nomenclature des Indiens de la Guiane

française. III. 403 et 404. Leurs vêtemens. 405 *et suiv.* Usage du roucou. 407 *et suiv.* Leur caractère. 408 *et suiv.* Leur religion. 409 *et suiv.* Manière dont ils comptent le temps. 410. Leur éducation. *ib.* Ont du penchant à la satire. *ib.* Leur oisiveté 411. Sort des femmes. 412-415. Polygames. 412. Epousent leurs parentes. *ib.* Leur mariage. 413. Droits des beaux-pères. *ib. et suiv.* Les Indiens se reposent quand leurs femmes sont en couche. 415. Habileté avec laquelle les Indiens naviguent. 425 *et suiv.* Leurs armes. 427 et 428. Leur gouvernement. 428 *et suiv.* Epreuves auxquelles doit se soumettre celui qui aspire à être chef. 429 *et suiv.* Longévité des Indiens. 437. Leur abandon à l'égard des malades. *ib.* Réduits à l'esclavage au commencement de l'établissement des Français. 439. Sort qu'ils ont éprouvé depuis. *ib.*

*Indigo.* (l') Culture de la plante. III. 114. Le fruit. *ib.* Manière de former la pâte. 119 *et suiv.* *Voyez* la note. 116 *et suiv.* Prospéroit autrefois à Cayenne. 458. Peut prospérer encore. 459.

*Insolence* (trait d') d'un nègre *Oucas.* III. 44 et 45.

## J.

*Jabiru* (le) de Surinam ; sa forme et son plumage. III. 163. On l'apprivoise facilement. 164.

*Jacki* (le) *Rana-piscis.* Se change en grenouille. I. 163.

*Jaquar*, (le) ou le tigre de la Guiane, animal très-fort. II. 201. Sa description. 202. Sa férocité. *ib. et suiv.*

*Jaquarette.* (le) II. 204. Observations sur tous les animaux du même genre. 205.

*Jardins.* Productions de celui du capitaine Stedman, à l'Espérance. III. 21. De ceux de Cayenne. 460 *et suiv.*

*Joanna.* Son portrait. I. 118. *Voyez pl.* VII. Est vendue à un autre maître. 274. Refuse deux fois de passer en Hollande avec le capitaine Stedman. II. 403. III. 204. Sa mort. 227.

*Juifs* (Priviléges des) à Surinam. I. 380.

## K.

*Kakerlaque.* (le) Description des insectes de ce nom. I. 256. *Voyez* la note du citoyen Lescallier. III. 235.

*Kawiry*, (le) poisson. II. 27.

*Keesee-keesee*, (le) singe. Sa description. I. 219 et 220.

*Kibry-Fowlo.* (le) Description de cet oiseau. II. 55.

*Kisi-kisi*, singe. Description. I. 220. *Voy. pl.* XIII.

*Kokatoes.* (le) Description de ce perroquet. II. 178.

*Kouk.* (le) Description de cette maladie. II. 383 *et suiv.*

*Kourou.* (rivière de) III. 266 *et suiv.* Projet pour former un grand établissement sur cette rivière. 384-391.

## L.

*Labarra.* (le serpent) *Voyez* la note. II. 317 *et suiv.*

*Labarre*, maître des requêtes, forme une société pour la Guiane. III. 362.

*Lamantin.* (le) Description de cet animal marin. II. 375 *et suiv.*

*Lamie.* (la) Description de ce terrible poisson. III. 113. Coupe, avec les dents, le bras ou la jambe à un homme. *id. ibid.* Usage auquel on emploie sa peau *id. ibid. et suiv.* (*Voyez pl.* XLII.)

*Lamper.* (le) Ce poisson. II 28.

*Latanier.* (le) Description de cette espèce de palmier. I. 303.

*Lescalier.* (Lettre du citoyen) III. 229 *et suiv.*

*Liaisons* formées avec les négresses. I. 38.

*Licorne de mer.* (la) Climats qu'elle habite. Sa longueur. Sa trompe : la femelle n'en a pas. I. 18-19.

*Lilas rouge.* Sa description. III. 22.

*Limasse de mer.* II. 392.

*Limonier.* (le) Description de cet arbre et de son fruit. II. 235. Abondance et utilité de ce dernier. *Ib. et suiv.*

*Lipy-Banana*, (le) oiseau. Sa forme, son plumage et la manière dont il construit son nid. II. 82-83

*Loango.* (Description de la danse des nègres de) II. 68-69. Famille d'esclaves nègres de Loango. *Voyez pl.* XXXVII.

*Logolago.* (le) Description de ce poisson. II. 81.

*Lota*, (le) maladies des nègres. III. 77.

*Loutre.* (la) Description de cet animal amphibie. I. 222.

## M.

*Macaws.* (perroquets) I. 260. Le jaune et bleu. 261. Le *macaw* amazone. 262. (*Voy.* la note du citoyen L. III. 235.)

*Maïs.* (le) Usage auquel on l'emploie. II. 18.

*Makrely-fish* (le), poisson. II. 28.

*Mammy.* (pomme) Description de ce fruit et de l'arbre qui le porte. II. 236. (*Voy.* la note du c. Lescallier. III.)

*Manioque doux* et le *manioque amer.* (le) II. 101. Manière d'en tirer la cassave. *ib. et suiv.* Deux soldats mangent de la racine de cette plante et sont empoisonnés. 372. *et suiv.*

*Marches militaires* (difficulté des) dans les forêts de la Guiane. I. 244. *et suiv.* A travers les marais de Surinam. II. 276 *et suiv. Voy. pl.* XXII.

*Marcusas* (le) ou le *marquias.* (la grenadille.) Description de ce fruit. I. 212. *Voy.* la note du c. Lescallier. III. 234.)

*Maripa.* (le fruit du) *Voy.* la note du cit. Lescallier. III. 235.

*Marivaux.* (mort de l'abbé de) III. 380.

*Markoury.* (le) Qualités vénéneuses de cet arbre. II. 387. Sa description. *ib.*

*Marobouso.* (guêpes) Effet de leurs piqûres. II. 41.

*Maroni.* (rivière de) III. 368. Ses environs. 369. Passage pour sortir de la colonie de Cayenne. 370. Forts sur les bords du Maroni. ibid.

*Marsouin.* (le) Description de ce poisson. III. 215 *et suiv.*

*Mastroum*, (le vaisseau le) chargé de 120 hommes commandés par le colonel Seybourg, entre dans la rivière de Surinam. II. 136.

*Mataki.* (les) Description de cette espèce de lianes. I. 323.

*Mataki*, arbre. Particularité de ses racines. II. 386. *et suiv.* (*Voy. pl.* XXXIV.)

*Matelots.* Malheur de leur sort dans les relâches à Surinam. I. 131. *et suiv.*

*Matouary.* (le) Description de ce poisson. II. 81.

*Mauricy.* (le) Description de ce palmiste. II. 227-228. Usage auquel servent les fibres de ses feuilles. *ib. et suiv.* (*Voy. pl.* XXVIII.) *Voy.* aussi la note du cit. Lescallier. III. 238 *et suiv.*

*Mawkers.* (les) Moustiques d'une espèce particulière. I. 37.

*Mawna.* (le) Description de cet arbre; gomme qui en découle. II. 129.

*Mayès.* (montagne des) III. 356. Ras de marée violens sur la côte. 358.

*Melon d'eau.* (description et qualité du) II. 432.

*Melon musqué* (description du) II. 431.

*Mer d'herbes* III. 211.

*Meurtre* (légère punition pour le) d'un esclave, à Surinam. II. 22-24.

*Micou.* (le) Singe I. 219. Stedman en tue deux. 216-217. *Voy. pl.* XIII.

*Mines de fer.* III. 451-453.

*Mocco-mocco.* (le) Arbuste d'eau. Vertu de ses feuilles. I. 200.

*Monbiara.* (le) Arbre qui donne d'excellens fruits. II. 385.

*Monpe.* (pruniers) Description de leurs fruits. II. 367.

*Monpeiras.* Espèce de cousins. Leur description. I. 403 *et suiv.*

*Montagnes minérales.* I. 362.

*Mont-Parnasse.* (plantation du) III. 100. (*Voy. pl.* XXXIX.)

*Mouche à feu.* (la) Description de cet insecte. I. 186.

*Moules de Surinam.* (les) II. 87.

*Moulé.* (le) Siége des Indiens. III. 416.

*Moustiques.* Leur bourdonnement, leur piqûre et ses effets. Remède qu'on y applique. Manière de les chasser des appartemens. I. 35-36. Combien ils incommodent les soldats du colonel Fourgeoud. II. 258. Moyen pratiqué par le capitaine Stedman pour s'en délivrer. 259.

*Moutons de la Guiane.* I. 161.

*Muge,* (le) ou le poisson volant, l'*exocetus volitans* de Linnée. Sa description. I. 15 *et suiv. Voy. pl.* III.

*Mutinerie des troupes.* III. 40. Le capitaine Stedman l'appaise. 41.

## N.

*Naay-naay-fish.* (le) Description de ce poisson. II. 372.

*Nautile.* (le) Sa coquille. I. 13.

*Nèfles.* (Sorte de) II. 366.

*Nègres.* Importations à Surinam. I. 264 *et suiv.* Réflexions au sujet de la traite des Nègres. 265. Leur caractère national. 268. Coup-d'œil perçant des Nègres. 329. Barbarie des chasseurs nègres. II. 185. Manière dont ils montent sur les arbres. 229. *et suiv.* (*Voyez pl.* XXVIII.) Portrait d'un nègre rebelle ou marron. 255. *et suiv.* (*Voy. pl.* XXX.) Manière

dont les nègres combattent les uns contre les autres. 269 *et suiv.* (*Voy. pl.* XXXI.) Industrie des nègres marrons. 291 *et suiv.* Leur ruse. 295. Agilité des nègres dans l'eau. 394. Trait de friponnerie et de crédulité de l'un d'eux. III. 3 *et suiv.* Causes de la couleur de leur peau. 48. Anatomie de leur peau. 49. Nègres blancs. *ib. et suiv.* Leurs formes, leur vigueur et leur agilité. 51 *et suiv.* Comment les mères les portent étant enfans. *ib.* Comment elles allaitent et nourrissent. *ib. et suiv.* Fécondité des femmes. *ib.* Longévité des nègres. 53. Force de leur constitution. *ib. et suiv.* Nègres de Coromantyn. 54. (*Voyez pl.* VI.) De Loango. *ib.* (*Voy. pl.* XXXVII). Conformation d'une espèce particulière de nègres, dits *accorys*. 55 *et suiv.* Idiomes. 57 *et suiv.* Musique. 59 *et suiv.* Leur aptitude. 60 *et suiv.* Opinions religieuses. 62-63. Leurs superstitions. *ib. et suiv.* Leurs prophétesses *ib. et suiv.* Ne mangent pas de certaines viandes. 66. Leur bienveillance. *ib.* Sont cependant cruels. 67 *et suiv.* Voleurs. 68 *et suiv.* Quelques-uns antropophages. 69 *et suiv.* Leurs bonnes qualités en général. 70 *et suiv.* Comment ils se font mourir. 72 *et suiv.* Leur débarquement. 73. Quelques-uns refusent tout travail: pourquoi? *ib. et suiv.* Comment sont traités. 76. *et suiv.* Leurs maladies. 77 *et suiv.* Ne sont point admis en témoignage. 81. On peut les tuer étant esclaves à Surinam, en payant une amende et une indemnité. *ib.* Moyens employés par les commandeurs pour s'en défaire. 82 *et suiv.* Désespoir que leur causent les mauvais traitemens. 83. Combien leur population en souffre. 84. Les cruautés cependant ne

sont pas générales. ib. et suiv. Heureux sous un bon maître. 85 et suiv. Leurs alimens. 87 et suiv. Leur propreté. 88. Leur sépulture. ib. et suiv. Leur deuil. 89-90. Leurs divertissemens. ib. et suiv. Leurs instrumens de musique. 91 et suiv (*Voy. pl.* XXXVIII). Leur ardeur à la danse. 95 et suiv. Comparaison de leur sort à celui des malheureux en Europe. ib. Réflexions sur l'abolition de l'esclavage des nègres. 97 et suiv. Confiance de quelques colons dans leurs nègres. 98. Marche singulière des nègres. 135. Nègres des deux sexes, attachés à une plantation à Surinam. 183 et suiv. Mal distribués pour les travaux. 185 et suiv.

*Nepveu.* (Portrait du gouverneur.) I. 154.

*New-Mara.* (le) Description de ce poisson. II. 197-198. (*Voyez pl.* XVI).

*Noix médicinale.* (la) Description de l'arbuste et du fruit. III. 14. Qualité de celui-ci. id. ib.

*North-Caper.* (le) Description de ce poisson. III. 212.

## O.

*Oiseau-murmure.* (l') *Trochulus.* Sa description. III. 6-7. Comment et avec quoi il construit son nid. *ib.* Mouvement de ses ailes. *ib.* (*Voy. pl.* XXXVI.) *Voyez* la note du cit. Lescallier. *id.*

*Oiseau de tempête.* (l') Son plumage, sa grosseur, et la forme de ses ailes. I. 8.

*Orangers.* (les) Sont de trois espèces à Surinam. I. 391.

*Orange* de la Chine. Description de ce fruit et ses qualités. II. 47.

*Orange.* (huile essentielle d') Comment elle se fait III. 201 *et suiv.* Sa propriété. *ib.*

*Ordre* et instructions pour les marches militaires Surinam. I. 315 *et suiv.*

*Ouragan.* (violent) III. 12.

*Ouroucoukou.* (le serpent) Sa description et l'effet de son venin. II. 317 *et suiv.* (*Voy.* la note, même page *et suiv.*)

*Oyapoc.* (rivière d') III. 359 *et suiv.*

## P.

*Paca.* (le) Description de cet animal. II. 344. Elle diffère de celle de Buffon. *ib.*

*Pagaras.* (les) Description de ces paniers indiens. III. 421-422.

*Palétuvier.* (le) Il y en a deux espèces, le blanc et le rouge. Description du dernier. I. 185.

*Palissades.* (manière de prendre du poisson au moyen de) II. 81.

*Palma-Christi*, (le) ou le ricin. La description de cet arbuste et de son fruit. II. 129 *et suiv.*

*Palmer.* (Thomas) Bel ordre de son habitation. III. 11.

*Palmiers* (espèce de) sur lesquels il croît des bonnets naturels et des balais. II. 292.

*Pampus.* (le) Banc de vase près d'Amsterdam. III. 218. Manière de le passer. *ib.*

*Papayer.* (le) Description de l'arbre et du fruit. III. 38-39. Qualité du dernier. *ib.*

*Papillon.* (beau) Sans désignation. II. 406. *et suiv.* Étonnante hauteur à laquelle il s'élève. *ib.*

*Paramaribo.* (description de la ville de) I. 377 *et suiv.* Nombre des bâtimens. 376. Sa rade. 377. Sa population. 378-382. Manière de vivre des habitans. ib. et suiv. Vue, rade et plan de cette ville. *Voy. pl.* XVIII et XIX.

*Paresseux.* (le) Description de cet animal. I. 201. Différences dans l'espèce. 202. Voy. pl. XI.

*Passary.* (le) Description de ce poisson. II. 391 et suiv.

*Passereaux* de savanne, (les) ou *accacas.* Leur description. III. 5 et suiv.

*Pataly.* (le) Description de ce poisson. II. 372.

*Patate.* (la) III. 13.

*Peccari.* (le) Description de ce cochon sauvage. II. 58-59.

*Pêche* à l'hameçon. III. 18. Au panier. ib. et suiv.

*Pepper-Pot*, (le) ragoût des nègres. III. 87. (*Voy.* la note du cit. Lescallier. 241.)

*Péréca.* (la rivière de) Description de ses bords. II. 346.

*Perles.* (mère de) II. 143.

*Perriche* d'espèce non désignée. II. 180-181.

*Perroquets* d'espèce non désignée. II. 178.

*Pery.* (le) Espèce de poisson. Sa description. I. 197.

*Philandre*, (le) ou l'*oppossum.* Description de cet animal. III. 143 et *suiv.*

*Piaies.* (les) Médecins des Indiens. III. 433. Epreuves qu'ils subissent. ib. et suiv. Leurs ruses près des malades. 434 et suiv.

*Piannacotaus.* (les Indiens) Leur caractère distinctif. II. 132.

*Pigeon sauvage.* (le) Sa description. I. 397-398.

*Pilote.* (le) Description de ce poisson. III. 214.

*Pin* (pommes de) vertes. Leur propriété. III. 15.

*Pingos.* (le) Espèce de cochon sauvage. II. 56-384.

*Pipal.* (le) Description de ce crapaud. I. 336 et 337.

*Pirogues.* (les) Chefs-d'œuvres des Indiens. III. 423. Manière de les construire. *ib. et suiv.*

*Plantanier.* (le) Sa description. II. 77. Son fruit. 78. *Voyez* la note du citoyen Lescallier. III. 236.

*Plante-soyeuse.* Description de cette espèce d'aloës. I. 356 et 357.

*Plantes* aromatiques ou odorantes d'Europe, qui se naturalisent à la Guiane. II. 430.

*Planteur de Surinam.* (manière de vivre d'un) II. 209 jusqu'à 217.

*Pluviers* de la Guiane. Leur description et leur nombre. III. 5.

*Pois-pigeon* ou d'*angole.* Description de ce végétal. II. 268.

*Pois-soleil.* (le) Sa description. II. 217.

*Poivres.* (différentes espèces de) II. 234-235.

*Pomme de cannelle.* Description de ce fruit. III. 126.

*Pompelmouse.* (le) Fruit. On en trouve de deux espèces à Surinam. Leur grosseur, leur couleur et leur qualité. I. 33 et 34.

*Poncet de Bretigny*, est massacré à Cayenne. III. 378.

*Population* de la Guiane française. III. 392. Nombre des blancs. ib. et 395 et suiv. Des gens de couleur. 392 et suiv. Des nègres. 397 et suiv.

*Pore-épic* (le) de la Guiane. Description de cet animal. I. 294.

*Pororoca* (la) ou le *mascaret*, marée violente. III. 353. Compte que la Condamine en rend. 354. Ses effets. 355 et suiv.

*Porte-lanterne.* (le) Description de cet insecte surprenant. II. 186. Sa trompe. ib.

*Poterie* des Indiens. III. 422.

*Poule d'eau*, (la) ailée et armée d'*Edwards*. Sa description. II. 36 et 37.

*Poules de Guinée*, nommées *tokay* à Surinam. III. 26.

*Pourpier sauvage.* Description et propriété de cette plante. II. 297.

*Poux.* (deux espèces de) I. 25.

*Poux-volans.* Comment s'attachent aux vêtemens. III. 157. Selon quelques auteurs, sont de même espèce que les poux de bois. 158.

*Poux de bois.* Leurs nids. III. 156. Leurs ravages. ib. Moyen de les détruire. 157. Servent de nourriture à la volaille. ib. Leur industrie. ib. Multiplient extrêmement. ib.

*Powesas.* (Forme et plumage du) I. 341. Voyez la note du citoyen Lescallier. III. 236.

*Prare-prare.* (le) Espèce de poisson. II. 392.

*Provost*, (le) poisson. II. 392.

## Q.

*Quacy.* (le nègre *Graman.*) Part pour la Hollande. II. 425. En revient. III. 112. Son influence sur les nègres, 167. Leur vend des amulettes. ibid.

Découvre une racine médi inle, qui a pris son nom, 168 et suiv. (Voyez la note, même page et suiv.) Traité de l'innée sur cette plante, 170. Portrait de *Graman-Quacy*, 167, 170. (Voyez pl. XLI.)

*Quaco*, nègre du capitaine Stedman; son histoire. III. 75.

*Quarteronnés*. (les) I. 387.

*Que-Quee* (le) Espèce de poisson à cuirasse. Sa description. I. 197.

*Quise-quidi*. (le) Description de cet oiseau. I. 397.

## R.

*Rame* (manière particulière de faire mouvoir la) II. 391.

*Rats*. Leur grand nombre à Surinam. I. 396.

*Rebelles*. (présence d'esprit d'un des) III. 11 et 12.

*Remore*, (le) ou le *Sucet*. Description de ce poisson. III. 215. Son sucet. ib. (Voyez pl. XLII.)

*Renauld*, soldat, français de naissance, meurt sur la roue. I. 100.

*Rhinocéros* (le) de Surinam, insecte. I. 360.

*Rhum* (préjugé sur le) à Surinam. III. 130.

*Riz*. (le) Description et culture de la plante qui le donne. III. 136 et suiv. Utilité dont il fut dans l'expédition. ibid. et suiv.

*Roi des vautours*. (le) Peu connu à Surinam. III. 110. Sa description. ibid.

*Roiville*. (assassinat de) III. 380 et suiv. (Voyez la note.)

*Rootvout*, (le) maladie. 127.

*Rosiers* des Indes. III. 22. (Voyez la note. ibid.)

*Roucou*. Qualité de celui de Cayenne. III. 458.

*Rouges-gorges* de la Guiane. (les) Sont des espèces de gros rouges-queues. III. 5. Délicieux et communs. ib.

*Roucouyer*, (le) ou l'*arnotta*. Description de cet arbuste II. 164. 165. (Voyez pl. XXVI.)

*Ruptures* occasionnées par des faux pas, dans la saison des pluies. II. 219.

## S.

*Sabatille*. (le) Description et qualité de ce fruit. III. 37.

*Sablière*. (parage à) II. 359.

*Saki-Winki*. (le) Description de ce singe. II. 152. *Voy. pl.* XXV. Voy. aussi la note du cit. L. III. 238.

*Samboe*. (les) Classe entre les mulâtres et les nègres. II. 21.

*Santheuvel*. (B. van den) auteur des lettres renfermées dans le supplément au voyage du capitaine Stedman. III. 347.

*Sapagala*, (le) lézard. I. 401 et II. 365.

*Sarigue*, (le) ou l'*opposum*. Particularités par lesquelles il diffère de la description de Buffon. II. 333. Description et mœurs de celui du capitaine Stedman. ib. et suiv.

*Savanah-le-Juif*, ville ou village de la colonie de Surinam. III. 100. Les Juifs y ont des établissemens. ib. Leur privilége. ib. *Voy pl.* XXXIX.

*Savannes*. Leur description. III. 450-451.

*Sauterelles*. (innombrables) Leur description. II. 371 et suiv.

*Scie de mer*. (la) Porte une arme offensive. I.

19. Description de ce poisson. 20. Se bat contre les plus grosses baleines. ib. Sa longueur. ib.

*Scorbut* (le) de terre et le scorbut de mer. Leurs effets. III. 20-21.

*Scorpion terrestre*, (Description du) III. 130-131. Sa piqûre. ib.

*Sécheresse*. (grande) III. 132. Met les marais à sec. 137. Infection qui en résulte. ib.

*Separy*, (le) poisson. III. 36.

*Sept fleurs*. (Propriété de la plante dite les) III. 15.

*Serment*. (Idées des nègres sur le) II. 194-195.

*Serpent-poisson*. (de) Sa description. II. 217.

*Serpent à sonnette*. (le) Sa description. II. 404. Comment il guette sa proie. 405. Son venin. ib. Ce que l'auteur pense de sa propriété de fasciner les yeux. ib. et suiv.

*Serpent*. (grosseur énorme d'un) III. 192 et suiv.

*Seve-yaars-bountje*, (le) Fleurit sept ans avant de rien produire. III. 15.

*Shame-shame*, (la) plante. III. 22.

*Serpenhuysen*, (M.) successeur de M. de Somelsdyk. I. 71.

*Siliba*. (le) Description de ce poisson. III. 19.

*Siliqua hirsuta*. (la) ou la gousse piquante. Description de ce végétal, et sa propriété. II. 174.

*Sinamari*. (Bords de cette rivière) III. 391.

*Singes*. (Adresse d'une troupe de) II. 161. Ruse de plusieurs de ces animaux. III. 8.

*Snaky-Wiry*. (le) Propriété de cette plante. III. 15.

*Snyderhans*. (le ministre) refuse de baptiser le fils du capitaine Stedman, et pourquoi. III. 220 et suiv.

*Sokay*, (le) poisson. III. 19.
*Soldat* perdu vingt-six jours dans les forêts. III. 191.
*Somelsdyk* (*Cornelius van Aarsen*) débarque à Surinam. I. 67. Il y est massacré avec M. *Verbroom*. 68 et suiv.
*Spaanse-Jouffer*. (le) Description de cet insecte surprenant. II. 185-186.
*Spanso-Bocko*. (le) Description de ce châtiment. III. 123.
*Spatule*. (la) Sa forme et son plumage. III. 163. Son bec. ib.
*Stedman*. (le capitaine) *Voyez pl.* Ire. Manière dont il est accueilli dans la maison d'un planteur de Surinam. I. 30 et suiv. Se perd dans les forêts. II. 337 et suiv. Présente requête pour l'affranchissement de son fils. III. 112. Suite de cette affaire. 124-125. Autre requête extraordinaire. 189 et suiv. Heureuse issue de l'une et de l'autre. 197 et suiv. Se sépare de Joanna et de son fils. 205. Vient lui faire de nouveau ses adieux. 206 et suiv. Douleur de tous deux en se séparant définitivement. 207. Quitte le corps du colonel Fourgeoud. 221. Est présenté au prince d'Orange. 222. Refuse le gouvernement de Terbiche. 223. Quitte le service de Hollande et retourne en Angleterre. 225.
*Sucre*. (Description d'une plantation de cannes de) II. 13. Bâtimens et moulin. 3 et 4. Culture de la canne. 5 et 6. Opération du moulin. 6. Nègres qui le servent. 6 et 7. Cuisson du jus de la canne. 7 et 8. Rafraîchissoirs. 8. *Hill-devil*. 5-9. Exportation du sucre brut. 9. Emploi de la tige brisée et des feuilles. 9-10. Qualité du sucre de Cayenne. III. 457.

*Suicide*. Préjugé des Allemands à ce sujet. II. 219.

*Sun-Fowlo*. (le) Particularités de cet oiseau. I. 157.

*Superstition*. (Trait de) d'un rebelle. II. 281; de plusieurs nègres. 325.

*Supplice* de plusieurs nègres. III. 103. Courage du nommé *Neptune*, qui meurt sur la roue. 104 et suiv. Nègre vivant, suspendu par les deux côtes. Voy. pl. IX.

*Surinam*. (Colonie de) Ses limites. I. 52. On y trouve quelques anglais, en 1634. id. 62. Les Français la possèdent. ib. François lord Willoughby de Parham en prend possession. 62-63. Les Hollandais s'en emparent. 64. Les Anglais la reprennent. 65. Elle est rendue aux Hollandais. 65-66. Projet de réforme pour cette colonie. III. 186 et suiv. Voy. la Carte de Surinam, pl. V.

## T.

*Tabac*. Description de la plante qui le donne. III. 13. Sa qualité. ib.

*Table*. Moyen de l'entretenir à Cayenne. III. 461 et suiv.

*Tableau* de misère. III. 159 et suiv.

*Taboui*, (le) ou le grand carbet. III. 417. Usage auquel il sert. ib. Sa description. 418.

*Taïbo*, (le) ou le rat des bois. Sa forme et son poil. II. 189. Il est bon à manger. ib.

*Taiiras*. (les Indiens) Leur caractère distinctif. II. 131-132.

*Tamandua*. (le) Description de cette espèce de fourmillier. III. 149.

*Tamanoir.* (le) Description de cet animal. III. 146 et suiv. Sa queue. ib. Marche mal. ib. Sa force. 148. Manière dont il attrape les fourmis. ib. On dit qu'on l'apprivoise. ib. et suiv.

*Tamarinier.* (le) Sa hauteur et sa forme. Ses feuilles et ses fruits. I. 123. Le tamarinier mâle et le tamarinier femelle. 124. Qualité du fruit. ib.

*Tapir.* (le) Sa forme. II. 376 et suiv. Sa peau. 377. Est timide. ib. Voyez la note sous la page 377.

*Tapowripa.* (le) Bleu-pourpré, tiré d'une petite pomme qui croît sur l'arbre nommé *Tawna.* II. 95 et 96.

*Tarpoen.* (le) Description de ce poisson. III. 19.

*Tayers.* (les) Leur description et celle de la plante d'où on les tire. III. 13. Leurs qualités. ib. Différentes espèces. ib.

*Terres.* Notions sur la culture des terres basses. III. 243-245. Leur produit. 247 et suiv. Etablissemens qu'on y forme. 251 et suiv. Avis à cet effet. 253 et suiv. Marques auxquelles on peut reconnoître les bonnes terres. 258 et suiv. Manière de les exploiter. 264. Division du terrain. 277 et suiv. Plantées d'abord de bananiers. 279 et suiv.

*Tethanos.* (le) Description de cette maladie. III. 374 et suiv.

*Thé sauvage.* Sa qualité. III. 14.

*Tigri-Fowlo,* (le) ou l'*oiseau tigre.* Sa forme et sa couleur. I. 186-187.

*Tomatès.* (les) Plante. III. 14.

*Tom-tom.* (le) Espèce de ragoût des nègres. III. 87.

*Toreman.* ( le ) Description de cet oiseau. II. 72.

*Torro-torro*, ( le ) poisson. III. 19.

*Tortues de mer.* ( les ) Il y en a de deux espèces à Surinam. Différence qui se trouve entr'elles. Les œufs de l'une et de l'autre. Manière de les prendre toutes deux. Qualité de leur chair. I. 21.

*Tortue de terre.* ( la ) Description. II. 357. Sa *carapace.* 358. Vit long-temps sans nourriture. ibid. Autre espèce, nommée *alaca.* ibid. et suiv.

*Toucan.* ( le ) Sa grosseur, sa force et son plumage. I. 156.

*Tourterelles* ( les ) de la Guiane. I. 298.

*Toyew.* ( le ) Description de cet oiseau. I. 320.

*Tranchée aveugle.* Sa description. III. 265 et suiv.

*Troulies,* ( les ) feuilles d'une plante. Leur Description. II. 99.

## V.

*Vampire*, ( le ) ou le spectre de la Guiane. Le capitaine Stedman en est piqué. II. 330. Manière dont l'animal s'y prend. 351. Remède à sa piqûre. ibid. Description de cet animal. 332 et suiv. Le capitaine Stedman en est une seconde fois piqué. 369. Fait perdre la vue à une personne en une nuit. 422.

*Vanilier.* ( le ) Description de cette plante et de son fruit. III. 27. Usage auquel celui-ci sert. ibid. Espèces différentes. ibid.

*Vautour* ( le ) de Surinam, nommé *tingy-fowlo*, par les nègres. III. 109. Sa description. ib. et suiv.

*Vers*

*Vers de buissons* (les) causent des ulcères. II. 388. Leur description. ibid.
*Ver-ruban.* (le) Sa description. III. 79. Comment on le tire. 78. Danger de cette opération. ibid.
*Vin de palmier.* Manière de le tirer. I. 292.
*Volaille* de différentes espèces. I. 162.
*Vue.* (beaux points-de-) II. 363. et suiv.

## W.

*Waer-cotto.* (la) Danse des nègres. III. 75.
*Wacca.* (le) Espèce de bois de construction. I 381.
*Wanacoe.* (le) Description et naturel de ce singe. II. 252.
*Waracou.* (le) Description de ce poisson. III. 194.
*Warappa.* (le) Abondance de cette espèce de poisson. I. 327 et 328.
*Warimbo.* (le) Espèce de jono, dont les nègres font des paniers. I. 356.
*Wassy-Wassy.* (les) Espèce d'abeilles sauvages. I. 248 et suiv. Particularités sur ces insectes. III. 29 et suiv.
*Water-withy.* (le) Espèce de liane, dont on tire de l'eau. I. 348.
*Wipi.* (le) Description de ce poisson. III. 194.
*Worrows.* (les Indiens) Leur caractère distinctif. II. 131.
*Woudo-louso-fowlo.* (le) Forme et plumage de cet oiseau. III. 26.
*Wourara.* (le poison) II. 109. (Voyez aussi la note, même page et les suiv.)

*Wrydenbourg*, (description du poste de) sur le Maroni. I. 352 et 353.

## Y.

*Yaws*. (les) Maladies des nègres. III. 77 et suiv. Son remède. ib.

*Yombo-yombo*. (Description de la grenouille) II. 13.

## Z.

*Zelandia*. (description du fort) I. 378.

*Zurzaka*. (le) Description de ce fruit et de l'arbre qui le porte. III. 36-37. Il y en a deux espèces. ib. (Voy. la note, même page.)

*Fin de la Table Générale des Matières contenues dans les trois Volumes.*

# *ERRATA.*

## TOME PREMIER.

*Page* 13, *ligne* dernière, tantacula : *lisez* tentacula.
—— 124, *ligne* 3, le mâle et la femelle : *lisez* le tamarinier mâle et le tamarinier femelle.
—— 164, *ligne* 2, Zéba : *lisez* Seba.
—— 169, *ligne* première, l'autre siècle : *lisez* le siècle suivant.

## TOME II.

*Page* 78, *ligne* 3, plantin : *lisez* plantain.
—— 139, *ligne* 18, premier : *lisez* prunier.
—— 142, *ligne* première, pour : *lisez* contre.
—— 292, *ligne* 20, de bois : *lisez* d'un bois.
—— 430, *ligne* 17, plantes de vignes : *lisez* plants.
—— 431, *ligne* 24, le premier : *lisez* le melon musqué.
—— 345 et 346, agouli : *lisez* agouti.

## TOME III.

*Page* 39, *ligne* première, le mâle : *lisez* le papayer mâle.
—— 352, *ligne* 24, pl. XLIX : *lisez* pl. XLIV.
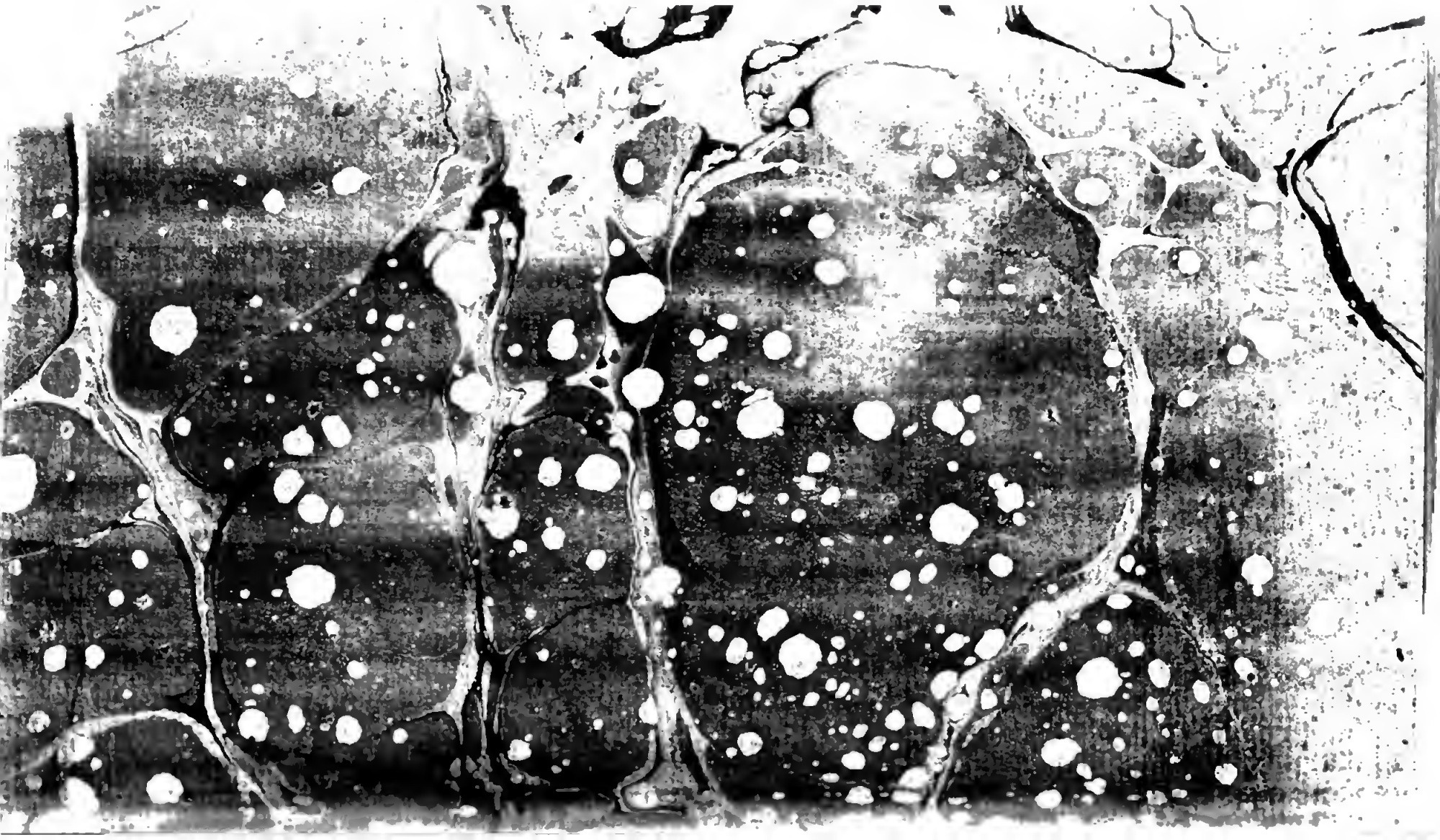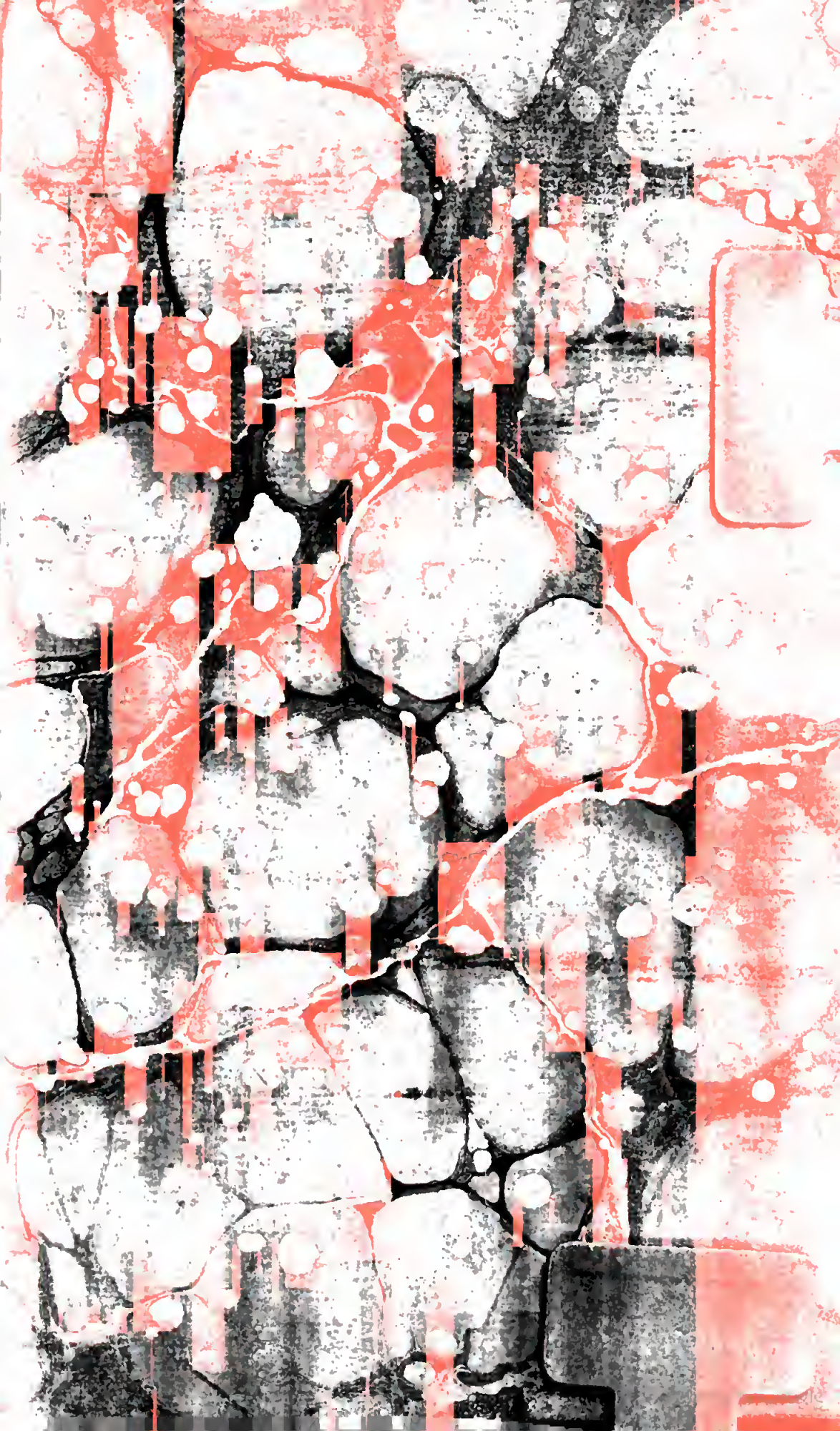
51457